

ANNUAIRE

DE LA

PRINCIPAUTÉ DE MONACO



1877

NEUF PHOTOGRAPHIES ET UN PLAN



ANNUAIRE

DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

ANNUAIRE

PRINCIPALITE DE MONACO

1877

PAR M. LE COMTE DE MONTEBELLUNA

MONTENAPOLI

IMPRIMERIE DE M. LE COMTE DE MONTEBELLUNA

1877

ANNUAIRE

DE LA

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

1877

NEUF PHOTOGRAPHIES ET UN PLAN

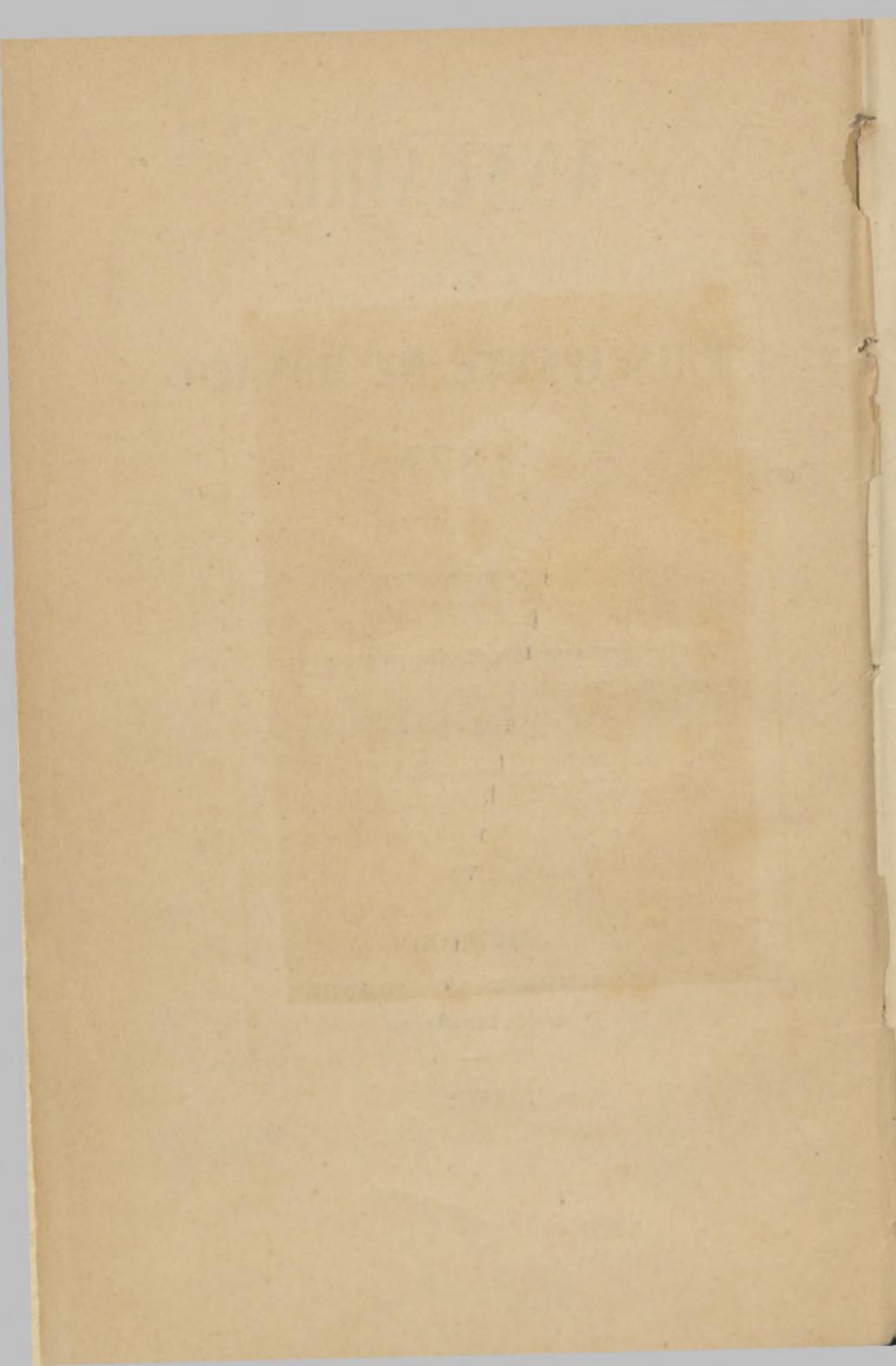
MONACO

IMPRIMERIE DU JOURNAL

rue de Lorraine, 43,

—
1877.







CHARLES III
Prince de Monaco.

AVANT-PROPOS.

La Principauté de Monaco n'a pas eu jusqu'ici d'*Annuaire*. Une publication d'ailleurs fort intéressante et très bien entendue : *Monaco-Guide*, en a tenu lieu ; elle est actuellement consultée par les habitants et les visiteurs, chaque jour plus nombreux, de cette terre privilégiée.

Mais si grand et si légitime qu'ait été le succès de cette brochure, il nous a semblé nécessaire de lui donner une autre forme, un autre caractère et des développements dont l'expérience a fait sentir l'opportunité. Il nous a paru indispensable d'avoir un véritable *Annuaire de la Principauté* et de justifier ce nouveau titre en refondant et en complétant l'opuscule auquel le public a fait un si favorable accueil.

Comme l'exige la dénomination même du livre que nous éditons aujourd'hui, chaque année le verra paraître rajeuni et modifié suivant les changements que le temps amène et qui sont si rapides, alors que la prospérité publique et privée se développe d'un jour à l'autre sous l'action d'une autorité souveraine, vigilante et tutélaire.

Après les indications accoutumées de tout *Annuaire* et le calendrier qui en occupe les premières pages nous donnons la généalogie de la Famille Princièrè, celle des dynasties Européennes, le tableau du Corps diplomatique et des Corps consulaires accrédités à Monaco et à l'étranger, le personnel du Gouvernement général et des diverses administrations qui en dépendent, celui du Clergé, des Tribunaux, des ordres religieux enseignants et hospitalier.

Nous donnons ensuite les règlements en vigueur dans la Principauté et dont la connaissance est indispensable à tous ceux qui l'habitent et qui la visitent, les arrêtés relatifs à la police des logements garnis, au séjour des étrangers, aux voitures publiques et à leur tarif, à la recherche et à la remise des objets perdus.

C'est la partie, en quelque sorte, officielle de l'*Annuaire*. Nous nous sommes appliqués à la ren-

dre exacte et complète et elle sera tenue au courant de la situation réelle des personnes et de l'administration.

Nous donnons ensuite un historique succinct mais complet de la Principauté et de la Dynastie qui la gouverne depuis le X^e siècle. Nos concitoyens et les étrangers qu'attirent la douceur de notre climat et notre ciel privilégié aimeront à trouver dans ces pages des souvenirs qui, en dehors même de nos limites, ont leur intérêt et nous dirions même leur grandeur.

A ce résumé de nos annales, succède une description fidèle de la Principauté et de ses environs; c'est un guide pour l'étranger et un moyen à l'aide duquel les habitants eux-mêmes pourront suivre la marche progressive de leur cité et le développement de sa richesse et de sa prospérité.

Une série de pages empruntées à divers écrivains qui ont célébré les charmes et la splendeur de ce coin béni du littoral méditerranéen, ajoute à notre description le coloris nécessaire. Elle constate avec une autorité qui nous manque et une impartialité à laquelle on ne croirait pas assez, les avantages si divers et si nombreux d'une station hivernale chaque jour plus fréquentée.

Enfin, et pour être utile à la fois aux intérêts

locaux et aux personnes à qui ce livre est destiné, nous donnons la liste complète des établissements publics, des hôtels, des logeurs en garni, des commerçants et des industriels, dont le nombre et la clientèle s'accroissent chaque jour, à la faveur d'une sécurité garantie par la sagesse d'un Souverain si justement aimé de tous ses sujets.

Tel est le programme d'après lequel nous avons composé cet *Annuaire*; un rapide coup-d'œil sur la table même des matières suffit pour en faire sentir l'ordre et l'économie. Un pan de la Principauté, les portraits du Prince Charles III et du Prince Héritaire, sept photographies des principaux sites et monuments, contribueront à orner le texte imprimé avec le plus grand soin.

Notre but sera atteint si le nouvel *Annuaire* est utile et s'il contribue, en la faisant mieux connaître, à faire aimer davantage par ceux qui y sont fixés comme par ceux qui y visitent, une contrée où il est si doux de vivre et oubliant les agitations dont notre siècle a déjà tant souffert.

CALENDRIER POUR 1877.

Comput (supputation) ecclésiastique.

NOMBRE D'OR (cycle ou révolution de dix-neuf ans pour accorder l'année lunaire avec l'année solaire)	16
ÉPACTE (nombre de jours que le soleil a en plus sur l'année lunaire).	XV
CYCLE SOLAIRE (il est de vingt-huit ans)	10
INDICTION ROMAINE (période de quinze ans, employée dans les bulles du saint-siège)	5
LETTRES DOMINICALES (qui indiquent le dimanche)	G

Quatre-Temps.

Du Carême	21, 23, 24 février.
De la Pentecôte	23, 25, 26 mai.
De septembre	19, 21, 22 septembre.
De l'Avent	19, 21, 22 décembre.

Fêtes mobiles.

Septuagésime, 28 janvier.	Pentecôte, 20 mai.
Les Cendres, 14 février.	Trinité, 27 mai.
Pâques, 1 ^{er} avril.	Fête-Dieu, 31 mai.
Rogations, 7, 8 et 9 mai.	1 ^{er} dimanche de l'Avent,
Ascension, 10 mai.	2 décembre.

Commencement des Quatre Saisons.

TEMPS MOYEN DE PARIS.

PRINTEMPS, le 20 mars, à 11 h. 57 m. du matin.
ÉTÉ, le 21 juin, à 8 h. 27 m. du matin.
AUTOMNE, le 22 septembre, à 10 h. 57 m. du soir.
HIVER, le 21 décembre, à 4 h. 59 m. du soir.

Éclipses.

Éclipse totale de lune, le 27 février 1877.

Commencement, à 6 h. 36 m. du soir.

Milieu, à 7 h. 24 m. du soir.

Fin de l'éclipse, à 8 h. 12 m. du soir.

Éclipse partielle de soleil, le 14 mars 1877, invisible à Paris.

Éclipse partielle de soleil, le 8 août 1877, invisible à Paris.

Éclipse totale de lune, le 23 août 1877.

Commencement, à 10 h. 28 m. du soir.

Milieu, à 11 h. 20 m. du soir.

Fin de l'éclipse, à 0 h. 13 m. du matin.

Éclipse partielle de soleil, le 7 septembre 1877, invisible à Paris.

JANVIER		FÉVRIER	
<i>Les jours croissent de 1 h. 6 m.</i>		<i>Les jours croissent de 1 h. 33 m.</i>	
1 l.	CIRCONCISION	1 j.	s. Ignace, év.
2 m.	s. Macaire, abbé	2 v.	PURIFICATION
3 m.	ste Geneviève	3 s.	s. Blaise
4 j.	s. Rigobert	4 D.	<i>Sexagésime</i>
5 v.	ste Amélie	5 l.	ste Agathe
6 s.	EPIPHANIE	6 m.	ste Dorothée
7 D.	ste Gudule	7 m.	s. Romuald
8 l.	s. Lucien	8 j.	s. Jean de Matha
9 m.	s. Julien	9 v.	ste Apolline
10 m.	s. Guillaume	10 s.	ste Scolastique
11 j.	ste Ortense	11 D.	<i>Quinquagésime</i>
12 v.	ste Césarine	12 l.	ste Eulalie
13 s.	<i>Baptême de N. S.</i>	13 m.	<i>Mardi gras</i>
14 D.	s. Hilaire, évêque	14 m.	CENDRES
15 l.	s. Paul, ermite	15 j.	s. Faustin
16 m.	s. Marcel	16 v.	ste Julienne
17 m.	s. Antoine	17 s.	s. Sylvain
18 j.	Ch. s. Pierre à R.	18 D.	<i>Quadragesime</i>
19 v.	s. Sulpice	19 l.	s. Tite, évêque
20 s.	s. Sébastien	20 m.	s. Eucher
21 D.	ste Agnès	21 m.	ste Vitaline Q. T.
22 l.	s. Vincent	22 j.	Ch. s. Pierre à A.
23 m.	s. Raymond de P.	23 v.	s. Pierre Damien
24 m.	s. Timothée	24 s.	s. Césaire
25 j.	<i>Conv. de s. Paul.</i>	25 D.	<i>Reminiscere</i>
26 v.	s. Polycarpe, év.	26 l.	s. Porphyre
27 s.	sainte DEVOTE	27 m.	ste Honorine
28 D.	<i>Septuagésime</i>	28 m.	s. Romain
29 l.	s. François de S.		
30 m.	ste Martine		
31 m.	s. Pierre Nolasque		
<i>Phases de la Lune.</i>		<i>Phases de la Lune.</i>	
D. Q., le 6, à 2 h. 27 ^m soir		D. Q., le 5, à 5 h. 9 ^m mat.	
N. L., le 14, à 1 h. 37 ^m m.		N. L., le 13, à 9 h. 8 ^m mat.	
P. Q., le 22, à 4 h. 3 ^m soir		P. Q., le 21, à 4 h. 25 ^m mat.	
P. L. le 29, à 8 h. 48 ^m mat.		P. L., le 27, à 7 h. 23 ^m soir.	

MARS		AVRIL	
<i>Les jours croissent de 1 h. 50 m.</i>		<i>Les jours croissent de 1 h. 43 m.</i>	
1 j.	s. Aubin	1 D.	PAQUES
2 v.	s. Simplicie	2 l.	s. François de P.
3 s.	ste Cunégonde	3 m.	ste Marie Egypt.
4 D.	<i>Ocu'i.</i> s. Casimir.	4 m.	s. Isidore
5 l.	s. Théophile	5 j.	s. Vincent Ferrier
6 m.	ste Colette	6 v.	s. Célestin
7 m.	s. Thomas d'Aq.	7 s.	s. Hégésippe
8 j.	<i>Mi-Carême</i>	8 D.	<i>Quasimodo</i>
9 v.	ste Françoise	9 l.	s. Hugues
10 s.	40 Martyrs	10 m.	s. Macaire, arch.
11 D.	<i>Lœtare</i>	11 m.	s. Léon le Grand
12 l.	s. Grégoire le Gr.	12 j.	s. Jules
13 m.	ste Euphrasie	13 v.	ste Herménégilde
14 m.	ste Mathilde	14 s.	s. Tiburce
15 j.	s. Zacharie	15 D.	ste Anastasie
16 v.	s. Abraham	16 l.	s. Fructueux
17 s.	s. Patrice	17 m.	s. Anicet
18 D.	LA PASSION	18 m.	s. Parfait
19 l.	s. <i>Joseph</i>	19 j.	s. Léon, pape
20 m.	s. Guibert	20 v.	ste Emma
21 m.	s. Benoît	21 s.	s. Anselme
22 j.	ste Léa	22 D.	ss. Sauter et Caius
23 v.	s. Victorien	23 l.	s. Georges
24 s.	s. Siméon, enfant	24 m.	s. Fidèle
25 D.	Les RAMEAUX	25 m.	s. Marc, évangél.
26 l.	s. Emmanuel	26 j.	s. Clet
27 m.	ste Lydie	27 v.	s. Anthime
28 m.	ste Jeanne de M.	28 s.	s. Vital
29 j.	ste Eustasie	29 D.	s. Pierre, martyr
30 v.	<i>Vendredi Saint</i>	30 l.	s. Catherine de S.
31 s.	ste Cornélie		
<i>Phases de la Lune</i>		<i>Phases de la Lune.</i>	
D. Q.,	le 6, à 10 h. 10 ^m soir.	D. Q.,	le 5, à 4 h. 39 ^m soir.
N. L.,	le 15, à 3 h. 3 ^m mat.	N. L.,	le 13, à 5 h. 58 ^m soir.
P. Q.,	le 22, à 1 h. 19 ^m soir.	P. Q.,	le 20, à 7 h. 46 ^m soir.
P. L.,	le 29, à 5 h. 58 ^m mat.	P. L.,	le 27, à 4 h. 45 ^m soir.

MAI		JUIN	
<i>Les jours croissent de 1 h. 18 m.</i>		<i>Les jours croissent de 20 minutes.</i>	
1 m.	ss. Philippe et J	1 v.	s. Pamphile
2 m.	s. Athanase	2 s.	s. Marcellin
3 j.	Inv. ste Croix	3 D.	ste Clotilde
4 v.	ste Monique	4 l.	s. François Carac.
5 s.	s. Pie V	5 m.	s. Boniface
6 D.	s. Jean Porte Lat.	6 m.	s. Norbert
7 l.	<i>Rogations</i>	7 j.	s. Claude
8 m.	s. Désiré	8 v.	<i>Fête du S.-Cœur</i>
9 m.	s. Grégoire de N.	9 s.	s. Félicien
10 j.	ASCENSION	10 D.	s. Landry
11 v.	ss. Achile et Nér.	11 l.	s. Barnabé
12 s.	ste Flavie	12 m.	s. Nabor
13 D.	s. Servais	13 m.	s. Antoine de P.
14 l.	s. Pacôme	14 j.	s. Basile
15 m.	ste Delphine	15 v.	ste Germaine C.
16 m.	s. Jean Nep.	16 s.	s. François Régis.
17 j.	s. Pascal	17 D.	s. Aurelien
18 v.	s. Venant	18 l.	ste Marine
19 s.	ste Pudentienne	19 m.	s. Gervais, s. Prot
20 D.	PENTECOTE	20 m.	s. Silvère
21 l.	ste Virginie	21 j.	s. Louis de Gonz.
22 m.	ste Julie	22 v.	s. Paulin
23 m.	s. Didier. <i>Q. T.</i>	23 s.	ste Ethelrède
24 j.	<i>N.-D. Auxiliatr.</i>	24 D.	<i>Nativité de s.J.-B.</i>
25 v.	s. Urbain	25 l.	s. Guillaume, ab.
26 s.	s. Philippe de N.	26 m.	ss. Jean et Paul
27 D.	TRINITÉ	27 m.	s. Ladislav
28 l.	s. Germain	28 j.	s. Irénée
29 m.	s. Maximin	29 v.	<i>ss. Pierre et Paul</i>
30 m.	ste Emilie	30 s.	Comm. de S. Paul
31 j.	FETE-DIEU		

<i>Phases de la Lune</i>		<i>Phases de la Lune</i>	
D. Q., le 5, à 11 h. 28 ^m mat.		D. Q., le 4, à 5 h. 20 ^m mat.	
N. L., le 13, à 5 h. 39 ^m mat.		N. L., le 11, à 2 h. 42 ^m soir.	
P. Q., le 20, à 1 h. 6 ^m mat.		P. Q., le 18 à 6 h. 34 ^m mat.	
P. L., le 27, à 4 h. 14 ^m mat.		P. L., le 25 à 5 h. 2 ^m soir.	

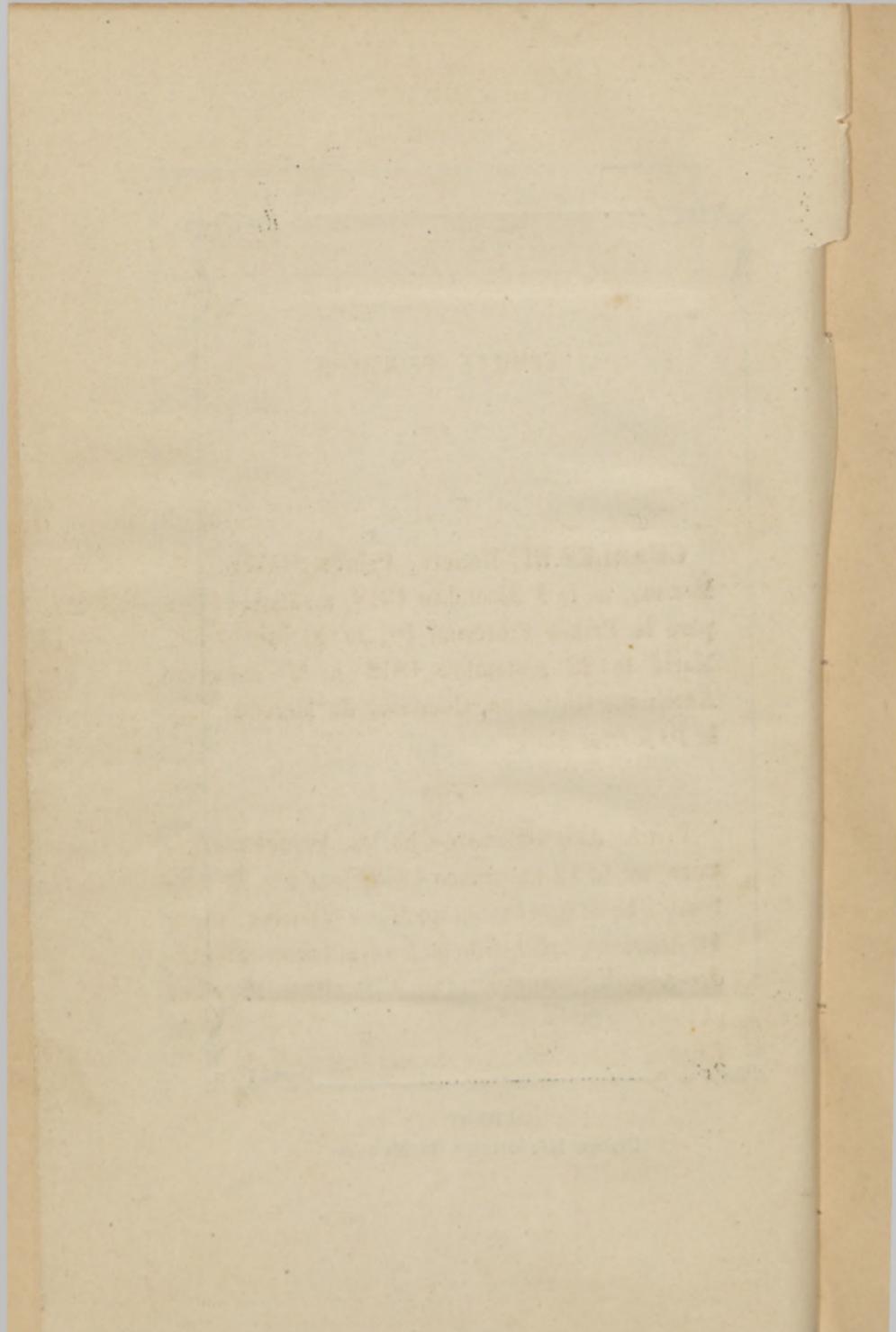
JUILLET		AOÛT	
<i>Les jours diminuent de 1 heure</i>		<i>Les jours diminuent de 1 h. 38^m.</i>	
1 D.	s. Thierry	1 m.	s. Pierre ès liens
2 l.	<i>Visitat. de N.-D.</i>	2 j.	s. Alphonse.
3 m.	s. Anatole	3 v.	Inv. s. Etienne
4 m.	ste Berthe	4 s.	s. Dominique.
5 j.	ste Zoé	5 D.	<i>N.-D. des Neiges.</i>
6 v.	s. Tranquille	6 l.	Transfig. de J.-C.
7 s.	s. Procope	7 m.	s. Gaëtan
8 D.	ste Elisabeth, r.	8 m.	s. Cyriaque
9 l.	s. Ephrem.	9 j.	s. <i>Romain</i>
10 m.	ste Félicité	10 v.	s. Laurent
11 m.	s. Pie I ^{er}	11 s.	ste Suzanne
12 j.	s. Jean Gualbert	12 D.	ste Aurélie
13 v.	s. Eugène	13 l.	s. Hippolyte.
14 s.	s. Bonaventure	14 m.	s. Eusèbe V. j.
15 D.	s. Henri	15 m.	ASSOMPTION
16 l.	<i>N.-D. du Carmel</i>	16 j.	s. Roch
17 m.	s. Alexis	17 v.	s. Mammès
18 m.	s. Camille	18 s.	ste Hélène
19 j.	s. Vincent de Paul	19 D.	s. Louis
20 v.	ste Marguerite	20 l.	s. Bernard
21 s.	s. Victor	21 m.	ste Jeanne Chant.
22 D.	ste Madeleine	22 m.	s. Symphorien
23 l.	s. Apollinaire	23 j.	s. Philippe Beniti
24 m.	ste Christine v.	24 v.	s. Barthélemy
25 m.	s. Jacques le Maj.	25 s.	s. Louis, roi
26 j.	ste Anne	26 D.	s. Zéphyrin
27 v.	s. Pantaléon	27 l.	s. Joseph Calansaz
28 s.	s. Nazaire	28 m.	s. Augustin
29 D.	ste Marthe.	29 m.	Déc. de s. J.-B.
30 l.	s. Abdon	30 j.	ste Rose de Lima
31 m.	s. Ignace	31 v.	s. Raymond Non.
<i>Phases de la Lune</i>		<i>Phases de la Lune</i>	
D. Q., le 3. à 9 h. 11 ^m soir	N. L., le 10. à 10 h. 15 ^m soir	D. Q., le 2 à 10 h. 30 ^m mat.	N. L., le 9 à 5 h. 26 ^m mat.
P. Q., le 17 à 1 h. 22 ^m soir	P. L., le 25, à 7 h. 29 ^m mat.	P. Q., le 15. à 10 h. 37 ^m soir	P. L., le 23. à 11 h. 20 ^m soir
		D. Q., le 31, à 9 h. 25 ^m soir	

SEPTEMBRE		OCTOBRE	
<i>Les jours diminuent de 1 h. 44 m.</i>		<i>Les jours diminuent de 1 h. 45 m.</i>	
1 s.	s. Leu et s. Gilles	1 l.	s. Remi
2 D.	s. Etienne, roi	2 m.	SS. Anges gard.
3 l.	s. Lazare	3 m.	s. Denis l'aréop.
4 m.	ste Rosalie	4 j.	s. François d'As.
5 m.	s. Laurent Justin	5 v.	s. Placide
6 j.	ste Reine	6 s.	s. Bruno
7 v.	s. Cloud	7 D.	s. Serge, ste Bacq
8 s.	<i>Nativité de N. D.</i>	8 l.	ste Brigitte
9 D.	s. Omer év.	9 m.	s. Denis, év.
10 l.	s. Nicolas Tolent.	10 m.	s. François Borgia
11 m.	s. Hyacinthe	11 j.	s. Nicaise
12 m.	ste Pulchérie	12 v.	s. Vilfrid.
13 j.	s. Aimé	13 s.	s. Edouard
14 v.	<i>Exalt. de la Croix</i>	14 D.	s. Calixte
15 s.	s. Nicodème	15 l.	ste Thérèse
16 D.	ss. Corn. et Cyp.	16 m.	s. Léopold
17 l.	Stig. de s. Franç.	17 m.	ste Edwige
18 m.	s. Joseph Cupert.	18 j.	s. Luc évang.
19 m.	s. Janvier Q. T.	19 v.	s. Pierre d'Alcan
20 j.	s. Eustache	20 s.	s. Jean Cantius
21 v.	s. Mathieu	21 D.	ste Ursule
22 s.	s. Maurice	22 l.	s. Mellon
23 D.	s. Lin	23 m.	s. Rédempteur
24 l.	<i>N.-D. de la Merci</i>	24 m.	s. Raphaël
25 m.	s. Firmin	25 j.	s. Crépin, s. Crép.
26 m.	ste Justine	26 v.	s. Evariste
27 j.	ss. Côme et Dam.	27 s.	s. Frumence V.
28 v.	s. Wenceslas	28 D.	S. Simon, s. Jude
29 s.	s. Michel, arch.	29 l.	s. Narcisse
30 D.	s. Jérôme.	30 m.	s. Lucain
		31 m.	s. Quentin V. j.
<i>Phases de la Lune</i>		<i>Phases de la Lune</i>	
N. L.,	le 7, à 1 h. 10 ^m soir	N. L.,	le 6, à 10 h. 8 ^m mat.
P. Q.,	le 14, à 11 h. 17 ^m mat	P. Q.	le 12, à 3 h. 52 ^m mat.
P. L.,	le 22, à 3 h. 44 ^m soir	P. L.,	le 22, à 7 h. 40 ^m mat.
D. Q.,	le 30, à 6 h. 30 ^m mat.	D. Q.,	le 29, à 2 h. 30 ^m soir

NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
<i>Les jours diminuent de 1 h. 20 m.</i>		<i>Les jours diminuent de 27 minutes</i>	
1 j.	TOUSSAINT	1 s.	s. Eloi
2 v.	<i>Les Trépassés</i>	2 D.	AVENT
3 s.	s. Marcel	3 l.	s. François Xav.
4 D.	s. CHARLES B.	4 m.	ste Barbe
5 l.	ste Bertilde	5 m.	s. Sabas, abbé
6 m.	s. Léonard	6 j.	S. NICOLAS
7 m.	s. Ernest	7 v.	s. Ambroise
8 j.	Les 4 Couronnés	8 s.	<i>Conception</i>
9 v.	s. Théodore	9 D.	ste Léocadie
10 s.	s. André Avellin	10 l.	<i>N.-D. de Lorette</i>
11 D.	s. Martin	11 m.	s. Damase.
12 l.	s. René év.	12 m.	s. Valery
13 m.	s. Didace	13 j.	ste Lucie
14 m.	s. Stanislas Kotska	14 v.	s. Nicaise
15 j.	ste Gertrude	15 s.	s. Mesmin
16 v.	s. Edmond	16 D.	ste Adelaïde
17 s.	s. Grégoire Thau	17 l.	ste Olympe
18 D.	s. Eudes	18 m.	s. Gatien
19 l.	ste Elisabeth	19 m.	s. Meurice Q. T.
20 m.	s. Félix de Valois	20 j.	s. Philogone
21 m.	<i>Présent. de N. D.</i>	21 v.	s. Thomas
22 j.	ste Cécile	22 s.	s. Honorat
23 v.	s. Clément	23 D.	ste Victoire
24 s.	s. Jean de la Cr.	24 l.	ste Delphine V.J.
25 D.	ste Catherine	25 m.	NOËL
26 l.	ste Genev. des Ar.	26 m.	s. Etienne
27 m.	s. Maxime	27 j.	s. Jean ap.
28 m.	s. Sosthène	28 v.	Les ss. Innocents
29 j.	s. Saturnin	29 s.	s. Thomas de Can.
30 v.	s. André	30 D.	ste Colombe
		31 l.	s. Sylvestre
<i>Phases de la Lune</i>		<i>Phases de la Lune</i>	
N. L., le 5, à 8 h. 57 ^m mat.		N. L., le 4, à 10 h. 13 ^m soir	
P. Q., le 12, à 11 h. 54 ^m soir		P. Q., le 12, à 9 h. 44 ^m soir	
P. L., le 20, à 10 h. 29 ^m soir		P. L., le 20, à 0 h. 1 ^m soir	
D. Q., le 27, à 10 h. 15 ^m soir		D. Q., le 29, à 6 h. 29 ^m mat.	



ALBERT
Prince Héréditaire de Monaco.



FAMILLE PRINCIÈRE.

CHARLES III, Honoré, Prince Souverain de Monaco, né le 8 décembre 1818, a succédé à son père le Prince Florestan 1^{er}, le 20 juin 1856. Marié le 28 septembre 1846 à la Princesse Antoinette Ghislaine, Comtesse de Mérode. Veuf le 10 février 1864.

FILS

Prince *Albert-Honoré-Charles*, Prince héréditaire, né le 13 novembre 1848, marié le 21 septembre 1869 à la Princesse *Marie-Victoire*, née le 10 décembre 1850, fille de feu Guillaume-Alexandre-Archibald-Antoine, Duc d'Hamilton, Brandon et Châtellerauld et de la princesse Marie, fille de Charles-Louis-Frédéric, Grand Duc de Bade.

Fils :

Prince *Louis-Honoré-Charles-Antoine*, né le 12 juillet 1870.

SOEUR DU PRINCE.

Princesse *Florestine-Gabrielle-Antoinette*, née le 22 octobre 1833, mariée le 16 février 1863, à *Frédéric-Guillaume-Alexandre-Ferdinand* Prince de Wurtemberg, Duc d'Urach. Veuve le 16 juillet 1869.

Fils :

Guillaume-Charles-Florestan-Géro-Crescent, de Wurtemberg, duc d'Urach, né le 3 mars 1864.

Charles-Joseph-Guillaume-Florestan-Géro-Crescent, de Wurtemberg, duc d'Urach, né le 15 février 1865.

MÈRE DU PRINCE.

Princesse *Marie-Louise-Caroline-Gabrielle*, née le 18 juillet 1793, mariée le 27 novembre 1816 au Prince *Florestan I^{er}*, veuve le 20 juin 1856.

CHRONOLOGIE DES PRINCES DE MONACO.

- GRIMALDUS I^{er}, seigneur d'Antibes, en 950.
GUIDO I^{er}, seigneur de Monaco, en 1000.
HUGO II, seigneur de Monaco, date inconnue.
GRIMALDUS II, seigneur de Monaco, en 1050.
GUIDO II, seigneur de Monaco, en 1120.
GRIMALDI III, seigneur de Monaco et consul de
Gênes, en 1160.
OBERT, seigneur de Monaco et consul de Gênes,
en 1190.
GRIMALDI IV, seigneur de Monaco, en 1232.
FRANÇOIS, seigneur de Monaco, en 1240.
RAINIER I^{er}, seigneur de Monaco, en 1275, mort
en 1300.
RAINIER II, seigneur de Monaco, en 1300, mort
en 1330.
CHARLES I^{er}, le Grand, seigneur de Monaco, en
1330, mort en 1363.

RAINIER III, seigneur de Monaco, en 1363, mort en 1407.

AMBROISE, seigneur de Monaco, en 1407, mort en 1420,

JEAN I^{er}, seigneur de Monaco, en 1420, mort en 1454.

CATALAN, seigneur de Monaco, en 1454, mort en 1457.

CLAUDINE, unique héritière de Catalan, souveraine de Monaco en 1457, morte en 1514, épousa Lambert, seigneur d'Antibes, Cagnes et autres lieux.

LUCIEN, fils de Claudine, d'abord administrateur pour sa mère en 1506, et seigneur en titre en 1514, mort en 1523.

AUGUSTIN, frère de Lucien, seigneur de Monaco, en 1523, évêque de Grasse, abbé de Lérins, cardinal, etc., mort en 1531.

HONORÉ I^{er}, neveu d'Augustin, prince de Monaco en 1531, mort en 1581.

CHARLES II, prince de Monaco, en 1581, mort en 1586.

HERCULE I^{er}, frère de Charles II, prince de Monaco, en 1589, mort en 1605.

HONORÉ II, prince de Monaco, duc de Valentinois, en 1605, mort en 1662.

LOUIS I^{er}, prince de Monaco, en 1662, mort en 1701.

ANTOINE I^{er}, prince de Monaco, en 1701, mort en 1731.

LOUISE HIPPOLYTE, princesse de Monaco, en 1731, morte en 1732; mariée à Jacques Léonor de Goyon, Sire de Maignon et de la Roche-Guyon, Comte de Thorigny, etc. etc., qui prit les nom et armes des Grimaldi par substitution à ses nom et armes propres.

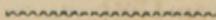
HONORÉ III, prince de Monaco en 1732, mort en 1795.

HONORÉ IV, prince de Monaco, mort en 1819.

HONORÉ V, prince de Monaco en 1819, mort en 1844.

FLORESTAN I^{er}, frère d'Honoré V, prince de Monaco en 1844, mort en 1856.

CHARLES III, souverain actuel, monté sur le trône en 1856.



LISTE DES SOUVERAINS

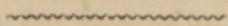
ACTUELLEMENT RÉGNANTS,

rangés d'après la date de leur avènement au trône.

NOMS	DATE DE L'AVÈNEMENT au Trône
PIERRE II, empereur du Brésil; né le 2 décembre 1825	1831 7 avril
GUILLAUME, duc de Brunswick; né le 25 avril 1806	1831 20 avril
GONTHIER, prince de Schwarzbourg-Sondershausen; né le 24 septembre 1801	1835 19 août
VICTORIA, reine de la Grande-Bretagne née le 24 mai 1819	1837 20 juin
FRÉDÉRIC-FRANÇOIS II, grand-duc de Mecklembourg-Schwérin; né le 28 février 1823	1842 7 mars
ERNEST II, duc de Saxe-Cobourg-et-Gotha; né le 21 juin 1818	1844 29 janvier
GEORGE V, prince de Waldeck; né le 14 janvier 1831	1845 15 mai
PIE IX, pape; né le 13 mai 1792	1846 16 juin
LOUIS III, grand-duc de Hesse; né le 9 juin 1806	1848 16 juin
FRANÇOIS-JOSEPH II, empereur d'Autriche; né le 10 août 1830	1848 2 décembre

NOMS	DATE DE L'AVÈNEMENT au Trône
GUILLAUME III, roi des Pays-Bas; né le 19 février 1817.	1849 17 mars
VICTOR-EMMANUEL II, roi d'Italie, d'abord roi de Sardaigne; né le 14 mars 1820.	1849 23 mars
LÉOPOLD, prince de Lippe-Detmold; né le 1 ^{er} septembre 1821.	1851 1 janvier
FRÉDÉRIC, grand duc de Bade: né le 9 septembre 1826.	1852 24 avril
PIERRE, grand-duc d'Oldenbourg; né le 8 juillet 1827.	1853 27 février
CHARLES-ALEXANDRE, grand-duc de Saxe-Weimar; né le 24 juin 1818.	1853 8 juillet
ERNEST, duc de Saxe-Altenbourg; né le 16 septembre 1826.	1853 3 août
ALEXANDRE II, empereur de Russie; né le 29 avril 1818.	1855 2 mars
CHARLES III, prince de Monaco; né le 8 décembre 1818.	1856 20 juin
JEAN II, prince de Lichteinstein; né le 5 octobre 1840.	1858 12 novembre
HENRI XXII, prince Reuss, ligne aînée (Greiz); né le 28 mars 1846.	1859 8 novembre
FRÉDÉRIC-GUILLAUME, grand-duc de Mecklembourg-Strélitz; né le 17 octobre 1819.	1860 6 septembre
ADOLPHE, prince de Schaumbourg-Lippe; né le 1 ^{er} août 1817.	1860 21 novembre
GUILLAUME I ^{er} , roi de Prusse: né le 22 mars 1797.	1861 2 janvier
LOUIS I ^{er} , roi de Portugal; né le 31 octobre 1838.	1861 11 novembre
GEORGE I ^{er} , roi des Hellènes; né le 24 décembre 1845.	1863 5 juin
CHRÉTIEN IX, roi de Danemark; né le 8 avril 1818.	1863 15 novembre

NOMS	DATE DE L'AVÈNEMENT au Trône
LOUIS, roi de Bavière; né le 25 août 1845	1864 10 mars
CHARLES 1 ^{er} , roi de Wurtemberg; né le 6 mars 1823	1864 25 juin
LÉOPOLD II, roi des Belges; né le 9 avril 1835	1865 10 décembre
GEORGE II, duc de Saxe-Meiningen; né le 2 avril 1826.	1866 20 septembre
HENRI XIV, prince Reuss, ligne cadette (Schleiz); né le 28 mai 1832	1867 11 juillet
GEORGE, prince de Schwarzbourg-Rudolstadt; né le 23 novembre 1838	1869 26 novembre
FRÉDÉRIC, duc d'Anhalt, né le 29 avril 1831	1871 22 mai
OSCAR II, roi de Suède; né le 21 janvier 1829	1872 18 septembre
ALBERT, roi de Saxe; né le 23 avril 1828	1873 29 octobre
ABD-UL-HAMID, grand-sultan, né le 22 septembre 1842	1876 31 août.



NOTICES STATISTIQUES

SUR LES PRINCIPAUX ÉTATS DU MONDE.

ALLEMAGNE.

Le projet de loi relatif à l'introduction dans la Constitution des mots *Empire* et *Empereur* a été adopté en troisième lecture par le Reichstag de Berlin, dans la séance du 10 décembre 1870. Les États de la Confédération de l'Allemagne du Sud ayant de nouvelles conventions avec la Prusse, font partie de l'Empire allemand.

Le Conseil fédéral se compose des plénipotentiaires de tous les États formant l'empire allemand, sous la présidence du chancelier de l'empire, le prince de Bismarck.

Chaque État est représenté à l'Assemblée suivant sa population. Sur un total de 57 voix, la Prusse aura 17 voix; la Bavière, 6; la Saxe, 4; le Wurtemberg, 4; le Bade, 3; la Hesse, 3; les duchés d'Oldenbourg, de Mecklembourg et de Brunswick, chacun 2, et le reste des autres États, chacun 1.

Population ; 41,060,846 hab. (déc. 1871), y compris l'Alsace et la Lorraine.

L'armée de l'empire allemand se compose du corps d'armée de la garde, de 11 corps d'armée prussiens (N^{os} I-XI), du corps d'armée Saxon (N^o XII), du corps d'armée de Wurtemberg (N^o XIII), du corps d'armée prussien (N^o XIV), du corps d'armée (N^o XV), de deux corps d'armée bavarois (N^o I et II), enfin de la division du grand-duché de Hesse. Total : 18 corps d'armée et 1 division.

L'armée de l'empire se compose de 401,659 hommes (1874), et peut mettre sur pied 1,283,791 hommes, avec la réserve et la landwehr (juillet 1874).

La flotte se compose de 51 bâtiments de guerre, armés de 3,341 canons (juillet 1874).

Marine marchande : vapeurs, 219, jaugeant 165,178 tonnes ; voiliers, 2,263, jaugeant 1,143,810 tonnes.

AUTRICHE-HONGRIE.

Population : pays autrichiens, 20,394,980 habitants ; Hongrie, 15,509,454 hab., total 35,904,435 habitants.

Capitale : Vienne, 1,020,770 hab. (1875) ; Prague, 189,949 h. Pesth, 270,476 h. (déc. 1874).

Armée active, en août 1873 : sur pied de paix, 284,435 ; sur pied de guerre, 785,649 hommes.

Marine en 1873 : 68 bâtiments à voile et à vapeur avec un effectif de 5,702 marins en temps de paix et de 11,532 marins en temps de guerre.

Marine marchande (1875) : vapeurs, 97, jaugeant 52,005 tonnes ; voiliers, 2,692, jaugeant, 288,176 ton.

BADE.

Population: 1,461,562 h. Cap. Carlsruhe, 36,582 h. Mannheim, 39,696 hab. (déc. 1874). L'armée badoise forme le XIV^e corps de l'armée allemande.

BAVIÈRE.

Population: 4,863,450 h. Cap. Munich, 170,688 h. (déc. 1871). L'armée bavaroise forme deux corps, chacun de deux divisions, de l'armée de l'empire allemand.

BELGIQUE.

Population: 5,627,336 habitants (31 décembre 1873). — Étendue territoriale, 1,177 lieues carrées (la lieue supposée de 5,000 mètres). — Superficie cadastrale en hectares, 2,945,592.

Armée; 45,735 hommes (1873), et 103,893 hommes (pied de guerre).

Capitale: Bruxelles.

BRÉSIL.

Population en 1872: 10,196,238 hab. — Forces de terre en 1871, 16,135 hom. en temps de paix et 32,000 en temps de guerre. — Flotte: en 1874, 60 bâtiments et 4,526 hommes d'équipage.

BRUNSWICK-WOLFENBUTTEL.

Population: 311,764 habitants (décembre 1871).

Capitale: Brunswick.

CHINE.

Population : 425,000,000 habitants (1842) superficie : 10,290,600 kilom. carrés.

Capitale : Pékin, 1,648,814 hab. — Armée, 700,000 h. et les troupes de milice.

DANEMARK.

Population : 1,874,010 habitants (1^{er} février 1874). — Capitale, Copenhague, 216,000 habitants.

Armée : pied de guerre, 52,656 hommes ; pied de paix, 36,006 hommes (1873) ; marine : 32 vapeurs dont 6 cuirassés, armés de 245 canons (1874).

EGYPTE.

Population : 16,992,000 hab. — Superficie : 2,252,000 kil. carrés. — Capitale : le Caire, 349,283 hab ; armée, 14,000 hommes.

ESPAGNE.

Population 16,835,506 h. colonies 8.094,410 h. (1874) Capitale, Madrid, 332,024 habitants (1870). — Armée : 216,000 h. — Flotte : 202 navires armés de 894 canons et 9,709. h. d'équipage. (mars 1870)

Marine marchande y compris les colonies : vapeurs, 151, jaugeant 45,514 tonnes ; voiliers, 4,363, jaugeant 345,136 tonnes (1875).

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Président : N.

Le congrès se compose du sénat et de la chambre des représentants.

Le sénat se compose de 2 membres par État, nommés pour un terme de six années.

Les représentants au Congrès sont nommés par chaque état séparément pour deux ans.

Les territoires (c'est-à-dire les nouvelles provinces acquises par achat, cession ou conquête) envoient jusqu'à l'époque de leur admission dans la confédération des délégués au Congrès. Ces délégués n'ont pas le droit de voter.

Les Etats-Unis renferment 37 Etats et 9 Territoires.

Capitale, Wasington, 109,204 h.; New-York, 942,292; Philadelphie, 674,022 h.; Baltimore, 267,354; h.; Boston, 250,326 h.; Nouvelle-Orléans, 191, 322 h.; Cincinnati, 216,239 h. (1874).

Population (1874): 38,925,598 habitants.

Armée: 25,624 h., dont 22,554 soldats, 1257 marins et 2,287 officiers (juillet 1874). — La flotte des Etats-Unis se compose de 155 vaisseaux et 1203 can. (1874).

Marine marchande: vapeurs 3,625, jaugeant 1,048,205 tonnes; voiliers, 17,049, jaugeant 2,146,585 tonnes.

FRANCE.

Proclamation de la République, le 4 septembre 1870.

Président de la République: le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, nommé pour sept ans par l'Assemblée nationale le 20 novembre 1873.

Population: (France et Algérie), 38,249,146 h. (1874).

Colonies, 2,451,193, h. (1874). Cap. Paris, 1,851,792 hab. (1872). Marseille, 312,864 hab. Lyon, 323,417 hab. Bordeaux, 194,055 hab. Rouen, 102,470 hab. Nantes, 118,517 h. Toulouse, 124,858 h. Lille, 158,117 h. (1872).

Force armée: pied de paix, 490,322 hom. (1874) et 120,894 chevaux; pied de guerre, 750,000.

Flotte: 232 bâtiments portant 4,880 canons (1869), avec un effectif de 72,466 marins et 28,431 hommes d'infanterie de marine.

Marine marchande: vapeurs, 316, jaugeant 240,275 tonnes; voiliers, 4,961, jaugeant 906,705 tonnes.

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE.

Population du Royaume-Uni: 31,629,299 hab. (1871)
Colonies, 202,247,549 hab. (1871).

Capitale, Londres, population, 3,254,260 habitants (août 1871). Liverpool, 493,405, hab. Glasgow, 477,156 habit., Manchester et Salford, 46,8501, hab., Birmingham 243,787, hab., Leeds, 259,212, h. Dublin, 246,326, hab.

Armée: 536,411 hommes (décembre 1875).

Marine: Personnel: 79,035 hommes (1875).

Flotte: 244 bâtiments tant à voiles qu'à vapeur y compris les colonies.

Marine marchande: vapeurs, 4,343, jaugeant 1,641,000 tonnes; voiliers, 32,468, jaugeant 5,373,000 tonnes.

GRÈCE ET ILES IONIENNES.

Population: 1,431,765 h. (1871). Superficie: 50.123 kilom. carrés. — Armée: 13,314 h. (1873). Marine: 21 bâtiments divers portant 196 canons (1871).

La marine marchande se composait, au 31 décembre 1871, de 5,001 bâtiments divers jaugeant 239,135 tonneaux.

HESSE GRAND-DUCALE (DARMSTADT).

Population; 852,843 habitants (décembre 1871).

ITALIE.

Le royaume d'Italie, dans son état actuel (31 décembre 1874), comprend une population de 27,175,553 hab.

Capitale, Rome, 219,608 hab. — Villes principales : Naples, 415,549 ; Milan, 199,009 ; Turin, 207,770 ; Palerme, 219,398 ; Gênes, 130,269 ; Venise, 128,901 ; Florence, 123,463 habitants.

Armée : 857,886 hommes y compris la milice. Flotte, tant à voile qu'à vapeur, 65 bâtiments d'une force de 20,952 chevaux, portant 335 canons, avec un personnel de 13,316 marins (décembre 1874).

Marine marchande : vapeurs, 118, jaugeant 37,810 tonnes ; voiliers, 19,488, jaugeant 1,031,907 tonnes (1875).

JAPON.

Population : 33,110,825 hab. — Superficie : 407,799 kil. carrés. — Capitale, Yedo. 674,447 habitants.

MAROC.

Population : 6,000,000 hab. — Superficie : 6,723,000 kil. carrés. — Capitale, Fez. 150,000 habitants.

MECKLEMBOURG-SCHWERIN.

Population : 557,897 hab. (décembre 1871). Capitale, Schwerin, 24,681 habitants.

MECKLEMBOURG-STRÉLITZ.

Population : 96,932 habitants (décembre 1871).

OLDENBOURG.

Population: 314,591 habitants (1874).

PAYS-BAS.

Population: 3,767,263 habitants (1874). — Superficie: 32,839 kil. carrés. — La Haye, 97,565 hab.; Amsterdam, 286,932 habit.; Rotterdam, 129,239 habitants. Colonies, 25,110,000 habitants.

Armée des Indes, 29,659 h.; européenne, 62,089 h. Marine, 113 navires et 669 canons. Marine marchande, 1,827 bâtiments jaugeant 511,982 tonneaux (31 décembre 1874).

PERSE.

Population: 7,000,000 hab. — Superficie: 1,150,000 kil. carrés. — Téhéran, 90,000 habitants.

PORTUGAL.

Population: 4,390,586 hab. — Superficie: 93,156 kil. carrés. — Lisbonne, 224,063 hab. — Colonies, 3,258,258 habitants.

Armée: 70,687 hommes. Flotte: 36 bâtiments, armés de 180 canons, avec 2,889 marins (1874).

PRUSSE.

Population du nouveau royaume de Prusse, après les annexions: 24,606,532 habitants, (décembre 1871). L'Alsace et la Lorraine, 1,597,219. L'armée prussienne comprend: le corps d'armée de la garde, les corps

N° 1 à XI et le XIII^e corps d'armée de l'Empire d'Allemagne.

Capitale : Berlin, 1,045,000 h. (Statistique Berlin 1876); Cologne, 125,172 habitants ; Breslau, 171,926 habitants (3 décembre 1867).

RUSSIE.

Population : Russie d'Europe, 63,558,935 hab. (1871). Russie du Caucase, 5,200,000 h. (1871). Royaume de Pologne, 6,225,618 h. (1872). Grand-duché de Finlande, 1,832,138 h. (1872). Russie d'Asie, 6,341,947 h. (1872). Russie d'Amérique, 24,200 h., ensemble, 85,685,945 h.

Capitale : Pétersbourg, population : 667,027 h. (1871). Moscou, 399,321 hab. Odessa, 121,335 hab. (1866).

Armée : 755,297 hom. en temps de paix, et 1,653,393 en temps de guerre (1873).

Marine : 225 bâtiments avec 1,521 canons, jaugeant 172,501 tonneaux (1874). — L'effectif de la marine est de 3,148 officiers et de 28,184 matelots (1871).

Marine marchande : vapeurs, 185, jaugeant 36,000 tonnes ; voiliers, 3,089, jaugeant 771,292 tonnes.

Le nouveau royaume de Pologne a été créé par l'acte du congrès de Vienne en 1815, et a une administration particulière.

Lieutenant du royaume : Général d'infanterie, aide-de-camp général, comte Frédéric-Guillaume-Rambert-Berg.

Capitale : Varsovie, 251,584 habitants (1871).

SAINT-SIÈGE.

Après le plébiscite du 2 octobre 1870, les États Pontificaux furent incorporés au royaume d'Italie. Le

13 mai 1871 le gouvernement italien a donné une loi des garanties qui accorde au Saint-Père la jouissance des palais du Vatican et de Latran, de tous les édifices et terrains annexés et dépendants, ainsi que de la villa de Castel-Gondolfo avec toutes ses atténuances et dépendances. On lui a fixé aussi une liste civile qu'il a refusée. Les envoyés des gouvernements étrangers près Sa Sainteté jouissent de toutes les prérogatives et immunités qui appartiennent au corps diplomatique, d'après le droit international. (Le pape n'a pas reconnu cette loi des garanties).

Pie IX, Jean-Marie, de la maison comtale de Mastai Feretti, né à Sinigaglia, le 13 mai 1792, élu pape, après le décès du pape Grégoire XVI, le 16 juin 1846, couronné le 21 du même mois.

La Sacré Collège, institué en 1586, se compose de 70 cardinaux, partagés en trois ordres : l'ordre des évêques, l'ordre des prêtres et l'ordre des diacres.

SAXE ROYALE.

Population : 2,556,244 h. Capitale : Dresde, 677,671 habitants (1874).

SAXE-ALTENBOURG.

Population : 142,122 habitants (décembre 1871).

L'armée saxonne forme le XII^e corps d'armée de l'empire allemand.

SAXE-COBOURG ET GOTHA.

Population : 174,339 habitants (décembre 1871).

SAXE-MEININGEN.

Population : 187,957 habitants (1871).

SAXE-WEIMAR-EISENACH (GRAND-DUCHÉ).

Population : 286,183 habitants (décembre 1867).

SIAM.

Population : 6,300,000 hab. — Superficie : 800,340 kil. carrés. — Capitale : Bangkok, 500,000 habitants.

SUÈDE ET NORWÈGE.

Population au 31 décembre 1875 : Suède, 4,383,291 habitants. Capitale : Stockholm, 147,249 habitants. Norwège, 1,802,882 habitants. Capitale : Christiania, 63,504 habitants. (1868).

Armée : 150,773 hommes. — Flotte : 108 bâtiments (dont 31 vapeurs) armés de 556 canons, avec 34,568 hommes d'équipage (1871).

Armée de la Norwège : 35,115 hommes. — Marine : 118 navires (dont 27 vapeurs) armés de 325 canons et 19,773 hommes d'équipage (1873).

SUISSE.

1^o Assemblée fédérale. A. Conseil national. Président : Heer, J., du canton d'Argovie ; vice-président : Schenk, du canton de Berne, — B. Conseil des Etats (44 membres 2 pour chaque canton). Président : Ringier, G., du canton d'Argovie ; vice-président : Dros, N., du canton de Neuchâtel.

2^e Conseil fédéral : Président pour 1875 : Cherer, J. J., du canton de Zurich. — Vice-président : K. Schenk, du canton de Berne.

Superficie : 1,680 lieues carrées. Population : 2,669,147 habitants (1870). Forces militaires : 201,578 hommes, (31 décembre 1872).

TUNIS.

Population : 2,500,000 hab. — Superficie : 118,400 kil. carrés. — Capitale : Tunis, 120,000 habitants.

TURQUIE.

Population : Turquie d'Europe, 13,240,000 habitants : Turquie d'Asie, 13,186,000 hab. ; Turquie d'Afrique, 11,500,000 habitants. Musulmans : 21 millions ; grecs 13 millions : catholiques : 900,000 ; juifs : 150,000. Constantinople, 715,000 habitants. Distance légale de Paris, 2,708 kilomètres.

Armée : 157,667 hommes, divisés en 6 corps ; en temps de guerre il y a encore la réserve (redif), qu'on peut évaluer à 109,600 hommes, non compris les contingents auxiliaires des provinces tributaires et dont l'effectif paraît devoir atteindre de 150 à 586,100 combattants. — Marine : 141 bâtiments de guerre, portant 2,090 canons ; 50,000 soldats et matelots (1871).

ROUMANIE ou PRINCIPAUTÉS DANUBIENNES

DE MOLDAVIE ET DE VALACHIE.

Population de la Roumanie : la Valachie et la Moldavie : 4,500,000 hab. — Capitale, Bucharest, 200,000 hab. Armée : 62,631 hommes (1873).

WURTEMBERG.

Population: 1,881,505 habitants. Capitale: Stuttgart, 107,273 habitants (décembre 1875).

L'armée de Wurtemberg formera le XIII^e corps de l'armée allemande.

DIVERS ÉTATS RÉPUBLICAINS D'AMÉRIQUE.

Argentine (République). — Président: le docteur Alvelaneda, élu pour 6 ans (6 août 1874).

Population: 1,877,490 habitants (1869).

Bolivie. — Président: le docteur Thomas Frias (14 février 1874). Population: 2,000,000 habitants. Armée, 4,078 hommes. Capitale: Chuquisaca.

Chili. — Président: M. Annibal Pinto, élu pour 5 ans (18 septembre 1874). Population: 2,003,346 habitants (1876). Armée, 5,176 hommes de troupes et 52,721 hommes de gardes nationaux (1871).

Colombie. (États-Unis de). — Président: Don Santiago Perez, élu pour 2 ans (1^{er} avril 1874). — Population: 3,000,000 habitants.

Costa-Rica. — Président: J. M. Guardia, élu pour 4 ans (18 mai 1872). Population: 135,000 habitants (1865). Capitale: San-José, 30,000 habitants.

Équateur. — Président: Don Antonio Borrero, élu pour 6 ans (1876). Population: 1,308,082 hab. Capitale: Quito, 76,000 habitants.

Guatemala. — Président: le lieutenant-général Rufino Barrios. Population: 1,180,000 habitants (1873).

Honduras. — Président : L. Leïva. Population : 350,000 habitants (1865). Capitale : Comayagua.

Mexique (République fédérative). — Président : N...
Population : 9,276,079 habitants (1874). — Superficie : 1,921,240 kil. carrés (1874).
Armée : 22,387 hommes.
Capitale : Mexico, 230,000 habitants.

Nicaragua. — Président (élu pour 4 ans, le 1^{er} février 1875) : S. Exc. don P. Joaquin Chamorro. Population 400,000 habitants (1865). Capitale : Léon, 35,000 habitants.

Paraguay. — Président : Baptista Gill, élu pour 3 ans (octobre 1874). Population : 1,337,431 habitants. Capitale : l'Assomption.

Pérou. — Président : Manuel Sardo, (élu pour 4 ans, le 2 août 1872). Population : 2,500,000 habitants (1871). Capitale : Lima, 121,362 habitants.

San Salvador. — Président : le général S. J. Gonzales, élu pour 2 ans (1^{er} février 1872). Population : 2,580,700 habitants (1871).

Uruguay. — Président : Pedro Varela (élu pour 2 ans le 15 janvier 1875). Population : 450,000 habitants. Capitale : Montevideo, 105,295 habitants (1872).

Venezuela. — Président : le général A. Guzman Blanco (20 février 1873). Population : 1,644,443 habitants. Capitale : Caracas, 48,897 habitants (1873).



MAISON DU PRINCE.

Premier Aumônier.

S. Exc. M^{gr} Charles Theuret,

Protonotaire Apostolique *ad instar participantium*,
Prélat de la Maison de Sa Sainteté, Vicaire Général
Honoraire du Diocèse de Ventimiglia, Chapelain de
l'Obédience de la Grande Maîtrise de l'Ordre de Malte,
Chanoine Honoraire de la Cathédrale de Nice.— Com. de
l'Ordre de St-Charles, Com. de l'Ordre de St-Jean de
Jérusalem, Com. de l'Ordre de Frédéric de Wurtemberg.

Aumônier Honoraire

M^{gr} Edouard Ciccodicola,

Prélat de la Maison de S. S., Chapelain Conventuel
de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem.

Premier Aide-de-Camp.

M. le Vicomte de Grandsaigne,

Colonel d'État Major. — Com. de l'Ordre de St-Charles;

Grand' Croix de l'Ordre Pontifical de St-Grégoire-le-Grand ; G. O. de l'Ordre des S. S. Maurice et Lazare d'Italie ; G. O. de l'Ordre de la Couronne d'Italie ; Com. de 1^{re} classe de l'Ordre de la Couronne de Prusse ; Com. de 1^{re} classe de l'Ordre de la Couronne de Wurtemberg ; Com. de 1^{re} classe de l'Ordre d'Isabelle la Catholique d'Espagne ; Com. de 1^{re} classe de l'Ordre de Philippe le Magnanime de Hesse-Darmstadt ; G. O. du Nichan Itfikhar de Tunis ; Com. de l'Ordre de l'Épée de Suède ; Com. de l'Ordre Équestre de St-Marin ; Ch.^{er} de la Légion-d'Honneur.

Aides-de-Camp.

M. le Chevalier Bellando de Castro,

Lieutenant-Colonel d'Etat Major. — O. de l'Ordre de St-Charles ; G. O. du Nichan Itfikhar de Tunis ; Com. de l'Ordre du Medjidié de Turquie ; O. de l'Ordre de la Couronne d'Italie ; O. de l'Ordre Equestre de St-Marin ; Ch.^{er} de l'Ordre de Charles III d'Espagne ; Ch.^{er} de l'Ordre de l'Épée de Suède.

M. le Baron d'Orémieux,

Chef d'Escadron d'État Major. — Ch.^{er} de la Légion-d'Honneur ; Ch.^{er} de l'Ordre de la Couronne d'Italie.

Officier d'Ordonnance.

M. Alban Gastaldi,

Lieutenant d'État Major. — Ch.^{er} de l'Ordre Pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand ; Ch.^{er} de l'Ordre de la Couronne d'Italie.

Premier Chambellan.

M. André de la Riva Agüero des Marquis de Monte-Alegre d'Aulestia,

O. de l'Ordre de St-Charles; Com. de l'Ordre Pontifical du St-Sépulcre; Ch.^{er} de l'Ordre de Léopold de Belgique; Ch.^{er} de l'Ordre de Pie IX; Ch.^{er} de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem.

Chambellans Honoraires.

M. Richard André d'Assereto, Marquis d'Assereto et Seravalle,

Ch.^{er} de l'Ordre de St-Charles; Com. de l'Ordre Royal d'Isabelle la Catholique.

M. le Baron de Solernou-Fernandez.

Secrétaire des Commandements.

N...

Sous-Secrétaire des Commandements.

M. Émile Ponsard.

Attachés au Secrétariat.

M. Louis Bellando,

Ch.^{er} du Nichan Itikhar de Tunis.

M. Frédéric d'Houdetot.

Premier Médecin.

M. le Docteur Louis Chevalet,

O. de l'Ordre de St-Charles; O. du Nichan Iftikhar de Tunis; Ch.^{er} de l'Ordre Pontifical de St-Grégoire-le-Grand; Ch.^{er} de l'Ordre de Frédéric de Wurtemberg; Ch.^{er} de l'Ordre de la Couronne d'Italie.

Médecin.

M. le Docteur Tostain.

Commandant du Palais de Monaco.

N..

Dame d'Honneur

de S. A. S. Madame la Princesse-Mère.

M^{me} Gastaldi.

Dame d'Honneur

de S. A. S. Madame la Princesse Héréditaire

M^{me} la Baronne de Cobausen.

Dame d'Honneur

*de S. A. Madame la Princesse Florestine,
Duchesse d'Urach-Wurtemberg.*

M^{me} la Baronne de Biegeleben.

GARDE D'HONNEUR

Colonel Commandant Supérieur.

M. Jacquemet,

Ch.^{er} de l'Ordre de St-Charles; Com. de la Légion-d'Honneur; Com. de l'Ordre du Medjidié de Turquie; O. de l'Ordre de la Couronne d'Italie.

Capitaine.

M. Mussly,

Ch.^{er} de la Légion-d'Honneur; O. du Nichan Iftikhar de Tunis; Ch.^{er} de l'Ordre de la Couronne d'Italie.

Lieutenants.

M. Ernest Plati,

O. du Nichan Iftikhar de Tunis; Ch.^{er} de l'Ordre de Charles III d'Espagne.

M. Jean Plati,

Ch.^{er} de l'Ordre de la Couronne d'Italie.

CORPS CONSULAIRE ACCRÉDITÉ A MONACO.

AUTRICHE-HONGRIE.

M. Georges d'Auzac,
Consul. (Accrédité le 6 août 1875).

BELGIQUE.

M. le Chevalier Félix Gastaldi,
Consul. (Accrédité le 29 novembre 1875).

CHILI.

M. Aymard Donnève,
Consul. (Accrédité le 12 mars 1874).

EQUATEUR.

M. Aymard Donnève,
Consul Général. (Accrédité le 21 septembre 1874).

ESPAGNE.

M. le Chevalier Félix Gastaldi,
Vice-Consul. (Accrédité le 25 septembre 1858).

ÉTATS-UNIS.

M. Émile de Loth,
Agent Consulaire. (Accrédité le 22 février 1874).

FRANCE.

M. Félix Baragnon,
Vice-Consul. (Accrédité le 2 septembre 1875).

ITALIE.

M. le Commandeur Cerruti,
Consul Général. (Accrédité le 8 septembre 1876).

M. le Chevalier Laurent Reghezza,
Agent Consulaire. (Accrédité le 2 décembre 1872). *

PAYS-BAS.

M. Hector Otto,
Consul. (Accrédité le 30 décembre 1875).

PÉROU.

M. Hector Otto,
Consul. (Accrédité le 27 novembre 1875).

TUNIS.

M. Émile de Loth,
Consul. (Accrédité le 16 juillet 1865).



CORPS DIPLOMATIQUE

ACCREDITÉ PRÈS LES PUISSANCES ÉTRANGÈRES.

ESPAGNE.

M. le Baron de Solernou,

Chargé d'Affaires, Chambellan Honoraire de S. A. S. le Prince. — Com. de l'Ordre de St-Charles ; Grand' Croix de l'Ordre de Santa Rosa de Honduras ; Com. de 1^o classe des Ordres de Charles III et d'Isabelle la Catholique d'Espagne ; Com. des Ordres de Louis et de Philippe le Magnanime de Hesse-Darmstadt ; Ch.^{er} de 1^o classe de l'Ordre du Mérite de St-Michel de Bavière ; Ch.^{er} de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem ; Ch.^{er} de l'Ordre Pontifical du St-Sépulcre.

M. José Carrera,

Secrétaire de la Légation.

FRANCE.

S. Exc. le Marquis de Maussabré-Beufvier,
Ministre Plénipotentiaire. — Ch.^{er} de l'Ordre de

St-Charles ; Grand' Croix de l'Ordre de St-Stanislas de Russie ; Grand Cordon du Nichan Iftikhar de Tunis ; G. O. de l'Ordre de Léopold de Belgique ; O. de l'Ordre Pontifical de Pie IX.

M. Delmas,
Chancelier.

ITALIE.

M. Henri-Bentivoglio Van Ness Middleton,
Chargé d'Affaires.

SAINT-SIÈGE.

S. Exc. le Commandeur Ottaviano Naldini,
Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.—
G. O. de l'Ordre de St-Charles ; Grand' Croix de l'Ordre Pontifical de St-Grégoire-le-Grand ; Grand Cordon de l'Ordre Impérial du Medjidié de Turquie ; Com. de l'Ordre Pontifical de Pie IX ; Com. de l'Ordre de François 1^{er} des Deux-Sicules ; Com. de l'Ordre de Saint-Louis de Parme , Com. de l'Ordre de Frédéric de Wurtemberg, Com. de l'Ordre du Mérite de Toscane ; Ch.^{er} de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem ; Ch.^{er} de l'Ordre de St-Etienne de Toscane.

M. Achile Tarengli,
Chancelier. — Ch.^{er} de l'Ordre de St-Charles ; Ch.^{er} de l'Ordre de François 1^{er} des Deux-Sicules.

~~~~~

CORPS CONSULAIRE A L'ETRANGER. M.

—

AUTRICHE.

M. le Baron d'Estenberg Freyenthurn,  
Cousul Général à Vienne. — Com. de l'Ordre Pontifical  
de St-Grégoire-le-Grand.

BELGIQUE.

M. François Robyns d'Inkendaële,  
Chargé d'affaires Honoraire, Consul Général à Bru-  
xelles. — Com. de l'Ordre de St-Charles ; Grand Cordon  
du Nichan Iftikhar de Tunis ; Com. de l'Ordre Pontifical  
du St-Sépulcre ; Com. de l'Ordre de Santa Rosa de  
Honduras ; Ch.<sup>er</sup> de l'Ordre Pontifical de St-Grégoire-  
le-Grand.

M. Eugène Van Overloop,  
Chancelier du Consulat Général.

M. Auguste Roelants,  
Consul à Anvers. — O. du Nichan Iftikhar de Tunis.

M. Victor Casier,

Consul à Gand. — Ch.<sup>er</sup> de l'Ordre Pontifical de St-Grégoire-le-Grand.

ESPAGNE.

M. Guillermo de Compte,

Vice-Consul à Barcelone.

M. Ramon Alcon,

Consul à Cadix. — Ch.<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Charles ;  
Com. de l'Ordre Pontifical du St-Sépulcre ; Ch.<sup>er</sup> de  
l'Ordre de la Couronne d'Italie ; Ch.<sup>er</sup> de l'Ordre d'Isabelle la Catholique et du Mérite Naval d'Espagne ; Ch.<sup>er</sup>  
de l'Ordre de la Conception de Villa Viçosa de Portugal.

M. Joaquin Alcon,

Vice-Consul à Cadix.

M. José Franquet y Dara,

Consul à Valence.

M. Heriberto Gener y Ferrer,

Vice-Consul à Villanueva y Geltru, (Catalogne).

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE,

M. Léon Déjardin,

Consul à New-York. — Ch.<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Charles.

FRANCE.

**M. de Clavel,**

Consul Général à Marseille. — Ch.<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Charles ; Com. du Nichan Iftikhar de Tunis.

**M. Antoine Castelin,**

Chancelier du Consulat Général. — Ch.<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Charles ; O. de l'Ordre du Medjidié de Turquie ; O. du Nichan Iftikhar de Tunis ; O. de l'Ordre Equestre de St-Marin ; Ch.<sup>er</sup> de l'Ordre Pontifical de St-Grégoire-le-Grand.

**M. Antoine Chegaray,**

Consul au Havre. — Com. de l'Ordre du Christ du Portugal.

**M. Claude Faure,**

Consul à Antibes.

**M. Léon Weill,**

Consul à Bordeaux.

**M. Bruno Albert,**

Consul à Cette.

**M. le Baron Lazare Maulandi,**

Consul à Nice.

**M. Achille Boulland,**

Consul à Rouen.

M. Martial Drageon,

Consul à Toulon.

M. Victor Charbonnier,

Chancelier.

M. Sébastien Pourrière,

Consul à Alger.

M. Joseph Allegro,

Consul à Bône. — Ch.<sup>er</sup> de la Légion-d'Honneur ;  
G. O. du Nichan Iftikhar de Tunis.

ITALIE.

M. Edouard Bordoni,

Consul à Florence. — Ch.<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Charles.

M. Bricchieri Colombi,

Chancelier du Consulat.

M. le Chevalier Barthélemy Degola,

Consul Général à Gênes. — O. de l'Ordre de St-Charles ;  
O. de l'Ordre des ss. Maurice et Lazare d'Italie ; O. de  
l'Ordre Equestre de St-Marin ; Ch.<sup>er</sup> de 1<sup>re</sup> classe de  
l'Ordre de la Couronne de Wurtemberg ; Ch.<sup>er</sup> de l'Or-  
dre Pontifical de St-Grégoire-le-Grand.

M. Jean-Baptiste Parodi,

Vice-Consul à Gênes.

M. Onofrio Favia,

Consul à Bari.

M. Louis Alibrandi,

Consul à Civita-Vecchia. — Com. de l'Ordre Pontifical  
du St-Sépulcre.

M. Auguste Traxler,

Consul à Livourne.

M. le Marquis Hippolyte Cavriani,

Consul à Milan.

M. le Chevalier Jean Anselmi,

Consul à Naples. — Ch.<sup>er</sup> de l'Ordre de la Couronne  
d'Italie.

M. Constantin Inglozzi,

Vice-Consul à Naples. — Ch.<sup>er</sup> de l'Ordre Equestre de  
St-Marin.

M. Hector Giscard,

Chancelier du Consulat.

M. le duc de Brolo,

Consul à Palerme. — O. des Ordres des ss. Maurice et  
Lazare et de la Couronne d'Italie : O. du Nichan Iftikhar  
de Tunis.

M. le Marquis Joseph Garbarino,

Consul à San-Remo. — O. de l'Ordre des ss. Maurice  
et Lazare.

M. le Comte Naselli-Feo,

Consul à Savone.

M. le Chevalier Octave Balbo de Vinadio,  
Consul à Turin. — Ch.<sup>er</sup> de la Légion-d'Honneur ;  
décoré de la Médaille d'Argent de l'Ordre de Savoie.

M. Emmanuel-Second Biancheri,  
Consul à Ventimiglia. — O. des Ordres des ss. Maurice  
et Lazare et de la Couronne d'Italie.

PAYS-BAS.

M. Joseph Mutsaers,  
Consul Général à la Haye.

PORTUGAL.

M. Félix Van Zeller,  
Consul Général à Lisbonne. — Ch.<sup>er</sup> de l'Ordre de  
St-Charles ; Com. du Nichan Iftikhar de Tunis ; Ch.<sup>er</sup> de  
l'Ordre du Medjidié de Turquie ; Ch.<sup>er</sup> de l'Ordre du  
Christ du Portugal.

M. le Chevalier de Brignoli,  
Vice-Consul à Lisbonne. — Ch.<sup>er</sup> de l'Ordre de la  
Couronne d'Italie.

TUNISIE.

M. Joseph Cubisol,  
Consul Général à Tunis. — Com. de l'Ordre de  
St-Charles ; G. O. du Nichan Iftikhar de Tunis ; Ch.<sup>er</sup>  
de l'Ordre d'Isabelle la Catholique d'Espagne.

M. Henri Beuf,  
Chancelier Interprète du Consulat Général. — Ch.<sup>er</sup> de  
l'Ordre de St-Charles ; Com. du Nichan Iftikhar de  
Tunis.

M. le Baron Achille de Glory,  
Vice-Consul à Monastier.

M. Alphonse Monge,  
Vice-Consul à Soussa.

M. Joseph Bottary,  
Vice-Consul à la Goulette. — Ch.<sup>er</sup> de l'Ordre de  
St-Charles; Com. du Nichan Iftikhar de Tunis.

M. Alfred Solal,  
Vice-Consul à Sfax. — Com. du Nichan Iftikhar de  
Tunis.

#### SUÈDE ET NORWÈGE.

M. Frédéric Oberg,  
Consul Général à Stockholm. — O. de l'Ordre de  
St-Charles; Com. de l'Ordre Equestre de St-Marin; O.  
de l'Ordre du Medjidié de Turquie.

---

## LISTE

DES GRAND' CROIX DE L'ORDRE DE SAINT-CHARLES.

---

- 1862 — S. M. OSCAR 1<sup>er</sup>, Roi de Suède et Norwège.
- 1863 — S. Exc. le Comte de TAUBENHEIM, Grand Ecuyer  
de S. M. le roi de Wurtemberg.  
S. A. I. le Prince NAPOLÉON-EUGÈNE-  
LOUIS BONAPARTE.  
S. M. GEORGES 1<sup>er</sup>, Roi des Hellènes.
- 1864 — S. M. CHRISTIAN IX, Roi de Danemark.  
S. A. MOHAMED EL-SADAK, Bey de Tunis.
- 1865 — S. A. R. LOUIS III, G<sup>d</sup> Duc de Hesse-Darmstadt.  
S. A. R. le Prince ALEXANDRE de Hesse-  
Darmstadt.  
S. M. ALPHONSE XII, Roi d'Espagne.  
S. M. le Roi don FRANÇOIS D'ASSISES d'Espagne.  
S. M. CHARLES 1<sup>er</sup>, Roi de Wurtemberg.
- 1865 — S. Exc. M. DROUYN DE LHUYS, ancien Ministre  
des Affaires Etrangères de France.

- 1866 — S. Exc. don BERMUDEZ DE CASTRO, ancien  
Ministre d'Etat d'Espagne.  
S. Exc. le Capitaine Général DON JUAN  
DE ZABALA, ancien Ministre d'Espagne.
- 1867 — S. M. FRANÇOIS II, Roi des Deux-Sicules.  
S. M. LÉOPOLD, II, Roi des Belges.
- 1868 — S. Em. le Cardinal BERARDI.  
S. Em. le Cardinal FRANCHI.
- 1869 — S. Exc. le Marquis EZPELETA, G<sup>d</sup> Maître de la  
Maison de S. M. la Reine Isabelle d'Espagne.  
S. A. R. le Prince CHARLES de Prusse.  
S. A. I. et R. l'Archiduc LOUIS VICTOR.  
S. A. R. le Comte de TRANI.  
S. M. GUILLAUME 1<sup>er</sup>, Roi de Prusse,  
Empereur d'Allemagne.  
S. Exc. le Duc de BASSANO, ancien G<sup>d</sup> Chambellan  
de S. M. l'Empereur des Français.  
S. A. R. FRÉDÉRIC, Grand Duc de Bade.
- 1870 — S. A. R. ROBERT 1<sup>er</sup>, Duc de Parme.  
S. M. VICTOR-EMMANUEL II, Roi d'Italie.
- 1871 — S. A. R. le Prince HERMANN de Saxe-Weimar-  
Eisenach.  
S. M. LOUIS 1<sup>er</sup>, Roi de Portugal.
- 1872 — S. M. I. PIERRE II, Empereur du Brésil.  
S. M. I. et R. A. FRANÇOIS-JOSEPH 1<sup>er</sup>,  
Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie.  
S. A. I. et R. l'Archiduc ERNEST.

- 1872 — S. A. I. et R. l'Archiduc RENIER.  
S. Exc. le Baron de HOFMANN, Conseiller actuel  
de S. M. I. et R. A. l'Empereur d'Autriche.
- 1873 — S. Exc. le Baron CESCHI DI SANTA CROCE,  
Lieutenant du G<sup>d</sup> Maître de l'Ordre de Malte.  
S. M. I. ALEXANDRE II, Empereur de Russie.  
S. Exc. le Général KEREDINE, Premier Ministre  
et Ministre des Affaires Etrangères de  
S. A. le Bey de Tunis.
- 1874 — S. Exc. SERKIS-EFFENDI, ancien Ministre  
de Turquie à Rome.  
S. A. le Prince GORTCHAKOFF, Chancelier  
de l'Empire de Russie.  
S. Exc. le Prince ORLOFF, Ambassadeur  
de Russie à Paris.
- 1875 — S. A. R. le Duc GUSTAVE DE VERMELAND,  
Prince Royal de Suède et Norwège.  
S. M. GUILLAUME III, Roi des Pays-Bas.  
S. Exc. le Cte d'ASPREMONT LYNDEN, Ministre  
des Affaires Etrangères de Belgique.  
S. Exc. le Baron BEYENS, Ministre de Belgique  
à Paris.  
S. A. R. le Prince AMÉDÉE DE SAVOIE,  
Duc d'Aoste.  
S. Exc. R<sup>me</sup> M<sup>sr</sup> MARINI, Archevêque de Palmyre.
- 1876 — S. A. R. le Prince HUMBERT DE SAVOIE,  
Prince Royal d'Italie.  
S. Exc. le Major Général de BJORNSTJERNA,  
Ministre d'Etat et des Affaires Etrangères  
de Suède et Norwège.

1876 — S. Exc. M. de FONTES PEREIRA DE MELLO,  
Président du Conseil et Ministre de la Guerre  
du Portugal.

S. Exc. le Comte ARMAND, Ministre de France  
à Lisbonne.

S. Em. le Cardinal SIMÉONI, Secrétaire d'Etat  
de S. S. le Pape.

S. Exc. R<sup>me</sup> M<sup>sr</sup> VANNUTELLI, Substitut  
de la Secrétairerie d'Etat de S. S. le Pape.



GOVERNEMENT.

---

*Gouverneur Général.*

S. Exc. M. le Baron de Boyer de Ste-Suzanne.

O. de l'Ordre de St-Charles, O. de la Légion-d'Honneur, Grand Croix de l'Ordre Pontifical de St-Grégoire-le-Grand, Grand Cordon de l'Ordre du Medjidié de Turquie, Grand Cordon du Nichan Iftikhar de Tunis, G. O. de l'Ordre de Léopold de Belgique.

*Secrétaire Général du Gouvernement.*

M. Henri de Payan.

O. de l'Ordre de St-Charles, G. O. du Nichan Iftikhar de Tunis, Com. de l'Ordre Pontifical de St-Grégoire-le-Grand, Ch.<sup>er</sup> de l'Ordre des ss. Maurice et Lazare d'Italie, Ch.<sup>er</sup> de l'Ordre de Charles III d'Espagne, et Ch.<sup>er</sup> de l'Ordre de Léopold de Belgique.

*Secrétaire de S. Exc. le Gouverneur Général.*

M. Charles Mouton,

Ch.<sup>er</sup> de la Légion-d'Honneur, Com. de l'Ordre de

St-Stanislas de Russie, Com. de l'Ordre de François-Joseph d'Autriche, Com. de l'Ordre de la Conception du Portugal, Com. de l'Ordre de Charles III d'Espagne, O. de l'Ordre du Medjidié de Turquie.

*Attachés au Cabinet*

*de S. Exc. le Gouverneur Général.*

MM. Victor Patot.  
Jean Blanchi.  
Adolphe Blanchi.

*Commis.*

M. Jean-Baptiste Ansaldo.

CONSEIL D'ÉTAT.

S. Exc. M. le Baron de Boyer de Ste-Suzanne,  
*Président.*

MM. le Chevalier de Castellet, *Vice-Président.*  
le Chevalier Voliver.  
le Marquis de Bausset-Roquefort.  
Alauzet.  
Henri de Payan, *Secrétaire.*

*Secrétaire d'État.*

M. le Chevalier Voliver,

Commandeur de l'Ordre Pontifical de St-Grégoire-le-Grand, Commandeur du Nichan Iftikhar de Tunis, Ch.<sup>er</sup> de l'Ordre des ss. Maurice et Lazare d'Italie.

CLERGÉ.

*Administrateur Apostolique de la Principauté.*

S. G. M<sup>gr</sup> Laurent Biale,

Evêque de Ventimiglia. — Com. de l'Ordre de Saint-Charles; Com. de l'Ordre des ss. Maurice et Lazare d'Italie.

*Vicaire Général.*

M<sup>gr</sup> Emile Viale,

Camérier d'honneur de Sa Sainteté. — Ch.<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Charles.

ÉGLISE DU PALAIS.

*Curé Palatin.*

S. Exc. M<sup>gr</sup> Theuret,

Premier Aumônier.

CATHÉDRALE.

*Archiprêtre-Curé.*

M. l'Abbé Joseph Ramin,

Chanoine honoraire de la Cathédrale de Ventimiglia.  
Docteur en Théologie.

*Vicaires.*

Le R. P. Gastaldi.

Le R. P. Guigo.

Le R. P. Sorini.

M. l'Abbé Viara.

*Organiste.*

M. l'Abbé Borghini.

SANCTUAIRE DE S<sup>te</sup>-DÉVOTE.

M. le Chanoine Ramin, *Archiprêtre titulaire.*

Le R. P. Gastaldi, *Chapelain.*

ÉGLISE DES PÉNITENTS NOIRS.

Le R. P. Mengoni, *Chapelain.*

CHAPELLE DE S<sup>t</sup>-JEAN-BAPTISTE (AUX MOULINS).

Le R. P. Sorini, *Chapelain.*

CHAPELLE DE L'HÔTEL-DIEU.

Le R. P. Golzio, *Chapelain*.

CHAPELLE DU COUVENT DES DAMES DE S<sup>t</sup>-MAUR.

Le R. P. Casagrandi, *Chapelain*.

CONSEIL DE FABRIQUE DE LA CATHÉDRALE.

S. Exc. M. le Baron de Boyer de S<sup>te</sup>-Suzanne,  
*Président*.

MM. le Chanoine Ramin, *Vice-Président*.

le Chevalier Félix Gastaldi.

le L<sup>t</sup>-Colonel Antoine Bellando de Castro.

A. Lombard.

Lazare Raybaudi, *Trésorier*.

Emile de Loth, *Secrétaire*.

—

MAISONS RELIGIEUSES.

—

CONGRÉGATION DES CLERCS RÉGULIERS

DE LA MÈRE DE DIEU.

*Supérieur* : le R. P. Sante Sorini.

CAMALDULES ERMITES.

*Supérieur* : le R. P. Lepri.

SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL.

S. Exc. M<sup>GR</sup> Theuret, *Président d'honneur.*

MM. Ernest Plati, *Président.*

Casimir Bosano, *Vice-Président.*

Alphonse Mencacci, *Trésorier.*

Auguste Ciais, *Secrétaire.*



— — —  
JUSTICE.

---

CONSEIL DE RÉVISION.

- MM. Cotelle, *Président*.  
Péronne, *Conseiller*.  
Eynaud, *id.*  
Bouissou, *Conseiller-Secrétaire*.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR.

- MM. Alauzet, *Président*,  
Ch.<sup>er</sup> de la Légion-d'Honneur; O. du Nichan  
Iftikhar de Tunis.
- N... *Vice-Président*.  
Bosano, *Juge*.  
E. Plantif, *id.*  
N... *Juge d'Instruction*.

PARQUET.

M. le Ch.<sup>er</sup> de Castellet, *Avocat Général*,  
O. de l'Ordre de St-Charles ; G. O. du Nichan  
Iftikhar de Tunis.

N... *Substitut*.

GREFFE.

MM. Lazare Raybaudi, *Greffier en Chef*.  
Ambroise Cioco, *Commis Greffier*.

AVOCATS ET DÉFENSEURS.

MM. Emile de Loth, *Avocat*.  
Henri Leydet, *id.*  
Aymard Donnève, *id.*  
Théophile Bellando de Castro, *Défenseur*.

JUSTICE DE PAIX.

MM. N... *Juge de Paix*.  
Henri Leydet, *Juge Suppléant*.  
Paul Maccary, *Greffier*.

HUISSIER.

M. Hyacinthe Blondin,

NOTAIRES.

MM. Théophile Bellando de Castro,  
Ch.<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Charles.  
Henri Leydet.



## ADMINISTRATIONS.

---

### MAIRIE DE MONACO.

MM. le Chevalier Félix Gastaldi, *Maire*.

Ch.<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Charles; Com. du Nichan  
Iftikhar de Tunis; Ch.<sup>er</sup> de l'Ordre d'Isabelle  
la Catholique d'Espagne et Ch.<sup>er</sup> de l'Ordre  
de Frédéric de Wurtemberg.

Emile de Loth, *Adjoint*.

O. du Nichan Iftikhar de Tunis.

Paul Macarry, *Secrétaire*.

### COMMISSION COMMUNALE.

MM. Laurent Bellando.

Hector Otto.

François Gastaud.

Jean Notari.

Nicolas Blanchy.

François Aureglia.

COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS.

S. Exc. M. le Baron de Boyer de S<sup>te</sup>-Suzanne,  
*Président.*

MM. de Payan, *Vice-Président.*  
le Chevalier Félix Gastaldi.  
Antoine Lombard.  
Fomberteau.  
Arnould.  
E. de Loth, *Secrétaire.*

TRAVAUX PUBLICS.

*Directeur*: M. Delacroix, *Ingénieur*,  
Ch.<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Charles.

*Inspecteur*: M. Garrus.

COMITÉ D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE SALUBRITÉ.

S. Exc. M. le Baron de Boyer de S<sup>te</sup>-Suzanne,  
*Président.*

MM. de Payan, *Vice-Président.*  
le Chevalier Gastaldi.  
Angeli.  
Delacroix.  
Roasio.  
Coulon.  
Muratore.  
Théophile Bellando de Castro.  
Hugon.  
Garrus, *Secrétaire.*

HOTEL-DIEU.

COMMISSION ADMINISTRATIVE.

- MM. le Chevalier Félix Gastaldi, *Président*.  
Emile de Loth.  
Antoine Lombard.  
Louis Bellando, *Secrétaire*.  
Sœur Saint-Damien, *Econome*.  
Le Docteur Coulon, *Médecin*.

BUREAU DE BIENFAISANCE.

- S. Exc. le Baron de Boyer de S<sup>te</sup>-Suzanne,  
*Président*.  
MM. le Chanoine Ramin, *Vice-Président*,  
le Chevalier Félix Gastaldi,  
Emile de Loth.  
Eliacin Plantif.  
Antoine Lombard.  
Henri Leydet, *Secrétaire Trésorier*.  
M<sup>me</sup> Caroline Chompret, née Bouquet-Duperray.  
M<sup>lle</sup> Adèle Torre.
-

INSTRUCTION PUBLIQUE.

---

COMITÉ DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

- MM. le Ch.<sup>er</sup> de Castellet, *Président*.  
H. de Payan.  
le Docteur Coulon.  
Donnève.  
H. Leydet, *Secrétaire*.  
le Chanoine Ramin, *Inspecteur*.

COLLÈGE DE LA VISITATION.

- Recteur* : Le R. P. Gaëtan Tedeschi.  
*Préfet de discipline* : Le R. P. Sanctes Mengoni.  
*Préfet des études* : Le R. P. Jérôme Raffo.  
*Directeur spirituel* : Le R. P. François-Xavier  
Durazzo.  
*Procureur* : Le R. P. Michel Golzio.

PROFESSEURS.

- Mathématiques* : Le R. P. Louis Berzieri.  
*Physique et histoire naturelle* : Paul Silva.  
*Philosophie* : Le R. P. Dauphin Casalone.  
*Littérature Grecque* : Le R. P. Dauphin Casalone.  
Paul Poli.  
*id.* *Latine* : Le R. P. Dauphin Casalone.  
Paul Poli.  
*id.* *Italienne* : Les RR. PP. Jérôme Raffo  
et Dauphin Casalone.  
*id.* *Française* : Le R. P. Jérôme Raffo.  
*Histoire* : le R. P. Paul Silva et Paul Poli.

CLASSES DU GYMNASE.

- Rhétorique* : Paul Poli.  
*Humanités* : P. Sauveur Casagrandi.  
*Quatrième* : Pierre Ferlosio.  
*Troisième* : Alphonse Ceralosi.  
*Deuxième* : Hilaire Rinieri.  
*Première* : Sauveur Marchi.  
*Eléments* : Pierre Radaelli.

LANGUE FRANÇAISE.

- Pierre Ferlosi, 1<sup>er</sup> Cours.  
Alphonse Ceralosi, 2<sup>e</sup> *id.*  
Hilaire Rinieri, 3<sup>e</sup> *id.*  
Sauveur Marchi, 4<sup>e</sup> *id.*  
Antoine Nobile, 5<sup>e</sup> *id.*

LANGUES ANGLAISE ET ALLEMANDE.

Le R. P. François Gross.

ÉCOLES PRIMAIRES DES GARÇONS.

DIRIGÉES PAR LES FRÈRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE

Frère Thionis, *Directeur*.

F. Théobald, 1<sup>re</sup> classe.

F. Torphin Louis, 2<sup>e</sup> *id.*

F. Nil Joseph, 3<sup>e</sup> *id.*

F. Emile, 4<sup>e</sup> *id.*

F. Joseph, *Économe*.

PENSIONNAT DE DEMOISELLES

DIRIGÉ PAR LES DAMES DE SAINT-MAUR.

MM<sup>es</sup> Sœur S<sup>te</sup>-Agathe, *Supérieure*.

Sœur S<sup>t</sup>-Martin, 1<sup>re</sup> classe.

Sœur S<sup>te</sup>-Pulchérie, *id. id.*

Sœur S<sup>te</sup>-Alodie, 2<sup>e</sup> *id.*

Sœur S<sup>te</sup>-Louise, 3<sup>e</sup> *id.*

MM<sup>es</sup> E. Mercenaro, *Professeur d'Italien*.

Bennet, *id. d'Anglais*.

ÉCOLES PRIMAIRES DES FILLES.

MM<sup>es</sup> Sœur S<sup>te</sup>-Agathe, *Supérieure*.

Sœur S<sup>t</sup>-Tiburce, 1<sup>re</sup> classe.

Sœur S<sup>t</sup>-Amat, 2<sup>e</sup> *id.*

Sœur S<sup>t</sup>-Gratien, 3<sup>e</sup> *id.*

Sœur S<sup>t</sup>-Gilbert, 4<sup>e</sup> *id.*

SALLES D'ASILE.

*Salle d'asile de Monaco.*

M<sup>me</sup> Sœur St-Evrard, *Directrice.*

*Salle d'asile des Moulins*

M<sup>me</sup> Sœur St-Paulin, *Directrice.*

ORPHELINAT.

M<sup>lle</sup> Du Bourget, *Directrice.*



MARINE.

---

CONSEIL MARITIME.

S. Exc. M. le Baron de Boyer de Ste-Suzanne,  
*Président,*

MM. le Chevalier de Castellet.

Alauzet.

Effisio Roasio, *Secrétaire.*

OFFICIERS DU PORT.

MM. Effisio Roasio, *Capitaine du Port.*

Louis de Millo, *Lieutenant id.*

---

Ange Médecin, *Maitre id.*

Thomas Ciaï, *Gardien id.*

---

SURETÉ PUBLIQUE.



POLICE.



*Directeur de la Police.*

M. Antoine Angeli.

Ch.<sup>er</sup> de l'Ordre de Charles III d'Espagne.

M. H. Laboulaye, *Secrétaire.*

Chevalier de l'Ordre du Christ de Portugal.

*Commissaires de Police.*

MM. Jérôme Saliceti, à Monaco.

Jacques Barbat, à la Condamine.

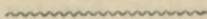
Charles Vidal, à Monte Carlo,

Ch.<sup>er</sup> de l'Ordre d'Isabelle la Catholique  
d'Espagne.

CARABINIERS.

—

MM. Stanislas Mussly, *Commandant*.  
Socié, *Maréchal des logis chef*.



FINANCES.

—

*Trésorier Général des Finances.*

M. Antoine Lombard.

ENREGISTREMENT, TIMBRE

ET CONSERVATION DES HYPOTHÈQUES.

MM. N... *Directeur*.

Auguste Ciaï, *Commis*.

DOMAINES.

M. Antoine Lombard, *Receveur*.

POSTES.

MM. Frédéric Michelis, *Receveur*.  
Auguste Bellon, *Employé*.

TÉLÉGRAPHES.

MM. Ernest Aubertin, *Chef de Station*.  
Albert Audebert, *Employé*.  
Henri Sabardu, id.

DOUANES.

MM. Vieillard, *Receveur*.  
Spitalier, *Lieutenant*.

---

SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER.

---

- MM. François Blanc, *Directeur Général.*  
Henri Wagatha, *Directeur.*  
Frédéric Stemler, *id.*  
François Mathieu, *Commissaire Spécial.*

ORCHESTRE DU CASINO.

- MM. Roméo Accursi, *Chef d'orchestre.*  
Godeck, *Second chef.*
- 

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE.

- MM. Emile de Loth, *Président.*  
Pierre Gindre, *Trésorier-Archiviste.*  
Gaëtan Barral, *Commissaire Rapporteur.*  
Auguste Ciais, *Secrétaire.*

Testa, *Chef de musique.*  
Laurent Aureglia, *Sous-chef.*

---

MÉDECINS.

MM. le Docteur Guillaume Coulon,  
Ch.<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Charles.  
le Docteur Delmas,  
Ch.<sup>er</sup> de la Légion d'Honneur.  
le Docteur Gueirard.  
le Docteur Kunemann.

---

SAGE-FEMME.

M<sup>me</sup> Lingeri.

---

JOURNAL DE MONACO.

M. Dalbera, *Gérant.*

---

## NOTICE HISTORIQUE

### SUR LA MAISON GRIMALDI.

---

968 — Grimaldi I<sup>er</sup>, Seigneur d'Antibes, reçoit Monaco en souveraineté de l'Empereur Othon I<sup>er</sup>.

980 — Giballin, son second fils, reçoit en Seigneurie, de Guillaume I<sup>er</sup>, comte de Provence, le golfe de St-Tropez qui prend le nom de *Grimaud*.

Crispin, son troisième fils, se retire en Normandie, patrie de sa mère Crispine; c'est de lui que descendent les Grimaldi des Vardes dans le pays de Caux, les barons du Bec et les marquis de la Beauce.

Guy, son successeur à Monaco, s'allie avec la République de Gênes qui le fait amiral de ses forces maritimes.

1070 — Hugues, Prince de Monaco, fait couper le nez et les oreilles au capitaine Antinopes, qui avait volé les reliques de sainte Dévote.

1085 — Grimaldi II, avec Robert Guiscard, délivrent Grégoire VII assiégé dans Rome par l'empereur Henri IV qu'il avait excommunié.

1110 — Grimaldi II, ne se croyant pas en sûreté à

Monaco à cause des guerres civiles qui agitaient l'Italie, quitte cette forteresse et se retire à Gênes.

1191 — L'empereur Henri IV donne le rocher de Monaco aux Génois.

1200 — Obert, Prince de Monaco, surnommé le Père des Grimaldi. Son fils Nicolas fonde la branche des Grimaldi du Piémont. Obert son second fils est la première souche des Grimaldi de Chateaufort et de Gattières dans le comté de Nice qui se sont éteints au XVI<sup>e</sup> siècle.

Guidon, son troisième fils, donne l'origine aux Grimaldi de Gênes tant de la branche dite *del Castro*, que de celle dite *Cavallerone*.

1215 — La République de Gênes envoie Falconne du Castel pour fortifier Monaco et y bâtir les quatre tours du Palais qui existent encore aujourd'hui.

1219 — Grimaldi IV à la tête de plus de 150 bâtiments génois fait la conquête de Damiette avec Alphonse, neveu de l'Empereur d'Orient.

1241 — Raymond Béranger V, comte de Provence, qui s'était emparé du fort de Monaco, le restitue à la République de Gênes en vertu d'une convention.

1270 — Audar, fils du Prince François I<sup>er</sup>, épouse Astruge Balbe, héritière de la baronnie de Beuil, et devient par là la souche des Grimaldi, Barons de Beuil, qui se sont éteints dans le XVIII<sup>e</sup> siècle.

1275 — Raynier I<sup>er</sup> est décoré par Charles II, Roi de Jérusalem et de Sicile, d'une ceinture militaire en or pesant 260 livres, pour lui avoir fourni un prompt secours dans la guerre contre les Siciliens.

- 1304 — Raynier II, après avoir défait le Comte de Flandre sur mer, l'amène prisonnier à Paris et y est reçu en triomphe par le Roi Philippe-le-Bel et toute sa cour.
- 1310 — François Grimaldi, frère de Raynier II, délivre Monaco, dans la nuit de Noël, de la tyrannie des Gibelins.
- 1338 — Charles I<sup>er</sup>, dit le Grand, achète de Nicolas Spinola, chef des Gibelins, les terres que ceux-ci possédaient encore dans la Principauté.
- 1346 — Charles I<sup>er</sup> achète Menton d'Emmanuel V pour la somme de 16,000 florins d'or.
- 1355 — Charles I<sup>er</sup> achète Roquebrune de Guillaume Pierre Lascaris, comte de Vintimille, pour la somme de 16,000 florins d'or.
- 1378 — Raynier III fait arrêter à Menton les cardinaux qui suivaient l'antipape Clément VII à Avignon, et les contraint de restituer les reliques et la verge de Moïse, qu'ils avaient emportées avec eux de Rome.
- 1396 — Raynier III, avec le secours du maréchal de Boucicaut, Gouverneur de Gênes pour la couronne de France, reprend Monaco sur les Barons de Beuil qui s'y étaient introduits par trahison.
- 1428 — Les Coseigneurs de Menton et Roquebrune se donnent au Duc de Milan et lui prêtent hommage pour les susdites villes.
- 1446 — Louis, Duc d'Orléans, obtient du Prince Jean I<sup>er</sup> d'arborer son pavillon sur une des quatre tours du palais, moyennant la somme de 200 ducats d'or par mois. Il lui offre d'acheter la Principauté pour 12,000 écus d'or.

- 1448 — Jean I<sup>er</sup> se met sous la protection du Duc de Savoie et lui donne Roquebrune et la moitié de Menton, dont il est immédiatement inféodé par le Duc.  
Agrégation des nobles familles de Cebà et d'Oliva au nom de Grimaldi.
- 1450 — Le Prince Jean et Catalan son fils font la guerre aux Catalans qui refusaient de payer le droit du port de Monaco auquel étaient assujettis tous les bâtiments marchands qui passaient devant la place du couchant au levant. Ce droit était de 2 pour cent.
- 1457 — Lambert Grimaldi, second fils de Nicolas, seigneur d'Antibes, épouse Claudine, fille et unique héritière de Catalan, et devient par là prince de Monaco.
- 1458 — Lambert se met sous la protection de René, roi de Jérusalem et de Sicile, comte de Provence, qui envoie à Monaco 50 arbalétriers pour la défense de la place.
- 1463 — Lambert fait acquisition du comté de Vintimille que Charles I<sup>er</sup> et Raynier III, ses prédécesseurs, avaient possédé.
- 1466 — Menton et Roquebrune se révoltent contre Lambert et se donnent au Duc de Savoie. Amédée IX les rend à leur prince légitime.
- 1470 — Menton et Roquebrune se donnent au Duc de Milan.  
Lambert s'en rend maître par la force des armes.
- 1488 — Lambert se met sous la protection de la France.
- 1492 — Le Père Martin, de Bologne, fonde le couvent de Carnolès.

- 1502 — Jean II fait bâtir le superbe château de Menton. Il épouse Antoinette de Savoie, fille du Duc Philippe II.
- 1506 — Les Génois assiègent Monaco avec une armée de 14,000 hommes; le Prince Lucien leur oppose une résistance héroïque, et le siège est levé trois mois après.
- 1511 — Louis XII veut réunir Monaco à la couronne de France; il fait conduire le Prince Lucien dans le château de la Rochette de Milan, et ne le met en liberté qu'après 15 mois de prison.
- 1515 — Lucien achète pour la somme de 5,000 écus d'or les droits qu'Anne Lascaris, comtesse du Villars et de Tende, avait sur Menton, et dès lors cette ville ne reconnaît plus que Lucien pour son seigneur.
- 1523 — Barthélemy Doria, Seigneur de *Dolceacqua*, assassine le Prince Lucien, son Oncle. Ses fiefs sont dévolus à l'Évêque Augustin Grimaldi, tuteur des enfants de Lucien, par décret de l'Empereur Charles-Quint.
- 1524 — Augustin se met sous la protection de l'Espagne. La garnison espagnole à Monaco est commandée par le Prince.
- 1530 — Il achète du Duc de Savoie le château de Ste-Agnès pour la somme de 4,000 écus d'or. Les habitants de ce lieu se révoltent contre Augustin, et le Duc de Savoie, afin de calmer les esprits, reprend le château pour la même somme.
- 1534 — Condamnation de Baptiste Canobbio de Monaco qui voulait livrer la place au pouvoir des Français.
- 1537 — Étienne Grimaldi, connu sous le nom du Guber-

nant, Gouverneur Général. fait bâtir l'église de Saint Nicolas de Monaco, élever les remparts de la ville, et s'illustre par sa sagesse dans le gouvernement et sa fidélité à son Prince.

- 1582 — Les Français tentent de s'emparer de Monaco : ils sont repoussés.
- 1596 — César Arnauld de Monaco, gagné par le Duc de Guise, Gouverneur de Provence, qui lui promet 50,000 livres s'il lui livre Monaco, débarque au port de Mala avec 400 hommes et donne l'assaut à la ville : il est repoussé.
- 1605 — Traité entre le Prince de Valdetare, tuteur d'Honoré II, et le Comte de Fuentes, Gouverneur de Milan, par lequel S. M. C. s'oblige à tenir à Monaco une garnison de 500 hommes.
- 1612 — Procès pour la béatification de Thomas Schiavone, mort en odeur de sainteté au couvent de Carnolés.
- 1619 — Fondation de l'Eglise de saint Michel de Menton sous Honoré II.
- 1631 — Vœu solennel pour cent ans d'une procession générale, le jour de la Présentation, pour faire cesser la peste qui ravageait la ville et ses environs.
- 1641 — Traité de Péronne entre Louis XIII et le Prince Honoré II.  
Honoré II chasse les Espagnols de Monaco et se met sous la protection de la France.  
Manifeste d'Honoré II aux puissances de l'Europe pour justifier sa conduite.
- 1642 — Louis XIII donne à Honoré II le Duché-Pairie de Valentinois, le Comté de Carladez, les Baronnies de Buis, de Calvinet, la terre et Sei-

gneurie de St-Rémy, en compensation des biens qu'il possédait en Espagne, à Naples, à Milan, et dont le Roi d'Espagne venait d'ordonner la confiscation.

Son fils Hercule reçoit le marquisat des Baux.

Titres de noblesse accordés par le Roi aux familles Rey et Monléon.

1643 — Le Comte d'Alès, Gouverneur de Provence, et la Comtesse son épouse, tiennent à Monaco, sur les fonts baptismaux, au nom de Louis XIV et de la Reine-mère, Louis, petit-fils d'Honoré II.

1647 — Impression du livre intitulé : *Genealogica et historica Grimaldæ Gentis arbor*, par l'Avocat de Venasque Ferriol.

Escadre de cinq galères à Monaco, accordée par Louis XIV à Honoré II, avec 24,000 livres par an pour la solde et l'entretien de cent hommes dans chacune d'elles.

1648 — Congrès de Munster où l'on déclare légitime la résolution prise par Honoré II de chasser les Espagnols de Monaco.

1652 — La célébrité de N.-D. de Laghet commence avec Jacinthe Casanova de Monaco qui le premier y fut guéri miraculeusement de ses infirmités par l'intercession de la Sainte Vierge.

1663 — Fondation du couvent de la Visitation de Monaco par le Prince Louis I<sup>er</sup> et la Princesse Charlotte-Catherine de Gramont, son épouse. Leur fille aînée y prend l'habit.

1678 — Louis I<sup>er</sup> donne à la Principauté des statuts pour la régir.

1668 — Mariage du Prince Antoine I<sup>er</sup> avec Marie de Lorraine Armagnac.

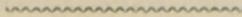
- 1701 — Mort de Louis I<sup>er</sup> à la fin de sa glorieuse ambassade de Rome au nom de Louis XIV. Ce Prince contribua beaucoup au testament de Charles II qui appela à la couronne d'Espagne Philippe, duc d'Anjou, second fils du Dauphin de France.
- 1705 — La tour de la Turbie est minée par les Français. Louis XIV donne la Turbie au Prince Antoine; le traité d'Utrecht de 1713 la restitue à la Savoie.
- 1707 — Grands préparatifs du Prince Antoine, dans la crainte d'un siège par les Austro-Savoyards : les femmes, les enfants, les vieillards quittent la ville. Ces craintes ne se réalisent pas.
- 1715 — Mariage de la Princesse Louise-Hippolyte, fille aînée d'Antoine I<sup>er</sup>, avec Jacques-Léonor de Goyon, sire de Matignon, de la Roche-Guyon, Comte de Thorigny, qui prend le nom et les armes des Grimaldi, et devient par là Duc de Valentinois. Louis XIV nous apprend la haute noblesse de la famille de Matignon lorsqu'il dit :

« Par les alliances illustres où cette maison  
» a eu l'avantage d'être entrée, le Comte de  
» Thorigny a l'honneur d'être issu en droite  
» ligne des maisons de Châlon, de Bourgogne,  
» d'Hochberg, d'Orléans, de Longueville, de  
» Rohan, d'Estoutteville, de Luxembourg, de  
» Bretagne, de Savoie et de Bourbon. Jacques,  
» Comte de Matignon, son père, étant arrière  
» petit-fils de Marie de Bourbon, fille de Fran-  
» çois de Bourbon, Prince du sang de France,  
» oncle d'Antoine de Bourbon, Roi de Navarre,  
» père d'Henry IV, notre quatrième aïeul. »

- 1746 — Adhémar de Lantagnac, Gouverneur de Menton, sauve la ville d'un bombardement.  
Honoré III est blessé au genou à la bataille de Maestricht.
- 1747 — L'Infant d'Espagne et le Duc de Modène viennent à Monaco et y admirent la beauté et la richesse du palais du Prince
- 1749 — Arrivée d'Honoré III à Monaco après la paix d'Aix-la-Chapelle. On forme deux compagnies pour ses gardes d'honneur, une de cadets à Monaco, l'autre de grenadiers à Menton.
- 1757 — Honoré III épouse Marie-Catherine Brignole, nièce du Doge de Gênes. Arrivée de cette Princesse à Monaco.
- 1760 — Traité entre le Roi de Sardaigne et le Prince Honoré III sur les limites des territoires de Monaco et de la Turbie.
- 1792 — Décret de la Convention nationale de France qui réunit la Principauté de Monaco au territoire de la République Française pour faire partie du Département des Alpes-Maritimes.
- 1814 — Traité de Paris qui rétablit la Principauté de Monaco dans ses anciens rapports avec la France.  
Honoré IV rentre en possession de la souveraineté de ses ancêtres
- 1815 — Traité qui met la Principauté de Monaco sous la protection du Roi de Sardaigne.
- 1817 — Traité et Convention entre le Prince héréditaire de Monaco, Administrateur Général de la Principauté, et le Roi de Sardaigne, touchant la garnison, la fabrique du tabac, etc.
- 1819 — Avènement d'Honoré V, à la couronne de Monaco.

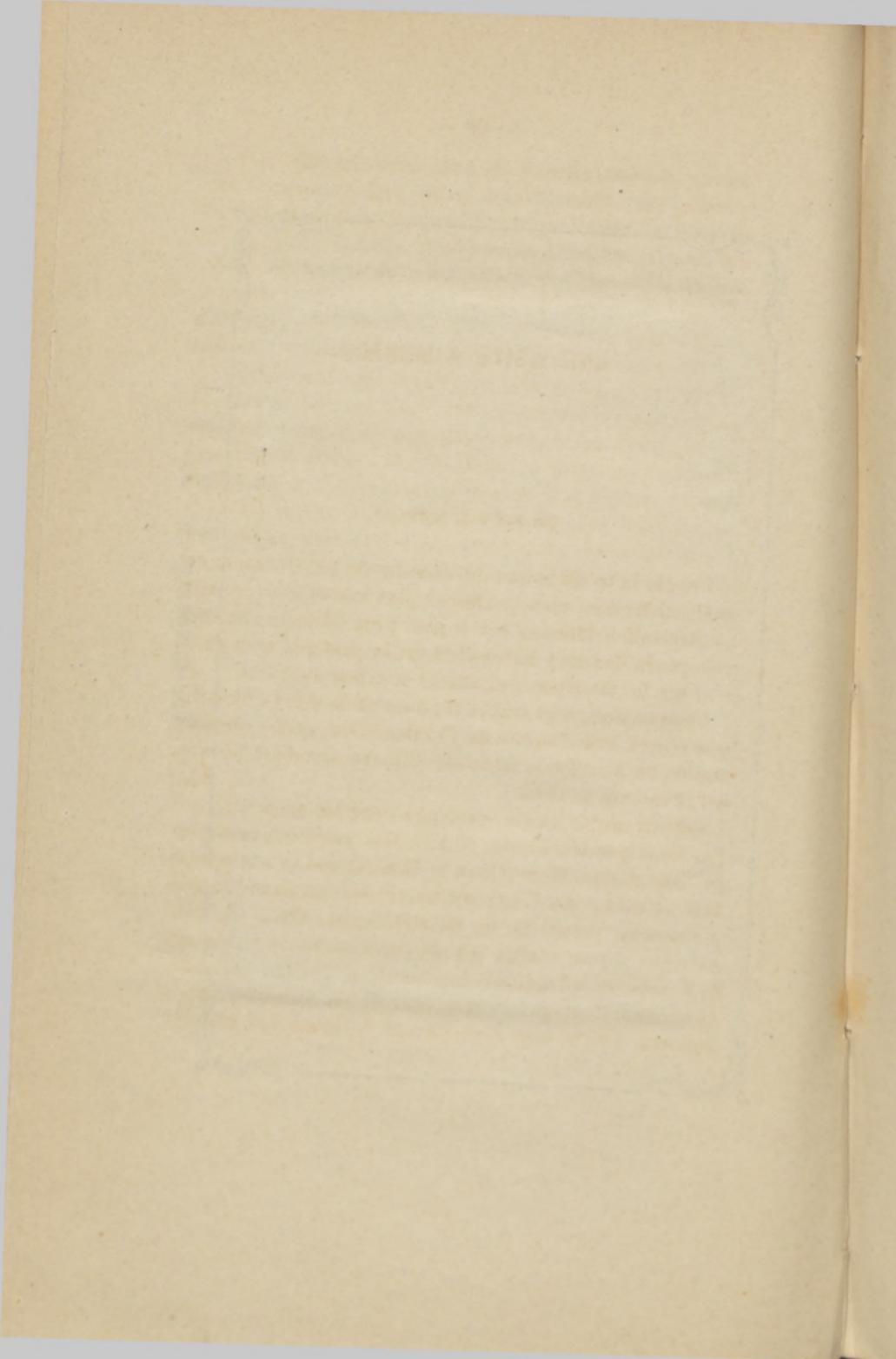
Introduction dans la Principauté des Codes français. Institution d'un Conseil d'Etat. Création d'un Tribunal Supérieur et de Justices de paix. Création d'ateliers de dentelles, d'une manufacture de rouenneries et d'une filature de coton.

- 1820 — Fondation d'une maison de secours.
- 1841 — Avènement de Florestan I<sup>er</sup>. Création de salles d'asile et d'ateliers de charité. Réorganisation des écoles.
- 1846 — Mariage du duc de Valentinois, prince héréditaire, avec la comtesse Antoinette de Mérode.
- 1847 — Troubles à Menton. Attitude énergique du Prince héréditaire dans cette ville.
- 1848 — Proclamation de Menton et de Roquebrune comme villes libres. Le Prince héréditaire nommé Administrateur général de la Principauté.
- 1856 — Avènement de Charles III, Prince Souverain régnant. Ce Prince, par le traité du 2 février 1861, cède à la France les villes de Menton et de Roquebrune.
- 1865 — Union Douanière avec la France.





VUE GÉNÉRALE.



## UNE VISITE A MONACO.

—

### I.

#### DE NICE A MONACO.

Depuis la construction du chemin de fer, la route de la Corniche dont nous parlerons plus loin et par laquelle on arrivait à Monaco est à peu près abandonnée, les voyageurs donnant naturellement la préférence au railway qui les transporte si vite et à si peu de frais.

Chaque jour, sept trains conduisent de Nice à Monaco que sépare une distance de 15 kilomètres, et la première station où s'arrête le train est Villefranche dont la rade est si vaste et si sûre.

Cet admirable bassin, protégé contre les vents du nord par les Alpes-Maritimes, et à l'ouest par deux rameaux de cette chaîne, Mont-Alban et Mont-Boron, a son ouverture au midi, et à l'est il est naturellement fermé par la pittoresque presqu'île de Saint-Hospice. Dans sa vaste enceinte, il peut abriter des flottes entières, et c'est pour la France un splendide complément de Toulon. Les sommets sourcilleux qui la dominent et les fertiles campagnes qui l'entourent sont pleines de souvenirs histori-

ques : l'antique bourgade de *Portus Olivulæ*, dont Villefranche occupe l'emplacement, vit un jour apparaître de farouches navigateurs au teint basané, au langage étrange, blasphémateurs du nom chrétien, ardents au pillage et au combat. Les pêcheurs de la côte, chassés par les envahisseurs, se réfugièrent dans la montagne, et de là ils voyaient aborder les galères sarrazines apportant au Petit-Fraxinet le riche butin et les belles captives que les forbans allaient enlever en Provence et en Italie. Le soir, en prêtant l'oreille, ils pouvaient entendre les cris des victimes et le bruit des fêtes ; et des points de feu perçant la nuit, indiquaient que les mêmes scènes se répétaient à Eza, sur ce pic abrupt qui s'élève du sein d'un vallon fertile et d'où les pirates guettaient, vigilants et sinistres, le vaisseau craintif du marchand génois ou marseillais. Pendant près d'un siècle et demi, les pirates arabes régnèrent en maîtres sur ces régions ; puis un guerrier intrépide, qui venait d'enlever d'assaut le Grand-Fraxinet, la capitale des écumeurs de mer, réunit les plus vaillants des montagnards, et bientôt le port de l'Olive et Eza virent la croix surmonter de nouveau leurs vieux temples purifiés. Trois siècles plus tard, Charles II d'Anjou assurait par d'importantes franchises commerciales, la prospérité du vieux port d'Olive, qui devenait *Villefranche*, et recevait dans sa rade hospitalière les flottes marchandes dont les galères des Grimaldi protégeaient la paisible navigation. C'était Giballin Grimaldi qui avait chassé les Sarrazins, c'était sa race qui leur interdisait tout retour sur ces côtes fertiles. Ce nom de Grimaldi fait pressentir l'approche de Monaco.

En effet, voici la *Tête-de-Chien*, dont le rocher circulaire ressemble à la grosse tour de quelque forteresse gigantesque ; et plus bas s'avance vers la haute mer la

presqu'île de Monaco, roc escarpé au sommet duquel des embrasures béantes laissent voir les cols allongés de canons de bronze. La mer se brise dans les rochers qui servent de soubassement à cette immense forteresse, et lance ses flocons d'écume jusqu'aux premières plantations de cactus monstrueux qui font à la vieille citadelle une enceinte naturelle presque aussi formidable que ses remparts. On double bientôt la pointe sur laquelle est élevé le fort Antoine, après avoir vu fuir à sa gauche la petite anse de Mala et le cap d'Aglio : puis le port de Monaco ouvre un sûr asile au voyageur.

A ce moment il se trouve en face d'un admirable panorama qu'on ne peut oublier quand on l'a une fois contemplé. Le port est formé, d'un côté, par le rocher oblong qui porte la ville ; haut de quatre cents pieds, ce rocher offre le plus étrange enchevêtrement de remparts, de tours, de bosquets de pins d'Italie, de palmiers et de mûriers. A droite, c'est le plateau des Spélugues, boisé d'épais ombrages au travers desquels on aperçoit les blanches constructions du splendide Casino et des nombreuses villas dont il est entouré, centre élégant de la nouvelle et immense cité qui s'édifie. Au fond, un vaste amphithéâtre de montagnes dénudées à leur cîme, verdoyantes de citronniers, d'orangers et d'oliviers à leur base ; les plantations montent à l'escalade, se glissant dans de frais ravins et lançant des pointes hardies sur les flancs escarpés des monts. Au sommet de la montagne se détache avec vigueur, sur l'azur du ciel, la masse élancée de la vieille tour romaine de la Turbie. Les œuvres de la nature sont, il est vrai, d'une beauté sans pareille ; mais le Créateur souverain a voulu, que l'homme, cette âme visible du monde, donnât à la matière la vie qui complète la beauté. En dépit des poètes rêveurs,

le plus beau paysage d'où l'homme serait absent ne représenterait qu'une matière inerte, la pensée y manquerait.

« Il y a toujours une pensée dans ce que peint le Poussin, même dans le paysage..... Qui ne connaît le tableau des Bergers d'Arcadie? Quelle fraîche vallée! quels beaux ombrages! quelles prairies riantes où errent ces longs troupeaux! Qui nous transportera dans ces lieux infortunés, sous ces grands arbres, dans cette épaisse verdure? Tout respire ici la joie et le bonheur de la vie. Hélas! c'est une illusion trompeuse; une tombe attriste ce joyeux tableau; dans l'Arcadie aussi la mort frappe les hommes, et là aussi toute existence est fragile, toute joie courte, tout bonheur incertain. » \*

La pensée vivifie ce paysage de Monaco: la Turbie rappelle à l'esprit la grandeur évanouie du peuple romain qui érigea ce trophée sur les limites de la terre natale: *Huc usque Italia, dehinc Gallia.* » Et là bas, au fond du port, cette construction élégante qui s'élève au bord de la mer, c'est l'établissement des bains. Trois ou quatre cents mètres seulement séparent ces deux œuvres humaines, mais qu'elle distance entre elles pour le penseur!

Combien de proues ont sillonné ces flots depuis les galères phéniciennes et les trirèmes des César, jusqu'aux frégates espagnoles et anglaises, jusqu'aux vaisseaux à vapeur de la France moderne! Les échos de ces montagnes ont retenti plus d'une fois du fracas de la guerre, plus d'un guerrier a trouvé sa tombe dans ces vagues azurées.

\* A.-Ed. Chaignet. *Principes de la science du beau.*

Mais auprès de ces souvenirs imposants ou lugubres, on en peut évoquer d'un autre genre. Par une belle journée du printemps de l'an 1640, une galère richement ornée double le cap Martin, et elle s'avance portée par les flots caressants « qui se courbent et se font doux sous un si noble poids » \* sur le château de poupe tendu de tapis luxueux, une jeune fille, en splendides atours, est assise entre un seigneur de fière mine et une grande et rigide dame dont les regards s'adoucissent quand ils tombent sur la jeune fille. Les rameurs vêtus de blanc, cachent leurs chaînes sous leurs habits de gala, et nagent avec vigueur, car dans un jour de fête nuptiale, il y aura bien un moment de clémence pour leur misère. C'est une fiancée, en effet, que cette jeune fille, c'est Aurélia Spinola que ses parents conduisent à son fiancé, à Hercule, marquis de Campana, fils unique d'Honoré II, souverain de Monaco.

Penché sur la muraille, à la pointe extrême de la forteresse, Hercule, entouré d'un brillant cortège, vient d'apercevoir la galère, et aussitôt il court au port et s'élançe dans une galiotte pavoisée, dont les marins, des hommes libres, ceux-là, vêtus de soie couleur de feu, traçant de leurs rames vaillantes un long sillon d'argent sur l'azur des flots. Bientôt les deux bâtiments s'accostent, les nobles parents accueillent le jeune prince avec une bonne grâce pleine de dignité. Aurélia rougit, les marins lèvent leurs bonnets en criant: Evviva Grimaldi! evviva Spinola! Tout Monaco s'entoure d'une ceinture de feux retentissants, et les acclamations des soldats groupés sur

\* «..... Che s'umilliavano miti a sostenere si nobil peso. »  
Francesco F. Erugoni: *l'Eroina intrepida ovvero la Duchessa di Valentinese Aurelia Spinola.*

tout les points d'où l'on peut voir, répondent aux saluts des marins génois. Autour d'Hercule, les courtisans discrets murmurent les formules admiratives à la mode sur la beauté de la jeune princesse et félicitent l'heureux époux ; puis retentissent les accords d'un orchestre mélodieux, et c'est au sein de tous ces bruits divers que la petite flotte vient mouiller dans le port. Un caïque doré se détache du rivage et reçoit sur ses coussins de pourpre la noble compagnie qu'il amène à une jetée changée, par une fraîche verdure, ou, comme dit précieusement le vieux chroniqueur, « transformée en un bosquet flottant, embaumé de fleurs comme un printemps, pour accueillir une chaste Diane, et fêter une Flore pudique. » \* En mettant le pied sur la jetée, Aurélia se trouve dans les bras d'Honoré II, de son nouveau père, qui lui sourit avec une douce gravité et la baise tendrement au front. Ensuite Hercule lui tendant galamment le poing, la conduit sous un arc de triomphe supporté par deux *hercules* et semé de devises ingénieuses. Par une allée verdoyante, le cortège parvient à un vaste jardin, la Condamine, dont les orangers ont aujourd'hui presque complètement disparu pour faire place à de riantes villas. Un genêt d'Espagne, dont la selle et les harnais sont tout couverts d'or et de broderies, est amené tout piaffant à Aurélia ; l'artillerie et la mousqueterie répètent leurs saluts, le peuple crie : Evviva ! les musiciens font rage de leurs instruments, les cavaliers et les dames se forment en élégante escorte, et la pompe nuptiale gravit avec une majestueuse lenteur les rampes qui conduisent aux portes de la forteresse.,...

\* *Infrascato di trionfale verzura, sembrava un bosco natante; infiorato con odorata tempesta, rappresentava una Primavera compendiosa per raccogliere una Casta Diva, per festeggiare una Flora pudica.* « Fr. Ful. Frugoni.

L'autre moyen de communication entre Nice et la capitale des Grimaldi est la voie de terre, en suivant la route de la Corniche. La route est longue et pénible, mais quelle magnifique promenade ! Chacun sait la légende relative à l'exécution de cette route. On se souvient que Napoléon I<sup>er</sup>, qui en avait ordonné la construction, ayant critiqué le tracé qui se cramponne aux flancs des montagnes au lieu d'en suivre la base, le malheureux ingénieur chargé des travaux se tua de désespoir. Sans doute l'Empereur avait raison si l'on ne considère cette route que comme un chemin, c'est-à-dire un trait d'union plus ou moins long entre deux points extrêmes ; dans ce cas, le plus grand mérite d'un chemin est la facilité et la brièveté, et la voie nouvelle qui se construit en ce moment par le littoral, d'après l'initiative du Prince Charles III, réalisera bientôt les désirs de Napoléon I<sup>er</sup>. Mais le touriste qui voyage pour voir, et non pas uniquement pour être transporté avec rapidité, n'ajoutera pas ses critiques à celles qui ont désespéré le trop susceptible ingénieur. Au-dessus de la route, ce sont des rochers nus dont les flancs tourmentés semblent avoir été taillés par les coups de hache d'un géant en délire ; secs, gris, stériles, tachetés de quelques maigres touffes de lavande ou de genièvre, ces rochers sont superbes sous l'ardente lumière qui les inonde et colore de mille nuances leurs innombrables facettes. En bas, des pentes ravinées, d'une verdure intense, tombent vers la mer toujours bleue. Dans ces ravins, des maisons cachées comme des nids sous le feuillage, quelques troupeaux accrochés aux arêtes d'un roc feuillu,

« Dumosà pendere procul de rupe ; »

un petit pâtre en haillons joue du flageolet comme un

berger de Théocrite en gardant ses chèvres. Un calme imposant plane sur ce tableau de la cime des Alpes aux dernières lignes de l'horizon ; l'esprit se recueille et rêve. Cette route de la Corniche n'a-t-elle pas aussi son attrait pour le poète et le touriste ? Sans compter que les Alpes-Maritimes sont riches en souvenirs ; et pour en citer un des plus pittoresques, en suivant le littoral vous ne verriez pas l'auberge des Quatre-Chemins ou *Trattoria degli quattro Camini* (les deux titres sont sur l'enseigne, comme il convient en pays de frontière) ; sur les murs de cette auberge, une fresque remarquable, peinte par un des Raphaëls des baraques de la foire, représente le général Masséna en grand uniforme, assis devant un verre ; de la table pend une légende qui apprend au voyageur intrigué qu'en 1800, le héros de Gênes, né à Nice, s'est arrêté en ce lieu pour s'y rafraîchir comme un simple caporal. A ce propos, notons le grand amour des habitants de l'ex-comté de Nice pour les fresques et surtout les trompe-l'œil. La plupart des maisons de la ville et de la banlieue sont illustrées comme une publication pittoresque ; sans parler des colonnes, des balustres, des charmilles, des balcons et des perspectives en effigie, dont s'accommode le faste économe des Niçois, heureux de posséder l'apparence de ce qui leur paraît trop cher en réalité, on voit sur plus d'une façade une main qui soulève une jalousie, et une tête curieuse contemplant les passants. C'est original si l'on veut, mais ces bons-hommes sont bientôt d'une monotonie irritante.

Quelques tours de roue encore, la route fait un coude, et d'une crevasse de rochers, où elle s'était blottie, sort en courant une jeune enfant aux jambes nues, qui jette dans la voiture un petit bouquet de fleurs alpestres, poétique salut d'une contrée bénie.

Bientôt un chemin vient se souder à la grande route : il s'enfonce dans la montagne, et un moine aux pieds nus, à la robe brune, le suit lentement en murmurant les prières du rosaire. Ce chemin conduit au monastère de Laghetto, lieu de pèlerinage fameux par les miracles qu'y accomplit, dit-on, une madone révérée de toutes les populations du Var, du comté de Nice et de la rivière de Gênes.

A la porte de ce couvent de Carmes déchaussés se présenta, un certain jour de 1849, un visiteur au front soucieux. Il entra à l'église, y fit ses dévotions, et ce ne fut qu'après son départ que les moines apprirent que ce pieux et triste visiteur était le vaincu de Novare, le roi Charles-Albert, qui se dirigeait vers le Portugal, où il devait mourir bientôt dans un exil volontaire.

Deux heures et demie environ après le départ de Nice, on arrive à la Turbie, non loin de cette pile gigantesque que les habitants appellent la Tour, et où les savants reconnaissent un trophée romain élevé par Auguste. Cette ruine, au sommet d'une montagne, garde encore de telles proportions, qu'au sein de cette nature imposante l'œuvre des hommes est en harmonie avec l'œuvre de Dieu. Ici le cocher arrête ses chevaux, et du bout de son fouet vous montre un petit chemin en disant d'un ton quelque peu goguenard : « Monaco est en bas ; si vous ne voulez pas faire en voiture le grand tour par Roquebrune, voici le chemin, vous n'avez qu'à descendre. » En effet, en avançant la tête au-dessus du parapet qui ferme une petite esplanade plantée d'arbres, Monaco paraît si rapproché, si rapproché, qu'un petit quart d'heure suffira bien pour s'y rendre. O voyageur inexpérimenté ! défiez-vous de la perspective en ces pays méditerranéens ! Telle est la transparence de l'air que les distances se rap-

prochent; ce que l'on distingue si nettement ne saurait être éloigné, semble-t-il. Et les dimensions!.... quelle source d'erreurs encore! Constamment placé entre des montagnes énormes et la mer infinie, ces deux immensités amoindrissant tout autour d'elles, le spectateur perd le sentiment des proportions comme celui des distances.

A peine a-t-on cheminé un quart-d'heure sur ce sentier pierreux et riche en zigzags, que l'on se demande, non sans quelque effroi, combien de temps il faudra marcher ainsi. Les lacets du chemin ramènent sans cesse le voyageur sur ses pas; Monaco paraît toujours aussi près; les promeneurs flânent sur la place du Palais avec une nonchalance qui semble narguer sa fatigue; les enseignes des hôtels le regardent d'un air engageant; sous ses pieds, les baigneurs folâtraient dans l'eau limpide; tout respire le calme, le bien-être; tout cela est sous la main, et cependant, comme un mirage trompeur, ce tableau fuit devant ces efforts, et la route se *recourbe en replis tortueux*.... Enfin, on approche de la région des plantations; la fatigue s'évanouit au milieu de cette verdure luxuriante: ici les lauriers sont des arbres, les figuiers s'élèvent puissants comme des chênes; les siècles ont respecté les troncs noueux des oliviers, et les caroubiers au feuillage luisant tordent sous le regard étonné leurs troncs fantastiques semblables à des monstres sans nom. Puis le néflier du Japon, le sorbier, l'azerolier aux petites pommes vermeilles, et enfin, plus bas, les citronniers et les orangers, dont les fruits d'or pendent à portée de la main; çà et là des clairières ou des pins-parasols dressent leurs tiges sveltes, des touffes de myrtes et de grenadiers, des aloès rébarbatifs. De tout ce chaos de plantes et d'arbres s'échappent des parfums balsami-

ques ; l'esprit s'engourdit , nul bruit ne le distrait , car ce calme immense est rendu plus sensible par un murmure léger qui annonce l'approche de la mer. Et l'on descend , descend toujours.

A mi-côte de la montagne une borne annonce que là commence le territoire de la Principauté. Le terrain que nous foulons a vu , pendant plus de deux siècles , de sanglantes querelles sans cesse renaissantes ; les ducs de Savoie prétendaient que la Principauté ne devait pas s'étendre de ce côté au-delà des murs de la place ; les Princes , loin d'admettre cette prétention qui les eût isolés sur leur rocher , revendiquaient une banlieue ; ce n'était pas sans raison , paraît-il , puisque après de très-longes démêlés dont le récit fidèle exigerait un in-folio, il fut conclu en 1760, entre les deux parties, une convention par laquelle gain de cause , sur presque tous les points, était donné au prince Honoré III. Immédiatement il fut placé des bornes qui devaient déterminer à tout jamais les frontières respectives des deux États.

Descendons encore : la route et le quart-d'heure se prolongent, mais comme toute chose a une fin, même le chemin de la Turbie, on débouche tout à coup d'un massif d'oliviers et de citronniers sur une vaste esplanade baignée de soleil : c'est la place d'armes, et maintenant il ne reste plus qu'à gravir les rampes fortifiées qui mènent à l'ancienne porte de la ville. Ces rampes ont été taillées dans le roc qui s'élève à droite, abrupt et menaçant, couronnée de bastions, de remparts crénelés, de tours à machicoulis ; à gauche, c'est un parapet percé de meurtrières et flanqué de guérites de pierres, permettant au regard d'embrasser le port, l'établissement des bains de mer, les beaux jardins de la Condamine, la Chapelle vénérée de sainte Devote, le plateau des Spélu-

gues, le cap Martin tout couronné de forêts séculaires. Roquebrune dans son nid de rochers et penchée sur l'abîme; au loin blanchit à l'horizon la pointe de Bordighiera, la colonie des palmiers; plus loin, retournez-vous, donnez un dernier coup-d'œil à l'enceinte des montagnes qui entourent et protègent la Principauté, voyez serpenter le sentier que vous venez de parcourir, puis franchissez les quatre portes fortifiées de Monaco, dont deux sont surmontées d'une inscription latine qui fait connaître la date de leur construction, \* et vous êtes sur la place du Palais.

\* Sur l'une on lit :

IHS

H G

Die Januarii 1533.

Sur l'autre :

ANTONIUS I

MVNITO PORTVS ADITU

ARCEM HOSTI INVIAM

RESECTIS RUPIBVS FECIT

TVTA HYPOGEA

HANC ET ALTERAM PORTAM

ET PONTEM

ÆDIFICAVIT MDCCXIII.



FAÇADE DU PALAIS.

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

Main body of faint, illegible text, appearing to be several lines of a letter or document.

Lower section of faint, illegible text, possibly a signature block or closing remarks.

II.

LE PALAIS.

Le palais des Princes de Monaco n'est point un de ces *palazzi* italiens, villas modestes au nom ambitieux, ou vieilles masures mesquines que l'emphase méridionale revêt d'un titre sonore. C'est bien un palais et d'une étendue qui contraste avec l'exiguité actuelle des Etats du Prince. Dans ce vaste amas de constructions de tous les âges, tous les genres d'architecture se heurtent et se mêlent sans harmonie; chaque siècle y a laissé son empreinte. On reconnaît que la main pesante des révolutions, plus destructive encore que celle du temps, en a rompu l'antique ordonnance. Cet assemblage hybride renferme des parties superbes; la façade principale rappelle l'architecture mauresque dont quelques-uns des vieux bastions et les quatre tours carrées ont conservé le caractère.

L'aspect extérieur de la façade pourrait faire illusion sur la date de sa construction, si l'on ne retrouvait dans plusieurs autres parties moussues et noircies du palais les mêmes traces d'une authentique origine. La cour d'honneur est fort belle; c'est un parallélogramme dont deux côtés sont en arcades; un vaste escalier en marbre blanc, à double rampe, qui rappelle, sans souffrir du rapprochement, le grand escalier du palais de Fontainebleau, conduit à un portique ou loge en marbre blanc, longue de soixante mètres, et décorée de fresques charmantes écloses du génie fécond de la Renaissance. Mais

sur la façade opposée se trouve la perle du palais ; c'est une série de frises et de panneaux peints à fresque par Caravage, dit-on. Bien des dégradations avaient mutilé ce chef-d'œuvre ; encore quelques années et le temps en eût effacé les derniers traits ; Florestan 1<sup>er</sup> en a fait heureusement relever les cartons, et le Prince Charles III, qui aime et comprend les arts, a fait rétablir cette décoration somptueuse que Paul Delaroche admirait.

MM. Wagner, Fröschle et Deschler, peintres bavaois distingués, ont été chargés de cette habile restauration qui a duré plusieurs années.

Le corps de bâtiment dont ces fresques décorent la façade, était l'ancien palais dans lequel on pénétrait par trois cours entourées de bâtiments irréguliers qu'on appelait autrefois les *petits quartiers*. Le Prince Charles III a fait abattre ces constructions, sur l'emplacement desquelles ont été élevées de splendides écuries, dont les vastes proportions, ainsi que le luxe et l'élégance ne le cèdent en rien à ce que l'on voit de plus remarquable en Angleterre. Deux portes monumentales existent encore de ce côté ; l'une d'elles est surmontée d'une inscription rappelant que sous cette voûte, devenue maintenant une entrée secondaire, ont passé des rois, des empereurs, des souverains pontifes, toutes les grandeurs de ce monde. \*

On ne trouve aux Archives aucun renseignement certain sur les agrandissements successifs qu'à dû subir

## II. II.

\* Cryptoportivm hanc et si Regvm Imperatorvm et Pontificvm maximorvm ingressv decoratam tamen tantæ molis vastitati angvstam amplificavit illustravit exornavit anno salutis MDCXXII.

cette antique demeure. Toutefois l'ornementation, du côté de la cour, de l'aile faisant face à l'ancien palais, son bel escalier et ses portiques peints à fresque, accusent une époque où le soin de la défense ne préoccupait plus uniquement les maîtres de la forteresse, c'est-à-dire la fin du XV<sup>e</sup> siècle et le XVI<sup>e</sup>.

Dans l'intérieur se succèdent de vastes pièces : ainsi la grande salle Grimaldi, ornée de fresques par Horace Ferrari, et dont la cheminée monumentale, un monolithe curieusement fouillé et orné de cariatides et de médaillons, faillit être transporté au musée de Paris ; la chambre d'York, où mourut le frère de Georges III roi d'Angleterre ; la salle des gardes, etc., ont un véritable cachet de grandeur et de magnificence ; les connaisseurs admirent la perspective du plafond de la chambre d'York, due au pinceau d'un peintre bolognais, Girolamo Curti, surnommé il Dentone ; mais où sont les sévères logis de Charles le Grand, des Rainier, de l'intrépide Jean 1<sup>er</sup>, dans lesquels ces vaillants hommes de guerre avaient rassemblé les trésors dont les comblaient les rois de France et de Naples, ainsi que les Papes ? Les dépouilles de l'Orient, les richesses de Chio, qui appartient aux Grimaldi par droit de conquête, de Constantinople et des ports de la Grèce, tributaires de leurs galères, remplissaient cette splendide demeure. C'est en parcourant cet immense palais que l'on entrevoit ce que fut autrefois cette Principauté de Monaco, aujourd'hui si réduite. La maison Grimaldi possédait un nombre incalculable de Seigneuries où elle pouvait lever des flottes et des armées ; et l'étude de ses annales montre que plus d'une fois elle se rendit redoutable aux Génois, aux Provençaux, aux Catalans et aux Vénitiens eux-mêmes. Monaco n'était pas

seulement la capitale d'un petit Etat souverain : c'était la résidence et la forteresse d'une famille qui comptait à Gênes parmi les plus puissantes, en France, parmi les plus illustres et les plus richement pourvues de fiefs et de bénéfices ; qui est fière de ses alliances avec les maisons souveraines et royales d'Aquitaine, de Normandie, d'Aragon, de Lorraine, d'Orléans, de Bretagne, de Savoie, de Comnène et de Bourbon ; qui a donné à nos rois quatre grands amiraux, à l'Eglise plusieurs cardinaux, onze doges à Gênes, un capitaine-général à Florence, et qui avait reçu de Charles-Quint et de ses successeurs des fiefs opulents en Espagne et dans les Deux-Sicules. Mais dans les évolutions que fit la société européenne marchant vers l'unité, les Grimaldi perdirent peu à peu leurs possessions et leurs dignités ; la Révolution française leur enleva même la Principauté et fit de l'antique palais, d'abord un hôpital pour les blessés de l'armée d'Italie, puis un dépôt de mendicité.

Réduits à leurs trois communes de Monaco, Menton et Roquebrune, comment les Princes auraient-ils pu rendre immédiatement son ancienne magnificence à la demeure de leurs ancêtres, mutilée, saccagée, flétrie ? Les ruines féodales que conservent encore quelques-unes de nos provinces, et qui sont l'œuvre des siècles, ont leur poésie mélancolique et une imposante majesté ; le temps semble les avoir respectés en les revêtant d'une beauté suprême et pleine de mystère qui les grandit ; abandonnés à la nature, cette mère de tous les arts les a parés de ses plus pittoresques ornements ; elle a repris et fait siennes ces murailles que la main de l'homme avait tirées de son sein. Mais ce qu'on détruit hier le vandalisme et l'incurie, ce ne sont pas encore des

ruines, ce sont des décombres et des dégradations. Tel était en 1815 l'état du palais. Il fallut alors procéder avec la patience d'une économie forcée à la restauration de cette antique demeure ; car on ne refait pas en un jour l'œuvre de plusieurs siècles de prospérité.

Le Prince Honoré V, qui résidait presque constamment à Paris ou en Normandie, ne s'occupa que très-médiocrement de cette réédification. Quelques travaux d'aménagement dans les parties les moins maltraitées, des démolitions peut-être inopportunes, et beaucoup de projets pour l'avenir, voilà quelle fut sa part dans cette grande entreprise. Effrayé bientôt des dépenses qu'occasionnerait la restauration du palais, il la remit à des temps meilleurs et habita de préférence le château de Carnolès, près de Menton, où il se plut à faire exécuter d'importants travaux d'embellissement. Aussi en 1841, lors de l'avènement de Florestan 1<sup>er</sup>, le palais présentait-il encore un aspect désolé ; les démolitions ordonnées par Honoré V en avaient accru la tristesse en multipliant les décombres. Le nouveau souverain habilement secondé par la princesse Caroline, se mit résolument à l'œuvre pour empêcher une destruction complète ; le sol fut déblayé, les toitures furent renouvelées, l'édifice consolidé, et malgré les agitations de ce règne et la révolution de 1848, les travaux furent continués lentement, il est vrai, mais sans interruption. Il était réservé au successeur de Florestan, au Prince aujourd'hui régnant, de mettre la main à une entière restauration et de rendre le vieux palais de ses ancêtres à la splendeur de son passé. L'amour de Charles III pour les arts, son goût pour la magnificence le poussaient naturellement à cette entreprise ; sa grande fortune personnelle lui a permis de la conduire à bonne fin.

C'est à lui d'abord que l'on doit l'achèvement de la façade du côté de la mer, commencée par Florestan. Là se trouvaient autrefois deux ailes de bâtiment qu'on avait démolies sous le règne d'Honoré V. Elles se détachaient à angle droit du corps de logis principal et s'étendaient jusqu'aux rochers qui s'élèvent presque perpendiculairement au-dessus de la mer. L'une de ces ailes renfermait les bains richement décorés de marbre, de statues et de fontaines, élevés par Honoré II ; dans l'autre, plus rapprochée de la place, était la salle où Lucien fut assassiné, en 1523, par son neveu Bartolomeo Doria. \* La veuve de Lucien, Anne de Pontevès, avait fait entourer d'une double muraille cette salle funèbre tachée du sang de son mari. Quand les ouvriers mirent le pic dans les murs de cette aile, ils rendirent à la lumière du jour qui n'y avait pas pénétré depuis trois siècles, le théâtre de ce drame sanglant. Florestan avait jeté les fondements d'un vaste corps de logis selon les lois de l'architecture moderne, et d'une grande terrasse qui lui sert pour ainsi dire d'assise ; Charles III acheva l'œuvre de son père. L'immense développement de cette façade, ses baies encadrées d'ornements et décorées de balustres ; la magnifique corniche qui court dans toute sa longueur, et enfin la terrasse plantée d'arbres précieux et de fleurs rares, afin de servir comme de « vestibule aux jardins, » ainsi que s'exprime un poète, tout cet ensemble donne à la partie occidentale du palais une apparence grandiose, contrastant sans doute avec le style de l'édifice, mais qui, contemplé de la mer, présente un aspect imposant.

\* Voir *Monaco et ses Princes*, 1er vol. page 219 et suivantes.

La religieuse sollicitude du Prince se porta ensuite sur un autre côté. Quand on pénètre dans la grande cour d'honneur, on a devant soi la chapelle; une inscription latine, gravée sur une plaque de marbre blanc, indique qu'elle a été construite depuis les fondements par Honoré II pour remplacer l'antique oratoire de St-Jean le Précurseur, dont on voit encore des vestiges dans une salle basse du Palais et qui ne répondait plus à la magnificence de la demeure souveraine. \* Cette chapelle, décorée de marbres précieux, est de belles proportions; on y peut admirer la tribune du Prince et la coupole élancée qui domine l'édifice. Mais ce monument, victime des injures du temps et du vandalisme des hommes, se trouvait dans un déplorable état de dégradation. Charles III s'occupa d'abord de la façade extérieure; la porte d'entrée est surmontée d'un balcon en marbre sur lequel s'ouvrent trois fenêtres à cintres surbaissés; une vaste demi-lune, formée de vitraux à dessins, éclaire l'intérieur de la nef. Au sommet de la coupole brille une grande croix dorée dominant d'une manière pittoresque, et l'on pourrait dire symbolique, les vieilles tours aux créneaux mauresques qui l'encadrent. Plus tard, en 1873, le Prince Charles III confia à MM. Froschle et Deschler l'exécution sur la façade de cette chapelle de fresques dont les sujets sont tirés de

H. II.

Antiquissimo Divi Ioannis clayso sacello quod dignitati sanctorum omnium maximi tantæque palatii magnitudini minime corresponderet novam hanc ampliorem conspicuam sacramque molem pia liberalitate a fundamentis crexit eldenque Christi præcursori primario Monæcorum Principum protectori veræ religionis affectus dedicavit Anno salutis MDCLVI.

l'histoire religieuse de la Principauté. Ces artistes qui avaient été précédemment chargés de la restauration des belles peintures du Caravage qu'on admire sur la façade sud de la cour d'honneur s'acquittèrent de ce travail avec un grand talent. A l'intérieur de la chapelle, on monte par trois marches de marbre blanc à un riche autel décoré de chiffres, de couronnes en placage de marbres précieux, et les deux magnifiques colonnes monolithes qui soutiennent le rétable ont repris leur ancien éclat et semblent avoir été taillées récemment dans un bloc de porte-or. Une mosaïque vénitienne a remplacé le pavement du chœur; tous les accessoires ont été remis à neuf, et l'ameublement est en harmonie avec l'élégance du vaisseau. Lorsque, selon des plans déjà arrêtés, les vitraux peints de la coupole et du sanctuaire viendront répandre sur tout cet ensemble de marbre et d'or une lumière douce et mystérieuse, et que les peintures à fresque auront fait disparaître la blanche nudité des murs, alors la chapelle Saint-Jean-Baptiste sera un oratoire vraiment royal.

Sans parler des restaurations exécutées à la galerie du Nord, portons nos pas vers le grand escalier, œuvre admirable du prince Louis I<sup>er</sup>. Toutefois il n'avait jamais été achevé, car les marches en ardoise et les revêtements extérieurs en plâtre faisaient un regrettable contraste avec les rampes en marbre blanc, et l'on distinguait à peine les délicates panoplies et les riches écussons qu'on y avait autrefois sculptés.

Depuis quelques années tout a changé : les anciens marbres ont été polis, les sculptures restaurées; le plâtre a disparu sous un revêtement de marbre blanc, et l'œil satisfait voit se développer un double rang de marches au nombre de soixante, de trois mètres de

long, d'une seule pièce, et toutes taillées dans des blocs de Carrare. En outre, le palier et les reposeirs du perron sont pavés en mosaïques vénitiennes qui couvrent également de leurs gracieuses rosaces tout le sol de la grande loge, digne couronnement de l'escalier.

Là encore, pour les appuis avec leurs balustres, le marbre a remplacé la pierre. Quant aux remarquables fresques de cette loge, dues à Carlone, qui représentent les travaux d'Hercule, répartis dans les lunettes de treize arcades, elles ont été restaurées par M. Carbillot, peintre français, à l'habile pinceau duquel a été également confiée la restauration de plusieurs peintures du château de Fontainebleau. Toutes les autres fresques du palais de Monaco ont été successivement remises en état.

Sur ce grand portique s'ouvrent cinq portes monumentales : l'une, au fond, à droite, conduit par une seconde galerie richement ornée aux salles d'York et à la tribune de la chapelle ; celle qui lui fait pendant à gauche, mène à la partie du palais habitée par la famille princière ; les trois autres donnent entrée dans les grands appartements qui s'étendent sur toute la longue façade de la mer. C'est là que se trouve la belle salle Grimaldi et une suite de treize magnifiques salons et galeries restaurés et décorés avec tout le luxe de nos habitudes modernes, en même temps qu'ils conservent de précieux vestiges des époques précédentes ; les meubles antiques du plus beau style, les objets d'art, les vases de prix, les riches tentures, les boiseries rehaussées d'or, les mosaïques délicatement nuancées, les peintures des plafonds et des frises, tout y est de bon goût, grand, splendide, digne en un mot des hôtes illustres qu'y attire la gracieuse courtoisie du prince Charles

Enfin la façade qui regarde la chapelle et qui, d'après une inscription, \* avait été reconstruite par Honoré II, a subi une transformation complète, qui la raccorde avec les autres façades de la cour d'honneur.

Mais il est temps de quitter le palais, si nous voulons éviter de rappeler au lecteur le vers de Boileau :

Un auteur quelquefois, trop plein de son objet, etc.

et après avoir *dépeint la face* du palais, ses *terrasses* et ses *corridors*, nous nous réfugions au *travers des jardins*.

Il en a été des jardins comme du palais : tout était à refaire, et les remaniements que subissait le plan général de l'édifice ont nécessairement modifié l'aspect, le dessin et les dimensions des terrains abandonnés aux arbres et aux fleurs ; ce ne fut qu'après le déblai des décombres amoncelés par les démolitions, que Florestan I<sup>er</sup> fit tracer, en 1848, les nouveaux jardins et commencer les plantations. Ce Prince eut l'heureuse inspiration de conserver une partie des vieux bastions de Serraval ; les plates-formes, garnies de terre végétale, y sont autant de jardins suspendus, capricieusement échelonnés depuis la mer jusqu'au sommet des plus hautes tours. Les salles basses y sont maintenant de fraîches grottes dont les folles tiges des géraniums

\* Honoratus secundus, ut posteritati consuleret, ut principum attavorum habitationem et memoriam renovaret, palatii partem temporis diuturnitate corrosam restituit, famulatibus incommodam singulari industriâ commodissimam reddidit, domicilliis confusam in membra distinxit, anlicorum numero angustam novis porticibus, cubiculis novis adauxit, omnia et singula eximio studio expolivit, anno salutis MDCXXXII.

et des mimosas, les traînes luisantes et flexibles des câpriers festonnent et dérobent en partie les portes élargies par le temps. Qui ne l'a pas vu ne saurait se faire une idée des proportions colossales auxquelles atteignent ici les plantes tropicales ; il n'est pas rare de voir des massifs de géraniums de près de trente pieds de diamètre et formés par une seule tige grosse comme un arbre, d'où s'élancent des centaines et des milliers de rameaux dont chacun porte un riche bouquet de fleurs d'un écarlate éblouissant ; les poivriers à l'épais feuillage, les palmiers du désert se mêlent aux pins d'Italie et aux yuccas fantastiques ; les mimosas, les myrtes-nains, les grenadiers puissants font éclater toute la richesse de leur floraison ; et dans ces fourrés, aux nuances capricieusement incohérentes, se glissent, s'enlacent et grimpent le long des vieilles murailles, escadent les branches des orangers et des citronniers, les tiges légères des plombagos qui, grâce à ces appuis, envoient épanouir leurs grappes d'azur au sommet des plus grands arbres, dont elles égaient la verdure sévère par la grâce de leurs enroulements.

Chaque angle des bastions est devenu un retrait plein d'ombre et de fraîcheur, où l'on brave les feux du soleil ; chaque détour d'allée un sentier à pentes douces monte, à travers une double rangée d'aloës, jusqu'à des oasis aériennes d'où l'œil ébloui embrasse un spectacle toujours le même, toujours nouveau. De là on découvre toute la Principauté : vu de cette hauteur, le vaste hémicycle des Alpes monégasques révèle les nombreuses villas qu'elles cachent dans leurs verdoyants replis, et bondissant de vallon en vallon, le regard franchit le promontoire qui cache Vintimille et atteint vers le sud la Bordighera ; grâce à la transparente pureté

de l'air, vous en pouvez distinguer les blanches maisons; au nord, cette autre pointe c'est Villefranche, dont la presqu'île nous dérobe Nice; plus loin, cette ligne onduleuse, c'est la Provence, c'est Antibes, autrefois possession des Grimaldi; et là-bas, à l'extrême horizon, cette brume légère teintée d'améthyste que son immuable fixeté empêche de confondre avec un flocon de nuage, ce sont les côtes de la Corse. Sur la mer, dont chaque lame chatoie au soleil comme une pierre précieuse, voguent, blanches et légères, des escadrilles de tartanes, de felouques sillonnant le golfe de leurs courses incessantes. Parfois, tel qu'un aigle au travers d'un vol de colombes passe, rapide et sombre, quelque monstrueux vaisseau sorti de Villefranche ou de Toulon; c'est le *Montebello* à l'artillerie formidable, ou bien la *Gloire*, géant invulnérable, armée comme un chevalier du Moyen-Age. Mais reposons nos yeux fatigués sur les masses vertes et fleuries des jardins. Ici il convient de laisser la parole à un poète :

«..... Aplanie tout au haut de la montagne, la grande place de Monaco, sur laquelle s'ouvre le palais est fermée par un parapet percé de meurtrières et garni de canons donnant sur la mer. La première terrasse, l'antichambre des jardins, si vous me permettez d'employer ce mot à la Mascarille, indispensable ici, ne fait que continuer cette place; avec la même exposition et la même vue. De la terrasse à la mer, le sol est tapissé d'une grande quantité de figuiers de Barbarie, dont les feuilles charnues, armées de piquants, s'ajoutent l'une à l'autre et, comme des grappes formidables, enlacent en se jouant la montagne farouche. J'ai dit antichambre parce que les jardins du Prince, mêlés et enchevêtrés comme les pièces d'un casse-tête chinois, sont plus nombreux

que les chambres de la Barbe-Bleue, ou que les tiroirs de Catherine de Médicis dans son fameux cabinet du château de Blois. Mais cette pièce d'entrée est longue à peu près comme l'allée de l'Observatoire, au Luxembourg, et d'un bout à l'autre garnie de rosiers en fleurs et de lauriers-roses. Pour vous faire deviner l'impression que l'on peut éprouver en voyant tant de roses à la fois, je ne puis faire mieux que de vous engager à relire l'*Eloge de la rose*, par Pierre de Ronsard.....

« Sur cette terrasse, vous voyez une plante, à la fois plante grasse et plante grimpante, dont je ne sais pas le nom et qui joue un grand rôle dans les jardins du Prince; ou plutôt, comme une actrice à travestissements, elle y joue tous les rôles, à la grande satisfaction du public. Avec ses feuilles longues, aiguës, d'un vert mat, qui ont l'épaisseur et la consistance d'un fruit, elle remplace le gazon, le lierre, tout. Elle garnit le terrain des plates-bandes, elle couvre les rochers et les murs, tantôt grimpante et rampante, et ça et là égayée par des fleurs fièrement relevées en panache, et dont les unes sont jaune-pâle, les autres rose-tendre.....

« Le palais de Monaco, dont les murs s'ajoutent au roc hérissé de plantes, est si bien associé et mêlé à la montagne que, parfois, grâce aux rideaux de verdure qui s'accrochent partout, on ne sait pas où finit le sol et où la pierre commence. Les jardins sont dans le château aussi réellement que le château est dans les jardins; les terrasses, les coteaux, les allées, ici montent vers l'édifice et l'embrassent, là descendent vers d'autres parterres auxquels on arrive en traversant des portes ou en gravissant des marbres dans le roc; c'est un labyrinthe séduisant d'où il est d'autant plus difficile

de sortir qu'on n'en veut plus sortir une fois qu'on s'y promène à travers une végétation prodigieuse, sous un ciel dont il semble à chaque instant que l'azur va disparaître, dévoré par la lumière de diamant dont les vives étincelles l'envahissent et le pénètrent. Dans d'autres endroits, les jardins sont tout à fait conquis sur la pente de la montagne, et par des plateaux étagés resplendissant de fleurs aux couleurs vives, descendent jusqu'à la mer, qui lèche amoureusement cette colline de parfums.

« Les plantes qui ornent ce lieu de délices, géraniums, aloës, lauriers-roses, sont les mêmes qui à Monaco poussent sur les grands chemins; et elles y seraient aussi belles que dans les parterres du Prince, si elles n'étaient dévorées par les animaux domestiques, brisées par les enfants et insultées par la poussière. Mais là, calmes, reposées, vivifiées par l'air de la mer qui des deux côtés vient les rafraîchir, elles ont toute la gigantesque puissance de végétation de leurs compagnes grandies en liberté, et elles n'attristent pas le regard par ce voile poudreux qui, souvent à Nice, déshonore les plus riants paysages. Oui, seulement des lauriers-roses, des aloës, des géraniums à l'état d'arbres, étendent sur de vastes espaces un voile de pourpre écarlate. Ailleurs, des tapis de violettes s'étendent à perte de vue, laissant monter au-dessus d'eux une colonne d'odeurs suaves. Mais ces douces violettes aux grands yeux bleus ne sont pas comme toutes celles des villas environnantes, destinées à la main brutale du parfumeur; elles naissent et meurent libres sous le ciel, fleurs de luxe, fleurs de loisirs, qui fleurissent pour fleurir. » \*

\* Théodore de Banville, *La mer de Nice*,

Avant de quitter notre belvédère, rappelons que ces mêmes tours ont vu pendant quatre mois quatorze mille Gênois épuiser en vain sur leurs flancs rocheux la rage de cinquante canons, et multiplier des assauts meurtriers vaillamment repoussés par un solide allié de la France, le prince Lucien (1506) ; et que cent trente-cinq ans plus tard, une des salles basses de Serraval, envahies aujourd'hui par des fleurs, était l'un des postes espagnols que le Prince Honoré II enleva, après un sanglant combat, à la garnison qui l'opprimait ; du cap d'Aglio, qui pointe devant vous, une vigie attendait le signal du Prince pour envoyer les vaisseaux français dans le port, et substituer au protectorat espagnol le protectorat français, dont le souvenir est encore cher aux Monégasques.

A l'autre extrémité des jardins, près de la porte qui ouvre sur la place du Palais, dans un épais bosquet, on voit deux restes d'une autre époque, deux reliques de l'âge romain de Monaco : une borne milliaire haute de plus de deux mètres, dans un état parfait de conservation, et dont l'inscription est aussi visible que si elle eût été creusée hier seulement dans le grès ; \* auprès est un tombeau romain, de grès aussi, trouvé sur le territoire de Monaco, quartier de Bestagnes, au bord de l'ancienne voie romaine, entre le cap Martin et la Turbie.

\* Voir cette inscription au ch. 4er, tome 4er, page 45, de *Monaco et ses Princes*.

III.

LA VILLE.

En sortant des jardins, nous revenons sur la place dont nous avons traversé un angle pour nous rendre des portes de la ville à la grande entrée du palais. Cette place est un vaste parallélogramme dont le palais forme le côté oriental en faisant face à la ville ; au nord et au sud, elle est fermée par deux parapets crénelés au pied desquels dorment de magnifiques canons de bronze sans affût, ombragés par des platanes, et flanqués de formidables piles de boulets et de bombes, appareil inoffensif, car ils sont là principalement pour rappeler le rôle belliqueux que joua autrefois la forteresse de Monaco ; la plupart des canons, au nombre d'environ quarante, ont été donnés par Louis XIV aux princes de Monaco, dont le successeur actuel les conserve comme monuments d'un passé glorieux.

Sous les platanes de la batterie Sainte-Barbe, située au côté occidental de la place, vient danser aux jours de fêtes, pendant l'été, la population de Monaco qui, formée d'un mélange d'Italiens, de Provençaux, de Français, et même d'Espagnols, est une sorte de synthèse des races latines, et a, par conséquent, les meilleures raisons du monde pour aimer passionnément la danse. De temps immémorial, des Princes et des Princesses assistaient aux bals de Sainte-Barbe. Cet usage patriarcal a disparu

depuis peu d'années ; c'est un trait de moins à la physiologie de l'antique Principauté qui perd chaque jour, par ses relations avec les étrangers, le caractère spécial auquel elle devait, autant qu'aux traités politiques, d'être une petite nation à part. Elle a encore sa langue propre, idiôme où se sont fraternellement confondus le provençal, l'italien corrompu des frontières, le français et le sonore castillan qu'y laissa la garnison espagnole aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Mais dans vingt ans, que restera-t-il du passé à Monaco ? Les vieux remparts, le drapeau blanc à l'écu fuzelé de gueules accosté de deux moines l'épée nue à la main, et l'appareil d'un gouvernement particulier. Ce sera encore un petit Etat indépendant, et l'un des plus faibles de l'Europe, mais ce ne sera plus une nation. Une nation s'écriera-t-on ! une nation de dix mille âmes ! Oui, certes ; si neuf siècles d'indépendance et de vie personnelle, avec ses alternatives de bonne et de mauvaise fortune supportées par une même population, sous l'autorité d'une même famille ; si des lois spéciales au pays et de vieilles coutumes, des traditions, une langue et le sentiment de son individualité ne constituent pas une nation, que faut-il de plus ? A coup sûr c'est une bien petite nation ; mais elle n'en est que plus curieuse à étudier, et le fait même d'avoir survécu, malgré sa faiblesse, en atteste la persistante originalité.

Vers le milieu de la place en avant des platanes qui en ombragent le côté occidental, s'élève une fontaine composée d'une vasque d'où s'écoulent, dans un bassin circulaire entouré d'une grille, les eaux fraîches et abondantes amenées à grands frais de la source du Tenao. Ce monument, modeste mais de bon goût, est couronné par le buste en marbre blanc du Prince Charles III,

reproduisant fidèlement les traits d'un Souverain que sa sollicitude pour les travaux d'utilité et d'embellissement de la ville a rendu justement populaire.

Quatre longues rues, perpendiculaires à la place et reliées entre elles par des rues transversales et des passages voûtés, de hautes et vieilles maisons sans caractère bien accentué; à l'extrémité opposée, une promenade longue et spacieuse, aux ombrages touffus, entourant cette partie du rocher, voilà Monaco. En fait de monuments, on remarque d'abord deux églises et le couvent de la Visitation.

L'ancienne église paroissiale de Monaco, placée sous le vocable de Saint-Nicolas et sur les fondations de laquelle se bâtit actuellement la nouvelle cathédrale n'attirait point les regards par sa façade extérieure jadis restaurée avec le plus mauvais goût. Cependant le portail était digne d'attention. C'était à tort qu'on avait voulu y voir un fragment d'un temple de Diane; son fronton triangulaire, supporté par deux colonnes corinthiennes ainsi que les sculptures de son entablement, lui donnait quelque analogie avec le fameux porche de Notre-Dame-des-Dons à Avignon, qui date du IX<sup>e</sup> siècle, et la rattachent à cette époque. L'intérieur présentait des caractères graves à la décoration sobre du roman de transition du XII<sup>e</sup> siècle. Les nefs, au nombre de trois, étaient largement ouvertes, sévères d'ornementation et terminées par une muraille plate sans abside circulaire. Les voûtes, où règnent l'arc en tiers-point, tandis que les fenêtres étaient en plein-cintre, s'élançaient avec hardiesse, supportées par de sveltes colonnes. Dans le chœur on remarquait de riches marbres parmi lesquels il faut citer les statues de Saint-Nicolas et de Sainte-Dévote, qui se trouvaient autrefois dans la chapelle du

palais. Une inscription placée derrière l'autel disait que le chœur, commencé du vivant du prince Hercule, avait été achevé par Honoré II, son fils.\*

L'orgue antique qui occupait la tribune du transept, à gauche, avait été restauré et ses jeux avaient été augmentés. Outre les cinq autels du chœur, onze autels décoraient les chapelles des bas-côtés. La plus rapprochée du sanctuaire, à droite, était consacrée à la sépulture des Princes, dont les tombes étaient marquées par de larges plaques de marbre blanc appliquées aux murailles avec leurs noms et la date de leur mort, avait été complètement dégradée à la suite des dévastations de 1793, elle fut restaurée en 1842, sous le règne de Florestan et elle sera comprise dans la cathédrale qui s'élève en ce moment.

On voyait dans une autre chapelle, à gauche, un charmant autel avec rétable en bois sculpté et doré de la Renaissance; il était du temps du protectorat espagnol, et rappelait, en effet, les magnifiques ouvrages de ce genre que l'on admire au-delà des Pyrénées.

Il y avait de nombreux tableaux dans l'église Saint-Nicolas; mais ils étaient généralement très médiocres. Il s'en trouvait cependant quelques-uns d'un assez grand mérite; tels sont les panneaux sur bois qui ornaient le fond de l'abside et deux ou trois autres tableaux également sur bois.

H. G.

Chorvs iste inceptvs vivente Hercvle Grimaldo domino Monœci et Campaniæ Marchione svb felicissimis avspiciis ac de mandato postea dom, Honorati Grimaldi ejvs filii et svccessoris completvs fvit ecclesiæq. parietes incrvstati ac dealbati fvve. Anno Domini MDCXIII.

Avant de sortir de l'église, les yeux tombaient sur une inscription \* rappelant qu'en 1802 un service funèbre fut célébré pour le pape Pie VI, mort à Valence (siège du duché de Valentinois, fief des princes de Monaco), au moment où le vaisseau qui rapportait en Italie le corps du Pontife fut poussé par la tempête dans le port de Monaco. C'est un précieux souvenir pour une ville où souverains et sujets ont toujours professé, à l'égard du Saint-Siège, le plus filial dévouement.

L'autre église de Monaco est celle de la confrérie des Pénitents, assez vaste nef sans bas-côtés ni chapelles latérales, sauf aux deux extrémités du transept, où l'on remarque une belle statue de la Vierge et deux Anges en marbre blanc; le modèle des formes, l'ordonnance des draperies et la dignité des poses révèlent le ciseau d'un maître.

Chaque année, depuis quatre siècles, au vendredi saint cette église était le point de départ d'une procession qui attirait à Monaco une grande affluence de curieux. Un témoin oculaire va nous retracer le tableau :

« Nous sommes donc en plein Moyen-Age. Etrangers et citadins semblent tout à coup dépaysés avec leur élégance moderne dans la cité des Grimaldi. Des soldats juifs se relevant de deux heures en deux heures veillent, armés de lances, au tombeau du Christ depuis le matin; un jour sombre et sanglant éclaire leurs armures, leur drapeau noir et les emblèmes divers de la

Pio VI Pontifice maximo Valentie Delphinati vita fvnceto, ejvs in Italian cineres navi transferente ac repentino ventorum impetu ad Hercvllis Portvm appvla, Monacensis Ecclesia debittvm obseqvii pietatis monvmentvm acto fvnebre posvit die febrvarii anni MDCC'I,

chapelle. Le détachement de relevée arrive à l'heure fixe, la garde veille sans relâche toute la nuit et le jour suivant. Pendant ce temps, une procession a lieu aux flambeaux; c'est celle de la Vierge en deuil elle cherche son fils! Un chant triste et monotone s'élève autour d'elle; elle parcourt toutes les églises et rentre dans ses vêtements de deuil à la chapelle des Pénitents. C'est de cette chapelle que part le lendemain soir, vendredi, la procession allégorique. Les rues étroites de Monaco s'illuminent; des torches brûlent de distance en distance sous les voûtes qui les relie. Des réchauds de fer, supportés par des piques, s'élève la flamme aromatique des pommes de pin, et le roulement funèbre d'un tambour voilé annonce la marche du cortège. C'est d'abord le chef des troupes d'Hérode empanaché sur un cheval blanc et suivi de ses soldats, sabre au poing, muets et impassibles; puis viennent Adam et Eve; l'Ange armé d'un glaive les suit; Eve offre la pomme à Adam, et l'Ange menaçant montre la porte du Paradis. A ce tableau de la première faute succèdent ceux des douleurs souffertes par le Christ pour la racheter. Le roi Hérode ouvre la marche entouré de sa suite; ses esclaves relèvent son manteau de pourpre et l'un d'eux porte au-dessus de sa tête un parasol. Autant de stations dans le Chemin de la Croix, autant de Christs destinés à les figurer. Voici le Christ au mont des Oliviers; un Ange lui présente le calice. Judas marche ensuite en tête du Christ à la corde; au bruit du sac d'argent qu'il agite, les gens armés envoyés par les princes des prêtres se précipitent sur leur victime.

« Le Christ à la colonne vient après, les mains liées comme le Christ du Guide et entouré d'hommes, por-

tant des massues et le menaçant sans cesse et le souffletant. Le Christ couronné d'épines, le Christ au roseau le suivent. Saint Pierre coupant l'oreille à Malchus, les Juifs jouant aux dés la robe de Jésus, les quatre docteurs de la loi se consultant et condamnant Jésus, Ponce Pilate se lavant les mains, séparent ces tableaux, animés où se trouvent tour à tour sainte Catherine, sainte Madeleine, sainte Dévote, patronne du pays. Le Christ portant sa croix au milieu des soldats qui le frappent, aidé par saint Simon, soutenu par sainte Véronique et suivi d'hommes portant l'échelle, les clous, etc... précède le Christ crucifié, frappé de la lance et abreuvé de vinaigre. Les douze Apôtres portant des palmes et les instruments du supplice, et la Vierge éplorée, que deux Anges accompagnent, suivent ce tableau.

« Enfin le Christ mort entouré de soldats juifs qui l'ont veillé, et la Vierge en deuil terminent la marche. Trois jeunes filles, couvertes d'un long voile noir attaché par une étoile à leur cheveux suivent la Vierge en deuil. Le visage de ces mystérieuses pleureuses doit rester inconnu. Une musique lugubre accompagne ce cortège; par intervalles un rebec jette une mélodie plaintive et lente dans le mode mineur primitif, à laquelle le timbre lointain, accompagné du roulement d'une caisse voilée, donne un cachet étrange qui vous pénètre et vous navre. Le silence de la foule, l'impassibilité résignée des Christs marchant pieds nus, la pantomime des acteurs de ce drame immense, les lumières vacillantes dans les rues étroites et sombres; la grandeur du souvenir dont il est une tradition vivante, effacée partout ailleurs depuis cinq siècles, donnent à cette solennité nous ne savons quel caractère saisissant.

\* Au palais, mille lumières éclairent les arceaux

mauresques de la cour, l'escalier d'honneur et la chapelle, dont l'intérieur baigné d'ombres, représente la station du Calvaire. » \*

Depuis quelques années, cette curieuse cérémonie n'existe plus, elle a été remplacée par une simple procession qui a lieu également le soir.

Le couvent de la Visitation, fondé en 1673 par la princesse Charlotte et son époux le prince Louis, est un vaste édifice ayant la forme d'un quadrilatère avec cour intérieure ou préau entouré de portiques de beau style. Abandonné par les filles de Saint-François de Sales à l'époque de la Révolution Française, il a servi depuis 1816 jusqu'en 1860, de caserne aux troupes piémontaises; heureusement, au printemps de 1862, il a été rendu à sa destination religieuse. Le prince Charles III s'est empressé de le mettre à la disposition des RR. PP. Jésuites chassés du Piémont et de l'Italie à la suite des événements accomplis dans la péninsule. Cette belle résidence, devenue d'abord un Noviciat de la Compagnie, a été transformé en 1872, grâce au généreux concours du Prince Charles III, en un important cellége qu'ont rapidement fait prospérer l'habileté et l'expérience bien connues de ces maîtres en éducation. L'Eglise de la Visitation, qui a son entrée sur la place du même nom, est vaste et rappelle le caractère architectural des édifices religieux du XVII<sup>e</sup> siècle; on admire à l'intérieur, de chaque côté de l'autel, des colonnes torsées en agathe précieuse, d'une seule pièce et de dimensions remarquables. Cette chapelle sert de Cathédrale provisoire en attendant que la magnifique basilique qui s'élève sur l'emplacement de l'ancienne église de Saint-Nicolas puisse être livrée au culte.

\* *L'Éden*, journal de Monaco, numéro 48.

En face du couvent se trouve un établissement dont la construction témoigne de la sollicitude du Prince régnant pour le bien de ses sujets : il contient les écoles destinées aux jeunes filles et les salles d'asile pour les enfants ; la direction en est confiée aux religieuses connues en France sous le nom de Dames de Saint-Maur. Depuis qu'elles ont été appelées à Monaco, elles ont obtenu d'heureux résultats, conquis l'affection des enfants, gagné la confiance des familles et mérité d'augustes approbations. Les nouvelles salles sont spacieuses, bien aérées et situées dans la position la plus agréable ; d'un côté la vue s'étend sur la place de la Visitation, de l'autre elle embrasse le port et la mer.

L'Hôtel-Dieu est desservi également par les Dames de Saint-Maur. Cet hôpital, discrètement appuyé aux remparts, est placé entre un grand potager planté de légumes et d'arbres fruitiers, lieu de promenade pour les malades, et un vaste jardin d'agrément réservé aux religieuses. Un mur de clôture, élégamment construit, isole cet établissement de la ville et de la nouvelle avenue qui, se détachant de la grande route, aboutit à la place de la Visitation.

En face de l'École des filles et de l'Hôtel-Dieu, se trouvent les Ecoles gratuites des garçons, dirigées par les Frères des Écoles Chrétiennes. Le nombre toujours croissant des élèves a nécessité l'agrandissement des bâtiments déjà si vastes, mais où les classes se trouvaient trop à l'étroit. En ce moment même les nouvelles constructions sortent de terre prolongeant la façade de l'école d'une longueur de dix-sept mètres, et lorsque dans quelques mois l'œuvre sera achevée, il n'y aura pas moins de neuf classes, avec un logement pour douze frères.

Avant de nous échapper par la promenade de Saint-

Martin, rentrons encore une fois dans la ville afin de signaler l'heureuse transformation qui s'est opérée à Monaco sous l'active impulsion du souverain. Les rues avec leur pavage informe hérissé de pierres aiguës et de briques rongées, étaient devenues impraticables aux piétons aussi bien qu'aux voitures ; l'eau y séjournait ou se précipitait en torrents impétueux. Un travail important a fait disparaître ce fâcheux état de choses ; des canaux souterrains, creusés dans le roc, reçoivent les eaux et les écoulent hors de la ville, et des chaussées de béton, solides et unies, livrent passage aux voitures en laissant de chaque côté d'étroits mais élégants trottoirs. Sous ce rapport, Monaco est mieux doté que beaucoup de grandes villes.

Nous voici à l'extrémité de la rue de Lorraine. Ce jardin dont nous entrevoyons les massifs de fleurs, et ce joli édifice qui se cache derrière la verdure, ont leur histoire. Ils ont été construits par Marie de Lorraine au plus fort de ses démêlés avec son époux le prince Antoine I<sup>er</sup>. Elle s'y retira et l'appela son *Désert*, nom sous lequel il est encore désigné aujourd'hui. Marie de Lorraine, dit la chronique, eut bien des torts à se reprocher ; mais il faut, pour les apprécier, connaître toutes les pièces du procès. Or, à vingt pas du Désert, dans la rue des Briques, était le *Giardinetto*, autre nid coquet dont le visiteur peut encore admirer les délicates installations et le luxe artistique ; et ce nid, le Prince Antoine l'avait fait construire pour une charmante personne, une Montespan monégasque. L'élégance du *Giardinetto* explique la retraite du *Désert*.

Le jardin qui appartient à Marie de Lorraine n'offre rien de remarquable ; quand nous aurons dit qu'il est

charmant avec son palmier élancé, plus que séculaire, car il fut planté, dit-on, par la Princesse, avec ses mimosas géants, ses poivriers au feuillage délicat émaillé de baies pourpres, avec ses balcons dominant la mer, nous aurons tout dit. C'est là que l'on comprend les nuits d'Italie ; quand l'azur du ciel est devenu plus profond, que des myriades d'étoiles poudroient dans la voûte lumineuse, et que la lune s'élevant sur les flots, lance sur les montagnes ses rayons obliques, il est doux de se sentir bercé par le bruit harmonieux de la vague en contemplant, sans jamais s'en lasser, le riche panorama qui se déploie sous les yeux et qui emprunte à la leur mystérieuse des astres un charme indéfinissable.

Tout près du jardin que nous venons de décrire se trouve une fondation charitable de la plus haute utilité et qui est un nouveau témoignage de la généreuse sollicitude de nos Princes. Nous voulons parler de l'Orphelinat créé par M<sup>lle</sup> Emilie de Bourget, et dirigé par elle avec un zèle et un dévouement au-dessus de tout éloge. Vingt-cinq enfants y trouvent un asile et des soins maternels ; elles y grandissent à l'abri du besoin et préservées de toute contagion morale. Ces jeunes filles sortent de cet établissement accoutumées au travail, formées aux bonnes mœurs et en état de se suffire honorablement.

En pénétrant plus avant dans la ville, nous remarquons deux délicieuses portes de la Renaissance avec monogrammes sculptés, linteaux et chambranles couverts de délicates arabesques.

Le palais de justice est situé tout à côté du terrain où s'élève la nouvelle cathédrale ; la salle d'audience ne diffère pas essentiellement de celles que nous connaissons en France. Il n'est pas rare d'y voir debout, au banc des avocats, des hommes éminents du barreau

de Nice ; un des membres les plus distingués de cet ordre, le premier peut-être, M. Malausséna, ancien maire de Nice, y vient de temps à autre déployer les remarquables qualités de dialectique, de finesse et de force incisive qui caractérisent son talent. Près du tribunal sont les prisons, dont les cellules étaient autrefois presque toujours vides, grâce à la douceur et à l'honnêteté des mœurs des habitants. Il faut remonter à plusieurs générations pour trouver une exécution capitale dans les annales de la Principauté. Mais la grande affluence d'étrangers amène maintenant un certain nombre de condamnations criminelles et correctionnelles, et le géôlier ne jouit plus, comme par le passé, d'une sorte de sinécure.

Jusqu'à ces derniers temps un médecin suffisait dans cet heureux pays, c'était même presque trop ; aujourd'hui que de riches étrangers, malades, ou croyant l'être, ou craignant de le devenir, viennent demander au soleil de la Principauté un remède à leurs maux réels ou imaginaires, les médecins, poussés sans doute par une généreuse sensibilité, accourent à Monaco, comme ils font dans toutes les villes d'eaux ! Quant aux heureux Monégasques, leur grande sobriété et le calme de leur vie paisible, joints à la pureté extrême de l'air, les entretiennent dans un parfait équilibre de santé. Toutefois cette placidité a bien son mauvais côté, et le travail à Monaco est loin de rappeler l'incessante activité des ouvriers de France. Le *far niente* y est pratiqué avec une émulation traditionnelle. C'est là que l'on peut chanter, plus que partout ailleurs, le couplet de *Galathée* :

« Ah ! qu'il est doux de ne rien faire  
« Quand tout s'agite autour de nous ! »

Il y a un mot pour exprimer cette horreur de la fatigue. Souvent, quand un Monégasque est invité à travailler, il répond tranquillement : « Je ne me sens pas. » Alors, inutile de le presser, à aucun prix il ne remuera ; il *ne se sent pas*, cela dit tout.

On pourrait croire qu'une telle indolence engendre la misère, et que l'on est assailli à Monaco de cette tourbe de mendiants dont l'importunité et les haillons déshonorent les plus belles cités de l'Italie ; mais nullement : il n'y a pas de mendiants à Monaco, il n'y a même pas d'indigents. Si l'on n'y compte guère de familles opulentes, les plus pauvres, du moins, ont une petite industrie qui fournit à leurs modestes besoins, ou quelques pieds d'oliviers ou de citronniers dans la montagne, ce qu'ils appellent avec un peu d'emphase, *leurs terres* ; et la récolte de ces arbres suffit à chasser la misère. Aussi l'Hôtel-Dieu n'a-t-il guère d'autres pensionnaires que quelques vieillards infirmes et sans famille.

Sortons enfin de Monaco et visitons la promenade de Saint-Martin. Cette promenade, d'un effet si agréable pour le touriste, a été créée par Honoré V, qui en a lui-même tracé le plan. Monaco est également redevable à ce Prince de cette magnifique chaussée qui longe et domine le port. Elle a été creusée dans le roc vif des glacis et pénètre dans la ville en la contournant. Jusqu'en 1836 on ne pouvait entrer dans cette place forte que par ces rampes rapides qui subsistent encore, et qui, tout en ayant leur côté pittoresque, ne se gravissent qu'avec une extrême fatigue. Honoré V, comprenant que depuis l'établissement de la route de la Corniche, les fortifications de Monaco avaient perdu leur importance, eut l'heureuse idée d'exécuter cette grande voie carrossable, et de faire construire à l'endroit où

elle franchit les remparts, une porte monumentale qui ne manque pas de caractère. C'est à cette occasion que les rochers arides qui se trouvaient en-deçà de la porte, entre les murs et la ville, furent transformés en une charmante promenade. Elle commence à l'extrémité de la rue du Tribunal, qui, elle même, part de la place du Palais; elle entoure le rocher comme un ruban de verdure, laissant la ville à sa gauche et surplombant à pic la mer à droite; elle aboutit enfin à la Porte-Neuve, du côté du port, d'où part la grande chaussée d'Honoré V, qui conduit d'un côté à la nouvelle route de Nice et à la gare du chemin de fer, de l'autre au port et à la route de Menton. On a donné à la promenade de Saint-Martin le surnom de *Petite Afrique* et jamais surnom ne fut mieux appliqué. On y peut voir réunie toute la flore africaine, depuis les haies farouches de l'aloès-agave, dont la gerbe de fleurs va s'épanouir dans les airs à près de dix mètres de hauteur, les figuiers de Barbarie, les pins, les tamaris, les mélèzes, les lentisques, les palmiers et les lauriers-roses, jusqu'à la famille infinie des plantes grasses et des plantes rampantes ou grimpantes, vertes, blanches, grises ou pourprés. Partout où la roche se creuse et s'abaisse vers la mer, c'est un bosquet frais et sombre; de petites allées capricieuses dessinent de verdoyants labyrinthes, et des myriades de petits oiseaux gazouillent dans la ramée épaisse, mêlant leurs notes aiguës et babillardes au gémissement des vagues qui se brisent sur les rochers à quelques centaines de pieds plus bas; à travers les éclaircies des arbres, l'œil plonge sur la mer sans bornes scintillant sous les rayons ardents du soleil, que l'on brave à l'ombre bienfaisante et parfumée des bosquets de Saint-Martin. Un peu plus

loin on aperçoit en contre-bas de la route la plate-forme de la citerne monumentale que le Prince Antoine fit construire, en 1709, pour les besoins de la place, et qui est entourée de casemates spacieuses où la population pouvait braver les fureurs du bombardement. On arrive enfin à la Porte-Neuve, et il n'y a plus qu'à suivre l'avenue pratiquée dans le flanc de la presqu'île pour descendre à la Place d'Armes, d'où nous nous rendrons au Port.

#### IV.

##### LE PORT. — LA CAMPAGNE.

Long de mille mètres environ, sur une largeur de cinq cents mètres, le port de Monaco est abrité au nord et à l'ouest par la haute presqu'île qui supporte la ville et par la montagne la Tête-de-Chien et celle de la Turbie, à l'est et au sud-est par les derniers contreforts du mont Agel, l'un des plus hauts sommets des Alpes-Maritimes: son ouverture est au sud, et encore à trois kilomètres plus loin s'avance profondément, vers le large, le cap Martin, élevé et boisé, qui brise par sa masse une grande partie de l'effort du vent du midi. Aussi le port d'Hercule a-t-il une antique réputation de sûreté qui lui aurait valu une grande fortune s'il eût été d'une profondeur plus égale. Tout le rivage forme une plage douce, admirable, d'un sable fin et blanc, à pente allongée, dont une partie a été heureusement exploitée par la Société des bains de mer. L'établissement des bains est une longue et élégante cons-

truction en briques et en bois. Au premier plan, une galerie spacieuse et couverte sur laquelle ouvrent les cabines, d'où l'on descend à la mer par deux larges escaliers garnis de tendelets; au centre, un pavillon, formant avant-corps; aux deux extrémités, de riches salons, l'un pour les dames, l'autre pour les hommes; un restaurant et un café y sont adjoints. On vient enfin d'annexer aux galeries des bains un établissement d'hydrothérapie avec tous les perfectionnements de la science moderne; il offre aux malades la facilité de suivre, pendant les tièdes et délicieux hivers de la Principauté, le traitement que le froid et l'humidité les obligeraient d'interrompre partout ailleurs, dès le milieu de l'automne.

Les montagnes laissent à ce point une petite plaine occupée par cet établissement, la route, le débarcadère du port, les bâtiments de la Douane. Naguère on y admirait des magnifiques jardins plantés de citronniers et d'orangers, sous lesquels fleurissaient des champs de violettes; puis le terrain s'exhaussant, une série de gradins soutenus par de petits murs en pierres sèches étaient devenus de longues plates-bandes de géraniums odorants. Aujourd'hui ce magnifique domaine a subi, avec tout ce qui l'entoure, une transformation complète.

C'est une ville nouvelle qui se bâtit et qui se développe chaque jour. Les acheteurs se disputent les portions de terrain restées encore à l'état de culture. Tous les ans on voit se rétrécir les jardins, disparaître les oliviers et les orangers; d'élégantes villas s'élèvent comme par enchantement, des rues sont tracées, le gaz circule partout abondamment et bientôt ce vaste jardin aura complètement disparu et fait place à une agglomération de riches cottages, de vastes hôtels où les habi-

tants se comptent déjà par milliers, et où se trouvent toutes les industries, tout le commerce que réclament les besoins des grandes cités.

A peu de distance de la Condamine se dresse la blanche silhouette d'un tombeau monumental. C'est la sépulture de la famille Rey, qui a fourni aux Princes de vaillants et fidèles serviteurs pendant plusieurs siècles. Quelques membres de cette famille distinguée ont acquis de hautes positions en Autriche et dans les Etats Sardes.

Ce tombeau domine une gorge profonde ouvrant sur le port, dans laquelle coule un torrent dont les eaux écumeuses bondissent avec fracas en tombant presque perpendiculairement du haut des rochers : de là elles s'échappent en grondant pour aller se jeter à la mer ; dans son cours impétueux, le torrent entraîne les touffes de tamaris, de lavande, de myrtes qui croissent entre deux inondations dans son lit capricieux, et son écume jaillit quelquefois jusque sur les murailles d'un modeste édifice assis sur un rebord de rochers. C'est la chapelle de sainte Dévôte, et cette gorge est l'antique vallon de Gaumates, où la sainte martyre ordonna au pilote Gratien et au prêtre Benenatus de déposer son corps. M. Méry avait choisi Monaco pour sa résidence d'hiver, et dans la villa de la Colombe qu'il habitait près du ravin de sainte Dévôte, il a chanté, en vers gracieux et faciles, l'histoire de la jeune martyre de Corse :

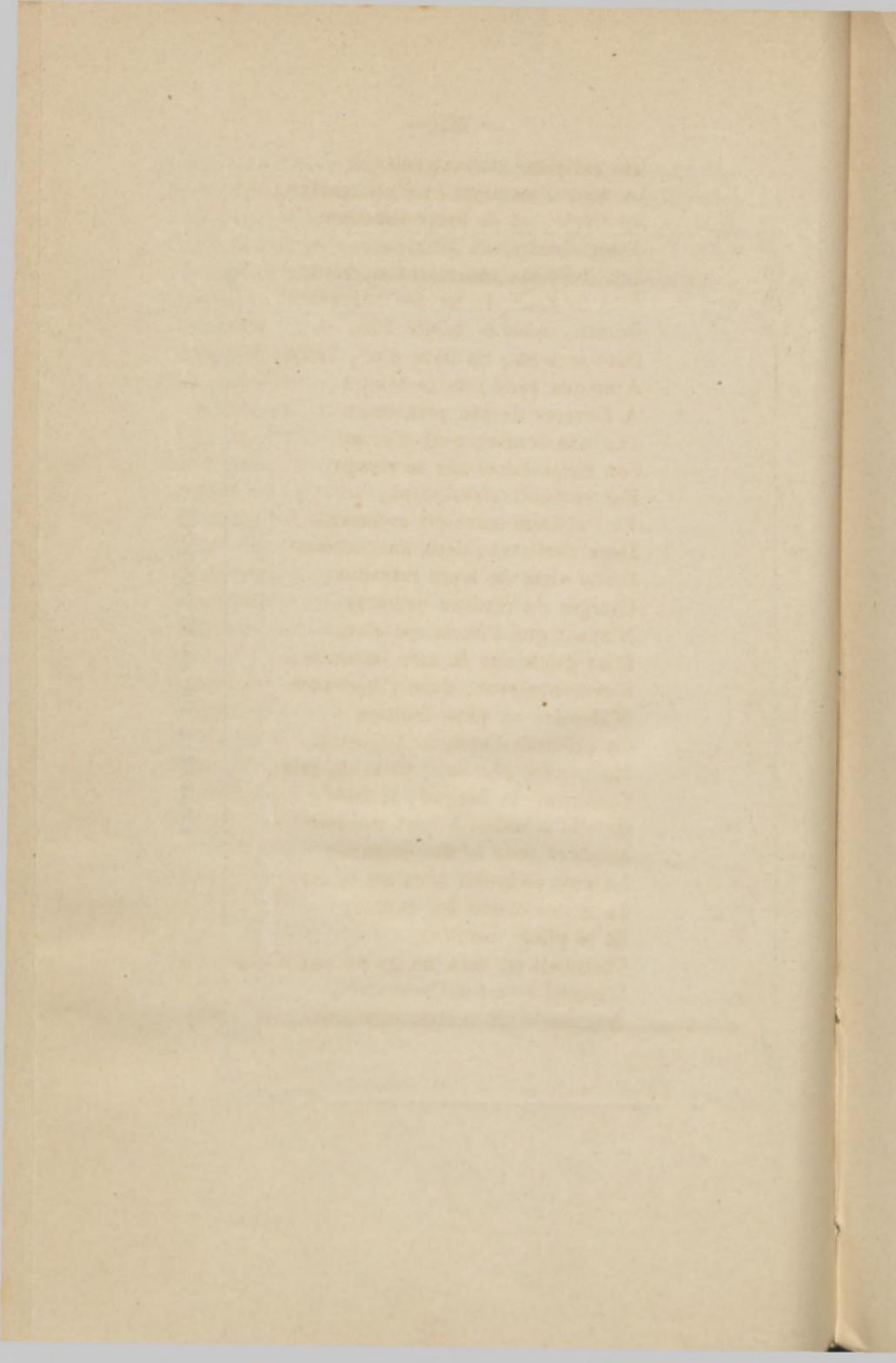
LÉGENDE DE LA COLOMBE.

---

C'était, nous dit la sainte histoire,  
En ces jours de deuil et de gloire,



CHAPELLE DE SAINTE-DÉVOTE.



Qui faisaient partout retentir  
Le nom d'un saint et d'un martyr ,  
En Corse , où la louve romaine  
Avait étendu son domaine ,  
Les chrétiens mouraient en héros  
Sous la main de fer des bourreaux.  
Dévôte , noble et sainte fille ,  
Dont le nom , au livre d'or , brille ,  
Avec eux périt , en ce temps  
A l'aurore de son printemps.  
Par une sombre nuit d'orage  
Son corps laissé sur le rivage  
Fut recueilli pieusement ,  
Et l'histoire nous dit comment  
Deux chrétiens , deux anachorètes ,  
Sortis alors de leurs retraites ,  
Chargés du fardeau précieux ,  
N'ayant que l'étoile des cieux  
Pour guide sur la mer immense ,  
S'embarquèrent , dans l'espérance  
D'aborder au pays lointain  
Où prêchait l'évêque Augustin.  
Un pauvre pêcheur , plein de zèle ,  
Conduisait la barque , si frêle ,  
Qu'elle semblait à tout moment  
Sombrier sous le flot écumant.  
La nuit éteignait sous ses voiles  
La douce clarté des étoiles ,  
Et le pilote soucieux  
Cherchait en vain un guide aux cieux.  
L'esquif errait à l'aventure ;  
Aucune route n'était sûre ,

Mais la foi soutenait toujours  
Ces trois chrétiens des anciens jours.  
A l'heure où la mer se colore  
Des pâles lueurs de l'aurore,  
Apparut soudain à leurs yeux  
Une colombe, au vol joyeux.  
« Suivons-là, cria le pilote,  
C'est l'âme de Sainte Dévote!  
Nous n'allons plus voguer en vain,  
Voilà mon conducteur divin ! »  
Aussitôt la barque légère  
Suivit la blanche messagère  
Et, s'amarrant à l'olivier,  
Aborda le vingt-sept janvier  
A ce poétique domaine  
Où le temple du fils d'Alcmène  
Dans les orangers et les pins  
S'élevait sur les monts Alpins.  
C'est la douce et tiède presqu'île,  
Où s'arrondit un port tranquille,  
Où, depuis Anchise, l'écho  
Redit le nom de Monaco.  
Là, sur cette rive embaumée,  
La martyre fut inhumée  
Là, groupés au vallon riant,  
Tous les beaux arbres d'Orient  
Semblent tous murmurer l'antienne  
De la jeune vierge chrétienne,  
Remplissant les monts d'alentour  
De parfums, de grâce et d'amour.

Villa de la Colombe, 8 février 1865.

La piété des Monégasques a conservé le culte de la sainte, et chaque année, le 27 janvier, une procession se rend en grande pompe de l'église paroissiale jusqu'à la chapelle du vallon. La famille princière ne manque jamais de se rendre à cet hommage rendu à la patronne du pays. La sainte était originaire de l'île de Corse, et c'est de là que les mariniers, conduits par une colombe, avaient ramené son corps à Monaco. L'île n'a pas perdu le souvenir de cette pieuse enfant, et Paoli, le général de l'indépendance corse, fonda en 1757, pour stimuler le zèle de ses compagnons, un ordre de chevalerie qu'il consacra à sainte Dévote ou *sancta Deivota*. Les chevaliers de Sainte-Dévote avaient leurs statuts, leurs privilèges, et il n'a manqué à l'ordre pour vivre que le triomphe de la cause nationale.

La route de Monaco à Menton passe à peu de distance de cette chapelle, traversant le territoire de la Principauté dans le sens de sa plus grande longueur; l'autre partie de la banlieue s'étend au nord-ouest, vers le cap d'Aglio; et de là jusqu'à Saint-Roman, frontière actuelle de la Principauté au sud-est, le territoire compte environ cinq kilomètres, sur une largeur qui varie de deux à quatre kilomètres.

Après avoir laissé à sa gauche le vallon pittoresque de Sainte-Dévote et salué un grand nombre de villas qui s'élèvent en amphithéâtre sur les flancs de la montagne, le voyageur arrive par une route en lacets au sommet d'un plateau couvert de la plus riche végétation. Hier encore, c'était le plateau des Spélugues; on y voyait de florissants jardins où le feuillage foncé et luisant du citronnier, égayé de fruits d'or, faisait une agréable opposition de tons avec la pâle verdure de l'olivier monégasque, grand et fort, six fois séculaire,

au tronc noueux et robuste couronné d'une forêt de branches capricieusement contournées.

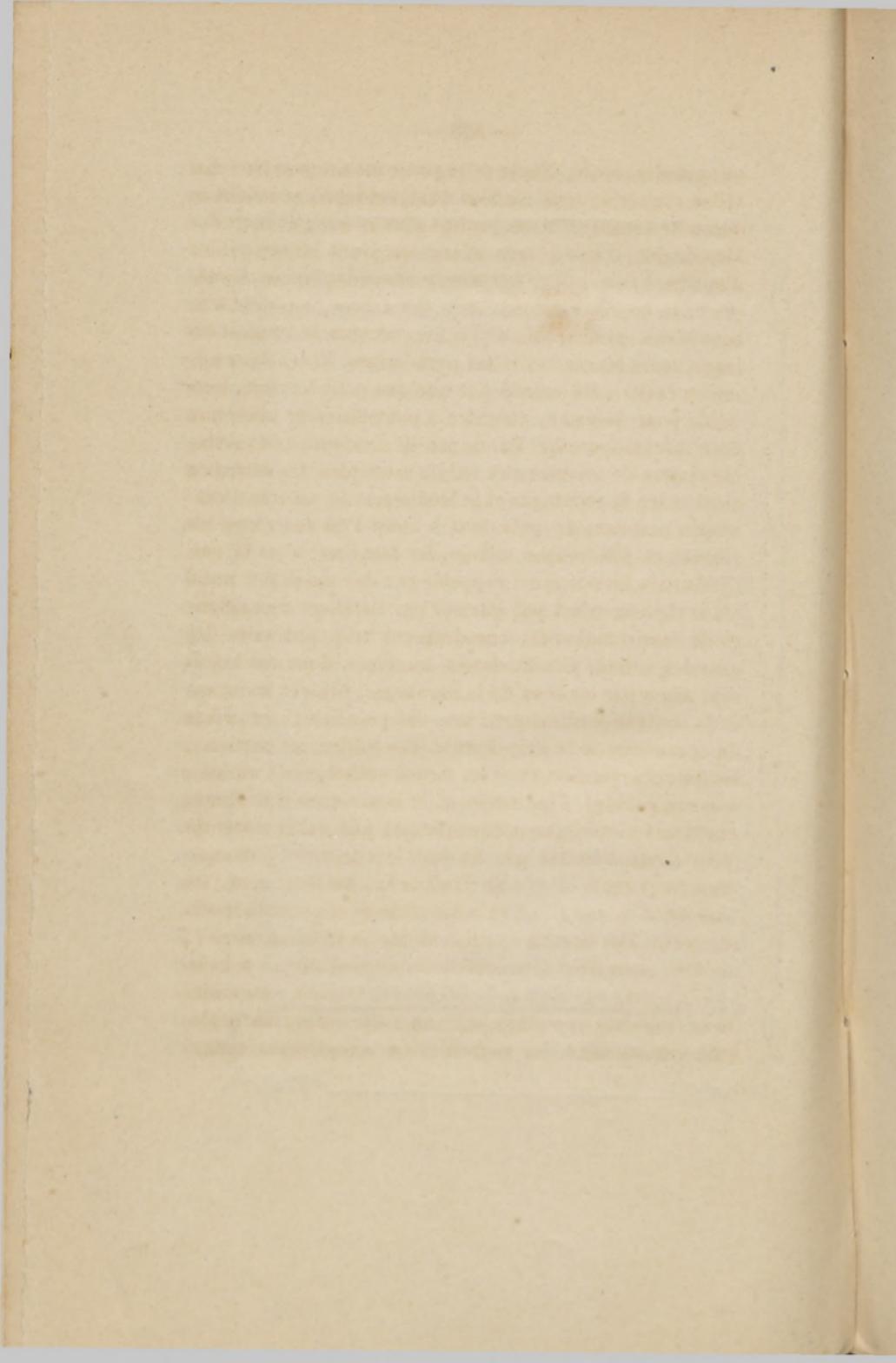
C'est là que la Société qui exploite les bains de mer a fait bâtir le Casino monumental, où elle reçoit les hôtes nombreux que la vogue lui attire chaque jour; véritable palais de marbre et d'or, entouré de jardins pittoresques où croissent le palmier de l'Orient, les arbres les plus rares, et s'étalent les fleurs les plus odorantes. Des terrasses qui dominent la mer, la vue embrasse un immense et magnifique horizon; aux environs s'élèvent de splendides hôtels, de nombreuses constructions du style le plus gracieux.

Mais ce n'était pas assez encore pour cette colline privilégiée. Aujourd'hui les Spélugues n'existent plus, à la place il y a une ville; elle porte un beau nom, *Monte Carlo*, un nom d'heureux augure, car c'est la reconnaissance pour d'augustes bienfaits qui l'a inspiré. Assise en face de Monaco, la ville du passé et des souvenirs glorieux, fière de ses remparts si souvent assiégés et si noblement défendus, montrant avec orgueil le Palais sur lequel flotte depuis neuf siècles la bannière des Grimaldi, Monte Carlo, la cité jeune et belle, est la ville de l'avenir, du luxe et des élégances modernes; sœurs aimées, également chères à leur Souverain, double joyau ornant la même couronne princière, Monaco et Monte Carlo, unies dans la fidélité, se regardent par dessus les ondes bleues du port d'Hercule et se donnent la main au riant quartier de la Condamine, sur le seuil de l'humble chapelle consacrée à l'illustre patronne de la Principauté.

En s'avancant, on remarque que le plateau de Monte Carlo n'est qu'une dernière assise de la montagne, dont la pente majestueuse vient mourir précisément au point

CASINO.





où passe la route. Toute cette pente est un paradis : des villas coquettes sont nichées dans ses replis et voient se dérouler devant elles des jardins plus riches que ceux des Hespérides ; l'œil plonge à travers leurs larges grilles d'entrée. Leurs clôtures ensevelies sous les vignes, les câpriers et les rameaux extrêmes des arbres, ajoutent à la beauté des aspects, loin d'y nuire, comme le feraient les longs murs blancs des villas parisiennes. Entre deux villas un ravin a été creusé par quelque petit torrent, trop faible pour dévaster, assez frais pour féconder toute une flore merveilleuse qui fait de son lit accidenté une véritable rivière de verdure aux reflets multiples. On chemine ainsi entre la montagne et la Méditerranée, au sein d'ombrages embaumés ; puis tout à coup l'on rencontre un élégant et pittoresque village, *les Moulins* ; c'est là que l'industrie humaine est rappelée par des moulins à huile où le visiteur n'est pas attristé par l'étalage de haillons et de teints maladifs, encadrement trop ordinaire des grandes usines. Ces modestes moulins, dont les roues sont mues par les eaux de la montagne, broient les olives de la contrée et alimentent une des principales branches du commerce de la Principauté. Les huiles, les parfums, les oranges, les citrons et les figues sèches, voilà en quoi consiste surtout l'industrie et le commerce des Monégasques. La prodigieuse nature permet aux cultivateurs de faire douze récoltes par an sur le citronnier ; chaque branche porte à la fois un fruit mûr, un fruit vert, un fruit noué et une fleur, et cette série se renouvelle incessamment. Des citrons cueillis on forme trois catégories ; les deux premières sont expédiées, soigneusement encaissées, au prix de vingt à trente francs le mille ; les fruits de la troisième catégorie, de cinq à dix francs le mille, sont vendus dans des corbeilles ou simplement entas-

sés dans des bateaux. Les citrons d'été, appelés aussi les *verdami*, assureraient à la Principauté la supériorité dans le commerce de ses fruits par l'excellence et la finesse de leur jus, quand même ils ne seraient pas les seuls qui puissent supporter un long voyage. Rien n'est pittoresque comme l'allure des femmes qui portent les citrons de la campagne à la ville : une large corbeille, pleine de fruits dorés, est gracieusement posée sur un coussin en équilibre sur leur tête ; d'une main elles tiennent l'extrémité d'un linge qui, passant sur le sommet de la pyramide de citrons, les empêche, par une légère pression, de sortir de la corbeille ; de l'autre, appuyée sur la hanche, elles relèvent leur jupe, et ces brunes et sveltes filles de la Méditerranée cheminent par groupes, fermes dans leurs marches, coquettes et jaseuses.

Mais cette poétique culture du citronnier a bien aussi ses revers ; l'arbre précieux est sujet à des maladies : c'est la *morphée* engendrée par l'humidité ou par des pucerons parasites qui attaquent les fleurs et les fruits ; ce n'est qu'en nettoyant avec un soin minutieux et à l'aide d'une éponge les parties atteintes qu'on peut parvenir à arrêter ce fléau ; toute incurie à cet égard porterait son châtiment avec elle, car la *morphée* dégénérerait bientôt en *mélasse* ; une liqueur visqueuse et sucrée coulerait de l'arbre, les fleurs et les fruits en seraient enduits, et le citronnier serait frappé de stérilité pour plusieurs années. Et ce n'est pas tout : il faut aussi fumer les arbres en déposant un engrais abondant dans les fossés circulaires que l'on creuse autour de leur tronc, et l'absence de bestiaux suffisants réduit le cultivateur à acheter chèrement des engrais à l'étranger ; on doit ensuite labourer la terre avec la houe,

élaguer les branches inutiles et surtout arroser. Si donc la fertilité du sol et la nature des arbres donnent avec une largesse fabuleuse des fruits excellents, cette richesse ne s'acquiert pas tout à fait sans fatigue. Toutefois, il ne serait pas exact de comparer les travaux des cultivateurs monégasques avec ceux du vigneron de la Bourgogne ou de la Champagne, ou du laboureur de la Beauce.

L'oranger donne un double produit : ses fleurs d'abord, puis ses fruits, que l'on cueille ou à la fin de décembre, encore verts, quand ils sont destinés à l'exportation, ou à la fin de février, époque de leur pleine maturité. Le prix est à peu près le même que celui des citrons, selon les qualités. Or, un seul arbre, nous parlons d'un oranger en plein rapport, donne en moyenne de quatre à six mille oranges. Dans un pays qui ne paie point d'impôts, l'habitant, libre de la plupart des charges qui pèsent sur les citadins, peut se trouver dans l'aisance avec quelques pieds de citronniers, d'orangers et d'oliviers.

Après le village *des Moulins*, on ne rencontre plus que des villas isolées ; de la route, toujours pratiquée dans le flanc de la montagne, l'œil plonge vers la mer par une succession de terrasses admirablement cultivées, offrant à la vue un tapis onduleux de feuillage que l'écume des flots frange d'une bande d'argent. De larges tranchées naturelles sont franchies par des ponts hardis sous lesquels grondent en hiver des torrents rapides, mais qui, pendant l'été, n'enjambent que de ravissants jardins. En effet, inépuisable en sa fécondité, le sol, aidé de l'industrie des hommes, se couvre dans toutes les anfractuosités des rochers, d'arbres fruitiers étagés capricieusement ; partout où peut s'entasser un

peu de terre végétale, s'élève un citronnier ou un figuier; des sorghos élancés balancent au gré de la brise de mer leurs tiges d'un vert éclatant, des maisonnettes s'abritent sous une roche, et des chèvres pétulantes broutent le cytise et le myrte odorant. Tout ravin devient un délicieux fouillis où maisons et arbres, vus du haut des ponts, prennent les plus pittoresques aspects; et cela se continue jusqu'à la mer, où le rivage tantôt se creuse en golfes gracieux, tantôt se projette en promontoires verdoyants. A la base de ces promontoires, à l'embouchure d'un ravin dont le nom, s'il en a un, est inconnu des habitants peu soucieux de nomenclature géographique, s'ouvre une grotte profonde, la grotte de la *Vieille*. Ici se présente un exemple de l'antagonisme séculaire qui met aux prises l'histoire et la légende, la réalité avec la poésie.

La *Vieille* est un terme corrompu; il faut dire la *Veille*, car sur le promontoire se voient encore les ruines d'un de ces postes militaires (*vigiliae*) échelonnés par les Romains sur la voie qui allait d'Italie en Gaule, en passant par le cap Martin, voilà ce que dit doctoralement l'histoire. La légende, elle, rapporte qu'au siècle dernier, quand un royal malade, le duc d'York, vint mourir au palais de Monaco, un yacht de plaisance, qui avait suivi le vaisseau du prince, aborda à la grotte; une belle jeune femme en descendit et le yacht s'éloigna. Tant que dura la maladie du duc d'York, on aperçut un blanc fantôme debout à l'entrée de la grotte, les regards fixés sur le vieux palais des Grimaldi; mais un jour il advint que le vaisseau anglais mouillé dans le port hissa le pavillon de deuil; ce jour-là, on vit le fantôme disparaître comme un alcyon dans les flots. Depuis, le peuple, toujours disposé à revêtir d'une apparence lugubre les

objets de son mystérieux effroi, a donné à la grotte le nom de grotte de la *Vieille*.

Il faut choisir entre l'histoire et la légende, entre une dissertation archéologique sur les travaux de ces Romains inévitables et un sujet de ballade. Que le voyageur consulte les impressions que fera naître en lui ce site romantique, et qu'il prononce ensuite.

De ce point à la chapelle de Saint-Roman, la distance est courte. Saint Roman fut un martyr originaire de la contrée, et, tous les ans, une fête à la fois religieuse et profane rassemble en ce lieu les habitants de Monaco, les cultivateurs de la montagne, les gens de Roquebrune descendent de leur nid d'aigle, et même les élégants de Menton.

A Saint-Roman finit actuellement la Principauté, et c'est en France que vous rentrez en sortant de Saint-Roman. Avant 1848, il fallait dépasser Menton pour arriver aux frontières des Grimaldi, et alors on entrait en Italie. Mais les temps sont changés; *Sic fata voluerunt*, c'est la politique qui l'a voulu.

---

## LES INSTITUTIONS ET LES LOIS DE LA PRINCIPAUTÉ

PAR PAUL SCHOEFFER.

---

M. Paul Schœffer a publié, récemment, sur l'organisation administrative, religieuse et judiciaire de Monaco, un volume qui restera comme un précieux document dans l'histoire de notre pays. M. Henri Métivier nous avait donné l'historique de Monaco et ses Princes, M. Schœffer a voulu recueillir en un bel ouvrage tous les renseignements les plus précis et les plus détaillés sur les lois et les institutions de la Principauté.

Il est parlé dans ce livre de tous les droits, de tous les pouvoirs, de toutes les branches administratives, des prérogatives de tous les fonctionnaires, du commerce, de la marine, etc., etc. Une semblable tâche était difficile à entreprendre et lourde à supporter. Analyser ainsi les pouvoirs d'un Souverain et les droits d'un peuple, les bienfaits ou les vices des institutions d'un pays; étudier sa législation, les progrès de sa situation, le pourquoi de chaque chose établie, tout cela était une dure et délicate besogne: M. Schœffer s'en est tiré avec un véritable talent et une courtoisie exquise.

Toute cette étude est empreinte d'une saine philosophie et d'un bon sens parfait.

L'écrivain nous dit dans sa préface :

« Si l'on reconnaît une ville à ses monuments, on reconnaît un peuple à ses institutions. Il nous a plu d'étudier celles dont la tradition et le bon sens du gouvernement ont doté ce pays, pensant que leur exposition pourrait parfaire l'œuvre de l'histoire et du roman. »

Puis s'occupant une à une de toutes les parties de l'organisation de la Principauté, il fait l'énumération des merveilles accomplies dans un pays jadis si pauvre et si oublié, malgré ses glorieux souvenirs historiques. Rien ne vaut une citation ; laissons donc parler M. Schœffer :

« Plus de barrières opposées au commerce ; plus de droits établis sur la propriété. Le fonctionnement de tous les services assurés avec une régularité digne d'un Etat de plusieurs millions d'âmes, des établissements d'utilité publique aussitôt exécutés que conçus, de vastes écoles ouvertes aux deux sexes, un collège qu'envierait une capitale et que dirigent les premiers maîtres du monde, des ouvriers de jeunes filles, des orphelinats d'enfants pauvres, un asile pour les indigents, un hospice pour les malades....»

Nous remarquons, à propos du conseil municipal et du jury en matière criminelle, qui n'existe pas à Monaco, des jugements pleins de clarté et de droiture :

« Puisque Monaco n'a ni ressources, ni dépenses propres, quelle serait l'occupation des gardiens de la fortune communale ? A quels intérêts municipaux consacraient-ils leur sollicitude ? Aux écoles ? Elles se construisent sans leur concours. Aux hospices ? La mu-

nificence souveraine pourvoit à leur dotation. Au service du culte ? Il est assuré par l'Etat. »

Dans quelques lignes dignes d'un docteur en droit, l'auteur nous prouve que le législateur monégasque mérite d'être félicité pour n'avoir pas admis dans un pays où elle aurait été impraticable, l'institution du jury. Et il fait ressortir que,

« tandis que conformément au Code Français, la présence de trois juges suffit pour la validité d'un jugement civil ou correctionnel, l'Ordonnance de 1859 porte à huit le nombre réglementaire des juges statuant au Grand Criminel. »

Une page charmante à propos de la marine de Monaco.

« Avant la construction de la ligne du chemin de fer qui relie le Midi de la France à la côte occidentale d'Italie, en traversant dans toute sa longueur l'Etat de Monaco, le port de cette petite ville était son principal débouché commercial. L'établissement des voies ferrées a porté un coup d'autant plus sensible à la prospérité maritime de Monaco que la nature même de son commerce restreignait ses relations aux côtes de France avec lesquelles elle se trouve maintenant en communication plus rapide et plus directe. Nous ne sommes plus au temps où les galères génoises venaient mouiller dans le port d'Hercule ; des caboteurs de troisième ordre ont succédé aux gros vaisseaux de la marine française et les bâtiments de l'escadre de Villefranche sont les seuls visiteurs importants que le canon du fort Antoine ait encore parfois l'occasion de saluer. »

Qu'on nous pardonne si ces lignes manquent de cohésion, mais notre but étant de donner à nos lecteurs un aperçu de l'œuvre de M. Schœffer, il ne nous suffit pas d'en vanter les qualités : nous croyons bien faire

en empruntant le plus que nous pouvons de ces pages intéressantes, ne songeant nullement à les coordonner. Elles se réuniront d'elles-mêmes dans la pensée du lecteur pour l'aider à apprécier d'une façon juste, intelligente et spirituelle ce pays privilégié.

M. Schœffer s'occupe plus loin de l'instruction publique dans la Principauté. La sage prévoyance du Prince est dignement appréciée, et les instituteurs, religieux et religieuses, sont félicités du zèle et de la distinction avec lesquels ils s'acquittent de la haute et difficile mission qui leur a été confiée.

L'auteur constate que dans un Etat de six mille habitants, près de huit cents enfants sont admis au bénéfice gratuit de l'instruction élémentaire, sans compter les nombreux élèves du Collège des Jésuites et de l'institution libre des Dames de Saint-Maur.

Tous ces instituteurs sont soumis à l'autorité d'un Inspecteur et d'un Comité de l'instruction publique.

A propos des forces militaires de Monaco, a-t-on jamais dit de meilleures et plus justes choses :

« Dernier vestige de la puissance militaire des Grimaldi, les Gardes de Monaco supporteraient facilement le parallèle avec la troupe d'Europe la mieux tenue et la mieux ordonnée. Ils sont soixante aujourd'hui commandés par un Etat-major complet ; tous anciens soldats au service d'une grande puissance....

« Leur uniforme, d'une élégance recherchée, n'offre aucune de ces vulgarités de détail qui disparaissent dans l'ensemble d'une colonne en marche, et dont la constatation fréquente choque un œil délicat....

« Les meilleures familles d'Italie sont représentées dans cette troupe d'élite. Sur la poitrine de ces officiers brillent des croix conquises sur les champs de bataille de

nos dernières guerres. Vaincus de Castelfidardo et vainqueurs de Mentana, soldats de Rome et de Patay, compagnons de d'Aurelles et de Bourbaki, le drapeau monégasque a rallié de grandes gloires et de nobles infortunes...

Signalons une omission en passant ; il n'est pas fait mention suffisante dans l'ouvrage de M. P. Schœffer, du Corps des Carabiniers, de ce corps composé de trente hommes d'élite, dont l'excellente tenue militaire égale le bon esprit ; dévoués serviteurs de la loi, ils protègent les habitants paisibles contre les entreprises des malfaiteurs.

Le Code est ensuite étudié, analysé, avec une connaissance parfaite du sujet. Dans quelques lignes élogieuses l'auteur se plaît à reconnaître l'intelligence et la science de nos magistrats ; il rappelle que l'ancien président, le Marquis de Bausset-Roquefort a été désigné par le Prince pour revoir le Code Pénal ; et que sous l'auguste patronage de Charles III il a donné au droit criminel de la Principauté une harmonie et une unité qui manquent encore aux principaux codes français.

Le président actuel, M. Alauzet, jurisconsulte éminent continue les travaux de son prédécesseur et grâce à sa compétence spéciale, la Principauté aura bientôt un code de commerce qui pourra servir de modèle à tous les pays.

L'auteur dit à ce propos :

« A côté de dispositions que le temps devait faire disparaître, à côté de superfluités nombreuses, de naïves minuties, ce monument juridique renferme une harmonie de principes, un enchaînement logique de conséquences que ne nous offre aucune des législations de l'époque. »

M. Schœffer remarque combien la terre est généreuse dans ce beau pays et combien peu de peine on se donne pour la rendre productive.

« La culture de la Principauté a de tout temps été restreinte aux oliviers, aux orangers et aux citronniers dont le produit constitue un revenu aussi abondant que facile à percevoir. Quand on se souvient qu'un citronnier, par exemple, peut donner jusqu'à quatre récoltes par an, de plusieurs milliers de fruits chacune, on ne s'étonne plus que la terre possède une immense valeur. Sur un espace de quelques mètres, le petit propriétaire peut se créer en effet la source d'un revenu annuel qui exigerait dans les meilleures contrées de France, une exploitation agricole de plusieurs hectares.

« Les frais de culture sont si minimes, les accessoires de matériel, de bétail, si insignifiants, que le produit brut d'une récolte représente, à peu de chose près, le bénéfice net du propriétaire. »

Vient ensuite la constatation du bien-être relatif dont chacun jouit ici :

« La Principauté de Monaco ne connaît pas le paupérisme. Le fond de la population est pauvre, si l'on entend par pauvreté l'état de ceux qui pour vivre font appel à leurs bras ; mais la misère débraillée qui se drappe dans ses guenilles, mendie avec cynisme et considère l'aumône comme le tribut du vice, voilà la plaie sociale que Monaco n'a jamais connue et ne connaîtra jamais....

« Sous un ciel favorisé comme celui de Monaco, où le climat est sans rigueur et la nature humaine presque sans besoin, la situation du pauvre est véritablement privilégiée et l'existence ne s'use point dans une lutte perpétuelle entre des nécessités impérieuses et des misères impuissantes. »

Dans une conclusion pleine d'intérêt, l'auteur résume tous les bienfaits dont jouit Monaco, et décrit le tableau de la quiétude et de la sécurité qui y règne, comparée aux agitations qui bouleversent les grands états.

Il constate par des statistiques à quel point s'y élève le niveau moral et intellectuel et il termine en disant :

« Que tant d'avantages compensent pour les habitants de Monaco la gloire militaire et les agitations révolutionnaires dont ils savent se passer. »

Nous en avons dit assez pour faire connaître tout le mérite de cette étude intéressante et donner le désir de la lire ; il nous plaît, d'ailleurs, d'emprunter à plusieurs écrivains traitant différents sujets les appréciations qu'ils forment sur les choses et les hommes de la Principauté ; notre Annuaire n'aura peut-être pas tout l'attrait d'une œuvre complètement inédite ; mais on ne pourra suspecter sa sincérité, or la sincérité est la première qualité d'une publication de cette nature.



## HISTORIQUE DU JOURNAL DE MONACO.

---

C'est le dimanche, 30 mai 1858, que fut publié le premier numéro de l'*Eden, Journal de Monaco*, qui, bien plus tard, en 1869, devait paraître le mardi. Il portait en tête une vignette représentant la ville et le port. Au quatrième numéro, une nouvelle vignette remplaçant la première donnait la vue du futur Casino. Les numéros 5 et suivants contiennent aussi un dessin de l'établissement des bains de mer, alors en construction.

Pendant plus d'une année, l'impression du journal laissa beaucoup à désirer ; l'éditeur n'avait à sa disposition que les restes incomplets du matériel d'une imprimerie fondée sous Honoré III, par un monégasque, M. Bosio ; mais à partir du mois de novembre 1859, la composition se fit en caractères neufs, et le tirage eut lieu au moyen d'une presse en fer qui remplaça la vieille presse en bois dont on s'était servi jusque là.

Le *Journal de Monaco* compte bientôt 19 ans d'existence, et le nombre des numéros parus jusqu'au 31 décembre 1876 s'élève à 965. Le prix n'a pas varié ; il est encore de 12 francs, avec les droits de poste en sus.

Cette volumineuse collection contient, dans son essen-

ce, l'histoire du Prince Charles III et de la Principauté depuis 1858. On ne peut y suivre, sans un vif intérêt, les diverses phases du relèvement et de la transformation de ce petit état, dix fois séculaire, qui violemment démembré dans la partie la plus riche, la plus populeuse de son territoire, et réduit presque à la seule cité de Monaco, se met résolument, et avec une énergie peu commune, à panser ses plaies, à reprendre sa place au soleil, et à reconquérir le rang que la force et la trahison lui avaient fait perdre. Alors l'admiration, l'estime, le respect, naissent dans l'esprit du lecteur pour le Prince habile et sage qui, tout en maintenant l'autonomie de sa Principauté et l'indépendance de ses sujets, a su les conduire dans les voies de la richesse, de la prospérité et du bonheur.

Le journal est tout d'abord le Moniteur officiel du Souverain et de son gouvernement : traités, conventions diplomatiques, unions douanières, affaires ecclésiastiques, nominations de fonctionnaires, distinctions honorifiques y sont exactement consignés ainsi que les grands événements qui marquent dans l'histoire de la famille Princièrè, et aussi les visites des souverains et des personnages de distinction. On peut y suivre les déplacements et les voyages de S. A. S. et les lointaines pérégrinations du Prince Héritaire, depuis ses premières armes dans la marine Espagnole, jusqu'à la glorieuse campagne qu'il a fait en 1870, dans la mer Baltique, à bord de la frégate *La Couronne*, sous le pavillon français.

Les actes du gouvernement qui concernent l'administration de la Principauté y sont aussi relatés, spécialement ceux qui ont ordonné ou autorisé les travaux que ces dernières années ont vu exécuter.

En 1858, toute la vie est concentrée à Monaco ; là se trouvent le Casino, les hôtels, les villas ; là est le mouvement des étrangers qu'attirent la beauté du climat, la splendeur du paysage, les distractions de toutes sortes. Le nombre des visiteurs est bien restreint encore, il ne dépasse guère 4 à 5,000 par an.

Mais voilà que la ville va se transformer, et de cette époque date l'ère des grands travaux. Le journal les énumère avec un légitime orgueil, les décrit avec un soin jaloux. C'est d'abord l'exécution de la route carrossable qui, de la Porte Neuve, conduit directement à la ville ; puis les embellissements de la magnifique promenade St-Martin, ainsi que la construction des riantes villas qui en sont l'ornement. Les rues de Monaco sont nivelées et assainies ; l'eau du Tenao est amenée sur la Place du Palais, où figure une fontaine monumentale surmontée de la statue du Prince Charles III, par le sculpteur Mathieu Meusnier et un égout collecteur établi à grands frais, faisant disparaître toute cause d'insalubrité ; l'abattoir enfin est installé dans de meilleures conditions hygiéniques et sanitaires. Ce n'est pas tout encore. La Mairie se construit à l'ombre du Palais du Prince, l'Hôtel-Dieu se restaure en même temps que les Ecoles et les Couvents, et le Collège des RR. PP. Jésuites achève ses vastes installations que de nouveaux besoins feront bientôt agrandir encore. Enfin la vieille Cathédrale placée sous l'invocation de Saint-Nicolas, qui menaçait ruine est démolie, pour faire place à la nouvelle basilique de l'Immaculée-Conception, dont les fondations et les cryptes sont déjà terminées, et qui bientôt s'élèvera dominant la ville et les immenses horizons.

Le journal décrit aussi les grandes restaurations et les embellissements qui ont été exécutés au Palais du

Prince, dans les appartements de réception, à la façade principale, dans les jardins, et dans la Cour d'honneur, où des peintres de talent ont redonné la couleur et la vie aux admirables fresques, chef-d'œuvre de l'Ecole Italienne qui en décorent les vastes parois, et que le temps n'avait malheureusement pas épargnées.

Enfin un intéressant article est consacré à la description des nouvelles écuries du Palais, dont les dimensions grandioses, l'aménagement intelligent, l'installation somptueuse et confortable font l'admiration des visiteurs.

Mais le Casino, qui, d'abord installé provisoirement sur la place du Palais, puis transféré à la villa Garbarini et ensuite à la Condamine, est définitivement établi au quartier des Spélugues, auquel une Ordonnance Souveraine donne le nom de Monte Carlo; d'abord modeste et de petites dimensions, il est, depuis l'administration de M. Blanc en 1863, successivement agrandi et embelli; de grandes annexes, une salle de bal, une salle de concert avec théâtre, s'élèvent rapidement, et bientôt sont dessinés et plantés ces splendides jardins en terrasses, au-dessus de la mer, où s'épanouit toute la flore tropicale, et qui offrent aux yeux éblouis les plus étincelants et les plus merveilleux panoramas.

Quelques années plus tard, on construit le tir aux pigeons, avec ses luxueuses dépendances, et, chaque année, les concours internationaux y attirent l'élite du sport des deux mondes.

Déjà le Casino ne suffit plus aux besoins, et le journal, écho et organe de l'opinion publique, réclame de nouvelles améliorations: un véritable théâtre, une salle de conversation, etc. D'autres vont plus loin encore, demandant qu'on fasse table rase de ce qui existe, que l'établissement soit reporté en arrière, au pied de la

montagne, laissant libre à ses pieds un terrain immense où pourraient s'étendre des jardins et s'élever des terrasses qui, cette fois, feraient oublier Sémiramis et Babilone.

Le journal nous fait aussi assister à la création des trois quartiers nouveaux, de la Condamine, de Monte Carlo et des Moulins. Des routes, qui, maintenant, sont des rues, ont été tracées et exécutées à grands frais ; et c'est sur la longue artère qui relie Monaco à Monte Carlo, en suivant le bord de la mer, au fond de la rade, à l'entrée d'une gorge sauvage, que rend plus pittoresque encore le viaduc du chemin de fer qui la franchit, qu'est restauré le charmant sanctuaire sous l'invocation de Ste-Dévote, la patronne de la Principauté au lieu même, où, selon la légende, aurait débarqué le corps de la jeune martyre de l'île de Corse.

De toutes parts aussi se construisent d'importants et utiles établissements; c'est à la Condamine: l'usine à gaz, la blanchisserie, la fabrique d'essences, la distillerie de liqueurs, l'établissement des bains de mer; à Monte Carlo: le Château d'Eau, la fabrique de céramique artistique, ainsi que les beaux jardins potagers de la Tour; aux Moulins enfin: un lavoir et une salle d'asile; et bientôt ces parages, inhabités en 1858, forment trois centres de population, presque trois villes, où l'on trouve des villas princières, de belles et confortables maisons, de somptueux hôtels, des cafés de premier ordre, des magasins abondamment pourvus de toutes les choses nécessaires à la vie.

Bien souvent les feuilles du journal entretiennent les lecteurs de la route du littoral de Nice à Menton passant par Monaco. La partie se dirigeant sur Menton avait reçu des grandes améliorations, la voie avait été élargie,

plusieurs ponts avaient été construits, mais la portion ouest restait toujours à l'état de projet sur le territoire de la Principauté. Enfin ce travail gigantesque dont maintes difficultés avaient retardé l'exécution, a pu être mené à bonne fin. Les derniers numéros de l'année 1875 nous font assister aux débuts de l'entreprise, qui est presque achevée. La route a été ouverte récemment et elle offre aux malades et aux touristes, la plus abritée et la plus délicieuse des promenades horizontales. Lorsque la section entre Monaco et Eze aura été terminée par le gouvernement français, ce qui sera prochain, nous l'espérons, la Principauté sera en communication directe, par le littoral, avec Beaulieu, Villefranche et Nice et le trajet par voiture, entre cette dernière ville et Monaco n'excédera pas une heure, sur un chemin à pentes douces, offrant les panoramas les plus pittoresques et les plus variés.

Tous ces embellissements, toutes ces améliorations ont porté leurs fruits. L'abolition complète des impôts décrétée par le Prince, avait déjà donné l'élan, et de nombreux commerçants sont venus s'installer dans la Principauté et jouir des franchises et des immunités accordées aux monégasques. Les étrangers s'habituerent aussi peu à peu à prendre le chemin de Monaco, menés d'abord par les omnibus, et les voitures particulières, puis en plus grand nombre par les bateaux à vapeur, la *Palmaria* et le *Charles III*. Enfin, le chemin de fer se substituant à tous ces moyens de transport, déverse chaque année, un nombre de voyageurs qui va toujours croissant et que le journal enregistre avec soin; ce nombre qui en 1858 était de 4,000, a dépassé 200,000 en 1876.

Il est aussi une catégorie d'étrangers dont le journal s'occupe souvent et avec intérêt; ce sont les malades.

Beaucoup déjà ont adopté Monaco pour station hivernale. Leur nombre augmente chaque année, car la Principauté, sous le rapport du climat, de l'exposition, de la salubrité de l'air, ne le cède en rien au territoire tant vanté de Menton. On peut, à cet égard, consulter les observations météorologiques recueillies avec beaucoup de soin dans le journal de 1858 à 1869. Interrompues à cette époque, elles ont été reprises vers la fin de 1875. Ces exactes observations démontrent que la température estivale n'est jamais exagérée, dépassant rarement 28 ou 29 degrés centigrades, et que chaque jour elle est rafraîchie par la brise de mer. Aussi l'établissement des bains est-il très fréquenté. Il ne laisse, du reste, rien à désirer au point de vue du confort, et tout récemment on y a installé des appareils hydrothérapiques des plus complets et des plus perfectionnés.

En terminant, nous dirons quelques mots du personnel de la rédaction du *Journal de Monaco*. Dans sa longue carrière il a été constamment rédigé par des hommes intelligents, habiles, ayant le respect de soi-même et du lecteur. Quelques-uns d'entre eux ont su se faire une place distinguée dans la presse parisienne.

A l'origine, il avait à sa tête M. de Lorbac, rédacteur en chef, et M. Eusèbe Lucas rédacteur-gérant. Cette collaboration dura peu, et M. Eusèbe Lucas resta bientôt seul chargé du fardeau de la rédaction; il est donc le véritable créateur de la feuille monégasque; c'est lui qui l'a lancée, qui en a réglé les allures, qui lui a montré la voie qu'elle a toujours depuis suivie avec succès, mettant tout son dévouement au service du gouvernement du Prince, pour le seconder dans l'œuvre patriotique qu'il avait si noblement entreprise. Après avoir fait preuve, dans cette délicate mission, pendant trois ans, de beaucoup de ta-

lent, il la laissa en d'autres mains pour exercer ailleurs son activité. Le journaliste était doublé d'un artiste. M. Lucas, chargé de former l'orchestre de Monte Carlo, organisa alors ces concerts qu'il a dirigé si longtemps avec une *maestria* qui leur a valu une réputation si justement méritée. L'histoire de ces concerts se trouve toute entière dans le journal, et si on voulait y relever les noms des artistes lyriques, chanteurs et instrumentistes qui s'y sont fait applaudir, on y trouverait ceux de toutes les célébrités musicales. C'est à M. Lucas qu'on doit aussi les matinées classiques du jeudi, délices des *dilettanti* les plus raffinés. Il s'est fait récemment l'intéressant et très compétent historien de ces concerts consacrés à l'exécution des œuvres des maîtres de tous les temps et de tous les pays.

Les successeurs de M. Lucas, MM. Bouchery, Delière, A. Marcade, Giscard, Chambon, Gabrié, ont suivi les traces de leur devancier et ont su conserver au journal son caractère honnête et sérieux, ses allures littéraires, sa physionomie locale.

La rédaction, en effet, en est toujours soignée, la matière habilement variée : appréciations sur la situation politique de la Principauté, études historiques et archéologiques, essais scientifiques, beaux-arts, poésie s'y rencontrent dans un heureux mélange, et nombre d'articles offrent une véritable valeur. Aussi la bonne réputation de cette petite feuille, lui a-t-elle valu parfois l'heureuse fortune de précieuses collaborations, et des auteurs, des hommes de lettres dont la réputation n'était plus à faire, n'ont pas cru déroger en y publiant, soit des œuvres de science, soit les produits les plus éblouissants de leur fantaisie.

En somme, cette collection, qui est en quelque sorte in-

trouvable, outre qu'elle est précieuse en raison même de sa rareté, offre un incontestable intérêt pour l'histoire locale, et quiconque voudra désormais étudier les hommes et les choses de la Principauté, dans ces vingt dernières années, devra compulser le *Journal de Monaco*.



## LE BARON BOSIO, SCULPTEUR.

---

M. le baron Bosio, un des plus célèbres sculpteurs contemporains, naquit à Monaco en 1767.

Il y a un plaisir doux et vif à revenir sur les époques et les ouvrages qui ont créé la réputation d'un artiste. L'illustration qui subit l'épreuve du temps est incontestable. Elle atteste que l'artiste a travaillé sur des sentiments durables, d'après des principes que la mode et les caprices de l'esprit ne modifient pas.

M. Bosio fut un de ces hommes de la statuaire pure et classique qui sont arrivés de prime abord au premier rang. Sous son ciseau, la sculpture des traits, des lignes, se revêtit d'une élégance nouvelle; et cette élégance eut, dès le principe, ce cachet de simplicité, de vérité, qui est la perfection même de l'art. — M. Bosio, encore jeune, après une vie agitée par les événements d'une époque difficile, tour à tour intrépide officier et artiste obscur, méditant les types les plus gracieux au milieu du tumulte de la guerre, parvint à un talent d'une telle souplesse, d'une distinction si délicate, à une exécution si élégante et si habile, que ses premiers ouvrages même comptent parmi les meilleurs de son œuvre. Voilà le vrai talent :

il n'y a pas précisément pour lui d'école, de barrières ; il est mu par un sentiment propre, éclairé par des idées qui lui permettent de vaincre immédiatement les plus grandes difficultés. Les œuvres de M. Bosio ont excité une vive impression lorsque Canova, Julien, Chaudet, Cartellier, Rolland, tenaient encore le ciseau ; il a débuté parmi ces maîtres, sans copier leurs défauts ou leur originalité. Un tel début promettait un brillant avenir à l'artiste. Cet avenir ne lui a pas manqué.

Ces commencements si éclatants ne firent qu'accroître son ardeur. Plus le sculpteur a dû entreprendre, et plus son exécution est devenue facile, plus son dessin si juste a bien saisi sa pensée. Sans doute, dans ce long labeur de M. Bosio, toutes les productions ne sont pas égales, et vous apercevez vite, comme chez Prud'hon, celles qu'il a exécutées avec le plus de charme, le plus d'amour. Il est impossible d'inférer de là quelques reproches de faiblesse. On n'est pas éminent pour tout et il y a tel et tel genres de beauté que l'esprit et la main saisissent mieux parce qu'elles sont dans la ligne des préférences de notre jugement et de notre goût. Ainsi, ça et là, l'exécution énergique, serrée, a pu ne pas se rencontrer chez M. Bosio au même degré que la grâce, que la finesse et la simplicité attique ; ceux des ouvrages qui ont ces dernières qualités semblent des œuvres de la belle époque de l'art grec.

En parcourant le tableau de sa vie d'artiste, en jetant un coup d'œil rapide sur les travaux supérieurs de sa collection, nous établirons mieux notre appréciation. C'est ce que nous allons faire. Ce que nous ne dirons pas, nos indications le rappelleront aux amateurs éclairés, et cette notice aura le mérite de n'avoir pas tout dit.

D'une origine modeste, son père était garde magasin

du génie, M. Bosio fut élevé à Paris par les soins et aux frais du Prince Honoré III qui avait su discerner ses grands instincts artistiques et le fit placer dans l'atelier de Pajou, l'auteur de la Psyché du Luxembourg.

Plus tard, le jeune Bosio s'étant brouillé avec son maître, fut congédié par lui et alla s'engager sur le quai de la Mégisserie, dans le régiment Irlandais qui faisait campagne en Belgique.

Il était déjà lieutenant quand il fut pris par l'ennemi ; alors, il renonça au métier des armes, et voyagea dans le nord de la France où il fit des portraits en miniature.

De retour à Paris, en 1804, il y retrouva son ami Bartoloni, de Florence, qui le présenta à M. le baron Denon, directeur du Musée Napoléon. M. Denon lui demanda un essai, quelque esquisse qui put lui préciser le caractère de son talent. M. Bosio improvisa alors un bas-relief représentant un batelier. Cette ébauche étincelait de mérite, et le savant directeur des Musées le reconnut tout de suite. C'est alors que, sans plus hésiter, il confia au jeune statuaire trois bas-reliefs de la Colonne de la place Vendôme. Ces bas-reliefs ne se firent pas attendre, et excitèrent, au moment d'être moulés, l'admiration de trois excellents juges, Denon, Gondouin et Lepeyre, chargés de l'exécution de la Colonne. La vérité des poses, l'expression variée des figures, leur mouvement frappèrent tout le monde. Il n'y eut qu'un même et vif éloge. C'est alors aussi que M. Denon, supposant que M. Bosio devait facilement réussir dans le buste, lui demanda son portrait. En même temps, il le pria de recommencer quelques ouvrages d'autres sculpteurs qui n'avaient pas réussi. Le succès avait excité les forces et la verve du jeune artiste. Ces bas-reliefs furent faits encore d'inspiration, et le buste, exécuté presque en même temps,

parut ce qu'il était réellement, un chef-d'œuvre de vérité piquante, de noblesse, quoique le modèle fut déjà vieux et que ses traits ne fussent pas beaux. Cela est si vrai, que les premiers portraits du même M. Denon ressemblaient à des figures de satyres. M. Bosio, sans écarter la ressemblance, avait saisi l'expression même du jeu des traits et avait tout ennobli, tout rendu avec finesse, avec animation. M. Denon, dans le premier mouvement de sa satisfaction, s'empressa d'aller dire à l'impératrice Joséphine qu'il avait trouvé enfin un sculpteur fin et élégant. « Il fera, ajouta-t-il le portrait de Votre Majesté, et saisira, j'en suis sûr, le mouvement et la vie de ses traits. » Bosio obtint aussitôt séance ; le travail, tout de suite heureux, fut vite achevé. Ce buste plut à l'Empereur, qui le fit placer dans ses appartements. Les précédents furent enlevés ou brisés. Ce buste, comme celui de M. Denon, a fixé le type de la personne.

C'est au salon de 1808 que M. Bosio exposa cette jolie figure représentant l'Amour lançant des traits. L'ouvrage eut alors un immense succès. L'Impératrice, avec toute la cour, alla le soir même l'admirer aux flambeaux. L'exécution en marbre fut ordonnée ; ce marbre, passé successivement dans plusieurs mains, est en ce moment à Saint-Petersbourg. Une statue de l'impératrice Joséphine, également en marbre, fut ensuite demandée ; elle fut terminée avec le même bonheur et envoyée à Munich. Vers le même temps, le jeune statuaire entreprit le buste de la reine Hortense, dont la figure jusque-là n'avait pu être saisie par les plus habiles artistes. Ce travail eut le succès brillant des premiers, c'est une perle ; on l'exécuta aussitôt en marbre. La figure était douce, gracieuse, vive ; à un charme particulier du visage, on jugeait que la reine était blonde.

Plus tard ce buste passa entre les mains du Duc Guillaume d'Urach-Wurttemberg qui avait épousé en premières noces la Princesse Théodolinde fille du Prince Eugène de Beauharnais. En 1867, le Duc Guillaume, beau-frère du Prince Charles III fit don de cette œuvre remarquable à l'Empereur Napoléon III.

M. Bosio, poursuivant ses travaux, fit successivement le buste en marbre du prince de Bénévent, d'une exécution si vraie et si pure, les statues du roi et de la reine de Westphalie, les portraits d'un grand nombre de personnes en crédit, et entre autres un buste d'une grâce inexprimable, celui de la duchesse de Rovigo, dont il a reproduit depuis les traits dans plusieurs compositions. M. Bosio toucha aussi un buste héroïque de l'époque, celui de l'empereur Napoléon; buste qui, avec de belles parties, n'a pas fait cependant oublier celui de Chaudet, si ressemblant, si noble. Plus tard, il s'occupa du buste de Marie-Louise et d'une statue du roi de Rome. Il a encore commencé une statue équestre de Napoléon, qui devait être placée sur un des socles de l'entrée du pont d'Iéna; un petit modèle de cette œuvre existe. Cet ouvrage, qui n'est pas précisément dans le genre de M. Bosio, atteste des études savantes, des observations approfondies. C'est au salon de 1814, que M. Bosio exposa un de ses plus énergiques ouvrages : *Hercule terrassant Achéloüs métamorphosé en serpent*; cet ouvrage remarquable intéressa vivement Louis XVIII, qui toutefois n'était pas un juge bien exercé. C'est après avoir admiré cette œuvre, qu'un statuaire supérieur, feu Cartellier, disait : « Tout cela est énergique et pur : ce talent-là nous écartera. » La statue fut achetée par la Maison du Roi; elle orne maintenant le jardin des Tuileries, où

elle est le pendant du Laocoon. Louis XVIII ne manqua pas de commander son buste à l'habile artiste. Ce buste, d'un beau travail, est plein de vérité et de mouvement; les meilleures médailles ont été faites d'après lui. Cette production terminée, la Liste civile commanda au même maître une statue en marbre du duc d'Enghien, la statue équestre de Louis XIV, qui orne la place des Victoires, et des bas-reliefs qui en décorent le socle. Ces grands ouvrages sont bien connus, et leurs beautés ont triomphé, en définitive, de toutes les critiques envieuses; leur fortune est celle des choses puissantes par elles-mêmes. Il arrive quelquefois heureusement que l'appui du pouvoir prévienne le succès public: alors, quand le pouvoir disparaît, la réputation des artistes du moins ne meurt pas, elle survit à l'appui qu'il leur avait d'abord prêté. Cet appui, quant à M. Bosio, était réel, magnifique, et se ressentait des traditions de l'Empereur: en effet, il eut pour résultat une pension de 4,000 francs sur la Liste civile. — Au salon de 1816, M. Bosio exposa sa figure d'*Aristée* et son petit *Hyacinthe*, statue charmante, empreinte de cette grâce du génie grec que personne ne possède mieux que M. Bosio. Quelqu'un disait alors de cette élégante figurine, en posant la main sur la poitrine: « Je sens battre le cœur. » Cette figure, exécutée depuis en marbre, orne les galeries du Luxembourg; l'*Aristée*, également en marbre, décore la colonnade du Louvre.

En 1818 ou 1820, M. Bosio envoya à l'Exposition le plâtre de sa *nymphe Salmacis*, création d'un style si doux et si pur. Les suffrages furent encore très-vifs, et ce qui est digne d'être mentionné, ils furent unanimes. M. le comte de Forbin saisit l'occasion pour en proposer

l'acquisition au Roi; elle fut agréée, et 20,000 francs furent le prix accordé pour ce beau travail.

C'est sous le ministère de M. Decazes que M. Bosio exécuta l'un de ses chefs-d'œuvre : la statue de *Henri IV enfant*. Le succès de cette œuvre charmante fut prodigieux. L'artiste n'avait eu pour documents qu'un mauvais portrait gravé sur bois, représentant le prince à 8 ou 9 ans. L'ordre de l'exécuter en marbre pour la chambre à coucher de *Henri IV* à Pau fut donné sans délai. Ce ne fut pas cette première épreuve qu'on y envoya mais une des suivantes, car le roi Louis XVIII voulut la garder : elle resta au Musée, dans la salle des Bijoux, où elle est encore. L'artiste en fit couler douze épreuves en bronze, qui furent achetées immédiatement par différents princes de l'Europe et par des particuliers opulents. Cette figure conserva la vive affection du Roi. Aussi, le ministre de sa maison, la fit-il couler en argent; elle lui fut présentée le 25 août jour de sa fête, et vingt-cinq jours avant sa mort. Louis XVIII fut charmé; l'impression de plaisir fut visible sur les traits du vieux malade : « Qu'on place cette statue dans mon cabinet, dit-il; je m'y croirai, en la regardant, avec toute ma dynastie. »

La ville de Paris chargea M. Bosio d'élever au roi, sur la place du Palais-Bourbon, un monument destiné à perpétuer le souvenir de quelques actes de son règne. L'artiste exécuta un petit et un grand modèle, mais le monument même ne fut pas entrepris. Les agitations politiques et les révolutions se jouèrent de ce projet, dans lequel il entraît plus de reconnaissance courtisanesque que d'esprit national.

C'est M. Bosio qui a élevé le monument de la chapelle de Louis XVI. Ce monument a eu le bonheur

d'exciter une émotion de joie sur la figure de cette illustre fille de Louis XVI, dont la longue vie a compté si peu de jours calmes, si peu de bonheur ! Les légataires de M. de Montyon le chargèrent ensuite de l'exécution d'un buste de Madame Elisabeth, destiné à être placé dans la salle des séances publiques de l'Institut, en face de celui du roi Louis XVI. Plus tard, il a fait la belle statue de M. de Montyon, ouvrage éminent qui n'est pas parvenu encore à sa destination.

M. Bosio a fait le buste de Charles X ; il a exécuté le quadriga du Carrousel. Les figures placées à côté des chevaux sont de M. Lemot, et ont été terminées depuis la révolution de juillet. Ce monument qui avait eu tant de prestige, tant d'éclat sous l'Empire, à cause des chevaux qui le surmontaient, ces vieux chevaux dits de Corinthe, portés de la Grèce à Constantinople, et de Constantinople à Venise, reçut une vie nouvelle par l'œuvre de M. Bosio. On les découvrit en présence de Charles X. C'est ce jour-là qu'il nomma M. Bosio baron.

La même artiste est encore auteur des statues en marbre blanc de la France et de la Fidélité qui ornent à la Chambre des Députés la salle des Pas-Perdus. Le monument de M. de Demidoff est une production de 1830, qui honore son goût élevé ; c'est une allégorie chargée de rappeler à la postérité russe les services rendus à son pays par cet homme d'état. Ce monument est élevé sur une place publique en Sibérie, dans la ville natale de l'illustre comte.

Le roi Georges IV, si connaisseur et si magnifique, avait acheté un bronze de l'*Hercule* de M. Bosio, et en décora ses beaux jardins de Windsor. M. Pozzo di Borgo, encore un homme d'un goût délicat, a fait

exécuter une tête de la nymphe Salmacis de M. Bosio; cette figure ornait son cabinet et faisait ses délices. Le roi de Sardaigne en rechercha une autre copie, qu'il plaça dans son cabinet; le petit Hyacinthe en bronze fut acquis par le roi de Prusse, qui en fit présent à l'académie de Berlin. M. Bosio fut membre de cette académie, de celles de Rome et de Turin, officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, chevalier de l'ordre du Mérite de Sardaigne, membre de l'Institut, professeur à l'académie des Beaux-Arts, chevalier des ordres de Prusse, etc. Notons encore parmi ses œuvres un buste de la Reine Amélie, l'une des productions les plus sérieusement méditées, les plus notables de son œuvre. Ce buste de la reine est d'un caractère aussi pur que noble. La ressemblance, la grâce, la dignité, sont parfaites. C'est un chef-d'œuvre. Le Roi avait commandé encore à cet honorable artiste une statue de la Reine, remarquable par les qualités les plus rares. Ici la tâche était plus grande, peut-être plus difficile, et M. Bosio s'en acquitta en grand maître qu'il était. Les palais ne possèdent aucun ouvrage plus suave, plus correct, aucun qui ait le mérite de rappeler aussi vivement l'illustre personne. Cette statue valut à M. Bosio d'être chargé d'un monument en marbre pour les galeries de Versailles, composé de cinq figures représentant : La France, l'Histoire, la Peinture, la Sculpture et l'Architecture. La statue de l'empereur Napoléon qui couronne la colonne de Boulogne est aussi de lui.

Si nous ne craignons pour le lecteur les ennuis d'une plus longue nomenclature de ce talent supérieur, nous nous serions encore arrêté sur quelques fruits élégants et distingués: sa petite Indienne, — une admirable tête

de Vierge, qui surpasse tout ce que nous avons vu, — une figure en bronze d'Aristée. Mais à quoi bon? N'avons-nous pas assez déroulé de titres? N'avons-nous pas indiqué une continuité de conceptions bien honorables pour le célèbre artiste? Son intelligence était si fine, son goût si actif, que l'on peut dire que, dans sa longue carrière, aucun ouvrage ne répète l'autre. C'est un champ varié: il créa toujours avec goût, avec pureté, et vous voyez dans ses productions successives les qualités de chaque âge. La simplicité et l'élégance sont des traits qui dominent chaque manière. — On admire vraiment avec quelle habileté il sut livrer le dessin et même le marbre aux mouvements d'une imagination pleine de fraîcheur. M. Bosio possédait cette facilité charmante qui, comme un apanage précieux, passe de la statuaire grecque, la plus douce et la plus flexible des statuaire, à ces lignes d'une grâce nouvelle démêlées avec tant d'éclat par le génie de Raphaël, c'est le même art, les mêmes traditions; c'est le même culte, c'est ce sentiment si sûr dans le choix, cette exécution parfaite, si naturelle. La science, qu'il remplaçait, au commencement, par une merveilleuse habileté, lui vint avec les années, avec les lumières que donne une longue suite de travaux, toujours exécutés avec amour. M. Bosio fut à l'Institut un de ces hommes qui rappellent la gloire de l'art français et son type le plus épuré. Homme d'étude, de cabinet, modeste au milieu des succès et des honneurs qui lui vinrent, il a dû à la vive passion qui l'animait pour son art le progrès qui se sent à travers toutes ses œuvres. Le caractère de ce progrès change; il n'en résulte que plus de charme dans la collection de ses ouvrages.

Mélez cette vie pure et calme où soufflent seulement

la passion et les préférences d'une noble intelligence, — mêlez-la au mouvement du monde, et tout ce tissu de continuité dans le travail se trouble ou s'efface. M. Bosio le comprit : aussi, c'était un charme de le voir et de causer avec lui, car c'était un grand artiste, resté exclusivement artiste. Ancien officier, d'une figure fine et distinguée, doué des manières du monde, il aurait porté cependant dans la société, s'il avait fléchi sur la ligne que son caractère s'était tracée, ses manières douces et élégantes, cette piquante finesse d'aperçus, sans laquelle il n'y a pas d'artiste éminent, d'artiste original. Nous ne regrettons pas que la société ait laissé un tel homme aux arts, car ses conseils et son exemple, dans ces temps fatigués de tant d'œuvres malheureuses, purent rendre plus d'un service et indiquer plus d'une fois la route qu'on perd de vue. Les amateurs éclairés, qui fixent en définitive la réputation, ne désertèrent jamais les abords de son atelier, et regardèrent toujours comme un bonheur d'y visiter silencieusement l'illustre maître et d'aller juger les premiers, à quelques intervalles, un beau buste, un portrait, une copie de ses œuvres toujours étincelantes de grâce, de goût et de style. Jamais carrière d'artiste ne fut plus longue et plus glorieuse et M. Bosio garda jusqu'à la fin la verve intarissable et les brillantes facultés de sa jeunesse.

Il mourut à Paris le 29 juillet 1845.

La Principauté de Monaco doit être fière d'avoir donné le jour à un artiste de cette valeur et de cette renommée.

## LA ROUTE DE LA CORNICHE

---

Les merveilles du littoral ligurien ont tenté plus d'une plume, plus d'une palette, et nous avons lu souvent des pages splendides inspirées par cette mer et ce ciel éternellement baignés d'une ineffable lumière. En 1868, un voyageur de génie, le plus grand des écrivains paysagistes, Georges Sand, a raconté dans la *Revue des Deux-Mondes* son voyage au bord de la rive enchantée. Voici le fragment où l'auteur de *Valentine* peint les magnificences de la route de la Corniche. Cette page nous semble aussi belle que les horizons qu'elle décrit. C'est un style merveilleux où les beautés de la nature se reflètent comme en un miroir magique.

« Un autre jour, nous voici sur la Corniche, trottant sur une route que surplombent et que supportent follement des calcaires en ruine. Ici la France finit splendidement par une muraille à pics à ressauts vertigineux qui s'écoule par endroits dans la Méditerranée. On cotoie les dernières assises de cette crête altièrè, pendant des heures l'œil plonge dans les abîmes. Ici la lumière enivre car tout est lumière ; l'immense étendue de mer que l'on domine vous renvoie l'éblouissement d'une clarté im-

mense, et son reflet sur les rochers, les flots et les promontoires qu'elle baigne, produit des tons qui deviennent froids et glauques en plein soleil comme les objets que frappe la lumière électrique. A la distance énorme qui vous élève au-dessus du rivage, vous percevez le moindre détail ainsi éclairé avec une netteté invraisemblable. C'est bien réellement une féerie que le panorama de la Corniche. Les rudes décombres de la montagne y contrastent à chaque instant avec la vigoureuse végétation de ses pentes et la fraîcheur luxuriante de ses fissures arrosées de fines cascades. L'eau courante manque toujours un peu dans ces pays de la soif mais il y a tant d'oranges et de citrons sur les terrasses de l'abîme que l'on oublie l'aspect aride des sommets et qu'on se plaint au désordre hardi des éboulements. Les sinuosités de la côte offrent à chaque pas un décor magique. Les ruines d'Eza plantées sur un cône de rocher avec un pittoresque village en pain de sucre, arrêtent forcément le regard. C'est là le plus beau point de vue de la route, le plus complet, le mieux composé. On a pour premiers plans la formidable brèche de montagnes qui s'ouvre à point pour laisser apparaître la forteresse sarrasine au fond d'un abîme dominant un autre abîme. Au-dessus de cette perspective gigantesque où la grâce et l'âpreté se disputent sans se vaincre s'élève à l'horizon maritime un spectre colossal. Au premier aspect c'est un amas de nuages blancs dormant sur la Méditerranée mais ces nuages ont des formes trop solides, des arêtes trop vives : c'est une terre, c'est la Corse avec son monumental bloc de montagnes neigeuses, dont trente lieues vous séparent ; plus loin, vous découvrez d'autres cimes, d'autres neiges séparées par une autre distance inappréciable. Est-ce la Sardaigne, est-ce l'Apennin ? Je ne m'oriente plus. \*

« Il faisait un temps magnifique. Le ciel et la mer étaient si limpides qu'on distinguait les navires à un éloignement inouï, et les détails du Monte Grosso à l'œil nu ; mais passer, car il faut bien passer là sans y planter sa tente, rend tout à coup mortellement triste. La riante presqu'île de Monaco vous apparaît bientôt. On se demande par quel problème on y descendra des hauteurs de la Turbie, c'est bien simple : on tourne pendant une grande heure le massif de la montagne et d'enchantements en enchantements, de rampes en rampes, on descend par des lacets la petite route de la Principauté. »



## LE CHEMIN DE FER DE NICE A MONACO.

---

Le lundi 12 octobre 1868 la section du chemin de fer de Nice à Monaco, fut livrée à la circulation.

C'était là un événement d'une grande importance, non pas seulement par la raison que le railway mettait Nice à une demi-heure de Monaco, mais pour des motifs plus sérieux d'intérêts internationaux, et parce que la voie de fer rapprochait davantage la France de l'Italie, au cœur de laquelle elle est actuellement réunie sans interruption.

La nouvelle section n'avait exactement que 15 kilomètres 1½; mais nulle part, certainement, il n'est donné de voir, dans un si étroit espace, accumulés autant d'enchantements, de féeries, de défis et de rébellions de la nature, et autant d'œuvres qui par le cachet de grandeur, leur beauté et leur audace attestent plus fièrement la puissance de l'homme pour dompter la matière révoltée et son génie à l'assouplir à sa volonté.

Il n'existe pas en France une ligne ferrée aussi magistrale que celle de Paris à la frontière d'Italie. Son développement total offre un parcours de 1,182 kilomètres.

Ici, demandent naturellement à se placer les détails

sur le profil de la nouvelle voie, sur le sol qu'elle traverse et sur les travaux accomplis.

Les travaux ont été conçus et dirigés par M. Gaduel, ingénieur principal de la Compagnie, ayant sous ses ordres MM. Brenac Camille, Simon, et Brenac Eugène, chefs de section; ils ont été exécutés par MM. Lefèvre et Maurel et par MM. Roitel-Pelletier et C<sup>e</sup>.

Nous avons dit plus haut que de très grandes difficultés ont été vaincues. On va en juger :

Sur cette distance de 16 kilomètres environ seulement on a dû percer *onze* tunnels, dont voici l'ordre et l'importance :

| Tunnels :         | Long. souterraines : |
|-------------------|----------------------|
| de Cimiès,        | 600                  |
| de Villefranche,  | 1,500                |
| de Malrive,       | 65                   |
| de Cap Roux,      | 420                  |
| de Cabel,         | 500                  |
| des Piastres,     | 65                   |
| de Saint-Laurent, | 640                  |
| de Mala,          | 170                  |
| de Rogneux,       | 215                  |
| de la Batterie,   | 195                  |
| de la Douane,     | 100                  |

Total : 4,470 m.

Ainsi, plus de quatre kilomètres et demi ont dû être établis souterrainement dans des roches calcaires très-dures, et ayant toutes nécessité l'emploi de la poudre.

Outre ces travaux considérables, d'autres non moins importants ont dû être exécutés à l'entrée des tunnels et entre chacun d'eux pour soutenir les chaussées, s'élevant

de 12 à 25 mètres au-dessus de la mer. Des murs de soutènement également considérables ont dû être construits sur divers points, entr'autres à Villefranche, à Eza, à Isoletta, à la Gardia, aux Pissarelles, à Rogneux, à la Batterie et à Fonvieille.

Afin de donner une idée de ces œuvres, il suffira d'indiquer que pour les travaux de soutènement de Villefranche seulement, on a exécuté 3,500 mètres cubes de maçonnerie.

De nombreux ponts donnent passage par-dessus et par-dessous le chemin de fer, de fréquents aqueducs pour l'écoulement des eaux ont été construits partout où le service public l'exigeait. Parmi les travaux les plus remarquables de ce genre, nous citerons le pont métallique jeté sur le Paillon, dans la traverse de Nice ; ce pont se compose de deux travées latérales pour le passage des routes et de trois grandes travées métalliques de 31 mètres d'ouverture chacune. Il a été construit par M. Emile Martin.

Le percement des souterrains s'est généralement effectué par les deux têtes, à l'exception toutefois du tunnel de Villefranche qui a été exécuté à l'aide de quatre puits creusés dans la montagne, et ayant une profondeur de 100 à 150 mètres. Le montage des matériaux se pratiquait au moyen d'un manège mu par des chevaux ou des machines à vapeur.

Ce tunnel, le plus long de la ligne, est l'œuvre de MM. Lefèvre et Maurel.

La Compagnie du chemin de fer — soyons-lui en reconnaissance — a jugé avec raison que dans un pays aussi ravissant et aussi admirablement privilégié entre tous par Dieu, il fallait sur la ligne parcourue établir de nombreux points d'arrêt pour les voyageurs, les touristes et

les étrangers qui viennent, l'hiver, réclamer les faveurs de ce ciel si radieux et si clément, Aussi a-t-elle établi trois arrêts sur ces 15 kilomètres 1/2 ; un à Villefranche, un à Beaulieu, un au pied de la montagne d'Eza. Ces stations, ainsi que celles de Monaco et de Monte Carlo, ont été construites par M. Laroze, entrepreneur.

Adieu, superbe route de la Corniche ; ta célébrité va s'éclipser ; nous ne gravirons plus tes gigantesques escarpements, qui menacent les nues et où tu te déroules pour te précipiter vers l'abîme avec tes *méandres* vertigineux.

Maintenant, après avoir rendu hommage au talent, au zèle, à l'intelligence des hommes distingués qui ont concouru à l'exécution de ces merveilles de l'art et des repréailles de l'industrie contre les rébellions de la matière, qu'il nous soit permis de mettre en lumière, pour les admirer encore, les merveilles et les splendeurs que la main inépuisable du Créateur a prodiguées à ce coin béni du littoral méditerranéen.

C'est aux artistes, aux poètes, et à tous ceux que l'excès des jouissances matérielles n'a point conduits à l'énervement, ou que le souffle de la spéculation n'a point envalis pour les aveugler et leur momifier le cœur, que nous nous adressons.

Nous avons décrit, avec l'enthousiasme qui fait jaillir du cerveau, ce bassin incomparable qui s'étend à l'Est entre les montagnes de l'Estérel et la frontière Italienne, vaste amphithéâtre encadré par les contreforts de la grande chaîne des Alpes qui surgit au nord, et, au midi, par la nappe azurée de la Méditerranée.

En sortant du tunnel de Villefranche, c'est la rade, immense bassin de 3,000 mètres de longueur sur 1,000 mètres de largeur, enserrée entre deux promontoires, qui

fait de ce lac salé un refuge des plus sûrs et un admirable mouillage pour une escadre. On traverse Beaulieu, que son nom désigne de lui-même aux philosophes et aux touristes ; on regarde fuir St-Jean sur le revers du mont Ferrat, avec sa végétation africaine, et à l'extrémité d'un autre promontoire : St-Hospice.

Une légende en passant. C'est à St-Hospice que vers les premiers temps de l'ère chrétienne se fondait un couvent de Bénédictins, dévasté au VI<sup>e</sup> siècle par les Lombards qui brûlèrent Cimiès. Il ne reste plus que la tour où l'abbé Hospicius, échappé au massacre de ses frères, s'enferma seul jusqu'à la fin de ses jours.

La renommée des austérités de cet anachorète, raconte un historien, ne tarda pas à se répandre, et le bruit de ses lamentations que la mort seule put interrompre, frappa si vivement l'imagination des peuples, que le golfe prit le nom de *San-Souspir*, sous lequel il a longtemps figuré. Une chapelle abandonnée, mais toujours en vénération est le seul signe visible de ces temps reculés.

Un archéologue de Nice a découvert, non loin de la tour, une pierre enfouie, sur laquelle est inscrite la date de la première invasion des Sarrasins. Il est certain que ces pirates fondèrent là un établissement maritime, appuyé sur leurs autres établissements de la côte, et dans lequel ils se maintinrent longtemps au détriment de ces parages. Cet établissement est désigné dans les chroniques, sous le nom de *Fraxinetum*, dont l'étymologie est effectivement arabe et signifie : forteresse.

En courant, on rencontre la roche âpre et nue, à laquelle s'accrochent quelques buissons de myrte, quelques aloës, quelques cactus. Un sentier de chèvre court à Eza, et de là, de ravins en ravins à la route de la *Corni-*

*che*. Rien de plus orgueilleusement sauvage que ce bourg bâti comme l'aire d'un vautour, au sommet d'un rocher pyramidal. Ce fut jadis une station des Sarrasins, — position imprenable, — où les pirates ont laissé longtemps de leur graine.

On distingue de loin, les ruines du château féodal, bâti au XIV<sup>e</sup> siècle, et détruit vers le milieu du XV<sup>e</sup> par le canon de Frédéric Barberousse.

Nous voici bientôt arrivé à la Principauté de Monaco ; mais avant d'aller passer sous la tête de Chien (*Testa de Can*), pour terminer notre rapide voyage jusqu'à la vieille et illustre cité des Grimaldi, nous allons saluer la Turbie, où s'élèvent encore majestueusement, comme un phare d'orgueil, les restes du monument élevé par Auguste en mémoire de la défaite des populations de la province des Védiantiens ; car c'est là que finissait la Gaule et que commençait l'Italie des Romains, quoiqu'en veillent dire ou penser quelques rares réfractaires à l'histoire.

L'itinéraire d'Antonin, ne laisse aucun doute sur ce point contesté en vain comme un fait politique.

Entre *Cemmelo* ou *Cemmenelum* (Cimiers) et *Lunone* (Menton) Ennius indique sous le nom d'*Alpes summæ*, une station intermédiaire qui, d'après le compte des distances, coïncide exactement avec la position du village actuel de la Turbie, et à l'énoncé de cette station, le géographe ajoute : *Usque huc italia, hinc Gallia*, (jusqu'ici l'Italie, à partir d'ici la Gaule.)

Au Moyen-Age c'est encore la Turbie qui formait la séparation de la Provence et de la Ligurie. Ainsi qu'il appert, entre autres documents, du traité de 1125, entre le comte de Toulouse et le comte de Barcelonne : *Ipsæ mons per finis Italice descendit ad ipsam Turbiam in*

*mare.* (La montagne en suivant les frontières d'Italie descend à la Turbie dans la mer.)

Mais arrêtons-nous là, ce n'est pas un cours rétrospectif d'histoire que nous voulions faire, en nous imaginant être parti de Nice emporté par Léviathan.

De Nice à Monaco, le panorama est moins vaste, et le spectacle plus saisissant. A mesure que l'on avance, le paysage, en se développant, offre une physionomie nouvelle, une surprise, un ravissement nouveaux. A gauche, la montagne avec ses anfractuosités, ses crevasses, ses entonnoirs, et dont il semble que des légions de Titans ont broyé les derniers gradins.

Puis des collines qui s'élèvent ou s'abaissent comme les vagues, étalant leur végétation exotique, leurs futaies d'oliviers, d'orangers, de citronniers, de cactus, de caroubiers, et se constellant de *bastides*, de villas aux couleurs étincelantes. La voie serpente; la scène change sans cesse; il semble qu'on regarde dans un kaléidoscope. A droite, c'est la Méditerranée avec ses flots chatoyants, avec ses murmures harmonieux, ses molles caresses, ses folles colères se brisant aux saillies rugueuses des récifs, sur lesquels se tordent, échevelés par le vent, des pins maritimes, des lentisques, des genêts et toute la flore sauvage qui vous regarde passer en se mirant dans les criques que frange l'écume.

---

## LA RAINETTE DE MONACO.

---

« Certes, ô Monaco, j'admire ta terrasse  
De marbre, tes palmiers au pittoresque essor,  
Ton Casino vermeil qui s'étage avec grâce,  
Et tant d'ombreux détours d'où le regard embrasse  
L'horizon enflammé qui chante un hymne à l'or !

« Ensemble éblouissant de géantes broussailles,  
De monstrueuses fleurs et d'arbres fabuleux !  
Invraisemblable roc qui rappelles Versailles,  
Avec la mer en plus, aux tons follement bleus !

« Mais moi, dont, pour un rien, l'œil quelquefois se  
[ mouille,  
Ce qui m'a, l'autre soir, charmé soudainement,  
C'est, sous le ciel obscur et près du flot dormant,  
Dans un petit ruisseau le chant d'une grenouille.

« Cri timide perdu sous le roseau tremblant !  
— Que deviez-vous penser, terre patricienne,  
Fiers cactus qui coûtez si cher à Monsieur Blanc,  
En entendant chanter l'humble batracienne ?

« Naïfs coassements, rauques et réguliers !  
Note toute française en ce concert d'Afrique !  
Vous m'avez fait rêver d'un certain toit de brique,  
Au loin, — et j'ai revu la neige des pommiers.....

## L'HYDROTHÉRAPIE MARINE A MONACO.

---

Notre station balnéaire, sans rivale sur le littoral méditerranéen, tient, à juste titre, à conserver le rang qu'elle a conquis et qu'elle occupe parmi les stations d'hydrothérapie marine les plus en renom. Depuis quelques années surtout, notre plage jouit d'une vogue toujours croissante, tant par le nombre que par la distinction des étrangers qui la fréquentent.

L'établissement balnéaire devenait insuffisant; son installation ne répondait plus aux besoins qui augmentaient avec le nombre des baigneurs; une transformation complète devenait indispensable et urgente. Cette transformation s'est accomplie; matériel et service ont été entièrement réorganisés et le public apprenait récemment que les salles nouvellement créées sont ouvertes et mises à sa disposition.

Le local destiné à l'hydrothérapie marine étant celui qui offre le plus d'actualité, c'est là que nous condaisons le lecteur.

Le local spécialement affecté au traitement hydrothérapique occupe la moitié nord du bâtiment et est divisé en deux parties symétriques dont l'une est exclusivement



BAINS DE MER.

The first part of the paper is devoted to a general  
 introduction of the subject, and to a statement of the  
 objects of the present investigation. It is then  
 divided into two parts, the first of which  
 contains a description of the apparatus used,  
 and the second a description of the method  
 employed. The results of the experiments are  
 then given, and a discussion of them follows.  
 The paper concludes with a summary of the  
 results, and a few remarks on the  
 general character of the phenomena observed.

réservée aux dames. A l'extrémité du bâtiment se trouvent les réservoirs, les conduits, les machines, et les corps de pompe. Les réservoirs d'eau qui alimentent les douches sont à douze mètres au-dessus du sol; la pression qui est par conséquent de plus d'une atmosphère est suffisante pour répondre à toutes les exigences du service hydropathique et la force de l'eau est à la disposition du médecin.

Au centre, se trouve la salle de douches à laquelle conduit un long couloir qui sépare deux séries de cabinets dont les uns servent de vestiaire, les autres sont réservés aux bains chauds.

La nouvelle installation de ces derniers constitue une transformation des plus heureuses : l'aménagement en est irréprochable, leur matériel entièrement renouvelé a été choisi parmi les types les plus nouveaux et, dans ces petites salles que le visiteur se plaît à parcourir, se trouve réuni, au confortable le plus parfait, un luxe qu'on n'est pas habitué à rencontrer dans les établissements de ce genre.

A la première inspection, cette série de cabinets paraît présenter une certaine monotonie; mais, un examen plus attentif fait bientôt découvrir que leur installation n'est pas la même pour tous et que tous ne sont pas consacrés au même usage. Tandis que les uns sont spécialement destinés aux bains d'eau douce, les autres sont réservés aux bains d'eau de mer et dans ces derniers un jeu de soupapes permettant les mélanges d'eau douce et d'eau salée, d'eau chaude et d'eau froide et une disposition ingénieuse donnant accès au liquide par le fond des baignoires, la minéralisation du bain comme sa thermalité peut être variée graduellement ou brusquement, au gré du baigneur ou selon les prescriptions du médecin. Cette partie

de l'établissement était celle qui laissait le plus à désirer; grâce aux soins intelligents apportés à sa réorganisation, elle s'harmonise très bien, aujourd'hui, avec les nouvelles salles de douches où sont déployées toutes les ressources de l'hydrothérapie moderne.

Dans la nouvelle salle de douches, le nombre et la variété des appareils contrastent fort bien avec la monotonie apparente des salles de bains et ne sont surpassés que par le luxe de leur installation. Douches en pluie verticales ou horizontales, douches à colonne, douche écossaise, bain en cercle, en poussière, douche ascendante, douche mobile pouvant prendre toutes les formes, bains partiels à eau courante ou dormante, tous ces appareils qu'il serait trop long et oiseux de décrire permettant l'application la plus variée de l'eau douce et de l'eau de mer froides ou alternativement chaudes et froides, et complètent ainsi l'arsenal hydraulique de l'Établissement balnéaire de Monaco.

A côté de la salle de douches se trouve le local affecté aux bains d'étuve et la communication directe de ces deux parties de l'établissement permet toutes les combinaisons de l'eau froide avec la sudation.

Nous n'entrons pas dans les détails secondaires de l'organisation hydrothérapique; disons seulement qu'un personnel spécial, expérimenté et rompu à toutes les pratiques de l'hydropathie est attaché aux nouvelles salles de l'établissement balnéaire.

Quelques mots suffiront pour faire comprendre l'impulsion nouvelle que doivent donner à Monaco nos bains de mer avec leur aménagement actuel et l'importance qui s'attachera désormais à notre station marine. Sous notre climat, les constitutions trop impressionnables peuvent aborder hardiment la plage alors qu'elles ne sauraient

impunément hasarder un traitement marin sous un ciel moins clément. Le degré de salure plus élevé de la Méditerranée est un élément que recherchent surtout ceux qui ont un besoin plus spécial d'action minérale ; il assimile nos bains à ceux d'eaux salines chlorurées de St-Nectaire, Forbach, Baden-Baden, Hombourg, etc. Les bains d'eau de mer tiède ou chauffée répondent à des indications spéciales ; de plus, ils préparent au bain à la lame les enfants ou les personnes trop impressionnables qui ne peuvent, d'emblée, aborder l'eau froide sans inconvénient. Enfin, l'hydrothérapie à l'eau de mer est une ressource précieuse dans une foule de circonstances où le bain de mer est insuffisant ou impossible.

L'hydrothérapie, ses bains de mer, son climat exceptionnel, tels sont les moyens thérapeutiques que Monaco peut offrir à ceux qui viennent lui demander le soleil et la santé, moyens puissants qui s'entraident, se remplacent et au besoin se corrigent mutuellement et qui retiendront parmi nous, la plus grande partie de l'été, bon nombre de nos hôtes d'hiver, et pendant l'hiver, pour achever leur cure ou la renouveler, les baigneurs toujours plus nombreux qu'attire chaque année notre plage hospitalière.

---

## LE TIR AUX PIGEONS DE MONTE CARLO.

---

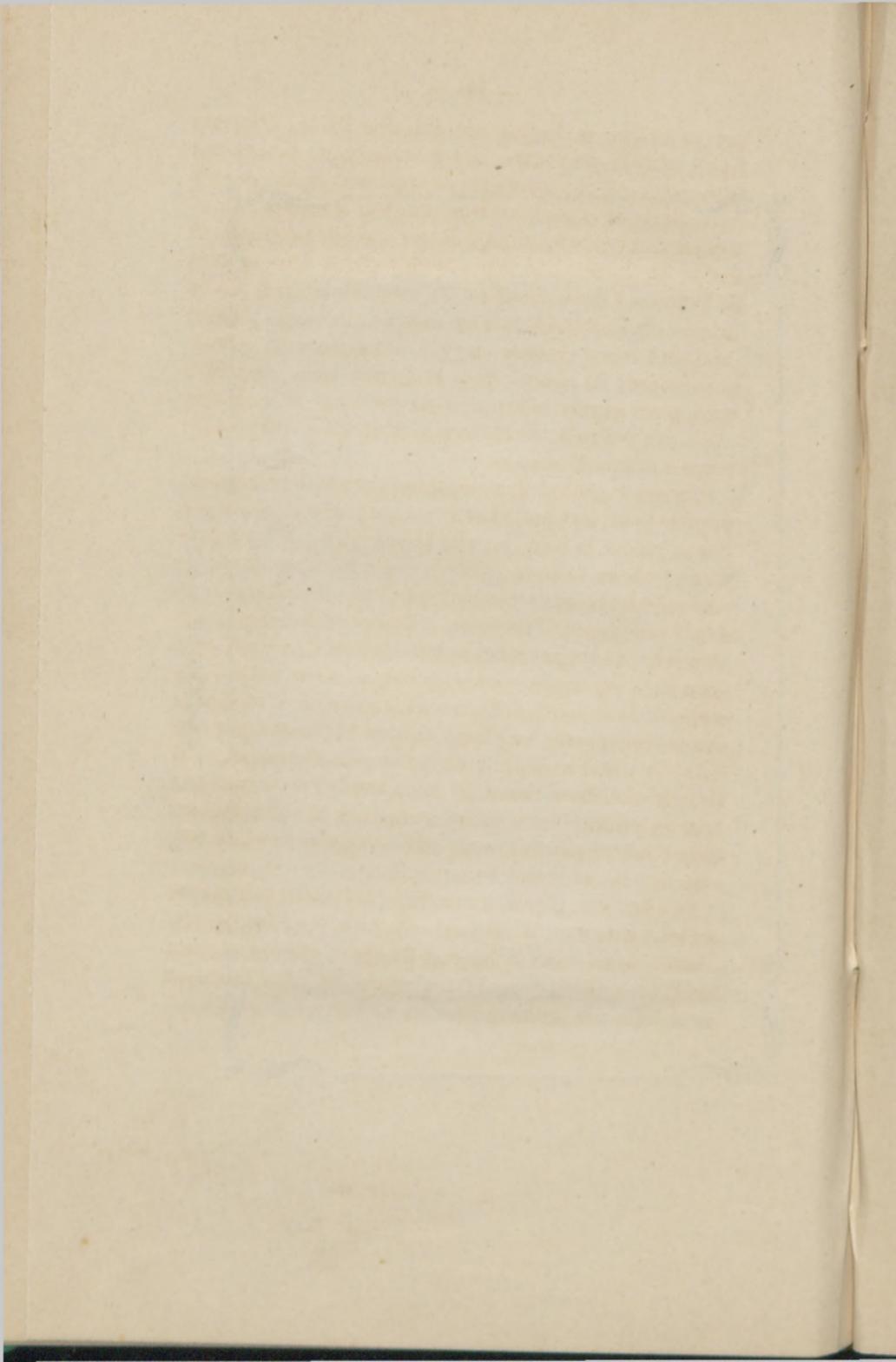
Le tir aux pigeons de Monte Carlo est renommé dans tous les clubs des capitales du continent, et surtout en Angleterre et en Amérique : les plus célèbres *shooters* s'y font inscrire chaque hiver, on peut en juger par les noms des principaux membres qui composent le comité de patronage :

MM. le comte Hallez-Claparède, le duc de Castries, le duc de Vallombrosa, le duc de Rivoli, A. du Bos, G. Brinquant, Robert Hennessy, le duc de Hamilton, sir Frederick Johnstone, sir Charles Legard, sir William Call, Réginald Herbert, D. Treherne, C. Livingstone, J. G. Benett, G. L. Lorillard, le prince L. Esterhazy, le prince Ch. F. Furstenberg, le prince A. de Chimay, le marquis F. de Croix, le baron Bower Saint-Clair, le comte de Galve, le baron M. Baracco, A. Varocque, G. Besana, le baron Podesta, etc., etc.

Le tir aux pigeons de Monte Carlo est une merveille de goût et d'agencement confortable. Figurez-vous la plus belle terrasse du monde conquise sur la mer bleue à force de patience, d'or et de travail ; on y descend par des escaliers à balustre d'un travail monumental ; les bains



JARDINS DU CASINO.



des patriciens de Naples, au temps de Pline, n'étaient rien à côté de ces voûtes, de ces arcades, de ces jardins superposés qui ont coûté près de trois cent mille francs à faire surgir de la mer, au bout d'autres terrasses, d'autres jardins qui avaient déjà dévoré plusieurs millions de francs. Et pourquoi ce luxe d'architectures dans le goût de Piranèse ? Pour aboutir à un petit colombier à toit de briques où l'on élève, bon an mal an, dix mille pigeons destinés à servir de cible au fusil des désœuvrés délicats qui viennent ici non pas pour raffermir leurs poumons, mais pour gagner le Grand-Prix de vingt mille francs offert par le Casino de Monaco à celui qui abattra 12 pigeons à 26 et à 27 mètres.

Pauvres Pigeons ! Quelques-uns échappent au premier coup de fusil, lorsque le tireur encore jeune et novice n'a pas su viser à la boîte, en vrai *shooter*, au moment précis où l'oiseau s'enlève ; mais il y en a bien peu de ces tireurs généreux qui attendent que leur victime soit déjà dans l'espace pour l'immoler.... Pigeons infortunés, vous avez échappé au premier coup de feu du tireur nouveau venu dans l'enceinte, vous vous croyez sauvés, déjà l'immensité bleue vous offre son abri, encore un coup d'aile, et vous échapperez au plomb calibre 10 ; mais, vain espoir ! le tireur a le droit de lâcher son second coup, il vous atteint dans l'azur, et vous tombez à la mer par delà les grilles ! Votre seule consolation, à votre dernier soupir est de pouvoir vous dire que votre mort ne servira de rien au cruel vainqueur....

En effet, tout pigeon tombé hors de l'enceinte n'est pas acquis au tireur, il est jugé *mauvais*. Ne sont inscrits comme *bons*, dans le langage du sport, que les pigeons tombés dans un espace de cinq mètres et dans l'intérieur de la grille qui borne le tir.

O sociétés colombophiles ! Obtenez au moins ceci des maîtres autorisés dans ce genre de fêtes : que le tireur n'aura jamais droit qu'à un seul coup de fusil, et que si le malheureux pigeon échappe à la première cartouche, il sera quitte de la vie ! Etre homme, le roi de la nature, et s'y prendre à deux fois pour immoler un oiseau, quelle décadence ! Le second coup est de trop ; je demande, au nom de l'humanité, qu'on s'en tienne au premier, et, si l'oiseau échappe, qu'il aille en rendre compte à Vénus !

Et puis, réunissez, si vous le voulez, une conférence pour discuter cette amélioration. Vous riez... , les pigeons vous intéresseraient-ils moins que les Slaves ?

Ah ! pigeons, colombes ! où est le temps où mon camarade Roger de Beauvoir faisait cette chanson sur vous :

Vénus n'a mis que deux colombes  
Au char qu'enlèvent les Amours !

Vénus était trop soigneuse de ses pigeons pour les atteler à quatre, et maintenant tous ces amoureux, ces joueurs, ces heureux de Monaco font des hécatombes de pigeons ! Devinez ce qu'on en a tué au tir de Monte Carlo ? — Car la statistique universelle vient d'ouvrir une nouvelle colonne pour les pigeons. — On en a tué trois cent trente-deux.

Oùï, lecteur, lecteur sensible qui avez peut-être un colombier à Bougival ou à Suresnes, on a tué trois cent trente-deux pigeons en trois heures de petite fête !... Et dire que pas un de ces pigeons-là n'est bon à manger ! On ne peut même pas en faire du bouillon d'hôpital.

Après le tir, deux fois par semaine, tous les élégants *shooters* (qui ne font pas partie de la Société protectrice des animaux) se réunissent dans les splendides salons de l'hôtel de Paris, autour des tables princièrement servies,

et ils boivent à leurs victimes de la journée, sans qu'il vienne à l'œil d'aucun d'eux une larme de repentir pour les lâches attentats commis contre ces pauvres oiseaux — qu'ils se gardent bien de manger, même en compote.

Grâce au tir aux pigeons, le séjour de Monte Carlo est un paradis pour les sportmens; d'ailleurs cette ville d'hiver, fondée il n'y a pas vingt ans, prend une importance qui frappe tous les étrangers. Monte Carlo, seconde capitale de la Principauté de Monaco, comptera bientôt dix mille habitants (je ne parle pas de la population du pigeonnier, population flottante s'il en fut). Ce petit pays est décidément l'oasis fortunée du luxe, du plaisir et de l'élégance princière. Ce succès est dû à l'intelligence, à l'aménité, à la bonne grâce des fondateurs de la Société des Bains de Monaco, qui n'out pas travaillé seulement pour eux-mêmes, mais surtout et toujours pour les plaisirs du public.

---

RENSEIGNEMENTS DIVERS.



ARRÊTÉS DE POLICE GÉNÉRALE.



*Arrêté sur les Objets trouvés.*



Nous, Gouverneur Général de la Principauté de Monaco.

ARRÊTONS :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Tout objet trouvé dont le propriétaire n'est pas connu, quelle que soit la valeur de l'objet, doit être déposé entre les mains de l'autorité, qui le garde pendant un certain temps à la disposition de la personne qui l'a perdu, après quoi, si l'objet n'a pas été réclamé par son légitime propriétaire, il est rendu à celui qui l'a trouvé.

ART. 2. — Le laps de temps pendant lequel l'objet trouvé est gardé est fixé ainsi qu'il suit :

1<sup>o</sup> Les objets susceptibles d'être détériorés par les

insectes, tels que les fourrures et lainages, sont conservés pendant six mois.

2° Les autres objets sont conservés pendant un an.

3° Quant aux animaux qui pourraient être trouvés égarés, ils seront, par les soins de l'autorité, mis en fourrière et gardés pendant huit jours au plus, après quoi ils seront vendus à la diligence de M. le Receveur des Domaines, et le produit net de la vente restera déposé, pendant un an, à la disposition du propriétaire. Après ce laps de temps, si celui-ci ne s'est pas présenté, la somme en question sera remise à celui qui a trouvé l'animal.

ART. 3. — Le dépôt des objets trouvés a lieu, soit au Commissariat de la circonscription sur laquelle demeure l'inventeur de l'objet, soit au Commissariat de la circonscription sur laquelle l'objet a été trouvé. Le Commissaire de Police donne un reçu au déposant et envoie l'objet avec un procès-verbal ou un rapport au Directeur de la Police.

ART. 4. — Tout individu ayant trouvé un objet et ne l'ayant pas déposé, pourra être poursuivi comme s'étant approprié un objet ne lui appartenant pas.

ART. 5. — Le Directeur de la Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement le 7 mai 1875.

---

*Arrêté sur les Permis de Séjour.*

Nous, Gouverneur Général de la Principauté,  
Vu le Chapitre II du Titre 1<sup>er</sup> de l'Ordonnance, en date  
du 6 juin 1867, sur la Police générale ;  
Vu les Arrêtés en date du 23 août 1870 et du 30 juin  
1873 ;

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Tout Étranger, sans exception, qui  
voudra séjourner dans la Principauté, sera tenu de se  
présenter, dans la quinzaine de son arrivée, au Commis-  
sariat de la circonscription sur laquelle il demeure, pour  
y demander un permis de séjour.

ART. 2. — Sa demande sera transmise au Directeur  
de la Police, qui, d'après les renseignements fournis par  
le Commissaire de Police, délivrera le permis.

ART. 3. — La durée du permis de séjour sera de six  
mois, mais il pourra être retiré plus tôt, si l'Autorité le  
juge nécessaire.

ART. 4. — Toute personne à qui le permis de séjour  
est refusé ou retiré, est tenue de quitter la Principauté  
dans le délai qui lui est fixé.

ART. 5. — Les contrevenants sont passibles de l'amende  
édictée par l'article 191 de l'Ordonnance sur la Police  
générale, en date du 6 juin 1867, sans préjudice de leur  
expulsion, et, le cas échéant, des peines prévues par l'ar-  
ticle 195 de la même Ordonnance.

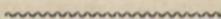
ART. 6. — L'amende édictée par l'article 191 de l'Or-

donnance précitée, sera appliquée à tout hôtelier, aubergiste ou logeur en garni, loueur de villas ou d'appartements meublés qui logera, au-delà de quinze jours, des étrangers non munis d'un permis de séjour.

Elle sera également appliquée à tout entrepreneur ou maître qui occupera, soit des employés, soit des ouvriers, soit des domestiques non munis d'un permis de séjour en règle.

ART. 7. — Le Directeur de la Police et le Commandant du Corps des Carabiniers, ainsi que les fonctionnaires agents et militaires sous leurs ordres, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, le 16 novembre 1875.



*Arrêté sur les Hôtels et Maisons garnies.*



Nous, Gouverneur Général de la Principauté,  
Vu les articles 89 et suivants de l'Ordonnance en date du 6 juin 1867 sur la Police Générale ;  
Vu également les articles 68, 122, 476 et 479 du Code Pénal ;

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Toute personne voulant exercer la profession d'hôtelier, d'aubergiste ou de logeur en garni, de même que toute personne qui veut louer, soit des appartements, soit des chambres meublés, est tenue de se pourvoir au préalable d'une autorisation délivrée par Nous.

ART. 2. — Elle devra se munir d'un registre, qui sera côté et paraphé par le Commissaire de Police de sa circonscription, et sur lequel seront inscrits immédiatement, sans aucun blanc ni interligne, les noms, les prénoms, l'âge, la profession, le lieu de naissance, la nationalité et la date d'entrée et de sortie de toutes les personnes ayant couché, même une seule nuit, chez elle, en mentionnant, dans la colonne à ce destinée, le nombre de personnes qui accompagnent chaque voyageur. Ce registre devra être présenté à toute réquisition des fonctionnaires ou agents de l'Autorité.

ART. 3. — Elle devra, en outre, chaque matin, faire au Commissariat de sa circonscription la déclaration de toutes les personnes arrivées la veille, chez elle, en fournissant, pour chaque voyageur, un bulletin imprimé, contenant toutes les indications mentionnées ci-dessus ; et, chaque samedi matin, avant dix heures, elle fournira un état contenant les noms et prénoms, la date d'entrée et celle de sortie, de toutes les personnes parties depuis le vendredi de la semaine précédente.

ART. 4. — Il est défendu d'inscrire sciemment qui que ce soit sous des noms faux ou supposés, et de loger sciemment des malfaiteurs, ou des femmes de débauche.

ART. 5. — Le propriétaire ou le principal locataire qui loue toute une maison ou une villa en meublé à la même famille, n'est pas tenu à se pourvoir d'une autorisation préalable, ni à tenir le registre prescrit par l'article 2 du présent arrêté, mais il devra envoyer au Commissaire de Police de son quartier un bulletin contenant toutes les indications prescrites par ledit article, chaque fois qu'il louera sa maison ou sa villa.

ART. 6. — Les contrevenants au présent arrêté sont passibles des peines édictées par les articles 122, 476 et

479 du Code Pénal, et par l'article 192 sur la Police Générale en date du 6 juin 1867.

ART. 7. — L'autorisation de louer en garni n'est valable que pour une année. Elle pourra être retirée en cas d'infractions graves ou réitérées.

ART. 8. — Toutes les autorisations accordées jusqu'à ce jour sont annulées, et les personnes qui en jouissent devront, dans le délai d'un mois, nous adresser une demande à l'effet d'être autorisées à nouveau.

ART. 9. — Le Directeur de la Police et le Commandant du Corps des Carabiniers, ainsi que les fonctionnaires, agents et militaires sous leurs ordres, sont chargés de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, le 18 novembre 1875.



*Arrêté sur les Voitures de Place et les Omnibus.*



Nous, Gouverneur Général de la Principauté de Monaco,

Vu le règlement en date du 1<sup>er</sup> novembre 1872, concernant les voitures de place et les omnibus.

Attendu que le nombre des voitures de place allant toujours en augmentant, il est nécessaire d'apporter des modifications au règlement en question.

ARRÊTONS :

ARTICLE 1<sup>er</sup>.

Toute personne qui voudra exercer l'industrie de loueur

de voitures de place, ou celle d'entrepreneur d'omnibus, sera tenue d'adresser préalablement, au Directeur de la Police, une demande à l'effet de faire circuler lesdites voitures.

ART. 2.

Le Directeur de la Police, après avoir fait examiner les voitures par un expert, et s'être assuré par lui-même qu'elles remplissent les conditions de solidité, de commodité et de propreté voulues, donnera, pour chacune d'elles, un permis de circulation, indiquant le numéro qu'elle devra porter et le nombre de personnes qu'on pourra y recevoir.

ART. 3.

Le numéro attribué à chaque voiture devra être peint en blanc, derrière la voiture, à un endroit apparent.

Il sera reproduit en rouge sur les deux lanternes, Ces inscriptions auront au moins cinq centimètres de hauteur.

ART. 4.

Lorsqu'une voiture sera hors de service, celle qui la remplacera devra prendre le même numéro. Il en sera de même pour les voitures en réparation; celles qui les remplaceront provisoirement prendront aussi les mêmes numéros, et toutes devront être visitées avant d'être mises en circulation.

ART. 5.

Tous les ans, du 1<sup>er</sup> au 15 novembre, les entrepreneurs seront tenus de présenter leurs voitures à la visite de l'expert désigné par l'Administration et du Directeur de la Police.

ART. 6.

En cas de vente d'une ou de plusieurs voitures, le vendeur en fera la déclaration à la Direction de la Police, et

l'acheteur devra immédiatement adresser une demande, pour être autorisé à faire circuler, en son nom, les voitures en question.

En cas de cessation de roulage d'une ou de plusieurs voitures, le propriétaire devra immédiatement en faire la déclaration, et rapporter à la Direction de la Police le permis de circulation de ces voitures.

ART. 7.

Les voitures devront toujours être en bon état de propreté et de solidité, et pourvues d'une machine à enrayer.

ART. 8.

Lorsqu'une voiture sera reconnue être en mauvais état, ou qu'elle ne réunira pas toutes les conditions voulues, la mise en circulation en sera interdite jusqu'à ce qu'il ait été fait les réparations convenables.

Dans certains cas graves, le permis de circulation pourra même être retiré soit temporairement soit définitivement.

ART. 9.

Il est défendu aux entrepreneurs d'employer des chevaux entiers, vicieux ou malades.

ART. 10.

Les entrepreneurs ne pourront occuper que des cochers pourvus d'un permis de conduire, délivré par le Directeur de la Police, et qui devra être renouvelé deux fois par an, du 1<sup>er</sup> au 15 janvier et du 1<sup>er</sup> au 15 juillet.

ART. 11.

Le permis de conduire ne sera délivré qu'après une enquête sur la moralité du demandeur, qui devra produire un certificat d'aptitude délivré par deux loueurs, et son extrait du casier judiciaire.

ART. 12.

Ce permis peut être retiré, soit temporairement soit

définitivement, en cas d'infractions graves ou réitérées. Il est expressément défendu aux entrepreneurs d'occuper un cocher pendant tout le temps que durera la peine disciplinaire qui lui a été infligée.

ART. 13.

Les entrepreneurs ne doivent confier la conduite de leurs voitures qu'à des cochers d'une tenue convenable et proprement vêtus.

De plus, ils ne pourront occuper que des cochers munis d'un chapeau conforme au modèle qui sera adopté par l'Administration, lequel chapeau portera sur le devant le numéro de la voiture que le cocher sera chargé de conduire.

ART. 14.

Toutes les fois qu'un cocher quittera le service d'un entrepreneur pour entrer au service d'un autre, il devra faire renouveler son permis de conduire.

ART. 15.

L'entrepreneur est tenu de remettre, tous les matins à ses cochers, le nombre suffisant de cartes imprimées, conformes au modèle adopté par l'Administration. Ces bulletins indiqueront le numéro et le tarif de la voiture.

ART. 16.

Il est enjoint aux cochers de donner, avant de se mettre en marche, un de ces bulletins aux personnes faisant usage de leur voiture.

ART. 17.

Il leur est également enjoint :

- 1° D'être polis et prévenants pour le public, et de faciliter l'entrée des voyageurs dans leur voiture ;
- 2° De visiter leur voiture avant l'éloignement des

voyageurs, et de leur remettre les objets oubliés par eux, ou de déposer ces objets dans les 24 heures à la direction de la Police ;

3° De demander aux personnes qui montent dans leur voiture si elles entendent être conduites à l'heure ou à la course ;

4° D'allumer les deux lanternes de leur voiture dès la chute du jour ;

5° De prendre toujours leur droite à moins d'obstacle ;

6° De se détourner ou se ranger devant les autres voitures et à leur approche ;

7° De conduire leurs voitures au pas dans les rues étroites, et sur les points de la voie publique où il existe des pentes rapides ou des obstacles à la circulation.

#### ART. 18.

Il leur est défendu :

1° De conduire en état d'ivresse ;

2° De fumer lorsque leur voiture est occupée ;

3° De dormir sur leur siège et d'abandonner leur voiture, sur quelque point de la voie publique que ce soit.

4° De faire claquer inutilement leur fouet et de l'agiter de manière à atteindre les passants ou les personnes qui se trouvent dans leur voiture. En outre ils ne pourront se servir que de fouets montés en cravache ;

5° De lasser de vitesse ou de faire galoper leurs chevaux ;

6° De maltraiter leurs chevaux en les frappant abusivement ou avec le manche de leur fouet ;

7° D'ôter leurs habits, même pendant les chaleurs, et de conduire en blouse ;

8° De se réunir en groupe sur les stations ;

9° De faire stationner leurs voitures sur des points non affectés au stationnement ;

10° De laver leurs voitures, soit sur les places de stationnement, soit sur tout autre point de la voie publique ;

11° De rassembler les passants et de faire le va-et-vient sur la voie publique, tous actes constituant la maraude.

ART. 19.

Les voitures devront habituellement aller au trot de manière à faire huit kilomètres à l'heure, excepté aux endroits où il existe des côtes à monter, auquel cas elles ne seront tenues de marcher qu'à raison de cinq kilomètres à l'heure.

ART. 20.

Il y aura journallement une voiture au moins sur la place du Palais à Monaco. Ce service est obligatoire pour tous les loueurs. Il commencera à neuf heures du matin et finira à 8 heures du soir. Il sera fait à tour de rôle par toutes les voitures de place. A cet effet, un tableau de roulement sera établi tous les mois. Si une voiture est en réparation, ou si, pour un motif quelconque, elle ne peut faire ce service, l'entrepreneur devra fournir une autre voiture.

ART. 21.

Les cochers des voitures stationnant sur la Place du Palais, toutes les fois qu'ils partiront en course, devront faire connaître l'endroit où ils vont au Commissariat de Police de Monaco, de manière qu'on puisse contrôler l'emploi de leur temps.

ART. 22.

Il est établi quatre stations pour les voitures de place et les omnibus, savoir :

1<sup>o</sup> Station de la gare de Monaco.

Les omnibus se rangeront en bataille dans la cour de la gare, la tête des chevaux faisant face à l'avenue. Les voitures de place se rangeront en file le long de la grille en fer qui ferme la cour des voyageurs du côté du pont, et le long de l'avenue de la gare du côté droit en montant.

2<sup>o</sup> Station de la gare de Monte Carlo.

Les omnibus se rangeront en bataille dans la cour de la gare.

Les voitures de place se rangeront en file au bas de la route qui conduit du Casino à la gare, du côté gauche en descendant.

3<sup>o</sup> Station du Casino.

Les omnibus stationneront en file sur le boulevard allant du Casino à la Condamine, à l'entrée de la place du Casino, côté de l'hôtel de Paris.

Les voitures de place stationneront en file sur l'allée latérale située à gauche en montant après la place du Casino.

4<sup>o</sup> Station de la Condamine.

Les omnibus stationneront sur le boulevard de la Condamine devant le café de la Méditerranée.

Les voitures de place stationneront sur le boulevard de la Condamine, du côté de la mer, vis-à-vis de l'annexe de l'hôtel des Bains, à partir de la première descente qui conduit à la mer.

ART. 23.

Les voitures prendront rang sur les stations au fur et à mesure de leur arrivée.

ART. 24.

Aucune voiture de place, même gardée, ne pourra stationner, ni sur la place du Casino, ni devant le restaurant de l'hôtel des Bains.

Les voitures qui seront gardées par des personnes allant au Casino, se placeront sur l'avenue, du côté opposé à la station. Les voitures gardées par des personnes se trouvant à l'hôtel des Bains se placeront sur le boulevard de la Condamine, devant les maisons Ange Médecin.

ART. 25.

Les prix à payer par les voyageurs sont fixés ainsi qu'il suit :

1° Pour les omnibus :

La place : 30 centimes.

2° Pour les voitures de place :

De 7 heures du matin à minuit et demi :

La course : 1 franc 50 centimes.

L'heure : 3 francs.

De minuit et demi à 7 heures du matin, les prix seront doublés.

ART. 26.

Les cochers transporteront sans augmentation de prix les menus bagages, tels que valises, porte-manteaux, étuis à chapeau, sacs de nuit, cartons, paquets et autres objets peu volumineux.

Les autres bagages seront transportés au prix de 25 centimes par colis, mais les cochers ne seront tenus à les recevoir, que tout autant que leur dimension et leur nature permettront de les placer dans l'intérieur ou sur le siège des voitures.

ART. 27.

Le tarif n'est applicable que pour l'intérieur de la Principauté; pour aller en dehors de la Principauté, les voyageurs devront traiter de gré à gré avec les cochers.

Le cocher qui sera pris avant minuit et demi et qui arrivera à destination après cette heure, ne pourra exiger un prix plus élevé que celui du tarif du jour, mais seulement pour la première heure ou la première course.

ART. 28.

Les cochers ne sont pas tenus d'aller chercher des voyageurs ou d'aller en conduire dans les propriétés qui se trouvent sur l'avenue Saint-Michel tant que les travaux projetés pour l'amélioration de ladite avenue n'auront pas été exécutés.

ART. 29.

Les cochers sont tenus de se rendre à domicile pour charger, et ils doivent conduire jusqu'au domicile indiqué la personne qui sera venue les chercher, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité pour ce déplacement, mais s'ils attendent plus d'un quart d'heure à la porte du voyageur, le tarif à l'heure est appliqué à partir du moment où la voiture aura été prise.

ART. 30.

Lorsqu'un cocher s'est rendu à domicile et n'est pas employé, il lui est payé la moitié du prix d'une course ordinaire, si la perte de temps pour le déplacement ne dépasse pas un quart d'heure, mais si le temps excède un quart d'heure, il lui sera payé le prix entier de la course.

ART. 31.

Le voyageur qui aura pris une voiture pour une

course pourra, avant d'arriver à destination, demander à être conduit à l'heure. Dans ce cas, le cocher n'aura droit qu'au tarif de l'heure, laquelle courra à partir de l'instant où sa voiture a été prise.

ART. 32.

Lorsqu'un cocher est pris à l'heure, le prix total de la première heure lui est acquis, quand même il n'aurait pas été employé pendant l'heure entière. Les heures suivantes se fractionnent par quarts d'heure. Le quart d'heure commencé est dû en entier. Les cochers loués à l'heure doivent suivre l'itinéraire indiqué par le voyageur.

ART. 33.

Les cochers loués à la course peuvent choisir la voie la plus courte ou la plus facile, et ils n'ont droit qu'au prix de la course, lorsque sans être détournés de leur chemin, ils sont requis de déposer, pendant le trajet, un ou plusieurs voyageurs ; mais, ils ont droit au prix de l'heure lorsqu'ils sont détournés de leur chemin par les voyageurs.

ART. 34.

Tout cocher est tenu de se conformer au tarif, et de marcher à toute réquisition, qu'il soit pris sur une station, ou qu'il soit rencontré à vide, et n'étant pas retenu, sur la voie publique.

ART. 35.

Tout cocher est tenu de représenter à la première réquisition des agents de l'autorité ou de personnes qui l'emploient :

1° Son permis de conduire.

2° Le permis de circulation de la voiture qu'il conduit, auquel sera joint un exemplaire du présent arrêté.

ART. 36.

Il y aura constamment dans l'intérieur des voitures de place, un tableau indiquant le prix du tarif, et portant le timbre de la Direction de la Police ; ce tableau sera conforme au modèle adopté par l'Administration.

Il devra être placé contre le siège du cocher, dans un endroit très-apparent.

ART. 37.

Les contraventions au présent arrêté seront punies des peines édictées par les articles 472, 475, 476, 477 et 479 du Code Pénal, sans préjudice des peines disciplinaires qui peuvent être infligées aux cochers et du retrait du permis de circulation qui peut être prononcé par voie administrative.

ART. 38.

Toutes les dispositions antérieures, concernant le service des voitures de place et des omnibus sont rapportées.

ART. 39.

Le Directeur de la Police et le Commandant du corps des Carabiniers, ainsi que les fonctionnaires, agents et militaires sous leurs ordres, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, le 6 Mars 1876.

*Le Gouverneur Général,*

B<sup>on</sup> de BOYER de Ste-SUZANNE.



## CONSULATS

---

CONSULAT D'AUTRICHE-HONGRIE.

Villa Massengy, quartier Carabacel, Nice.

CONSULAT DE BELGIQUE.

Rue de Lorraine, 18.

CONSULAT DU CHILI.

Rue du Milieu, 16.

CONSULAT GÉNÉRAL DE L'ÉQUATEUR.

Rue du Milieu, 16.

VICE-CONSULAT D'ESPAGNE.

Rue de Lorraine, 18.

AGENCE CONSULAIRE DES ÉTATS-UNIS.

Rue des Briques.

VICE-CONSULAT DE FRANCE.

Villa Sigaldi, aux Moulins.

CONSULAT GÉNÉRAL D'ITALIE

Rue Gioffredo, 34, Nice.

AGENCE CONSULAIRE D'ITALIE.

Rue des Orangers, Condamine.

CONSULAT DES PAYS-BAS.

Aux Carniers, Monte Carlo.

CONSULAT DU PÉROU.

Aux Carniers, Monte Carlo.

CONSULAT DE TUNIS.

Rue des Briques.



POLICE.

---

*Direction de la Police.*

Hôtel du Gouvernement.

---

COMMISSARIAT DE POLICE DE MONACO.

Hôtel du Gouvernement.

COMMISSARIAT DE POLICE DE LA CONDAMINE.

Place d'Armes, Condamine.

COMMISSARIAT DE POLICE DE MONTE CARLO.

Maison de Vedel, Monte Carlo.

---

GASERNE DES CARABINIERS.

Rue du Milieu, 41, Monaco.

---

## SERVICE DES POSTES.

*Bureau: rue du Tribunal prolongée, au rez-de-chaussée*

Ouvert au public tous les jours de 8 heures du matin à midi, et de 2 heures à 7 heures du soir. Les dimanches et jours de fêtes le public est admis de 8 heures à 10 heures du matin et le soir de 4 heures à 6 heures.

Des boîtes supplémentaires sont établies à la Condamine, place du Casino, aux gares de Monaco et de Monte Carlo. Les boîtes établies à la gare sont levées au passage de chaque train faisant le service de la poste. Il y a chaque jour six levées à la boîte du bureau de Monaco.

| HEURES DES<br>LEVÉES DES BOITES<br>A MONACO | DÉSIGNATION DES ROUTES<br>COMPRISES DANS CHAQUE LEVÉE |
|---------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| 1 <sup>re</sup> LEVÉE<br>8 h. 30 matin.     | Menton 1°. — Italie 1°.                               |
| 2 <sup>me</sup> LEVÉE<br>À midi             | Étranger.                                             |

| HEURES DES<br>LEVÉES DES BOITES<br>A MONACO | DÉSIGNATION DES ROUTES<br>COMPRISES DANS CHAQUE LEVÉE |
|---------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| 3 <sup>me</sup> LEVÉE<br>2 h. 30 du soir    | Menton 2°. — Italie 2°.                               |
| 4 <sup>me</sup> LEVÉE<br>7 h. du soir.      | Menton 3°                                             |
| 5 <sup>me</sup> LEVÉE<br>9 h. du soir.      | Étranger. — Italie 3°                                 |
| 6 <sup>me</sup> LEVÉE<br>11 h. 30 du soir   | La Turbie.                                            |

Les distributions ont lieu : la 1<sup>re</sup> à 8 heures du matin, la 2<sup>e</sup> à 1 heure du soir, la 3<sup>e</sup> à 5 heures.

Voici quelques notices générales sur le service des postes que le public a intérêt à connaître et que nous empruntons aux avis officiels publiés par l'administration.

*Imprimés, Échantillons, Épreuves d'imprimerie corrigées, Papiers de Commerce ou d'affaires, de Monaco pour la France, et réciproquement.*

Leur taxe est réglée à prix réduits, moyennant affranchissement préalable. Le poids des imprimés, épreuves d'imprimerie et papiers d'affaires ne doit pas dépasser 3 kilogr., celui des échantillons 300 gr. La dimension des

imprimés, épreuves d'imprimerie corrigées, papiers d'affaires et échantillons d'étoffes sur carte ne doit pas excéder 45 centimètres, celle des autres échantillons 25 centimètres.

Les *Imprimés* sont expédiés sous bandes mobiles couvrant au plus le tiers de la surface du paquet. Ils sont divisés en trois classes :

1<sup>o</sup> Les *Journaux politiques*, taxe 4 c. par exemplaire de 40 gr. et au-dessus. Au-dessus de 40 gr., augmentation de 1 c. par chaque 10 gr., ou fraction de 10 gr. excédant ; moitié des prix ci-dessus, lorsque le journal est pour l'intérieur du département où il est publié ou pour les départements limitrophes. (Les journaux publiés dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise ne jouissent pas de la réduction pour les départements limitrophes).

2<sup>o</sup> Les *Circulaires*, prospectus, catalogues, avis divers et prix-courants, livres, gravures, lithographies en feuilles, brochés ou reliés, taxe : de 5 gr. et au-dessous, 2 c. ; de 5 gr. à 10 gr., 3 c. ; de 10 gr. à 15 gr., 4 c. ; de 15 gr. à 50 gr., 5 c., avec augmentation de 5 c. par chaque 50 gr. ou fraction de 50 gr., à partir du poids de 50 gr. exclusivement.

Les *Cartes de visite* (même deux ensemble) sont reçues sous enveloppes non fermées, aux conditions ci-dessus. Sont assimilées aux cartes de visite ordinaires les cartes de visite portraits photographiés.

Le port des *Échantillons* avec ou sans imprimés ; des *épreuves d'imprimerie corrigées*, des *papiers de commerce* ou *d'affaires*, placés soit sous bandes mobiles, soit dans des enveloppes non fermées, ou dans des sacs faciles à ouvrir, est fixé, pour chaque paquet portant une adresse particulière, à 5 c. par 50 grammes ou fraction de 50 gr.

| TAXE DES LETTRES ORDINAIRES<br>CIRCULANT DE MONACO<br>dans l'intérieur de la France,<br>et réciproquement.<br>POIDS DES LETTRES | LETTRES<br>circulant de<br>bureau à bur. |                | LETTRES<br>distribuables<br>du même bur. |                |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|----------------|------------------------------------------|----------------|
|                                                                                                                                 | affran.                                  | Non<br>affran. | affran.                                  | Non<br>affran. |
|                                                                                                                                 | fr. c.                                   | fr. c.         | fr. c.                                   | fr. c.         |
| Jusqu'à 15 gr. inclusivement...                                                                                                 | " 25                                     | " 40           | " 15                                     | " 25           |
| Au-dessus de 15 gr. jusqu'à 30 gr.<br>inclusivement.....                                                                        | " 50                                     | " 80           | " 30                                     | " 50           |
| Au-dessus de 30 gr. jusqu'à 50 gr.<br>inclusivement.....                                                                        | " 75                                     | " 20           | " 45                                     | " 75           |
| Au-dessus de 50 gr. augmentation<br>par 50 gr. ou fraction de 50 gr.                                                            | " 50                                     | " 75           | " 25                                     | " 40           |

En cas d'insuffisance d'affranchissement, la taxe est calculée  
comme si la lettre n'avait pas été affranchie; mais il est fait  
déduction de la valeur des timbres-postes employés.

*Lettres et objets recommandés de Monaco pour la France  
et réciproquement.*

Le public est admis à recommander les lettres, les cartes postales, les échantillons, les papiers de commerce et d'affaires, les journaux, les imprimés et généralement tous les objets rentrant dans le monopole de la poste ou dont le transport peut lui être confié en vertu des lois en vigueur.

Les lettres recommandées ne sont assujetties à aucun mode de fermeture.

*Mandats-Dépêches.* — Le public est admis à employer la voie télégraphique pour faire payer à destination, jusqu'à concurrence de 5,000 fr. au maximum, les sommes déposées dans les bureaux de poste. Des mandats sont délivrés, transmis et payés dans les bureaux spécialement

désignés à cet effet. Ils sont établis par les receveurs des postes et signés par le déposant, qui ne peut y apporter aucune modification. Ils sont ensuite remis au déposant, qui reste chargé d'en requérir lui-même la transmission télégraphique dans les postes télégraphiques des localités mêmes où les mandats ont été délivrés. — Les taxes sont perçues, — pour le dépôt des fonds, d'après le tarif de l'Administration des postes concernant les articles d'argent ; — pour la transmission télégraphique, d'après le tarif des dépêches ordinaires. L'expéditeur doit payer, en outre, le coût de l'avis donné par le bureau télégraphique de destination au titulaire du mandat-dépêche, lequel coût est de 50 c., plus, s'il y a lieu, les frais d'express. — Le paiement du mandat doit être réclamé par le destinataire dans les cinq jours qui suivent l'arrivée de ce titre. Passé ce délai, il est renvoyé à l'Administration des postes, qui le rembourse comme mandat ordinaire. Le montant des mandats d'article d'argent non réclamés par les ayants droits, dans un délai de huit années, à partir du jour du versement des fonds, est définitivement acquis à l'État.

---

## SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE.

*Bureau : rue des Briques, 29, au deuxième étage.*

---

Ouvert à la correspondance privée pour tous pays, tous les jours de l'année, de 7 heures du matin en été (1<sup>er</sup> avril au 30 septembre) jusqu'à 9 heures du soir.

De 8 heures du matin en hiver (1<sup>er</sup> octobre au 31 mars) jusqu'à 9 heures du soir.

---

### *Mode de dépôt et rédaction des dépêches.*

Les dépêches télégraphiques doivent être déposées au guichet du bureau qui les inscrit sur un registre à souche après en avoir perçu la taxe et en délivre un reçu.

Elles doivent être écrites lisiblement, en carac-

tères de l'alphabet romain, en chiffres romains ou arabes.

Les indications éventuelles doivent être inscrites avant l'adresse.

L'adresse doit être aussi complète que possible et contenir le nom du destinataire, l'indication précise du bureau d'arrivée ainsi que de la rue et du numéro, du moins pour les villes importantes.

Par exception, des adresses abrégées ou convenues sont admises dans le service international.

Les dépêches peuvent être rédigées en langage ordinaire ou en langage secret.

Les dépêches en langage ordinaire doivent offrir un sens compréhensible, être écrites en une des langues suivantes : français, latin, allemand, anglais, arménien, espagnol, flamand, grec, hébraïque, hollandais, italien, portugais, russe, langues scandinaves, slave, hongrois, bohême, polonais, ruthène, serbe, croate, illyrien, roumain et turc.

La traduction des dépêches non rédigées en français peut être exigée.

Sont considérées comme dépêches secrètes, celles qui contiennent un texte chiffré ou en lettres secrètes qui renferment des séries ou des groupes de chiffres ou de lettres, ou des passages en langage

convenu, incompréhensibles pour le bureau de départ.

L'expéditeur est tenu de signer sa dépêche même d'un prénom, si son nom de famille figure dans son adresse qu'il est tenu de mentionner.

Par exception, dans le service international, la signature peut être abrégée, convenue ou même omise.

Tout interligne, renvoi, rature ou surcharge doit être approuvé.

La loi permet d'exiger que l'expéditeur justifie de son identité.

L'expéditeur d'une dépêche a toujours le droit de l'annuler, la demande en est faite par écrit si la dépêche n'est pas transmise sinon par service taxé.

#### *Règles relatives à la taxation.*

Dans le service dit intérieur (correspondance avec la France, la Corse, l'Algérie et la Tunisie) et dans le service international correspondance avec les pays soumis au régime européen (toute l'Europe, la Russie et la Turquie d'Asie et la Perse), la dépêche simple à laquelle s'applique l'unité de taxe est de 20 mots; la taxe s'accroît de moitié par chaque série ou fraction de série supplémentaire de 10 mots.

Avec les pays soumis au régime extra-Européen (Égypte, Aden, Golfe Persique, Belouchistan, Indes Anglaises et Néerlandaises, Indo-Chine, Cochinchine, Chine, Japon, Australie et Nouvelle-Zélande), la taxe s'établit par mot avec ou sans minimum de 10 mots (voir les tarifs ci-après).

Tout ce que l'expéditeur écrit sur la minute pour être transmis, entre dans le compte des mots soumis à la taxe. Mais le lieu de départ, la date et l'heure du dépôt sont transmis d'office.

### *Compte des mots.*

#### SERVICE INTÉRIEUR.

Les mots composés compris à ce titre dans le dictionnaire, les noms géographiques, ceux de rues, les numéros de maisons ne sont comptés que pour un seul mot.

#### SERVICE INTERNATIONAL.

Tous les mots comptent et les expressions réunies par un trait d'union ou par une virgule sont comptés pour le nombre de mots employés à les former.

Les réunions de mots contraires à l'usage de la langue employée ne sont pas admises.

La longueur du mot simple est fixée :

Dans la correspondance européenne à 15 caractères, et dans la correspondance extra-européenne à 10 caractères, de l'alphabet Morse.

Les nombres écrits en chiffres et les groupes de lettres exprimant des marques de commerce ou de

fabrique comptent pour autant de mots qu'ils contiennent de fois cinq caractères.

Les signes de ponctuation ne sont comptés pour un caractère que lorsqu'ils entrent dans la formation des nombres ou des groupes.

Les mentions relatives aux dépêches spéciales exprimées en formules abrégées ne comptent que pour un mot.

### *Dépêches spéciales.*

#### RÉPONSE PAYÉE.

L'expéditeur d'une dépêche peut en affranchir la réponse en inscrivant, avant l'adresse, la formule R. P. ou les mots *Réponse payée*.

Si le nombre des mots reste indéterminé, la taxe est perçue pour 20 mots.

Lorsque l'expéditeur demande une réponse plus étendue, il doit indiquer le nombre de mots dont la réponse est payée. Mais dans le service international, l'affranchissement de la réponse payée ne peut pas dépasser le triple de la taxe primitive.

### *Avis Télégraphiques.*

Dans la correspondance avec l'Autriche-Hongrie, la Belgique, l'Espagne, les Pays-Bas, le Portugal et la Russie, on admet sous le nom

d'*Avis télégraphique*, des dépêches réduites comme longueur, à 10 mots, et comme taxe, aux trois cinquièmes. Ces dépêches doivent être rédigées en clair, ne pas contenir de chiffres, on ne peut en affranchir la réponse, ni la faire suivre, ni la recommander, ni lui donner le caractère urgent, ni en obtenir le collationnement ou l'accusé de réception ni l'adresser à plusieurs destinataires.

*Dépêches privées urgentes.*

Dans la correspondance avec l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie et la Russie, l'expéditeur d'un télégramme privé peut obtenir, pour sa dépêche, la priorité de transmission, en inscrivant, avant l'adresse, la formule D. ou le mot *Urgent* et en payant triple taxe.

*Dépêche collationnée.*

Dans la correspondance internationale avec tous les pays soumis au régime européen, l'expéditeur de toute dépêche peut en demander le collationnement dont la taxe est égale à la moitié de celle de la dépêche. Mention doit en être faite avant l'adresse par les mots *Télégramme collationné* ou la formule T. C. Dans ce cas, les divers bureaux qui concou-

rent à la transmission de la dépêche en donnent le collationnement intégral.

Le collationnement est obligatoire pour les dépêches secrètes en chiffres ou en lettres.

### *Dépêche recommandée.*

#### SERVICE INTÉRIEUR

L'expéditeur de toute dépêche a la faculté de la recommander en inscrivant, avant l'adresse, le mot *recommandé* ou la formule T. R. et en payant double taxe. Dans ce cas, le bureau destinataire transmet, par télégraphie, à l'expéditeur lui-même, la reproduction intégrale de la copie envoyée au destinataire suivie de la double indication de l'heure précise de la remise et de la personne qui a reçu, et si cette remise n'a pu être effectuée, l'indication des motifs qui s'y sont opposés.

La recommandation est obligatoire pour les dépêches secrètes dans le service intérieur.

#### SERVICE INTERNATIONAL.

Dans les relations avec l'Autriche-Hongrie, l'Espagne, le Portugal, la Roumanie, la Suisse, tout expéditeur peut recommander son télégramme en payant triple taxe et en inscrivant, avant l'adresse, la mention *Télégramme recommandé* ou la formule T. R.

La dépêche recommandée est collationnée intégralement de bureau à bureau, et l'accusé de réception en est transmis à l'office expéditeur. En cas de perte, altération ou retard notable, il est alloué à l'expéditeur, en sus de la taxe remboursée, une somme fixe de 50 francs.

*Accusé de réception.*

L'expéditeur de toute dépêche peut demander que l'indication de l'heure de remise au destinataire lui soit transmise par télégraphe. Mention en est faite avant l'adresse par la formule C. R. ou accusé de réception. La taxe est celle d'une dépêche simple.

*Dépêches à faire suivre.*

Lorsqu'une dépêche porte la mention *faire suivre*, soit seule, soit accompagnée d'adresses successives, la dépêche est transmise à ces adresses ou à celles indiquées à l'arrivée au domicile du destinataire. Les frais de suite sont perçus sur le destinataire, lors de la remise de la dépêche.

*Dépêches multiples.*

Les dépêches peuvent être adressées soit à plusieurs destinataires dans une même localité, soit à un seul destinataire à plusieurs domiciles de la même résidence. Une taxe supplémentaire de 50 centimes par chaque destinataire ou par chaque domicile, est ajoutée à la taxe de la dépêche.

*Répétition de dépêche.*

La répétition de tout ou partie d'une dépêche peut être demandée par l'expéditeur ou le destina-

taire moyennant versement de la taxe de la demande et de la réponse par service taxé, dont le remboursement est effectué en cas d'erreur commise par le service télégraphique.

### *Copies.*

L'expéditeur et le destinataire ont le droit de se faire délivrer, moyennant le paiement d'un droit fixe de 0,50, une copie certifiée conforme de leur dépêche.

### *Remise des Dépêches.*

Les dépêches peuvent être adressées bureau télégraphique restant, poste restante ou à domicile par poste ou par exprès.

Si l'expéditeur demande l'envoi par poste ou par exprès, mention doit en être faite dans l'adresse. Il n'a rien à verser pour l'affranchissement de l'envoi par poste, mais il doit acquitter les frais d'exprès ou déposer des arrhes si la distance n'est pas connue.

Si aucune mention n'existe dans l'adresse indiquant que les frais d'exprès ont été acquittés au départ, ils sont perçus sur le destinataire.

La correspondance avec l'Amérique Nord centrale et sud et avec l'Afrique (colonie du cap) sont soumises à des règles spéciales à chaque pays.

*Mandats télégraphiques.*

Le public est admis à employer la voie télégraphique pour les envois d'argent jusqu'à concurrence de 5,000 francs entre Monaco, la France, la Corse et l'Algérie.

Les sommes à envoyer sont versées au bureau de poste dont le receveur en délivre un mandat télégraphique au déposant. Celui-ci doit y apposer sa signature et en opérer le dépôt au bureau du télégraphe contre versement de la taxe ; à l'arrivée, le bureau télégraphique expédie une copie du mandat au bureau de poste chargé d'en effectuer le payement, et envoie au titulaire de ce mandat un avis sur le vu duquel les fonds lui sont remis par la poste.

La taxe télégraphique des mandats télégraphiques est celle d'une dépêche ordinaire (selon le nombre de mots) augmentés de 0,50 pour le coût de l'avis.

TARIF.

Dépêche minimum de 20 mots, adresse et signature comprises.

Taxes augmentées de moitié par chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine de mots en plus.

*Service dit Intérieur.*

CORRESPONDANCE AVEC LA FRANCE, LA CORSE, L'ALGÉRIE  
ET LA TUNISIE.

|                                      |         |   |    |
|--------------------------------------|---------|---|----|
| Entre MONACO et:                     |         |   |    |
| le Département des Alpes-Maritimes.  | 20 mots | 1 | 50 |
| les autres départements de la France |         |   |    |
| continentale                         | —       | 2 | »  |
| la Corse, (voie directe sous-marine) | —       | 3 | »  |
| L'Algérie et la Tunisie              | —       | 5 | »  |

*Service dit International.*

\* RÉGIME EUROPÉEN.

CORRESPONDANCE AVEC AUTRES PAYS ÉTRANGERS.

|                                             |         |    |    |
|---------------------------------------------|---------|----|----|
| ALLEMAGNE: Alsace-Lorraine, v. directe      | 20 mots | 2  | »  |
| Ouest du Weser et de la Werra               | —       | 3  | »  |
| Est du Weser et de la Werra                 | —       | 4  | »  |
| AUTRICHE-HONGRIE                            | —       | 6  | 50 |
| BELGIQUE                                    | —       | 3  | »  |
| DANEMARCK                                   | —       | 6  | 50 |
| ESPAGNE                                     | —       | 4  | »  |
| GIBRALTAR                                   | —       | 6  | 50 |
| GRÈCE: Voie Suisse ou Italie-Otrante        |         |    |    |
| Continental                                 | —       | 10 | »  |
| ILES: Céphalonie, St-Ithaque, Ste-Maure,    |         |    |    |
| Zante, Spezzia, Hidra,                      | —       | 11 | 50 |
| Syra,                                       | —       | 13 | »  |
| Andros, Kytnos, Tinos                       | —       | 12 | »  |
| Corfou, voie d'Otrante                      | —       | 9  | 9  |
| ILES BRITANNIQUES: Londres, voies directes: | —       | 4  | »  |

|                                               |   |         |      |
|-----------------------------------------------|---|---------|------|
| Autres bureaux d'Angleterre, v. directe       |   | 20 mots |      |
| d'Ecosse et d'Irlande                         | — | —       | 6 »  |
| Iles Orcades, Shetland et Seilly              | — | —       | 6 »  |
| Iles de la Manche, voie Coutance câble        | — | —       | 4 »  |
| Ile d'Héligoland, voie directe                | — | —       | 8 »  |
| ITALIE                                        | — | —       | 4 »  |
| LUXEMBOURG                                    | — | —       | 2 »  |
| MALTE                                         | — | —       | 9 »  |
| MONTÉNÉGRO                                    | — | —       | 7 »  |
| NORWÈGE                                       | — | —       | 8 50 |
| PAYS-BAS                                      | — | —       | 4 »  |
| PERSE                                         | — | —       | 23 » |
| PORTUGAL                                      | — | —       | 5 »  |
| ROUMANIE                                      | — | —       | 7 »  |
| RUSSIE; 1° Russie d'Europe                    | — | —       | 11 » |
| 2° Russie du Caucase                          | — | —       | 15 » |
| 3° Russie d'Asie (1 <sup>re</sup> rég.)       | — | —       | 26 » |
| 4° Russie d'Asie (2 <sup>e</sup> rég.)        | — | —       | 41 » |
| SERBIE                                        | — | —       | 7 »  |
| SUÈDE                                         | — | —       | 8 »  |
| SUISSE                                        | — | —       | 3 »  |
| TURQUIE: 1° continent: (1 <sup>re</sup> rég.) | — | —       | 10 » |
| (2 <sup>e</sup> rég.)                         | — | —       | 14 » |
| (3 <sup>e</sup> rég.)                         | — | —       | 18 » |
| 2° Iles: Rhodes, Mételin,                     |   |         |      |
| Samos                                         | — | —       | 16 » |
| Chio                                          | — | —       | 16 » |
| Chypre                                        | — | —       | 17 » |
| Candie                                        | — | —       | 18 » |

RÉGIME EXTRA-EUROPÉEN.

CORRESPONDANCE AVEC L'ORIENT.

Dépêches taxées par mot et sans minimum.

|                                                                                                                          |           | Voies de<br>Turquie, Malte, Russie |      |      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------------------------------|------|------|
| EGYPTE : Alexandrie                                                                                                      | 1 mot     | 1 70                               | 1 70 | > >  |
| Autres bureaux                                                                                                           | —         | 1 70                               | 1 95 | > >  |
| ADEN                                                                                                                     | —         | 7 45                               | 4 30 | 8 25 |
| GOLFE PERSIQUE ET BÉLOUCHISTAN                                                                                           | 4 10      |                                    |      | 4 85 |
| (INDES ANGLAISES).                                                                                                       |           |                                    |      |      |
| INDOUSTAN : Kurrachee et bureaux à l'ouest de                                                                            |           |                                    |      |      |
| Chittagong                                                                                                               | —         | 5                                  | 5 50 | 5 50 |
| Bureaux à l'est de                                                                                                       |           |                                    |      |      |
| Chittagong et Ceylan                                                                                                     | —         | 5 25                               | 5 75 | 5 75 |
| INDO-CHINE : Penang                                                                                                      | —         | 6 25                               | 6 50 | 6 50 |
| Singapore                                                                                                                | —         | 7 25                               | 7 50 | 7 50 |
| INDES NÉERLANDAISES                                                                                                      | —         | 7 75                               | 8    | 8 >  |
| COCHINCHINE                                                                                                              | —         | 8 25                               | 8 50 | 8 50 |
| CHINE                                                                                                                    | —         | 9 75                               | 10   | 10 < |
| (JAPON).                                                                                                                 |           |                                    |      |      |
| NAGASAKI                                                                                                                 | —         | 13 75                              | 14   | 14 > |
| HAKODADÉ, taxes de Nagasaki par mot et de Nagasaki à destination, taxes par 20 mots ci-contre à ajouter. 20 mots 21 fr.— | —         | 13 75                              | 14   | 14 > |
| Autres bureaux                                                                                                           | — 11 fr.— | 13 75                              | 14   | 14 > |

Voies de  
Turquie, Malte, Russie

(AUSTRALIE).

|                                                                                            |   |         |        |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|---|---------|--------|-----------|
| Port Darwin : Australie méridionale, Victoria et Tasmanie                                  | — | 12 50   | 12 75  | 12 75     |
| Nouvelle Galle du Sud et Queensland                                                        | — | 12 75   | 13     | 13 >      |
| NOUVELLE ZÉLANDE : taxes par mot jusqu'à Victoria                                          |   |         |        |           |
| Australie augmentées de 10,50 par dépêche simple de 10 mots et de 1,05 par mot additionnel |   | 10 mots | 135 50 | 138 138   |
| BIRMANIE                                                                                   |   | 1 mot   | 5 45   | 5 95 5 95 |

CORRESPONDANCES AVEC L'AMÉRIQUE DU NORD

Voies du Nord, Brest, Londres, Valencia (câbles).

Dépêches taxées par mot et sans maximum.

|                               | Taxe par mot, |
|-------------------------------|---------------|
| ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON | 1 25          |
| AMÉRIQUE ANGLAISE             | 1 25          |
| Cap Breton                    | 1 25          |
| Colombie Anglaise             | 3 15          |
| Nouveau Brunswick             | 1 25          |
| Nouvelle Ecosse               | 1 25          |
| Ile du Prince Edouard         | 1 25          |
| Ontario ( Haut Canada )       | 1 25          |
| Québec ( Bas Canada )         | 1 25          |
| Terre Neuve                   | 1 25          |
| Ile de Vancouver              | 3 10          |

Taxe par mot.

ETATS-UNIS.

|                          |      |
|--------------------------|------|
| Alabama                  | 2 10 |
| Arizona                  | 2 30 |
| Arkansas                 | 2 30 |
| Californie               | 2 30 |
| Caroline du Nord         | 2 10 |
| Caroline du Sud          | 2 10 |
| Colorado (territoire de) | 2 30 |
| Colombie (district de)   | 1 45 |
| Conneticut               | 1 25 |
| Dakotah                  | 2 30 |
| Delaware                 | 1 45 |
| Géorgie                  | 2 10 |
| Idaho (Territoire d')    | 2 30 |
| Illinois                 | 1 80 |
| Indian (Territoire d')   | 2 30 |
| Floride: Lake City       | 2 10 |
| — Pensacola              | 2 10 |
| — Saint-Mark's           | 2 10 |
| — Tallahassee            | 2 10 |
| — Autres bureaux         | 3 15 |
| Indiana (Territoire d')  | 1 80 |
| Iowa                     | 2 30 |
| Kansas (Territoire d')   | 2 30 |
| Kentucky                 | 1 80 |
| Louisiane                | 2 10 |
| Maine                    | 1 52 |
| Manitoba                 | 2 30 |
| Maryland                 | 1 45 |
| Massachusetta            | 1 25 |
| Michigan                 | 1 80 |
| Minnesota                | 2 30 |

|                            | Taxe par mot |
|----------------------------|--------------|
| Mississippi                | 2 10         |
| Missouri : Saint-Louis     | 2 10         |
| Autres bureaux             | 2 30         |
| Montana ( Territoire de )  | 2 30         |
| Nebraska ( Territoire d' ) | 2 30         |
| Nevada ( Territoire de )   | 2 30         |
| New-Hampshire              | 1 25         |
| New-Jersey                 | 1 45         |
| New-Mexico                 | 2 30         |
| New-York : New-York        | 1 25         |
| Autres bureaux             | 1 45         |
| Ohio                       | 1 80         |
| Orégon                     | 2 30         |
| Pensylvanie                | 1 45         |
| Rhode-Island               | 1 25         |
| Tennessee                  | 2 10         |
| Texas                      | 2 30         |
| Utah ( Territoire d' )     | 2 30         |
| Vermont                    | 1 25         |
| Virginie                   | 2 10         |
| Washington                 | 2 30         |
| Wisconsin : Milwaukee      | 1 80         |
| autres bureaux             | 2 10         |
| Wyoming                    | 2 30         |

CORRESPONDANCE AVEC L'AMÉRIQUE CENTRALE.

ANTILLES, PANAMA, GUYANE.

Voies du Nord, câbles Brest, Valentia,

La taxe totale se compose des taxes ci-après :

1<sup>o</sup> Jusqu'à New-York 1 fr. 25 par mot.

2° de New-York à destination, taxes du tableau suivant s'appliquant à la dépêche simple de 10 mots avec augmentation par mot additionnel.

|                            | Taxe de dépêche<br>de 10 mots | Taxe par mot<br>au-dessus de 10 |
|----------------------------|-------------------------------|---------------------------------|
| (ANTILLES.)                |                               |                                 |
| Antigua                    | 68 35                         | 6 45                            |
| Barbade                    | 79 40                         | 7 60                            |
| Cuba: Santiago             | 35                            | 3 05                            |
| Cienfuegos                 | 31 25                         | 2 60                            |
| Autres bureaux             | 28 15                         | 2 50                            |
| Dominique                  | 72 20                         | 6 80                            |
| Grenade                    | 78 75                         | 7 50                            |
| Guadeloupe                 | 70 35                         | 6 55                            |
| Jamaïque                   | 41 25                         | 3 75                            |
| Martinique                 | 73 45                         | 7                               |
| Porto-Rico                 | 60 65                         | 5 65                            |
| St-Christophe ( St-Kitts ) | 67 10                         | 6 25                            |
| Sainte-Croix               | 64 70                         | 6 05                            |
| Sainte-Lucie               | 74 80                         | 7 10                            |
| Saint-Thomas               | 62 50                         | 5 85                            |
| Saint-Vincent              | 76 05                         | 7 20                            |
| Trinité                    | 81 25                         | 7 70                            |
| ( PANAMA ).                |                               |                                 |
| Colon ( Aspinwall )        | 67 10                         | 6 25                            |
| Panama                     | 77 50                         | 7 30                            |
| (GUYANNE ANGLAISE).        |                               |                                 |
| Berbice                    | 91 60                         | 8 75                            |
| Demerari                   | 91 60                         | 8 75                            |
| ( GUYANNE FRANÇAISE ).     |                               |                                 |
| Cayenne                    | 117 30                        | 11 25                           |

CORRESPONDANCE AVEC L'AMÉRIQUE DU SUD

Voie du Sud.

Câble Lisbonne, Madère, Saint-Vincent, Pernambuco.

Taxes par mot sans minimum.

|                        |                              |       |
|------------------------|------------------------------|-------|
| (BRÉSIL)               |                              |       |
| Bahia et Para          | voie directe France, Espagne | 14 65 |
| Pernambuco             | —                            | 10 65 |
| Rio de Janeiro         | —                            | 16 15 |
| Rio-Grande-del-Sul     | —                            | 18 65 |
| Santa-Catarina         | —                            | 18 65 |
| Santos                 | —                            | 18 65 |
| Autres bureaux         | —                            | 19 15 |
| (URUGAY)               |                              |       |
| Montevideo             | —                            | 18 65 |
| Autres bureaux         | —                            | 19 15 |
| (RÉPUBLIQUE ARGENTINE) |                              |       |
| Buenos-Ayres           | —                            | 19 50 |
| Autres bureaux         | —                            | 20    |
| (CHILI)                |                              |       |
| Tous les bureaux       | —                            | 25 75 |
| (PÉROU)                |                              |       |
| Iquique                | —                            | 23 35 |
| Arica et Tacna         | —                            | 25 25 |
| Arequipa               | —                            | 27 10 |
| Islay                  | —                            | 27 10 |
| Mollendo               | —                            | 27 10 |
| Puno                   | —                            | 27 10 |
| Lima                   | —                            | 30 85 |
| Callao                 | —                            | 30 85 |

CORRESPONDANCE AVEC L'AFRIQUE

ILES DE MADÈRE ET SAINT-VINCENT.

Voie de Lisbonne (câble).

Taxe par mot sans minimum.

|               |                                     |      |
|---------------|-------------------------------------|------|
| Madère        | voie directe France, Espagne, 1 mot | 1 70 |
| Saint-Vincent | — — —                               | 4 60 |

*Colonie du Cap.*

Voies mixtes de Plymouth et de Madère d'où les dépêches sont expédiées par paquebots jusqu'à la Colonie du Cap où elles reprennent la voie télégraphique.

Taxe de Plymouth augmentée de 1 fr. 50 p. frais de poste.  
ou de Madère — 1 fr. —

et en outre de la taxe coloniale variant selon la situation des bureaux.

## CHEMIN DE FER.

---

La Compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée (section de Marseille à Ventimiglia) a deux gares dans la Principauté: l'une à Monaco, l'autre à Monte Carlo.

Deux fois par an la marche des trains est modifiée: au mois de mai commence le service d'été au mois d'octobre le service d'hiver, mais ces modifications sont généralement peu importantes et voici l'horaire de la dernière saison d'été et de la présente saison d'hiver qui, à part de légères variations, sont observées à nos deux gares.

(1) L'heure de Rome avance de 47 minutes sur celle de Paris.

| STATIONS                       | 478<br>omn. | 4<br>expr. | 482<br>omn. | 486<br>mixt  | 488<br>direc | 492<br>mixt  | 494<br>mixt | 496<br>expr. | 498<br>mixt  |
|--------------------------------|-------------|------------|-------------|--------------|--------------|--------------|-------------|--------------|--------------|
| GÈNES, heure de Rome           | —           | —          | —           | mat.<br>4 15 | mat.<br>7 38 | mat.<br>8 35 | 12 55       | —            | soir<br>4 15 |
| VINTIMILLE :                   |             |            |             |              |              |              |             |              |              |
| Arrivées h. de Rome (1)        | —           | 6 50       | —           | 10 30        | 12 10        | 3 02         | 7 01        | —            | 10 20        |
| Départs heure de Paris         | —           | 6 50       | —           | 10 24        | 12 23        | 3 05         | 6 55        | soir         | 10 08        |
| MENTON . . . . .               | —           | 7 25       | —           | 11 »         | 12 59        | 3 40         | 7 30        | 10 »         | 10 44        |
| MONTE CARLO . . . . .          | —           | 7 48       | —           | 11 20        | 1 18         | 4 »          | 7 54        | 10 22        | 11 06        |
| MONACO . . . . .               | —           | 8 01       | —           | 11 31        | 1 25         | 4 09         | 8 01        | 10 28        | 11 14        |
| Eze . . . . .                  | —           | 8 14       | —           | 11 44        | —            | 4 22         | 8 15        | —            | —            |
| Beaulieu . . . . .             | —           | 8 22       | —           | 11 52        | —            | 4 30         | 8 23        | —            | —            |
| Villefranche-sur-mer .         | —           | 8 31       | —           | 12 06        | 1 49         | 4 40         | 8 32        | —            | 11 38        |
| NICE } arrivées . . . . .      | mat.        | 8 43       | mat.        | 12 18        | 2 01         | 4 52         | 8 44        | 11 03        | 11 50        |
| } départs . . . . .            | 6 08        | 8 55       | 10 05       | 12 35        | 2 23         | 5 14         | 9 06        | 11 08        | soir         |
| Antibes . . . . .              | 6 44        | 9 26       | 10 45       | 1 11         | 2 53         | 5 50         | 9 42        | 11 41        | —            |
| CANNES . . . . .               | 7 19        | 9 54       | 11 18       | 1 46         | 3 20         | 6 10         | 10 02       | 11 58        | —            |
| TOULON . . . . .               | 12 »        | 1 47       | 3 42        | 7 40         | 7 29         | soir         | soir        | soir         | —            |
| MARSEILLE } arrivées . . . . . | 2 20        | 3 15       | 5 57        | 9 45         | 9 05         | —            | —           | —            | —            |
| } départs . . . . .            | soir        | 3 40       | soir        | 11 15        | 9 45         | —            | —           | —            | —            |
| PARIS . . . . .                | —           | 8 30       | —           | 10 36        | 6 »          | —            | —           | —            | —            |
|                                |             | mat.       |             | soir         | soir         |              |             |              |              |

SERVICE D'HIVER.

(1) L'heure de Rome avance de 47 minutes sur celle de Paris.

| STATIONS                       | 478<br>omu. | 500<br>mixt | 482<br>mixt | 486<br>mixt | 488<br>direc | 492<br>mixt | 494<br>mixt  | 498<br>mixt  |
|--------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|-------------|--------------|--------------|
| GÈNES, heure de Rome           | —           | mat.        | —           | mat.        | mat.<br>7 05 | —           | 1 05         | soir<br>4 15 |
| VINTIMILLE :                   |             |             |             |             |              |             |              |              |
| Arrivées h. de Rome (1)        | —           | 7 01        | —           | —           | 12 10        | —           | soir<br>7 12 | 10 20        |
| Départs heure de Paris         | —           | 7 »         | —           | —           | 12 15        | soir        | 7 05         | 10 20        |
| MENTON . . . . .               | —           | 7 25        | —           | 11 04       | 12 40        | 4 20        | 7 30         | 10 44        |
| MONTE CARLO . . . . .          | —           | 7 48        | —           | 11 24       | 12 58        | 4 41        | 7 50         | 11 16        |
| MONACO . . . . .               | —           | 8 »         | —           | 11 31       | 1 04         | 4 48        | 7 58         | 11 14        |
| Eze . . . . .                  | —           | 8 13        | —           | 11 44       | 1 18         | 5 04        | 8 11         | —            |
| Beaulieu . . . . .             | —           | 8 21        | —           | 11 52       | —            | 5 12        | 8 19         | —            |
| Villefranche-sur-mer .         | —           | 8 29        | —           | 12 06       | 1 31         | 5 20        | 8 27         | 11 38        |
| NICE } arrivées . . . . .      | mat.        | 8 42        | mat.        | 12 19       | 1 44         | 5 33        | 8 40         | 11 51        |
| } départs . . . . .            | 6 08        | —           | 10 04       | 12 35       | 2 08         | 5 55        | 9 06         | —            |
| Antibes . . . . .              | 6 44        | —           | 10 40       | 1 11        | 2 43         | 6 32        | 9 42         | —            |
| CANNES . . . . .               | 7 19        | —           | 11 16       | 1 48        | 3 11         | 6 53        | 10 02        | —            |
| TOULON . . . . .               | 12 04       | —           | 3 44        | 7 40        | 7 29         | —           | —            | —            |
| MARSEILLE } arrivées . . . . . | 2 19        | —           | 5 54        | 9 42        | 9 02         | —           | —            | —            |
| } départs . . . . .            | 2 22        | —           | 5 57        | 9 45        | 9 05         | —           | —            | —            |
| PARIS . . . . .                | 8 30        | —           | —           | 10 36       | 6 »          | —           | —            | —            |
|                                | mat.        | mat.        | soir        | soir        | soir         | soir        | soir         | soir         |

SERVICE D'ÉTÉ.

Voici également le prix des places de la station de Monaco aux stations voisines et aux principales villes de France, et d'Italie.

| STATIONS                              | PRIX DES PLACES DE MONACO |                     |                     |
|---------------------------------------|---------------------------|---------------------|---------------------|
|                                       | 1 <sup>re</sup> cl.       | 2 <sup>me</sup> cl. | 3 <sup>me</sup> cl. |
| <i>Vers Marseille et Paris</i>        |                           |                     |                     |
| Eze . . . . .                         | » 85                      | » 65                | » 45                |
| Beaulieu . . . . .                    | 1 10                      | » 80                | » 60                |
| Villefranche-sur-mer . . . . .        | 1 35                      | » 95                | » 75                |
| Nice. . . . .                         | 1 95                      | 1 45                | 1 10                |
| Cannes . . . . .                      | 5 75                      | 4 30                | 3 15                |
| Toulon . . . . .                      | 21 30                     | 16 »                | 11 70               |
| Marseille . . . . .                   | 29 55                     | 21 15               | 16 25               |
| Avignon . . . . .                     | 44 45                     | 33 30               | 24 45               |
| Valence . . . . .                     | 59 70                     | 44 80               | 32 85               |
| Vienne. . . . .                       | 68 95                     | 51 75               | 37 95               |
| Lyon . . . . .                        | 72 80                     | 54 60               | 40 »                |
| Mâcon . . . . .                       | 81 55                     | 61 15               | 44 85               |
| Dijon . . . . .                       | 97 05                     | 72 80               | 53 40               |
| Paris . . . . .                       | 135 70                    | 101 80              | 74 65               |
| <br><i>Ligne du Midi</i>              |                           |                     |                     |
| Cette . . . . .                       | 49 25                     | 36 95               | 27 10               |
| Toulouse . . . . .                    | 76 35                     | 57 30               | 42 »                |
| Bordeaux . . . . .                    | 107 85                    | 80 95               | 59 30               |
| <br><i>Vers la frontière d'Italie</i> |                           |                     |                     |
| Cabbé-Roquebrune . . . . .            | » 70                      | » 55                | » 35                |
| Menton. . . . .                       | 1 20                      | » 90                | » 65                |
| Vintimille. . . . .                   | 2 50                      | 1 85                | 1 35                |

| STATIONS                     | PRIX DES PLACES<br>DE MONACO |                     |                     |
|------------------------------|------------------------------|---------------------|---------------------|
|                              | 1 <sup>re</sup> cl.          | 2 <sup>me</sup> cl. | 3 <sup>me</sup> cl. |
| <i>Haute et Basse Italie</i> |                              |                     |                     |
| Savone . . . . .             | 14 70                        | 10 40               | 7 45                |
| Gênes . . . . .              | 19 65                        | 13 90               | 9 90                |
| Turin . . . . .              | 31 45                        | 22 10               | 15 95               |
| Milan . . . . .              | 34 50                        | 24 15               | 17 30               |
| Florence . . . . .           | 46 40                        | 33 40               | 24 »                |
| Venise . . . . .             | 82 35                        | 58 25               | 41 80               |
| Rome . . . . .               | 76 50                        | 54 20               | 38 65               |
| Naples . . . . .             | 105 25                       | 74 10               | 52 65               |

La gare de Monaco ne délivrant pas des billets, au-delà de Cette, pour la France, et au-delà de Gênes pour l'Italie, les prix portés au présent tableau pour les gares de Toulouse et Bordeaux sont ceux de Cette à ces deux gares additionnés avec ceux de Monaco à Cette. Il en est de même pour Turin, Milan, Florence, Venise, Rome et Naples. Nous croyons devoir faire ici cette observation car il se peut que les prix subissent, quant à ces gares, quelques légères variations.



OMNIBUS.

Un service d'omnibus est établi entre Monaco et Monte Carlo et les gares de Monaco et de Monte Carlo.

Voici les heures de départ de chaque station.

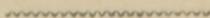
*Départs de Monaco.*

|             |          |             |          |
|-------------|----------|-------------|----------|
| 1 heure     | du soir. | 7 heures 1½ | du soir. |
| 1 heure 1½  | id.      | 8 heures 1½ | id.      |
| 2 heures 1½ | id.      | 9 heures    | id.      |
| 4 heures 1½ | id.      |             |          |

*Départs de Monte Carlo.*

|             |          |             |          |
|-------------|----------|-------------|----------|
| Midi.       |          | 7 heures    | du soir. |
| 2 heures    | du soir. | 8 heures 1½ | id.      |
| 3 heures    | id.      | 10 heures   | id.      |
| 5 heures    | id.      | 11 heures   | id.      |
| 5 heures 1½ | id.      |             |          |

La durée du trajet est de 20 minutes. A Monaco la station est établie place de la Visitation pour se rendre à Monte Carlo, et c'est sur cette place qu'elles déposent les voyageurs partis de Monte Carlo.



## ÉTABLISSEMENT DES BAINS.

L'établissement des bains de Monaco est, sans contredit, le plus vaste et le mieux aménagé de tout le littoral. Il reste ouvert toute l'année et distribue des bains chauds à l'eau douce et à l'eau de mer. On y prend aussi des bains de mer sur une partie de la plage où le fond, dégagé de galets, est formé par un sable fin et très doux à fouler. Des maîtres de natation sont constamment à la disposition des baigneurs.

On trouve aussi dans ce bel établissement des appareils hydrothérapiques les plus nouveaux et les mieux disposés pour douches de toute nature.

**Prix des Bains:**

|                                                                         |          |
|-------------------------------------------------------------------------|----------|
| Entrée et prix du bain de mer . . . .                                   | Fr. » 25 |
| Costume . . . . .                                                       | » 25     |
| Serviette . . . . .                                                     | » 05     |
| Peignoir . . . . .                                                      | » 15     |
| Bains d'eau douce chauffée ou non chauffée<br>(linge compris) . . . . . | 1 20     |
| Bains de mer chauds (linge compris) . .                                 | 1 20     |

*Nota.* — Les bains chauds sont ouverts de 8 heures du matin à 5 heures du soir.

**Prix des Douches:**

|                                       |         |
|---------------------------------------|---------|
| Fumigation suivie de Douche . . . . . | Fr. 3 » |
| Fumigation simple . . . . .           | 2 »     |
| Douche en colonne                     | } 1 50  |
| » en cercle                           |         |
| » de flots                            |         |
| » ascendante                          |         |
| » alternative, etc., etc.             |         |

**Service des Douches.**

|                                    |          |
|------------------------------------|----------|
| Friction ordinaire . . . . .       | Fr. 1 50 |
| Grande friction au savon . . . . . | 1 50     |

Prix du linge: même tarif que pour les bains chauds.



## COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS.

---

### **Agences de Locations.**

Fissore Antoine, rue Caroline, maison Henri Crovetto,  
Condamine.

Gindre Félix, au Port, Condamine.

### **Appartements et Chambres meublés.**

Admant Malvina, appartement et chambres meublés,  
*villa Marcel*, rue Antoinette, Condamine.

Asé André, chambres meublées, chemin de Larvotto,  
maison Colombara, aux Moulins.

Bassi Amélie, chambres meublées, rue Louis, maison  
Canis, Condamine.

Bellon Jean Louis, chambre meublée, rue Grimaldi,  
maison Lorenzi, Condamine.

Bielli Joseph, chambres meublées, rue Imberty, grande  
maison Nave, Condamine.

Blavès Marie, chambres meublées, rue des Spélugues, 3,  
Monaco.

Blondelet Marie, chambres meublées, rue Florestine,  
maison Lortan, Condamine.

- Blot Eugène, appartements et chambres meublés, passage Grana, maison Blot, aux Moulins.
- Boisset Louis, appartements et chambres meublés, rue Albert, *villa Boisset*, Condamine.
- Boithiot Louis, appartements et chambres meublés, rue Albert, *villa Jeanne*, Condamine.
- Bonnier Frédéric, chambres meublées, rue Albert, maison Hercule Marquet, Condamine.
- Bristeau Alphonse, chambres meublées, rue des Briques, 29, Monaco.
- Bruno Françoise, appartements et chambres meublés, rue Caroline, *villa Bellando*, Condamine.
- Budry Auguste-Rodolphe, appartements et chambres meublés, rue Louis, maison Lefranc, Condamine.
- Calenco Frédéric, appartements meublés, jardin de Millo, Condamine.
- Camous Séraphin, chambres meublées, boulevard de la Condamine, Châlet Lefranc, Condamine.
- Canetto Louis-Marius, chambre meublée, rue des Princes, maison de la Taverne Alsacienne, Condamine.
- Canis Nicolas, chambres meublées, rue Basse, 5, Monaco.
- Capponi François, chambres meublées, rue du Milieu, 4, Monaco.
- Cardani Auguste, appartements meublés, rue Antoinette, *villa Cérès*, Condamine.
- Cassini François-Ange, chambres meublées, rue Imberty, maison de la Taverne Alsacienne, Condamine.
- Chavanis Étienne-Marie, chambres meublées, rue Louis, maison Canis, Condamine.
- Choisit Isidore, chambres meublées, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.
- Colonna Benjamin, chambres meublées, rue Florestine, maison Barral, Condamine.

- Costa Guillaume, chambres meublées, rue du Commerce, maison Antoine Médecin fils, Condamine.
- Couaraze Louis, chambre meublée, rue Imberty, maison Nave, Condamine.
- Denicolini Jean-Marie, chambre meublée, rue Caroline, maison Crovetto, Condamine.
- Diss, Charles-Auguste, chambres meublées, rue Imberty, maison Nave, Condamine.
- Duparque François, appartements et chambres meublés, rue des Princes, maison de la Taverne Alsacienne, Condamine.
- Fassoletti Sébastien, chambres meublées, route de Menton, maison Médecin, aux Moulins.
- Fouilleroux Charles-Émile, appartements meublés, rue Grimaldi, *villa Fouilleroux*, Condamine.
- Frassinetti Sébastien, chambre meublée, rue Florestine, maison Lortan, Condamine.
- Froment Philippe, chambres meublées, rue Ste-Suzanne, maison Marquet. Condamine.
- Genty Madeleine (veuve), chambre meublée, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.
- Georges Antoine, chambre meublée, rue Grimaldi, maison Médecin Roch, Condamine.
- Giachetti Théodore, chambres meublées, route de la Costa, maison de Vedel, Monte Carlo.
- Gourdin Michel, chambres meublées, rue des Princes, *villa du Consul*, Condamine.
- Grana François, appartements meublés, passage Grana, maison Grana, aux Moulins.
- Guizol Jean, appartements meublés, rue Antoinette, *villa Guizol*, Condamine.
- Huck Louis-Napoléon, appartement meublé, passage Grana, maison Lefranc, aux Moulins.

- Jean Marius, chambre meublée, rue Ste-Suzanne, maison Marquet, Condamine.
- Lafont Anne (veuve), appartements meublés, boulevard de la Condamine, *villa Belle Vue*, Condamine.
- Lambert Joseph, appartements et chambres meublés, rue Antoinette, *villa Hiacynthe*, Condamine.
- Lauck Joseph, appartements et chambres meublés, rue Antoinette, *villa Lauck*, Condamine.
- Lauri Adam, chambres meublées, rue Imberty, maison de la Taverne Alsacienne, Condamine.
- Lecœur Élisabeth, appartements et chambres meublés, rue Florestine, *villa Blanchy*, Condamine.
- Lefranc Victor, chambres meublées, rue Albert, *Café Lefranc*, Condamine.
- Marchand Isidore, chambres meublées, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.
- Mathis Joseph, appartements et chambres meublés, rue de Lorraine, 23, Monaco.
- Maurin Antoine-Toussaint, appartements meublés, passage Grana, aux Moulins.
- Mignone Thérèse, chambre meublée, rue Caroline, maison Olivier, Condamine.
- Masino Maurice, chambre meublée, rue Grimaldi, maison Marquet, Condamine.
- Natta Alexandre, chambres meublées, rue Ste-Barbe, 1, Monaco.
- Neri Pierre, appartements meublés, boulevard de la Condamine, maison Neri, Condamine.
- Neri Pierre, appartements meublés, rue Caroline, maison Neri, Condamine.
- Noghès Antoine, appartements et chambres meublés, *villa Noghès*, Condamine.
- Paron Hippolyte, appartement meublé, rue Louis, maison Lefranc, Condamine.

- Paron Hippolyte, appartement meublé, boulevard de la  
Condamine, *Chalet Lefranc*, Condamine.
- Perrier Auguste, chambres meublées, chemin de Larvotto  
aux Moulins.
- Piatti Bernard, appartements et chambres meublés, rue  
Imberty, maison de la Taverne Alsacienne, Conda-  
mine.
- Pitet Catherine (veuve), appartement meublé, rue Antoi-  
nette, *villa Marcel*.
- Printz Laure-Caroline (veuve), chambres meublées, des-  
cente des Moulins, maison Blanchy, aux Moulins.
- Raimbert Jean, chambre meublée, rue du Milieu, 34,  
Monaco.
- Raymond Pauline, chambres meublées, rue de Vedel, 6,  
Monaco.
- Rey Dyonise, appartements et chambres meublés, bou-  
levard de la Condamine, *Café de la Méditerranée*,  
Condamine.
- Rey Louis, chambres meublées, rue Ste-Suzanne, maison  
Marquet, Condamine.
- Romain Marie (veuve), appartement meublé, rue Flores-  
tine, maison Barral, Condamine.
- Roques Victor-François, chambres meublées, rue Antoi-  
nette, *villa Cérés*, Condamine.
- Roux Appolonie, chambres meublées, anse du Portier,  
*Restaurant des Moulins*, Monte Carlo.
- Rymberk Victorine (veuve), chambre meublée, rue du  
Commerce, maison Médecin, Condamine.
- Salvetti Cécile (veuve), chambre meublée, rue du Com-  
merce, maison Médecin, Condamine.
- Sangeorges Etienne, appartements et chambres meu-  
blés, *villa Sangeorges*, aux Moulins.
- Sauvaigo Claude, appartements et chambres meublés,  
rue Antoinette, *villa Sauvaigo*, Condamine.

- Sinet Jules-Auguste, chambres meublées, rue des Moneghetti, maison Sianesi, Condamine.  
Sonnet Marie-Sophie, appartements meublés, rue Antoinette, *villa Lauck*, Condamine.  
Vacchino Urbanina (veuve), chambres meublées, rue de Lorraine, 17, Monaco.  
Verleysen Léopold, appartements meublés, rue Grimaldi, *villa Léopold*, Condamine.  
Vermeulen François, chambres meublées, rue du Milieu, 14, Monaco.  
Viguié Jean-Pierre, chambres meublées, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.  
Vock Otto, chambres meublées, rue Albert, maison Hercule Marquet, Condamine.

#### Articles de Voyage.

- Fissore Antoine, rue Caroline, maison Henri Crovetto, Condamine.  
Manna Giovenale, rue Caroline, maison Antoine Médecin, Condamine.

#### Aubergistes.

- Biancheri Bernard, rue du Commerce, maison Antoine Médecin fils, Condamine.  
Bosco Caroline (veuve), *Restaurant de Lyon*, rue du Milieu, 33, Monaco.  
Cogno Jean-Baptiste, *Café de la Gare*, place d'Armes, Condamine.  
Coscioli Antoine, propriété de Millo, quartier St-Michel.  
Crovetto Sébastien, rue de l'Eglise, 4, Monaco.  
Delpiano Joseph, au Port, Condamine.  
Médecin Ange, boulevard de la Condamine, maison Médecin, Condamine.

Médecin Charles , route de la Costa , maison Médecin,  
Monte Carlo.

Médecin Lucien, rue de l'Eglise, 6, Monaco.

Médecin Roch , ruelle du gazomètre , maison Vial , Con-  
damine.

Pecchio Mathieu, *Restaurant Piémontais*, rue Basse, 18,  
Monaco.

### Bains.

Bains ordinaires, bains de mer, bains de vapeur, hydro-  
thérapie, boulevard de la Condamine.

### Bazar d'Utilité.

Faraldo François , rue des Orangers , maison Nave ,  
Condamine.

### Blanchisseuses et Repasseuses.

Abel Madeleine , rue Grimaldi , maison Ladagnous , Con-  
damine.

Bagnol Eugénie , rue Caroline , maison Delpiano , Conda-  
mine.

Bauer Christine , passage Grana , maison Jaur , aux  
Moulins.

Blanchi Catherine , rue Basse , 7 , Monaco.

Blanchi Louise , rue de Lorette , maison Sangeorge ,  
Monaco.

Blondin Augustine , rue Caroline , maison Antoine Méde-  
cin , Condamine.

Boéri Angélique , rue du Milieu , 26 , Monaco.

Bonaventura Marianne , rue du Milieu , 21 , Monaco.

Cassini Françoise , rue Imberty , grande maison Nave ,  
Condamine.

- Crépit Marie , descente des Moulins , maison Gastaldi ,  
aux Moulins.  
Dagnino Caroline, rue des Briques, 14, Monaco.  
Duc Marie , rue du Commerce, maison Antoine Médecin  
fils, Condamine.  
Ferrero Pauline, rue des Briques, 18, Monaco.  
Giachetti Joséphine , chemin de la Costa , propriété de  
Vedel, Monte Carlo.  
Guizol Marie, rue Antoinette, maison Guizol, Condamine.  
Isouard Elisabeth, rue du Milieu, 13, Monaco.  
Lambert Françoise , rue Imberty , maison Nave , Conda-  
mine.  
Marcel Césarine , rue du Commerce , maison Antoine  
Médecin fils, Condamine.  
Marquet Hippolyte, rue de Lorraine, 6, Monaco.  
Mathieu Joséphine (veuve), rue Caroline, maison Olivier,  
Condamine.  
Médecin Dévote, rue Basse, 18, Monaco.  
Otto Rosine, rue Basse, 15, Monaco.  
Tobon Julie, rue de Lorraine. 23, Monaco.  
Tortora Antoinette ( veuve ), rue Caroline, maison Ange  
Médecin, Condamine.  
Vérand Françoise (veuve), rue du Milieu, 35, Monaco.

#### **Bois et Charbons.**

- Crovetto frères, rue du Commerce, Condamine.  
Crovetto frères, rue Basse, 20, Monaco.  
Dagnino Joseph , rue Ste-Suzanne , maison Dagnino ,  
Condamine.  
Ginocchio Ange , rue Ste-Suzanne , maison Marquet ,  
Condamine .  
Médecin Antoine fils , rue Caroline et rue des Princes ,  
Condamine.

Saccone Antoine, jardin de Millo, Condamine.

Saccone Jules, rue du Milieu, 32, Monaco.

### **Bois de sciage et de charpente.**

Néri Pierre, rue Albert, Condamine.

### **Bouchers.**

Médecin Jean, route de Menton, maison Moncalieri, aux Moulins.

Médecin Jean, rue Caroline, maison Médecin, Condamine.

Médecin Louis, rue Caroline, maison Barral, Condamine.

Médecin Louis, rue du Milieu, 10, Monaco.

Minasso Jean-Baptiste, rue Basse, 17, Monaco.

Minasso Jean-Baptiste, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.

### **Boulangers.**

Aiglin Raymond, route de Menton, maison Leydet, aux Moulins.

Aureglia Michel, rue de l'Eglise, maison Lefranc, Monaco.

Canis Alexandre, rue Basse, 7, Monaco.

Lorenzi Pierre, rue Caroline, maison Olivier, Condamine.

Marquet Hercule, rue du Milieu, 15, Monaco.

Olivier Elisabeth (veuve), rue du Milieu, 5, Monaco.

Palmaro François, ruelle du gazomètre, maison de Millo, Condamine.

### **Bourellelier.**

Rousseti Justin, rue du Commerce, maison Antoine Médecin fils, Condamine.

**Bureau de Placement.**

Fissore Antoine, rue Caroline, maison Henri Crovetto, Condamine.

**Cabaretiers.**

Ainesi Félix, boulevard des Remparts, Monaco.

Cocca Christine, propriété de Vedel, quartier St-Michel.

Crovetto Henri, boulevard Charles III, maison Crovetto, Condamine.

Crovetto Louis, rue Ste-Suzanne, maison Médecin Roch, Condamine.

Dogliani Pierre, boulevard Charles III, maison Fontana, Condamine.

Gallis Hilaire, rue Ste-Suzanne, maison Marquet, Condamine.

Guerini Pierre, maison Crovetto Lazare, quartier de la Rousse.

Leotardi Philippe, maison Leotardi, quartier de la Rousse.

Mantero Baptiste, impasse des Ecuries, Monte Carlo.

Médecin Honoré, route de Menton, maison Charles Médecin, aux Moulins.

Olivier Donatien, place St-Nicolas, Monaco.

Raynaud Antoine, propriété de Vedel, quartier St-Michel.

Repaire Jean-Baptiste, route de Menton, propriété Straforelli, aux Moulins.

Repaire Joseph, route de Menton, maison Marsan, aux Moulins.

Rovello Joseph, propriété de Vedel, quartier St-Michel.

Vidal Joseph, passage Grana prolongé, maison Vidal, aux Moulins.

**Cafés et Brasseries.**

- Café de Paris*, Gaudré Auguste, gérant, place du Casino, Monte Carlo.
- Café de la Méditerranée*, Rey Dyonise, boulevard de la Condamine, Condamine.
- Taverne Alsacienne*, Jambois Auguste, rue des Orangers, grande maison Nave, Condamine.
- Café Lefranc*, Lefranc Victor, rue Albert, maison Lefranc, Condamine.
- Café Parisien*, Olivier Jean, rue de Lorraine, 7, Monaco.
- Café du Midi*, Casanova Félix, rue des Briques, 23, Monaco.
- Café Deloy*, veuve Deloy Virginie, avenue de la Gare, Condamine.
- Café de Strasbourg*, Boulas Louis, route de Menton, maison Otto, Monte Carlo.
- Café de la Réserve*, Roux Appolonie, anse du Portier, maison de Migieu, Monte Carlo.
- Café du Soleil*, veuve Vacchino Urbanina, rue de Lorraine, 20, Monaco.
- Café de la Gare*, Cogno Jean-Baptiste, place d'Armes, Condamine.

**Céramique et poterie artistique.**

Courbe Abel, gérant, place du Casino, Monte Carlo.

**Chaises (Rempailleur de)**

Caisson Honoré, rue Basse, 12, Monaco.

**Chapeliers.**

Caïs Honoré-Joseph, rue Louis, maison Médecin, Condamine.

Colonna Benjamin, rue Florestine, maison Barral, Condamine.

Couaraze Louis, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.

Faraldo François, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.

#### **Charcutier.**

Chiron Alexandre, rue de l'Eglise, 5, Monaco.

#### **Charrons.**

Amelio Pierre, impasse des Ecuries, Monte Carlo.

Giacheri Sébastien, maison Giacheri, quartier du Canton.

#### **Chaussures pour dames et enfants.**

Couaraze Louis, rue de l'Eglise, 1, Monaco.

Couaraze Louis, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.

Jaur Gabriel, route de Menton, maison Jaur, aux Moulins.

Vial Dévote, rue de l'Eglise, 6, Monaco.

#### **Coiffeurs.**

Abel Joseph, rue du Milieu, 17, Monaco.

Aliprandi Désiré, rue Imberty, grande maison Nave, Condamine.

Aureglia Louis, rue Louis, maison Médecin, Condamine.

Barral Gaëtan, rue du Milieu, 22, Monaco.

Barral Gaëtan, passage des Ecuries, Monte Carlo.

Bruno Christophe, rue Grimaldi, maison de Millo, Condamine.

Magasin de coiffures, place du Casino, Monte Carlo.

Pellegrino Laurent, boulevard de la Condamine, maison Ange Médecin, Condamine.

Surdi Charles, propriété de Vedel, quartier St-Michel.

#### Cordonniers.

Blangetti Vincent, rue du Milieu, 9, Monaco.

Bonino Jacques, rue Caroline, maison Notari, Condamine.

Clerissi François, rue du Milieu, 26, Monaco.

Fenoglio Jean-Baptiste, rue Caroline, maison Devissi, Condamine.

Gardetto Defendente, descente des Moulins, maison Barriera, Monte Carlo.

Gindre Pierre, rue Basse, 38, Monaco.

Giraudi Jean-Baptiste, rue de l'Eglise, 8, Monaco.

Ghisolfi Jean, rue de Lorraine, 23, Monaco.

Hardy Joseph, propriété de Vedel, maison Hardy, quartier St-Michel.

Marenco Charles, rue Ste-Suzanne, maison A. Médecin, Condamine.

Olivier Paul, rue du Milieu, 25, Monaco.

Socal Jean, rue du Milieu, 1, Monaco.

#### Couturières.

Baud Louise, passage Grana prolongé, maison Martin, aux Moulins.

Blanchy Adèle, rue du Milieu, 19, Monaco.

Bonnier Joséphine, rue Albert, maison Neri, Condamine.

Casanova Dévote, rue des Carmes, 3, Monaco.

Dagnino Ange, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.

Dagnino Catherine, rue Basse, 9, Monaco.

Gamba Joséphine, rue Ste-Suzanne, maison Marquet, Condamine.

Gastaud Catherine, rue des Fours, 1, Monaco.

Laboulaye Céline, rue Grimaldi, maison Admant, Condamine.

Levamis Louise, rue du Milieu, 2, Monaco.

Nicolet Eugénie, rue des Carmes, 3, Monaco.

Nielloux Marie, rue Ste-Suzanne, maison Dagnino, Condamine.

Pena Marie, rue de Lorraine, 2, Monaco.

Porro Dévote, rue du Commerce, maison Médecin, Condamine.

Vigliano Marie (veuve), rue du Milieu, 7, Monaco.

#### Débits de liqueurs.

Barral Gaëtan, rue de l'Eglise, 5, Monaco.

Blanchy Antoine, *Buvette Parisienne*, rue du Milieu, 20, Monaco.

Delpiano Emmanuel, rue du Milieu, 18, Monaco.

Durbec Louis, *Buvette Marseillaise*, rue Imberty, maison Nave, Condamine.

Perrier Jean, rue Caroline, maison Néri, Condamine.

Quilichini Marie-Anne, rue Grimaldi, maison Henri Crovetto, Condamine.

#### Débits de tabacs.

Ansaldo Thérèse, rue du Milieu, 19, Monaco,

Privat Ameline, gérante, place du Casino, Monte Carlo.

Perrier Jean, rue Caroline, maison Néri, Condamine.

**Dentiste.**

Lemaire Jean-François, rue des Princes, maison de la  
*Taverne Alsacienne*, Condamine.

**Distillerie.**

Fabrique de liqueurs et de parfums, boulevard de la  
Condamine, Condamine.

**Ébénistes.**

Fissore Antoine, rue Caroline, maison Henri Crovetto,  
Condamine.

Galante Jacques, rue Basse, 13, Monaco.

Gioan Christophe, impasse des Ecuries, Monte Carlo.

Manna Giovenale, rue Caroline, maison Antoine Méde-  
cin, Condamine.

Petit Lucien, rue du Commerce, maison Antoine Méde-  
cin fils, Condamine.

Piatti Bernard, rue Ste-Suzanne, maison Piatti, Con-  
damine.

**Écrivain public.**

Fissore Antoine, rue Caroline, maison Henri Crovetto,  
Condamine.

**Entrepreneurs de travaux.**

Ajani François et Notari Jean, rue Basse, 21, Monaco.

Lorenzi François, rue Ste-Suzanne, maison Lorenzi,  
Condamine.

Marquet Joseph, rue Caroline, maison Marquet, Con-  
damine.

**Épiceries et comestibles.**

- Aureglia Mélanie, rue du Milieu, 29, Monaco.  
Barbero Joseph, place St-Nicolas, 2, Monaco.  
Barrié Joseph, rue Imberty, maison Nave, Condamine.  
Blanchy Nicolas, rue du Milieu, 1, Monaco.  
Brun Jacques, route de Menton, maison Leydet, aux Moulins.  
Coscioli Antoine, propriété de Millo, quartier St-Michel,  
Croesi Antoine, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.  
Crovetto Emmanuel, rue du Milieu, 11, Monaco.  
Dodda Alexandre, propriété de Vedel, chemin de la Costa, Monte Carlo.  
Ferrero Anne, rue du Milieu, 10, Monaco.  
Gastaud Jean, rue des Briques, maison Otto, Monaco.  
Genty Madeleine (veuve), rue des Orangers, maison Nave, Condamine.  
Giordano Santo, rue Basse, 19, Monaco.  
Jaur Gabriel, route de Menton, maison Jaur, aux Moulins.  
Leotardi Philippe, vallon de la Rousse, maison Leotardi, aux Moulins.  
Lorenzi Antoine, rue Grimaldi, maison Lorenzi, Condamine.  
Lorenzi Pierre, rue Caroline, maison Olivier, Condamine.  
Médecin Rose (veuve), rue Basse, 5, Monaco.  
Olivier Nicolas, rue du Milieu, 11, Monaco.  
Olivier Philippe, rue Basse, 26, Monaco.  
Palmaro Louis, ruelle du Gazomètre, maison de Millo, Condamine.  
Ponsonaille Victor, rue de l'Eglise, 2, Monaco.  
Repaire Jean, route de Menton, propriété Strafforelli, aux Moulins.

Rocco Marie, rue du Milieu, 32, Monaco.  
Scotto César, rue Caroline, maison Notari, Condamine.  
Viguiier Benjamin, rue des Orangers, maison Nave,

### Expéditionnaire.

Gindre Félix, au Port, Condamine.

### Faïences et Verreries.

Aureglia Mélanie, rue du Milieu, 29, Monaco.  
Blanchy Nicolas, rue du Milieu, 15, Monaco.  
Capponi François, rue du Milieu, 4, Monaco.  
Crovetto Emmanuel, rue du Milieu, 11, Monaco.  
Faraldo François, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.  
Genty Madeleine (veuve), rue des Orangers, maison Nave, Condamine.  
Jaur Gabriel, route de Menton, maison Jaur, Monte Carlo.  
Ponsonaille Victor, rue de l'Eglise, 2, Monaco.  
Scotto César, rue Caroline, maison Notari, Condamine.  
Viguiier Benjamin, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.

### Farines.

Canis Laurent, rue Basse, 30, Monaco.

### Ferblantiers-Lampistes.

Colombara Jean, rue du Milieu, 1, Monaco.  
Colombara Jean, chemin de Larvotto, maison Colombara, aux Moulins.

Dazzi Emmanuel, rue Grimaldi, maison Nicolas Marquet, Condamine.

#### **Filigrane.**

Vicini Pierre, rue des Princes, maison Neri, Condamine.

#### **Fleurs naturelles.**

Gelly Maurice, kiosque, place du Casino, Monte Carlo.

#### **Fruits et légumes.**

Barbero Joseph, place St-Nicolas, 2, Monaco.

Benassi Louis, rue Caroline, maison Olivier, Condamine.

Bonardo Joseph, rue Caroline, maison Antoine Médecin, Condamine.

Dagnino Joseph, rue Ste-Suzanne, maison Dagnino, Condamine.

Dodda Alexandre, chemin de la Costa, propriété de Vedel, Monte Carlo.

Ferrero Anne, rue du Milieu, 10, Monaco.

Filippi Joseph, ruelle du Gazomètre, maison Vial, Condamine.

Gastaud Jean, rue des Briques, maison Otto, Monaco.

Gastaud Louise, passage Grana, aux Moulins.

Gatti Nicolas, rue Ste-Suzanne, maison Dagnino, Condamine.

Genty Madeleine (veuve), rue des Orangers, maison Nave, Condamine.

Giordano Santo, rue Basse, 19, Monaco.

Médecin Rose, rue Basse, 5, Monaco.

Molinario Joseph, boulevard de la Condamine, maison de Migieu, Condamine.

Ponsonaille Victor, rue de l'Eglise, 2, Monaco.  
Renaldo Guillaume, rue du Commerce, maison Médecin,  
Condamine.

**Gants, parfumerie, tabletterie,  
jouets d'enfants.**

Théry Sophie, gérante, place du Casino, Monte Carlo.

**Horlogers-bijoutiers.**

Basso Joseph, rue du Milieu, 10, Monaco.  
Néri Louis, rue Florestine, maison Barral, Condamine.  
Molinario Jacques, boulevard de la Condamine, maison  
de Migieu, Condamine.

**Hôtels.**

*Hôtel de Paris*, Salerou Michel, régisseur, place du  
Casino, Monte Carlo.  
*Grand Hôtel des Bains et Annexe*, Rey Eugène, bou-  
levard de la Condamine, Condamine.  
*Hôtel Beau-Rivage*, Schmitt François, boulevard de  
Monte Carlo, Monte Carlo.  
*Hôtel de la Condamine*, veuve Blanc Laurence, rue des  
Princes, maison Pons-Peyruc, Condamine.  
*Hôtel de Russie*, Voiron Guillaume, route de Menton,  
Monte Carlo.  
*Hôtel Victoria*, Rey Erasme, boulevard de la Conda-  
mine, Condamine.  
*Splendide-Hôtel*, Arnaud Charles-André, rue Grimaldi,  
maison Ladagnous, Condamine.  
*Hôtel de Londres*, Gauthier Fortuné, route de Menton,  
Monte Carlo.

- Hôtel du Parc aux huitres*, Robin Jules, boulevard du Midi, aux Moulins.
- Hôtel des Orangers*, Reymond Edouard, rue Louis, Condamine.
- Hôtel de la Paix*, Fontaine Constant, rue Basse, 2, Monaco.
- Hôtel et Pension Française*, Matylevitz Catherine, rue Florestine, Condamine.
- Hôtel Beau-Site*, Dotta François, boulevard de la Condamine, Condamine.
- Hôtel de l'Univers*, Disdero Constant, rue Florestine, Condamine.
- Hôtel d'Angleterre*, Noghès Antoine, rue du Tribunal, Monaco.
- Hôtel Barriera*, Barriera Jean-Baptiste, rue Florestine, maison Marquet, Condamine.
- Hôtel de Strasbourg*, Boulas Louis, route de Menton, Monte Carlo.
- Hôtel de la Poste*, Mayard Marius, rue de Lorraine, 5, Monaco.
- Hôtel de Lyon*, veuve Bosco Caroline, rue du Milieu, 33, Monaco.

#### **Huiles.**

- Bodritto François, rue Basse, 2, Monaco.
- Lorenzi Geneviève, rue de Lorraine, 19, Monaco.
- Macary Antoine, ruelle Ste-Barbe, Monaco.

#### **Huitres.**

- Deloy Virginie (veuve), avenue de la Gare, *Café Deloy*, Condamine.

**Imprimeur.**

Dalbera Antoine, rue de Lorraine, 13, Monaco.

**Journaux (marchands de)**

Sinet Alphonse, kiosque, place du Casino, Monte Carlo.

Sinet Rosalie, bibliothèque, gare de Monte Carlo.

Salvetti Cécile, bibliothèque, gare de Monaco.

Bourbaud Jules, kiosque, boulevard de la Condamine,  
Condamine.

Bourbaud Elisabeth, marchande ambulante.

**Logeurs en garni.**

Alasia Jean, rue des Princes, petite maison Nave, Con-  
damine.

Aureglia Louis, rue Basse, 9, Monaco.

Almondo Thérèse, rue du Milieu, 1, Monaco.

Barbero Joseph, place St-Nicolas, 2, Monaco.

Bazin François, rue du Milieu, 6, Monaco.

Bellochio Laurent, rue des Briques, 20, Monaco.

Biancheri Bernard, rue du Commerce, maison Antoine  
Médecin fils, Condamine.

Bianchi Antoine, rue du Tribunal, maison Marsan,  
Monaco.

Blangetti Vincent, rue de Lorraine, maison Strafforelli,  
Monaco.

Bollo Joseph, propriété de Vedel, maison Ratto, quar-  
tier St-Michel.

Bonino Jacques, rue Caroline, maison Notari, Conda-  
mine.

Bonsignore Auguste, chemin des Révoires, maison Notari,  
Condamine.

- Brice Louis, rue du Milieu, 8, Monaco.  
Brocardi Jean, boulevard Charles III, maison Savi, Condamine.  
Caisson Honoré, rue Basse, 12, Monaco.  
Cambi Joseph, rue de Lorraine, 13, Monaco.  
Camia Charles, rue de Lorraine, 17, Monaco.  
Camozzi Pierre, rue du Milieu, 32, Monaco.  
Campana Justine, rue du Milieu, maison Vial et Biovès, Monaco.  
Carenzi Etienne, passage Grana prolongé, maison Frasinini, aux Moulins.  
Cassini Antoine, maison Marsan, quartier de la Rousse.  
Cavagnero Madeleine (veuve), rue Basse, 1, Monaco.  
Cavarero Jacques, rue Caroline, maison Notari, Condamine.  
Cerutti Mathieu, descente des Moulins, aux Moulins.  
Chiotasso Jean, jardin de Millo, Condamine.  
Cocca Christine (veuve), propriété de Vedel, quartier St-Michel.  
Cogno Jean-Baptiste, place d'Armes, *Café de la Gare*, Condamine.  
Cornaglia Etienne, rue des Briques, 23, Monaco.  
Coscioli Antoine, maison de Millo, quartier St-Michel.  
Crovetto Sébastien, rue de l'Eglise, 4, Monaco.  
Cureno Jean, place d'Armes, jardin de Millo, Condamine.  
Dalmas Jean, au port, maison Barral, Condamine.  
Debernardi Evasio, rue des Princes, petite maison Nave, Condamine.  
Demichelis François, place d'Armes, jardin de Millo, Condamine.  
Fenoglio Joseph, rue Caroline, maison Devissi, Condamine.

- Ferrero Anne (veuve), rue du Milieu, 8, Monaco.  
Ferro Charles, rue de Lorette, 1, Monaco.  
Fissore Paul, ruelle du gazomètre, maison Devissi, Condamine.  
Fontana François, boulevard Charles III, maison Fontana, Condamine.  
Franco Charles, ruelle du gazomètre, maison Vial, Condamine.  
Fusco Vincent, boulevard Charles III, maison Fusco, Condamine.  
Galante Jacques, rue Basse, 7, Monaco.  
Galletto Jean-Baptiste, rue Caroline, maison Notari, Condamine.  
Galvagno Charles, rue de la Fonderie, 1, Monaco.  
Ghisolfo Jean, placè d'Armes, jardin de Millo, Condamine.  
Giordano Toussaint, rue Basse, 19, Monaco.  
Giraudi Baptiste, rue des Briques, 20, Monaco.  
Giraudi Michel, rue de Lorraine, 6, Monaco.  
Giraudi Jean-Baptiste, rue de la Fonderie, 1, Monaco.  
Grec Marie (veuve), rue du Milieu, 41, Monaco.  
Grimeur André, rue Basse, 10, Monaco.  
Guerini Pierre, maison Crovetto, quartier de la Rousse.  
Guirr Jean-Frédéric, rue Grimaldi, maison Lorenzi, Condamine.  
Hardy Joseph, propriété de Vèdel, maison Hardy, quartier Saint-Michel.  
Icardi François, rue des Moneghetti, maison de la laiterie, Condamine.  
Innocente Jean, rue des Carmes, maison Sangeorges, Monaco.  
Iperti Joseph, rue du Milieu, 15, Monaco.  
Jourdan Joseph, maison Léotardi, quartier de la Rousse.

- Lazerme Louis, propriété de Vedel, quartier St-Michel.  
Lorenzi Geneviève, rue de Lorraine, 19, Monaco.  
Manna Giovenale, ruelle du Gazomètre, maison Devissi, Condamine.  
Martin Marie (veuve), rue du Milieu, 25, Monaco.  
Martinotti Noël, rue des Moneghetti, maison de la laiterie, Condamine.  
Massiotta Antoine, passage Grana prolongé, maison Massiotta, aux Moulins.  
Médecin Ange-Michel, boulevard de la Condamine, maison Médecin, Condamine.  
Médecin Lucien, rue de l'Eglise, 6, Monaco.  
Mô Jean, jardin de Millo, Condamine.  
Moyna Pierre, rue de la Fonderie, 1, Monaco.  
Odiardo Joséphine (veuve), rue Ste-Suzanne, maison Marquet, Condamine.  
Ovidio Joséphine, rue des Moneghetti, maison de la laiterie, Condamine.  
Pasquero Secundo, rue des Fours, 11, Monaco.  
Pecchio Mathieu, rue du Milieu, 21, Monaco.  
Perino Jean-Baptiste, maison Léotardi, quartier de la Rousse.  
Petit Lucien, rue des Briques, 27, Monaco.  
Pistonetti Jean, rue du Milieu, 2, Monaco.  
Porasso Michel, boulevard Charles III, maison Savy, Condamine.  
Quaranta Françoise (veuve), maison de Millo, quartier St-Michel.  
Raybaud Charles, maison Repaire, aux Moulins.  
Raymondo Jacques, rue Basse, 40, Monaco.  
Raynaud Antoine, propriété de Vedel, quartier St-Michel.  
Rebaudengo Jean, maison de Millo, quartier St-Michel.

- Rigoni Jules, propriété de Vedel, quartier St-Michel.  
Rossi Paul, jardin de Millo, Condamine.  
Rovello Joseph, propriété de Vedel, quartier St-Michel.  
Sciorelli Louis, rue du Milieu, 11, Monaco.  
Scotto Antoine, rue de Lorette, maison Blanchi, Monaco.  
Scotto Mathieu, rue du Milieu, 20, Monaco.  
Sivrasco Joseph, rue des Princes, petite maison Nave,  
Condamine.  
Spinetti Sébastien, chemin de la Turbie, maison Gas-  
taldi, Condamine.  
Tortora Antoinette (veuve), rue Caroline, maison Ange  
Médecin, Condamine.  
Trisconi Antoine, rue des Princes, petite maison Nave,  
Condamine.  
Turco Jacques, maison Giacheri, quartier du Canton.  
Ugo Bernardi, jardin de Millo, Condamine.  
Vayra Antoine, rue des Briques, 23, Monaco.  
Venturini Laurent, rue du Milieu, 2, Monaco.  
Verando Auguste, rue Caroline, maison Ange Médecin,  
Condamine.  
Vidal Joseph, passage Grana prolongé, maison Vidal,  
aux Moulins.  
Vigliano Marie (veuve), rue du Milieu, 7, Monaco.  
Vivalda Jean, rue des Briques, 27, Monaco.

#### Loueurs de voitures.

- Aureglia Louis, rue Basse, 9 et 38, Monaco.  
Boisson Michel, descente des Moulins, maison Boisson,  
aux Moulins.  
Ciais Clément, rue du Commerce, chantier Crovetto, Con-  
damine.  
Corti Romualdo, maison Giacheri, quartier du Canton.

- Crovetto Henri, rue Grimaldi, maison Crovetto, Condamine.
- Dodda Alexandre, chemin de la Costa, maison de Vedel, Monte Carlo.
- Gastaud Emmanuel, avenue de la Gare, propriété Vial, Condamine.
- Giacoletto Jacques, propriété de Vedel, quartier Saint-Michel.
- Guérin Joseph, route de Menton, maison Laforêt, aux Moulins.
- Marquet Joseph, rue Ste-Suzanne, maison Marquet, Condamine.
- Médecin Charles, chemin de la Costa, maison Médecin, Monte Carlo.
- Parodi Adrien, rue des Princes, petite maison Nave, Condamine.
- Repaire Jean, route de Menton, propriété Strafforelli, Monte Carlo.
- Rovello Joseph, propriété de Vedel, quartier St-Michel.
- Sangeorge Joseph, rue de Lorraine, 9, Monaco.
- Scorsoglio Jean, rue du Commerce, chantier Crovetto frères, Condamine.
- Valentin Louis, rue des Princes, petite maison Nave, Condamine.
- Vesco Joseph, propriété de Vedel, quartier St-Michel.

#### **Marbrier.**

- Bardi Oreste, rue Ste-Suzanne, maison Dagnino, Condamine.

#### **Maréchaux-Ferrants.**

- Baralis J.-B., propriété de Vedel, quartier St-Michel.
- Verzura Paul, impasse des écuries, Monte Carlo.

### Menuisiers.

- Fassoletti Sébastien, maison Médecin Jean, aux Moulins.  
Galante Jacques, rue Basse, 13, Monaco.  
Neri Pierre, rue des Briques, maison Neri, Monaco.  
Neri Pierre, chemin de Larvotto, maison Neri, aux  
Moulins.  
Olivier Jean, impasse des écuries, Monte Carlo.  
Otto Nicolas, rue du Milieu, 21, Monaco.  
Piatti Bernard, rue Ste-Suzanne, maison Piatti, Con-  
damine.  
Rigoni Jules, propriété de Vedel, quartier St-Michel.

### Merceries.

- Allio David, route de Menton, *villa du Réservoir*, aux  
Moulins.  
Aurégia Mélanie, rue du Milieu, 29, Monaco.  
Blanchy Nicolas, rue du Milieu, 15, Monaco.  
Crovetto Emmanuel, rue du Milieu, 11, Monaco.  
Gamba Joséphine, rue Ste-Suzanne, maison Marquet,  
Condamine.  
Genty Madeleine (veuve), rue des Orangers, maison  
Nave, Condamine.  
Jaur Gabriel, route de Menton, maison Jaur, aux Mou-  
lins.  
Joffredi Baptistine, rue du Milieu, 14, Monaco.  
Perrier Jean, rue Caroline, maison Neri, Condamine.  
Vial Dévote, rue de l'Eglise, 6, Monaco.  
Viguiier Benjamin, rue des Orangers, maison Nave,  
Condamine.

### Modes.

- Comte Eugénie, boulevard de la Condamine, maison  
Néri, Condamine.

Marinelli Marie, rue des Princes, grande maison Nave,  
Condamine.

Bonnet Marie, gérante, place du Casino, Monte Carlo.

### Objets d'Art.

Courbe Abel, gérant, place du Casino, Monte Carlo.

### Papeterie.

Blanchy Nicolas, rue du Milieu, 15, Monaco.

Crovetto Emmanuel, rue du Milieu, 11, Monaco.

Faraldo François, rue des Orangers, maison Nave,  
Condamine.

Genty Madeleine (veuve), rue des Orangers, maison  
Nave, Condamine.

Jaur Gabriel, route de Menton, maison Jaur, aux Moulins.

Joffredi Baptistine, rue du Milieu, 14, Monaco.

Perrier Jean, rue Caroline, maison Néri, Condamine.

### Papiers-peints.

Guillen Thérèse (veuve), rue Ste-Suzanne, maison  
Marquet, Condamine.

Lefranc Louis, rue du Milieu, 15, Monaco.

Tardif Victor, place St-Nicolas, 4, Monaco.

### Pâtes alimentaires (fabrique de).

Lorenzi Antoine, rue Grimaldi, maison Lorenzi, Con-  
damine.

### Pâtisseries-Confiseurs.

Aureglia Michel, rue de l'Eglise, maison Lefranc,  
Monaco.

Canis Nicolas, rue du Milieu, 1, Monaco.

Gauthier Fortuné, boulevard de la Condamine, maison  
Néri, Condamine.

#### **Peintre-décorateur.**

Cardani Auguste, rue Antoinette, maison Cardani,  
Condamine.

#### **Peintres en bâtiments.**

Amiel Louis, rue de Lorraine, 8, Monaco.

Guillen Thérèse (veuve), rue Ste-Suzanne, maison  
Marquet, Condamine.

Lefranc Louis, rue du Milieu, 15, Monaco.

Tardif Victor, place St-Nicolas, 4, Monaco.

Vermeulen François, rue du Milieu, 14, Monaco.

#### **Pensions bourgeoises.**

Fassoletti Marie, route de Menton, maison Charles Méde-  
cin, aux Moulins.

Printz Laure-Caroline (veuve), descente des Moulins,  
maison Blanchy, aux Moulins.

#### **Pianos (location de)**

Berck Anaïs (veuve), rue des Princes, grande maison  
Nave, Condamine.

Sianesi François, rue de Lorraine, 9, Monaco.

#### **Pharmacien.**

Muratore Pierre, rue du Milieu, 16, Monaco.

Muratore Pierre, rue Louis, maison Muratore, Con-  
damine.

**Photographes.**

- Bonnemoy Eugénie (veuve), marchande de photographies, sur les terrasses du Casino, Monte Carlo.  
Ferret Louis, rue Florestine, propriété Joseph Marquet, Condamine,

**Plombier-zingueur.**

- Colombara Jean, chemin de Larvotto, maison Colombara, aux Moulins.  
Dazzi Emmanuel, rue Grimaldi, maison Nicolas Marquet, Condamine.

**Professeurs de musique.**

- Borghini Gaëtan, piano, violoncelle, accompagnement, rue des Princes, grande maison Nave, Condamine.  
Bossolasco Antoinette, piano, ruelle Ste-Barbe, 1, Monaco.  
Chavanis Etienne-Marie, flûte, rue Louis, maison Canis, Condamine.  
Clerico Paul, violon, rue Imberty, maison Nave, Condamine.  
Frassinetti Sébastien, violon, rue Florestine, maison Lortan, Condamine.  
Garbet Gabriel, violon, rue Ste-Suzanne, maison Marquet, Condamine.  
Godeck Hermann, violon, rue des Briques, 29, Monaco.  
Lanfredi François, contre-basse, *villa Sangeorge*, aux Moulins.  
Lanzerini François, piston, rue Imberty, grande maison Nave, Condamine.  
Pendola Edouard, piano et violoncelle, rue Imberty, maison de la Taverne Alsacienne, Condamine.

Rey Louis, violon, rue Ste-Suzanne, maison Marquet, Condamine.

Sianesi François, chant, piano, hautbois, accompagnement, rue de Lorraine, 9, Monaco.

Tassara Louis, violon, maison de la Taverne Alsacienne, Condamine.

#### Quincaillerie.

Colombara Jean, rue du Milieu, 1, Monaco.

Faraldo Victor, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.

Jaur Gabriel, route de Menton, maison Jaur, aux Moulins.

#### Relieurs.

Angelis Augustin (de), villa Noghès, Condamine.

Bernini François, rue de Lorraine, 23, Monaco.

#### Restaurateurs.

Arnaud Charles-André, *Splendide-Hôtel*, rue Grimaldi, Condamine.

Barriera Jean-Baptiste, *Hôtel Barriera*, rue Florestine, Condamine.

Blanc Laurence, *Hôtel de la Condamine*, rue des Princes, Condamine.

Boulas Louis, *Hôtel-Restaurant de Strasbourg*, route de Menton, Monte Carlo.

Dotta François, *Hôtel Beau-Site*, boulevard de la Condamine, Condamine.

Fontaine Constant, *Hôtel de la Paix*, rue Basse, 2, Monaco.

Gauthier Fortuné, *Hôtel de Londres*, route de Menton, Monte Carlo.

- Giorsetti Constant, *Hôtel de l'Univers*, rue Florestine, Condamine.
- Matyleviev Catherine, *Hôtel et Pension française*, rue Florestine, Condamine.
- Mayard Marius, *Hôtel de la Poste*, rue de Lorraine, 5, Monaco.
- Mignone Thérèse, rue Caroline, maison Olivier, Condamine.
- Noghès Antoine, *Hôtel d'Angleterre*, rue du Tribunal, 1, Monaco.
- Perrier Auguste, *Restaurant des Moulins*, chemin de Larvotto, aux Moulins.
- Raymond Edouard, *Hôtel des Orangers*, rue Louis, Condamine.
- Rey Eugène, *Hôtel des Bains*, boulevard de la Condamine, Condamine.
- Robin Jules, *Hôtel du Parc aux huitres*, boulevard du Midi, aux Moulins.
- Roux Appolonie, *Restaurant de la Réserve*, anse du Portier, Monte Carlo.
- Salerou Michel, régisseur, *Hôtel de Paris*, place du Casino, Monte Carlo.
- Schmitt François, *Hôtel Beau-Rivage*, boulevard de Monte Carlo, Monte Carlo.
- Voiron Guillaume, *Hôtel de Russie*, route de Menton, Monte Carlo.
- Vacchino Urbanina (veuve), *Café-Restaurant du Soleil*, rue de Lorraine, 20, Monaco.

**Rouenneries, nouveautés et confectious.**

- Allio David, route de Menton, *villa du Réservoir*, aux Moulins.

Bonnier Joséphine, rue Albert, maison Néri, Condamine.

Brice Louis, rue du Milieu, 6, Monaco.

Couaraze Louis, rue de l'Eglise, 1, Monaco.

Couaraze Louis, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.

Iperti Joseph, rue du Milieu, 9, Monaco.

Joffredi Baptistine, rue du Milieu, 14, Monaco.

Levamis Louise, rue du Milieu, 2, Monaco.

Rodriguez Dorothée, rue du Milieu, 23, Monaco.

Vial Dévôte, rue de l'Eglise, 6, Monaco.

#### Sage-Femme.

Lingeri Louise, rue de l'Eglise, 4, Monaco.

#### Serruriers.

Ceresa Pierre, impasse des écuries, Monte Carlo.

Devissi Joseph, place du palais, Monaco.

Gindre Joachim, rue du Milieu, 43, Monaco.

Lazerme Louis, propriété de Vedel, quartier St-Michel.

Marquet Joseph, rue Caroline, maison Marquet, Condamine.

Notari Jean, chemin des Moneghetti, Condamine.

#### Tailleurs d'habits.

Alasia Joseph, rue Caroline, maison Olivier, Condamine.

Antonioni Joseph, place du Palais, 9, Monaco.

Bellando Charles, rue du Milieu, 28, Monaco.

Colonna Benjamin, rue Florestine, maison Barral, Condamine.

Facaro François, chemin de la Costa, maison Giacheri, Monte Carlo.

Franceschini Antojne, rue Caroline, maison Neri, Condamine.

Migno J.-Pierre, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.

Raimbaud Hilarion, rue du Commerce, maison Médecin, Condamine.

#### **Tapissiers.**

Camia J.-B., rue de Lorraine, 10, Monaco.

Fissore Antoine, rue Caroline, maison Henri Crovetto, Condamine.

Manna Giovenale, rue Caroline, maison Antoine Médecin, Condamine.

Montrucchio Charles-Félix, rue Louis, maison Antoine Médecin, fils, Condamine.

#### **Teinturières-Dégraissageuses.**

Alasia Marguerite, rue des Princes, petite maison Nave, Condamine.

Bossolasco Françoise, rue du Tribunal, 1, Monaco.

Michel Anna, maison Léotardi, quartier de la Rousse.

#### **Tir au pistolet et à la Carabine.**

Chevron François, gérant, avenue de la Gare, Monte Carlo.

#### **Tonneliers.**

Fassoletti Sébastien, route de Menton, maison Médecin Jean, aux Moulins.

Grana Damien, rue des Spelugues, 3, Monaco.

### Vacheries-Laiteries.

- Campana Euphrasie, propriété de Migieu, quartier St-Roman.  
Crovetto Caroline, route de Menton, maison Barriera, aux Moulins.  
Sangeorges Antoine, rue des Moneghetti, maison de la laiterie, Condamine.  
Sangeorges Laurent, chemin de Larvotto, maison Sangeorges, aux Moulins.

### Vétérinaire.

- Hugon Jules, rue Caroline, maison Marquet, Condamine.

### Villas meublées en location.

- Villa Albert*, route de Menton, aux Moulins.  
*Villa du Bananier*, chemin de la Costa, Monte Carlo.  
*Villa Bertha*, rue Grimaldi, Condamine.  
*Villa Colombe*, boulevard de Monte Carlo, Monte Carlo.  
*Villa Cornélie*, avenue St-Michel, quartier St-Michel.  
*Villa de Larvotto*, route de Menton, quartier de la Rousse.  
*Villa Lefranc*, boulevard de la Condamine, Condamine.  
*Villa Léonie*, rue Louis, Condamine.  
*Villa Leydet*, route de Menton, aux Moulins.  
*Villa Maussabré*, avenue St-Michel, quartier St-Michel.  
*Villa du Palmier*, descente des Moulins, aux Moulins.  
*Villa des Palmiers*, chemin de la Costa, Monte Carlo.  
*Villa Rouderon*, route de Menton, Monte Carlo.  
*Villa du Réservoir*, route de Menton, aux Moulins.  
*Villa Sainte-Cécile*, avenue St-Michel, quartier Saint-Michel.

*Villa Sigaldi*, boulevard du Midi, aux Moulins.  
*Villa Souvenir*, chemin des Révoires, Condamine.  
*Villa Ulysse*, route de Menton, aux Moulins.

**Villas non meublées en location.**

*Villa Eldorado*, chemin de Larvotto, aux Moulins.  
*Villa Gracieuse*, route de Menton, quartier de la Rousse.  
*Villa des Marguerites*, rue des Moneghetti, Condamine.  
*Villas de la Riva*, rue Grimaldi, Condamine.  
*Villa Valentine*, route de Menton, quartier de la Rousse.  
*Villa de Vedel*, chemin de la Costa, Monte-Carlo.

**Vins en gros et en détail.**

Aureglia François, rue du Milieu, 7, Monaco.  
Aureglia Joseph, rue Basse, 12, Monaco.  
Barral François, rue Basse, 8, Monaco.  
Barral Louis, au Port, maison Barral, Condamine.  
Bodritto François, rue Basse, 21, Monaco.  
Brun Joseph, rue Basse, 34, Monaco.  
Crovetto frères, rue Basse, 20, Monaco.  
Crovetto Sébastien, rue de l'Eglise, 4, Monaco.  
Delpiano Jean, rue Caroline, maison Delpiano, Condamine.  
Diss Charles, rue Imberty, maison Nave, Condamine.  
Durbec Louis, rue Imberty, maison Nave, Condamine.  
Gastaud François, rue Grimaldi, maison Marquet, Condamine.  
Guizol Jean, rue Antoinette, maison Guizol, Condamine.  
Médecin Antoine, rue des Briques, 15, Monaco.  
Médecin Antoine, rue Caroline, maison Médecin, Condamine.

Médecin Antoine fils, rue Caroline, maison Antoine  
Médecin fils, Condamine.  
Notto Louis, rue Basse, 24, Monaco.

**Volailles et gibier.**

Barrié Joseph, rue Imberty, maison Nave, Condamine.  
Croési Antoine, rue des Orangers, maison Nave, Con-  
damine.  
Cureno Laurent, rue Caroline, maison Antoine Médecin,  
Condamine.  
Ferrero Anne (veuve), rue du Milieu, 10, Monaco.  
Gatti Nicolas, rue Ste-Suzanne, maison Dagnino, Con-  
damine.  
Genty Madeleine (veuve), rue des Orangers, maison  
Nave, Condamine.



1871

1872

1873

1874

1875

1876

1877

1878

1879

1880

1881

1882

1883

1884

1885

1886

1887

1888

1889

1890

1891

1892

1893

1894

1895

1896

1897

1898

1899

1900

# MONACO

## MONTE-CARLO

*30 minutes de Nice, 15 minutes de Menton*

---

Le trajet de PARIS à MONACO se fait en 24 heures, de LYON, en 15 heures; de MARSEILLE, en 7 heures; de GÈNES, en 5 heures.

---

La PRINCIPAUTÉ DE MONACO, située sur le versant méridional des Alpes-Maritimes, est complètement abritée des vents du Nord.

L'hiver, sa température, comme celle de Nice et de Cannes, est la même que celle de Paris dans les mois de mai et de juin. L'été, la chaleur y est toujours tempérée par les brises de mer.

La presqu'île de MONACO est posée comme une corbeille éclatante dans la Méditerranée. On y trouve la végétation des tropiques, la poésie des grands sites et des vastes horizons. La lumière enveloppe ce calme et riant tableau.

MONACO, en un mot, c'est le printemps perpétuel.

En regard de l'antique et curieuse ville de MONACO, dominant la baie, est placé MONTE-CARLO, création récente, merveilleux plateau sur lequel s'élève le CASINO et ses jardins féériques, qui s'étendent en terrasses jusqu'à la mer, offrant les points de vue les plus pittoresques et des promenades toujours agréables au milieu des palmiers, des caroubiers, des aloès, des cactus, des camélias, des tamarins et de toute la flore d'Afrique.

## SAISON D'HIVER

MONACO occupe la première place parmi les stations hivernales du Littoral de la Méditerranée, par sa position climatérique, par les distractions et plaisirs élégants qu'il offre à ses visiteurs, et qui en font aujourd'hui le rendez-vous du monde aristocratique; le coin recherché de l'Europe voyageuse pendant l'hiver.

Le CASINO de Monte Carlo offre aux étrangers les mêmes distractions qu'autrefois les établissements des bords du Rhin; théâtre-concerts, fêtes vénitienes, bals splendides, orchestre d'élite, salle de conversation, salle de lecture, salons de jeux vastes, bien aérés. La Roulette s'y joue avec un seul zéro; le minimum est de 5 francs, le maximum de 6,000 francs. Le Trente et Quarante ne se joue qu'à l'or; le minimum est de 20 francs, le maximum de 12,000 francs.

Tir aux pigeons installé au bas des jardins.

## SAISON D'ÉTÉ

La rade de MONACO, protégée par ses promontoires, est une des plus paisibles de la Méditerranée. Le fond de la plage, ainsi qu'à TROUVILLE, est garni d'un sable fin d'une exquise souplesse.

GRAND HOTEL DES BAINS sur la plage, appartements confortables, pensions pour familles à des prix modérés, cabinets élégants et bien aérés, bains d'eau douce, bains de mer chauds.

La seule rade possédant un CASINO qui offre à ses hôtes, pendant l'été, les mêmes distractions et les mêmes agréments que les établissements des bords du Rhin. Salles de jeux en permanence, concerts l'après-midi et le soir, cafés somptueux, billards, etc.

A MONTE CARLO, à la Condamine, aux Moulins, villas et maisons particulières pour tous les goûts et à tous les prix.

PLACE DU CASINO

A MONTE-CARLO

---

GRAND HOTEL

DE

PARIS

---

L'Hôtel de Paris, situé à côté du Casino, sur la place Monté-Carlo, se recommande par le confortable et la richesse de ses aménagements. Le service y est de premier ordre et peut rivaliser avec celui du Grand Hôtel à Paris.

Trop restreint pour ses nombreux visiteurs, il vient d'être agrandi dans des proportions considérables, et ses nouveaux appartements dépassent encore, en luxe et en confort, l'installation première.

---

APPARTEMENTS VASTES ET SOMPTUEUSEMENT MEUBLÉS

---

RICHE SALLE A MANGER. — CABINETS PARTICULIERS.

---

CUISINE FRANÇAISE

---

TABLE D'HOTE

*A 4 fr. le déjeuner et à 6 fr. le diner, vin compris*

---

Chambres depuis 5 fr. et au-dessus

# CASINO DE MONTE-CARLO

---

UN ORCHESTRE D'ÉLITE

Conduit par M. ROMÉO ACCURSI

Se fait entendre deux fois par jour

## GRANDS CONCERTS

PENDANT LA SAISON HIVERNALE

---

## GRANDS MAGASINS

DE MONTE-CARLO

---

Objets d'Art, de Fantaisie et d'Utilité,  
Modes, Nouveautés, Parfumerie, Poteries Artistiques et  
particulièrement tous les produits de la Société indus-  
trielle de Monaco, qui a obtenu des nombreuses récom-  
penses à l'exposition de Vienne.

PLACE DU CASINO

---

## LABORATOIRE

DE MONACO

---

Ce Laboratoire, créé sous les auspices de la Société Industrielle de Monaco, dont les appareils de distillation, construits sur des données spéciales, sortent de la maison Ergot, de Paris, livre à l'industrie des matières premières d'une pureté absolue, et à la consommation des produits dont la supériorité a été confirmée par les récompenses obtenues dans les dernières expositions.

# CAFÉ DE PARIS

## PLACE DU CASINO

### A MONTE-CARLO

---

Le Café de Paris, à proximité du Casino, est le plus vaste de la Principauté

CONSOMMATIONS DE PREMIER CHOIX

BIÈRES FRANÇAISES, ANGLAISES ET ALLEMANDES

GLACES ET SORBETS

Salle de Billards, etc.

---

MONACO

# Grand Hôtel des Bains

Cet hôtel, admirablement situé sur la plage, et qui est déjà avantageusement connu pour le confort de ses appartements et de son service, vient encore de s'adjoindre, comme annexe, l'ancien HOTEL DU LOUVRE qui lui fait face, dont l'aménagement et l'ameublement ont été complètement renouvelés.

Grande terrasse, Restaurant sur la mer.

Salle à manger, Café, Salon de conversation, où se trouvent plusieurs journaux et publications littéraires.

La pension, pendant l'été, avec déjeuner, dîner, logement et service compris, est à des prix modérés.

Le café de la Méditerranée vient d'être adjoint à l'hôtel des Bains et est déjà en pleine prospérité.

# HOTEL DE LONDRES

Route de Menton, en face le Casino  
à Monte Carlo.

Exposition unique — Vue admirable dominant  
les splendides jardins du Casino.

## TABLE D'HOTE

Diners et Déjeuners à la Carte

MÊME MAISON :

# LE FRIAND

A LA CONDAMINE

ET A MONTE-CARLO, A CÔTÉ DE L'HÔTEL

PÂTISSERIE ET CONFISERIE

Vins fins, Liqueurs, Pâtés chauds. et froids

**Maison de 1<sup>er</sup> ordre**

# HOTEL BEAU-RIVAGE

(Boulevard Monte-Carlo)

A ÉGALE DISTANCE DES GARES

DE MONACO ET DE MONTE-CARLO

---

Situation exceptionnelle, unique, sur le littoral de la Méditerranée, abrité des vents, en plein midi, dans un site admirable, ayant pour panorama, la mer, la rade et le port, la vue si pittoresque du vieux Monaco et de ses remparts, le Palais de S. A. S. le Prince, et le nouveau quartier de la Condamine, à quelques pas du Casino et de ses splendides jardins; enfin, pour clientèle, les familles les plus respectables et les plus illustres.

VILLA JEANNE

Rue Albert, Condamine, (Monaco).

~~~~~

APPARTEMENTS ET SALONS

MEUBLÉS

PENSION DE FAMILLE

~~~~~

English Spoken. — Man spricht Deutsch.

LOUIS BOITHIOT

---

CHAPELLERIE J. CAIS

RUE LOUIS, MAISON MÉDECIN, A LA CONDAMINE

MONACO

Succursale de la Maison de Cannes

—————

FANTAISIE POUR ENFANTS — CASQUETTES DE VOYAGE

ARTICLES DE PARIS

—————

Chapeaux sur mesure au conformateur

# TAPISSERIE, AMEUBLEMENT

CHARLES MONTRUCCHIO

TAPISSIER

*Rue Louis, Maison Médecin,*

A LA CONDAMINE

SIÈGES ET TENTURES, FABRIQUE DE TENTES

## CAFÉ DE LA MÉDITERRANÉE

*Boulevard de la Condamine*

DIONYSE REY

Bière de Vienne — Consommations de 1<sup>er</sup> choix

Déjeuners et diners. — Huitres.

## CAFÉ LEFRANC

*Rue Albert, à la Condamine*

Établissement de 1<sup>er</sup> ordre. — Billards.

Recommandé par ses bonnes consommations

DÉJEUNERS, DINERS ET SOUPERS DE COMMANDE

Spécialité de bières des meilleures provenances

## F. GINDRE, Courtier de Commerce,

Transport universel. Correspondance des chemins de fer,  
Expéditions petite et grande vitesse,  
Expéditionnaire en Douane.

AGENCE DE LOCATION. — VENTE D'IMMEUBLES.

Custom House Agent

Reception and Shipment, of Merchandises

AGENCE DES MESSAGERIES NATIONALES

RECOUVREMENTS

### LE SOLEIL

Agence particulière d'assurance contre l'INCENDIE  
et sur LA VIE.

ENTREPOT GÉNÉRAL DE VERMOUTH DE TURIN

de la Maison F. CINZANO et C<sup>le</sup>  
fournisseur des Cours d'Italie et du Portugal.

---

Route de Menton, aux Moulins

## G. JAUR

Bourgogne — Beaujolais — Bordeaux  
Cognac — Rhum — Liqueurs

Épicerie, Comestibles, Quincaillerie,  
Mercerie, Verrerie, Huile, Savon, Bougies,  
Colza et Pétrole.

M<sup>ME</sup> CÉLINE LABOULAYE

Précédemment rue Richepance, quartier de la Madeleine

PARIS

---

ROBES ET CONFECTIONS

ROBES DE BALS, DE SOIRÉES, ETC.

RÉPARATIONS

---

Rue Grimaldi, Maison Admant, Condamine

---

## HOTEL VICTORIA

Érasme REY, Propriétaire

A LA CONDAMINE, MONACO.

---

Chambres et appartements meublés. — Exposition exceptionnelle en plein midi, dans le voisinage du Casino et de l'Établissement des Bains.

---

## HOTEL DE L'UNIVERS

Bouillon Système DUVAL

*Rue Honorine, à la Condamine*

---

CONSTANT DISDERO

---

Chambres meublées. — Prix Modérés

# Hôtel-Restaurant de Strasbourg

TENU PAR **LOUIS BOULAS**

Ex-Cuisinier de l'Hôtel de Paris

Cabinets de société. — Chambres meublées.

SALLE DE BILLARD.

*Monte Carlo, près le Casino (Monaco)*

---

## HORLOGERIE & BIJOUTERIE

**JOSEPH BASSO**

*Rue du Milieu, 10. — MONACO*

---

Montres de Genève, pendules de Paris.  
Réparations en tous genres.

ACHAT DES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT

---

## HORLOGERIE BIJOUTERIE

**LOUIS NERI**

Rue Honorine, à la Condamine

**VENTE ET ACHAT**

---

## HOTEL RESTAURANT BEAU-SITE

Boulevard de la Condamine,

**F. DOTTA**

---

Vins fins, Liqueurs, Bières de Vienne et Anglaise. Salles de Billards et Salons particuliers. — Situation en plein midi, en face la mer.

# LA SUBÉRINE

POUDRE VÉGÉTALE HYGIÉNIQUE

Pour la Toilette des Dames & des Enfants

Brévetée s. g. d. g.

Prix de la boîte : 1 Franc 50.

Bien supérieure aux poudres de lycopode, de riz, d'amidon, et aux fécules, LA SUBÉRINE est indispensable aux personnes ayant de l'embonpoint et aux nourrices. Grâce aux principes salutaires et au tannin qu'elle contient, LA SUBÉRINE donne du ton et de la fraîcheur aux tissus. Elle fait disparaître, souvent après une seule application, les échauffements, rougeurs et excoriations qui se produisent aux jointures par suite de la sueur, de l'exercice, de la marche et de l'équitation.

MARQUE DÉPOSÉE. — Vente en gros, rue Vieille-du-Temple, 19, maison Hugot, Paris. — Dépôt, pharmacie CHAUMELLE, 25, rue Réaumur, à Paris.

---

LA REVUE DE LITTÉRATURE MÉDICALE paraît 2 fois par mois, par cahiers de 20 pages. Elle contient, dans tous ses numéros, indépendamment d'articles scientifiques variés et de travaux originaux, le portrait, la biographie, l'autographie d'un médecin célèbre. — Le prix de l'abonnement pour la France est de 15 Francs par an; pour l'étranger, le port en sus.

Directeur : le Docteur Félix Brémond, 20, Passage Saulnier,  
**PARIS.**

---

## PIERRE PETIT

Photographe de la Faculté de Médecine

29-31, place Cadet, à Paris, 29-31.

(Entrée nouvelle. — 12 marches à monter).

EN VENTE :

LES PORTRAITS DES CÉLÉBRITÉS, VUES, MONUMENTS

APPAREILS DE PROJECTIONS

Collection stéréoscopique d'histoire naturelle,  
photographiée au muséum :

Anatomie comparée, Anthropologie.

LAURENCE

[The text in this section is extremely faint and illegible, appearing as a series of light grey lines and shapes.]

## TABLE DES MATIÈRES.

---

|                                                                   | Pages |
|-------------------------------------------------------------------|-------|
| Avant-propos . . . . .                                            | 5     |
| Calendrier . . . . .                                              | 9     |
| Famille Princière . . . . .                                       | 17    |
| Chronologie des Princes de Monaco . . . . .                       | 19    |
| Liste des Souverains actuellement régnants . . . . .              | 22    |
| Notices historiques sur les principaux États du<br>monde. . . . . | 24    |
| Maison du Prince. . . . .                                         | 39    |
| Garde d'Honneur. . . . .                                          | 43    |
| Gouvernement. . . . .                                             | 59    |
| Clergé . . . . .                                                  | 61    |
| Maisons religieuses. . . . .                                      | 63    |
| Justice . . . . .                                                 | 65    |
| Administrations . . . . .                                         | 68    |
| Instruction publique . . . . .                                    | 71    |
| Marine . . . . .                                                  | 75    |
| Sûreté publique. . . . .                                          | 76    |
| Finances . . . . .                                                | 77    |
| Société des Bains de Mer . . . . .                                | 79    |

|                                                  | Pages |
|--------------------------------------------------|-------|
| Notice historique sur la maison Grimaldi. . .    | 81    |
| Une visite à Monaco :                            |       |
| I. — De Nice à Monaco.. . . .                    | 91    |
| II. — Le Palais.. . . .                          | 103   |
| III. — La Ville . . . . .                        | 118   |
| IV. — Le Port et la campagne. . . . .            | 132   |
| Les Lois et les Institutions de la Principauté . | 144   |
| Historique du Journal de Monaco . . . . .        | 151   |
| Le baron Bosio, sculpteur . . . . .              | 160   |
| La route de la Corniche . . . . .                | 171   |
| Le chemin de fer de Nice à Monaco . . . . .      | 174   |
| La Rainette de Monaco . . . . .                  | 181   |
| L'Hydrothérapie Marine à Monaco . . . . .        | 182   |
| Le Tir aux Pigeons de Monte Carlo. . . . .       | 186   |
| Arrêté sur les objets trouvés . . . . .          | 190   |
| Arrêté sur les permis de séjour . . . . .        | 192   |
| Arrêté sur les hôtels et les maisons garnies . . | 173   |
| Arrêté sur les voitures de place et les omnibus. | 195   |
| Consulats . . . . .                              | 206   |
| Police . . . . .                                 | 208   |
| Service des Postes . . . . .                     | 209   |
| Service Télégraphique. . . . .                   | 214   |
| Chemin de fer . . . . .                          | 233   |
| Omnibus . . . . .                                | 238   |
| Établissement des Bains . . . . .                | 239   |
| Commerçants et industriels . . . . .             | 241   |

## PHOTOGRAPHIES.

---

|                                                                        | Pages |
|------------------------------------------------------------------------|-------|
| Portrait de S. A. S. le Prince Charles III . . .                       | 5     |
| Portrait de S. A. S. le Prince Albert, Prince<br>héréditaire . . . . . | 17    |
| Vue générale de la Principauté . . . . .                               | 91    |
| Façade du Palais . . . . .                                             | 103   |
| Cour d'Honneur du Palais . . . . .                                     | 111   |
| Chapelle de Ste-Dévote . . . . .                                       | 134   |
| Casino . . . . .                                                       | 139   |
| Établissement des Bains de mer. . . . .                                | 183   |
| Jardins du Casino . . . . .                                            | 187   |
| Carte de la Principauté . . . . .                                      | 241   |

